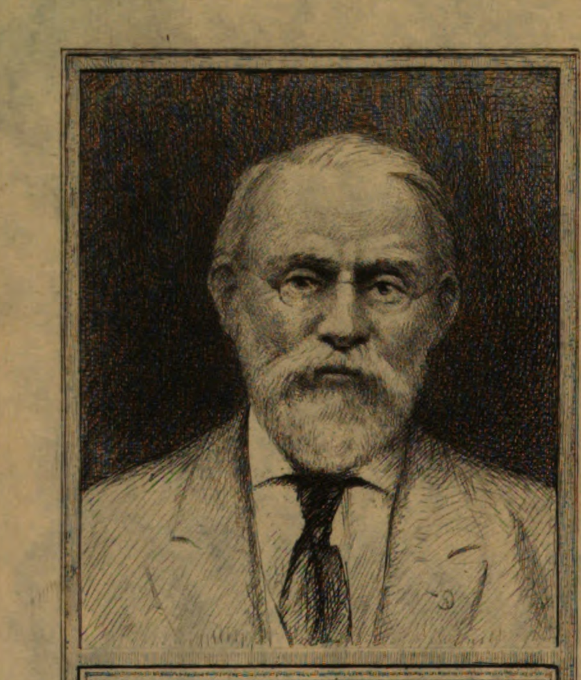
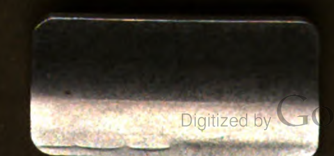

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY





SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE.

a

BULLETIN ET MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE.

TOME XX

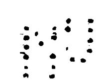
PREMIÈRE PARTIE

RENNES

IMPRIMERIE DE CH. CATEL ET Cie

rue Leperdit, 2 *bis*.

1889



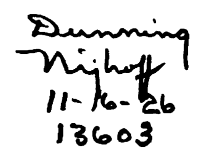
MARBODE

ÉVÊQUE DE RENNES

SA VIE ET SES ŒUVRES

(1035-1123)

b



PRÉFACE

L'auteur de ce livre mériterait une notice détaillée, qu'en ce moment je ne suis pas en mesure de consacrer à sa chère mémoire. Cependant, en publiant une des dernières œuvres qui ont occupé ses studieux loisirs, je crois devoir donner quelques renseignements sur cette carrière si courte et si bien remplie.

Mon jeune frère, Léon-Vincent-Ernest Ernault, né à Saint-Brieuc le 16 septembre 1856, y fit de solides et brillantes études à l'École Saint-Charles, où il eut, entre autres professeurs distingués, M. l'abbé L. Duchesne, aujourd'hui membre de l'Institut.

Il n'avait pas dix-sept ans, qu'il était bachelier ès lettres et ès sciences. Également bien doué pour ces deux genres de travaux si distincts, il ne cessa de les mener de front dans la suite.

Après avoir étudié la médecine à Brest, il fut nommé en 1876 aide-médecin de la marine et envoyé en cette qualité au Gabon, où il passa quatorze mois. Il a recueilli sur ce pays une foule de renseignements intéressants qu'il a consignés dans un manuscrit assez

volumineux. Il profita aussi de son séjour dans le voisinage du Dahomey pour visiter cette curieuse région, séjour classique de la tyrannie et de la superstition sous leurs formes les plus sanguinaires, et il a laissé de sa promenade au temple des serpents, à Whydah, une relation manuscrite fort attachante.

Un paisible et casanier fonctionnaire est exposé à être envoyé d'un bout de la France à l'autre. C'est bien mieux, ou bien pis, pour les médecins de la marine : ils peuvent s'attendre à être ballottés de l'une à l'autre des petites Frances disséminées dans toutes les parties du monde. Nommé médecin de deuxième classe en 1879, mon frère fut envoyé l'année suivante en Cochinchine. Il y occupa différents postes et parcourut une partie du pays, à dos d'éléphant, pour vacciner les indigènes. Le 7 novembre 1881, il se trouva désigné pour accompagner M. Delaporte dans sa mission scientifique aux ruines d'Angkor. C'est à la suite de cette mission qu'il fut nommé chevalier de l'Ordre du Cambodge par le roi Norodom, à qui il avait eu l'honneur d'être présenté. J'ai trouvé dans les manuscrits de mon frère un récit de ce voyage, avec toutes sortes de détails sur les antiquités khmères, en particulier sur ce fameux temple d'Angkor Wat, tout construit en gros blocs de pierre amenés de plus de dix lieues et réunis sans ciment; monument étonnant, qu'un vieux voyageur appelait « la basilique Saint-Pierre de Rome des bouddhistes. »

De retour en France, Léon eût bien fait de prendre un repos fort mérité après les fatigues, les privations

et les dangers de cette expédition dans une contrée renommée par son insalubrité. Mais ne se croyant pas atteint dans sa santé vigoureuse, que sa prudente hygiène et sa sage conduite auraient dû préserver, il se mit à préparer avec ardeur son doctorat en médecine, qu'il passa à Paris le 2 août 1882. Le sujet de sa thèse était : Des conditions étiologiques de la pathologie de la race nègre. *(Paris, chez A. Davy, 43 p.)*

Peu après il vint faire de la médecine civile à Rennes et publia, dans le tome XVI des Mémoires de la Société Archéologique *de cette ville, une étude intitulée :* Des idées et connaissances médicales chez les Celtes. *(1883, tirage à part, 27 p.)*

S'étant marié en 1883, il s'installa à Vitré, où il ne resta que deux ans. Sa santé devenait de plus en plus mauvaise; l'obligation de se lever la nuit pour ses malades le fatiguait beaucoup. Il résolut alors de renoncer à la médecine, pour laquelle il avait tant travaillé jusque-là, et de chercher à se faire une nouvelle position par les lettres, qu'il n'avait d'ailleurs jamais cessé de cultiver pour elles-mêmes, sans leur demander le pain quotidien. Il passa donc sa licence ès lettres à Rennes, en 1886, et s'occupa immédiatement de préparer deux thèses, l'une en français, sur Marbode, l'autre en latin, sur le Mercure gaulois, en vue d'obtenir un second doctorat.

La mort l'a surpris au moment où il allait atteindre ce but. Ses deux thèses étaient faites et présentées à la Sorbonne, lorsque mon frère succomba aux suites de la terrible maladie qu'il avait contractée en Cochin-

chine. Il s'éteignit chez moi, à Poitiers, le 12 mai 1888, au retour d'un voyage à Alger, où il avait passé l'hiver, et sans avoir eu le temps d'embrasser encore une fois sa femme et sa fille, qui accouraient en toute hâte. Il est mort comme il avait vécu, en chrétien et en homme de cœur, ne laissant à ceux qui l'ont connu que de vifs regrets, et de bons, de réconfortants exemples.

Il avait travaillé toute sa vie, par amour de l'étude et de la science ou par devoir, bien plus que pour faire parler de lui, car il était exempt de tout esprit d'ostentation. Outre les ouvrages que j'ai cités déjà, il a laissé en manuscrit beaucoup de pièces en vers, originales ou traduites; une petite étude en prose, d'après l'antique, intitulée : Les Grecs à table; *des matériaux incomplets pour un Manuel d'archéologie gauloise qu'il projetait, etc.*

Il m'avait fait lire autrefois deux autres de ses manuscrits : l'un était une défense scientifique du spiritualisme chrétien, l'autre une très jolie monographie historique et littéraire du sonnet. Je crains qu'il n'ait détruit ces travaux pour avoir trouvé qu'ils se sentaient trop de la jeunesse de leur auteur, ce qui n'était point mon avis; et je serais heureux d'apprendre qu'une main amie en fût devenue détentrice.

Si le présent ouvrage sur Marbode, qui devait être la thèse française de mon frère, peut paraître enfin, c'est grâce à la généreuse obligeance de la Société Archéologique de Rennes. Je la prie d'agréer mes remerciements

les plus chaleureux, ainsi que mon excellent maître et collègue, M. Robiou, professeur honoraire à la Faculté des Lettres de Rennes, qui a bien voulu m'aider dans la correction des épreuves. Nous avons été tous les deux très sobres d'additions, et nous n'en avons pas fait que nous n'ayons signées de nos initiales.

ÉMILE ERNAULT.

PREMIÈRE PARTIE

—

L'ÉCOLE D'ANGERS

(1035 — 1096)

La fin du XIe siècle et le commencement du XIIe n'ont pas laissé dans l'histoire de la poésie latine une trace bien brillante. Entre la nouvelle poésie française, qui s'annonce jeune, vivace, bien qu'encore un peu rude dans la Chanson de Roland, et les vieux classiques, pour lesquels persiste dans les cloîtres une admiration traditionnelle, le monde littéraire continue à subir un temps d'arrêt, une période où abondent les versificateurs, mais où n'apparaît pas un seul véritable poète. Aussi, quelles louanges pour quiconque s'élève un peu au-dessus du médiocre : bien vite on fait s'incliner devant lui Homère et Virgile, bien vite on lui met sur les lèvres toute l'éloquence d'Athènes. Tristes éloges et peu faits pour nous donner une haute idée de ceux qui les prodiguent ou de ceux qui les reçoivent! Cependant le XIe siècle présente, relativement aux précédents, comme une petite renaissance; on eût dit qu'avant d'éteindre tout à fait son flambeau, la littérature

latine voulait jeter encore une dernière lueur, bien pâle, bien décolorée, mais qui lui permît du moins de ne pas disparaître pour toujours, sans honneur, dans le passé. Alors, parmi la foule des versificateurs on distingue quelques noms moins obscurs, et dans l'Ouest de la France nous trouvons, unis par l'amitié, le talent et la vertu, Marbode, Hildebert et Baudry.

A la vérité, ne leur demandez pas beaucoup de poésie; ne cherchez pas chez eux la grandeur de l'épopée, l'élan lyrique de l'ode, la grâce de la rêverie intime, la profondeur de la philosophie; c'est ailleurs que vous pourriez les rencontrer, dans les camps de Tancrède ou de Godefroy de Bouillon, dans le cœur d'Héloïse ou sur les lèvres d'Abailard, dans les grandes cathédrales ou les pieuses retraites de Fontevrault. Mais, si le génie leur manque, le talent ne leur fait pas défaut. Ils savent encore versifier agréablement quelque pièce légère, exposer, sans trop blesser les lois de la prosodie latine, la vie et les miracles des saints; mais surtout, pour se créer à plaisir des difficultés de mètre et pour en triompher habilement, aucun siècle ne vit d'esprits aussi ingénieux.

L'époque, d'ailleurs, n'était pas favorable aux poètes; époque troublée s'il en fut, où les seigneurs se faisaient entre eux des guerres continuelles, où le titre même d'évêque n'était pas toujours une garantie de sécurité et de respect, et où toute intelligence puissante — saint Anselme, Lanfranc, saint Bernard — était destinée à s'user en luttes perpétuelles contre les subtilités d'un Bérenger ou d'un Abailard. Ce n'est pas là le calme que réclame la Muse; il eût fallu qu' « un dieu lui fît quelques loi-

sirs, » et ce dieu ne se montrait pas; il eût fallu qu'une voix autorisée ramenât dans la saine tradition classique tous ces esprits s'épuisant à écrire des vers non moins désagréables à lire que difficiles à composer, et cette voix ne se faisait pas entendre; eût-elle pu, du reste, dominer les cris de guerre et le bruit des disputes philosophiques?

Le manque de paix et de bon ordre, les violences locales, l'indifférence des grands seigneurs, la corruption des laïques pénétrant le clergé même expliquent comment des provinces entières étaient dépourvues de gens lettrés [1], comment, par exemple, Robert d'Arbrisselle, tourmenté dès son jeune âge par le désir d'apprendre, était obligé d'aller hors de Bretagne chercher des maîtres en état de le satisfaire [2]. Il ne faudrait pourtant pas trop s'exagérer cet état de choses. Les écoles monastiques et épiscopales établies en Gaule depuis plusieurs siècles subsistaient toujours; quelques-unes avaient à leur tête des hommes remarquables, qui voyaient les élèves se presser autour d'eux; ailleurs, pour attirer les jeunes gens, loin d'en recevoir aucun salaire, les moines nourrissaient ceux qui étaient indigents. En Normandie, l'abbaye du Bec était illustrée par Lanfranc et saint Anselme; Chartres avait le saint évêque Fulbert; à Tours, l'hérésiarque Bérenger captivait ses auditeurs par l'élégance poétique de sa parole;

1. Voy. *Histoire littéraire de la France*, par les Bénédictins, t. VII, État des lettres au XIe siècle. — Cf. Guibert de Nogent, *De Vita sua*, L. I, 4 : « Erat paulo ante id temporis, et adhuc partim sub meo tempore, tanta grammaticorum charitas, ut in oppidis fere nullus, in urbibus vix aliquis reperiri potuisset, et quos inveniri contigerat, eorum scientia tenuis erat, nec etiam modernis clericulis vagantibus comparari poterat. »

2. Baudry, *Vita B. Roberti de Arbrissello*.

la seconde moitié du XIe siècle voyait enfin s'élever toute une génération de savants et de saints, à l'activité desquels les conquêtes des Normands ouvraient un vaste champ. Mais parmi toutes les écoles de ce temps, celle d'Angers jetait alors et surtout allait jeter bientôt un vif éclat.

L'Anjou avait eu le rare privilège d'avoir à sa tête une famille où le goût des études de littérature et de droit était héréditaire. Entre deux combats contre les Normands ou les Bretons, leurs ennemis ordinaires, les comtes d'Anjou aimaient à se délasser dans le luxe et les plaisirs d'une cour élégante, ou dans quelque travail intellectuel. Les Chroniques d'Anjou nous disent que Foulques II, le Bon, au Xe siècle, était fort instruit. C'est lui qui répondit au roi de France Louis IV d'Outre-mer, qui le raillait en le voyant prendre place parmi les chanoines de Saint-Martin, à Tours : « Sachez, Sire, qu'un roi illettré est un âne couronné[1]. » Geoffroy Martel, mort en 1060, légua à l'abbaye de Notre-Dame de Saintes, qu'il avait fondée, les cerfs et les biches qu'on prendrait dans l'île d'Oléron, pour que leur peau servit à couvrir les livres des religieuses[2]. Écrivant au commencement du XIIe siècle l'épitaphe de Geoffroy Martel II, Hildebert disait : « Quelle éloquence dans ses discours, quelle droiture dans ses jugements[3]! » Le père de Geoffroy, Foulques IV

1. « Noveritis, domine, quia illitteratus rex est asinus coronatus. » *(Chronique d'Anj.*, cf. Abailard, *ad Astrolabium filium* :

> Insipiens rex est asinus diademate pollens,
> Tam sibi quam cunctis perniciosus hic est.

2. *Histoire littéraire,* l. c.
3. « Quis nitor eloquii, judiciive rigor! » (Édit. Beaugendre, col. 1324.)

le Réchin, qui mourut en 1109, trois ans après son fils, a laissé un fragment d'une *Histoire des comtes d'Anjou,* dont l'authenticité, il est vrai, a été contestée. Malheureusement ce vernis de civilisation n'empêchait pas ces hommes encore à demi barbares de se livrer à tous les excès de leur temps, avec des intermittences de repentir dont profitaient les abbayes, et, quand l'un d'eux se faisait porter sur une claie à travers les rues de Jérusalem en demandant pitié pour le misérable pécheur, Foulques d'Anjou, il avait à expier ainsi toute la longue série de brigandages de ses pères.

Les femmes même se laissaient gagner par l'émulation de la science. Suivant une lettre publiée par Mabillon dans ses *Annales Bénédictines,* Agnès, femme de Geoffroy Martel, avait acheté du chapelain du comte, Martin, les homélies d'Haimon d'Halberstadt au prix de deux cents brebis, un muid de froment, un de seigle, un de millet, et un certain nombre de peaux de martres. Ermengarde, fille de Foulques le Réchin et femme du duc de Bretagne Alain Fergent, qui fut liée sur la fin de sa vie avec saint Bernard, ne manquait pas d'instruction.

Ainsi l'Anjou gardait le dépôt des lettres latines, tandis que tout auprès Guillaume de Poitiers se plaçait à la tête des troubadours.

Dans de pareilles conditions, l'école d'Angers ne pouvait manquer d'être florissante. Au moment où s'ouvrait la seconde moitié du XI[e] siècle, elle avait pour écolâtre l'archidiacre Rainaud, et prospérait sous la direction paternelle du doux et pieux évêque Eusèbe Brunon. C'est là qu'arrivait encore enfant, pour n'en sortir qu'une fois évêque de Rennes, celui

qui devait être l'honneur des lettres de son temps, Marbode.

ORIGINE DE MARBODE

On ne peut préciser ni la date, ni le lieu de la naissance de Marbode. L'*Histoire littéraire* dit qu'il mourut à l'âge d'environ quatre-vingt-huit ans, en 1123, date certaine, ce qui reporterait sa naissance à l'année 1035. Dom Chamard, dans sa *Vie des Saints de l'Anjou,* donne la date de 1040. Rangeard, dans son *Histoire de l'Université d'Angers,* ne précise pas entre 1040 et 1045. Rangeard avait à sa disposition des documents précieux, mais qui ne l'ont pas empêché de tomber quelquefois dans des erreurs de dates. Si l'on admet, avec l'*Histoire littéraire* et Dom Beaugendre, que Marbode dirigea l'école d'Angers à partir de 1067, le chiffre de 1045 est évidemment faux; celui même de 1040 donnera au jeune scholastique un âge bien peu avancé pour ses graves fonctions, et l'opinion des Bénédictins, qui fait naître Marbode vers 1035, paraîtra la plus vraisemblable. Le Rouleau des morts, le *rotulus,* qui fut envoyé par les moines de Saint-Aubin pour annoncer sa mort, n'indique pas son âge et dit seulement que « plein de jours, accablé par une longue vieillesse, il s'est endormi dans le Seigneur[1]. »

Deux auteurs anglais qui ont traité des écrivains de leur pays, l'un, Balée, vers le milieu du XVI[e] siècle, l'autre, Pitsée, au commencement du XVII[e], ont con-

1. « Tandemque longævo confectus senio, plenus dierum... in Domino requievit. »

sidéré Marbode comme un de leurs compatriotes. Pour juger de la confiance qu'ils méritent, il suffit de lire la notice, très courte du reste, qu'ils lui ont consacrée. Selon Balée, Marbodus Evanx, que l'on dit né en Cambrie, prêtre d'une vertu éprouvée et d'une grande science, passa en Bretagne pour échapper à la tyrannie des Danois, et fut aussitôt nommé évêque de Rennes. Il florissait en 1050. Or, nous avons vu qu'à cette date Marbode avait tout au plus quinze ans; quant à son long séjour à l'École d'Angers, il n'en est pas question. Tout cela, d'ailleurs, ne doit pas nous surprendre de la part d'un auteur qui prétend nous donner la liste des écrivains illustres de la Grande-Bretagne depuis Japhet[1].

D'après Pitsée également, ce fut pour éviter les Danois que Marbode passa d'Angleterre en France, où il se fit moine à Saint-Aubin, et où il mourut en 1050[2]. Pitsée ne nous dit pas plus que Balée sur quelle autorité il s'appuie pour affirmer ce passage de Marbode en France; nous verrons plus loin que Marbode entra bien à l'abbaye de Saint-Aubin, mais peu de temps avant sa mort, arrivée soixante-treize ans plus tard que ne le pense Pitsée.

C'est cependant sur l'autorité si douteuse de ces deux auteurs que Polycarpe Leyser, dans son *Histoire des Poètes et des Poèmes du moyen-âge,* Fabricius, dans sa *Bibliothèque de la basse et moyenne latinité,* Moréri, dans son *Dictionnaire,* ont répété que Marbode était Anglais. La seule raison qu'on puisse apporter en faveur de son origine britan-

1. *Scriptorum illustrium majoris Britanniæ... catalogus,* autore Joanne Baleo, Basilæe, 1559, p. 154,

2. *De illustribus Angliæ scriptoribus,* 1619, Paris, t. I, p. 185, 186.

nique, c'est que certains manuscrits donnent à l'auteur du *Lapidaire* l'épithète de Gallois, *Cambrobritannus*. Mais on sait quelle incertitude a longtemps régné sur l'auteur de ce poème fameux, et on le trouve désigné sous le nom de *Marbodeus Gallus* aussi bien que sous celui de *Marbodeus Cambrobritannus*. On peut d'ailleurs remarquer que, s'il s'établit un courant d'émigration entre l'Anjou et la Grande-Bretagne, ce ne fut guère qu'après la conquête de l'Angleterre par les Normands; or, la famille de Marbode était déjà certainement à Angers avant cette époque. C'est probablement dans cette ville, ou au moins dans les environs, qu'il était né. Tous les documents contemporains nous le font considérer comme Angevin, et aucun ne laisse supposer qu'il pût être Anglais. Le Cartulaire de Saint-Aubin montre que ses parents avaient possédé et vendu aux moines de cette abbaye des biens situés dans le bourg de Sorges, près d'Angers. Son élève, l'évêque Ulger, dit que sa famille était la gloire de l'Anjou[1]. C'est dans ce pays que se passe la plus grande partie de sa vie; c'est là qu'il se plaît à revenir après avoir été élu évêque de Rennes; c'est là, enfin, qu'il demande à l'abbaye de Saint-Aubin un abri pour ses derniers jours. Notons encore que rien dans ses ouvrages ne peut faire supposer qu'il ait eu une patrie autre que l'Anjou, ce qu'il n'eût pas manqué de nous faire connaître dans les lettres qu'il adressait à ses amis, par exemple dans son épître à Samson de Winchester, où une semblable indication eût semblé

1. « *Natus erat quorum decus exstitit Andegavorum.* » **(Beaugendre, col. 1386.)**

toute naturelle, ou dans quelque autre de ses poésies.

Quant à son véritable nom, c'est évidemment, en latin, Marbodus. Les formes Marbadus, Marmodus, Marbodeus, Merobodeus, et d'autres encore, proviennent de l'ignorance des copistes. C'est Marbodus que portent les chartes signées par lui; c'est le nom qu'emploient les contemporains : Ulger, Baudry, Sigebert, etc., d'accord en cela avec le plus grand nombre des manuscrits.

Marbodus peut se traduire Marbode ou Marbœuf, les noms en *bodus*, comme Magnobodus, Tudebodus, etc., prenant à peu près indifféremment dans l'Ouest les deux terminaisons *bode* et *bœuf*. En effet, nous trouvons dans certains auteurs, en particulier dans ceux qui appartiennent à l'Anjou (Pavillon, Rangeard, Pocquet de Livonnière, M. Pasquier, etc.), Marbœuf, et dans d'autres *(Histoire littéraire,* etc.) Marbode. C'est cette dernière forme que nous adopterons comme étant plus généralement admise, et aussi pour éviter toute confusion avec le nom de la famille parlementaire des Marbœuf. Y a-t-il, en effet, entre notre auteur et cette famille, dont plusieurs membres se sont illustrés au Parlement de Bretagne, autre chose qu'un rapport fortuit de nom? Nous ne le pensons pas. Dom Beaugendre, qui a édité en 1708 les *Œuvres de Marbode,* croit qu'il y a de plus des relations de parenté, et il s'appuie sur l'ancienneté de la famille des Marbœuf, dont il est fait mention dès 1230. L'*Histoire littéraire* et Rangeard, en mentionnant cette opinion, ne la contredisent pas, et malgré son invraisemblance elle semble admise officiellement, puisque « les verrières de la

métropole (de Rennes) donnent à Marbode les armoiries des seigneurs de Marbœuf : *d'azur à deux épées d'argent garnies d'or et passées en sautoir, les pointes en bas, avec la date 1096*[1]. » Mais il y a une difficulté devant laquelle d'autres historiens ont reculé; il faudrait admettre avec D. Beaugendre que les neveux du poète, éblouis par la gloire de leur oncle, ont adopté son nom au lieu de celui de leur père, l'habitude des noms de famille ayant commencé vers cette époque, et cette supposition est absolument gratuite[2].

Du Paz donne à la mère de Marbode le nom d'Hildeburge[3]; son père s'appelait Robert, ses frères Hugues, Salomon et Paganel, ses beaux-frères Geffroy-le-Rond et Hamarel. Ces noms nous sont conservés par deux chartes du Cartulaire de Saint-Aubin, à la Bibliothèque d'Angers[4]. Dans la première[5], l'abbé Galterius et les moines de Saint-Aubin achètent de *Rotbertus Paramentarius* une pêcherie dont ils indiquent les limites et les conditions de vente. Les témoins de Robert sont sa femme et ses fils, mais la charte n'en donne pas les noms. Elle dit seulement : *Hujus emptionis hi testes fuerunt femina sua et filii*

1. Guillotin de Corson, *Pouillé historique du Diocèse de Rennes*, t. I, p. 36.

2. « D'autres ont prétendu rattacher Marbode à la famille parlementaire de Marbœuf. C'est une flatterie qui ne tiendrait pas au plus léger examen, uniquement fondée sur la consonnance du nom. » (S. Ropartz, Introd. à ses *Poèmes de Marbode*, trad. en vers français, p. 4.)

3. « Marmodus, c'est Marbœuf... fils de Robert et de Hildeburge. » (Fr. Aug. Du Paz, *Hist. généalog. de plusieurs maisons illustres de Bretagne, avec l'hist. chronolog. des évêques de tous les diocèses de Bretagne*. Paris, MDCXX, p. 840.)

4. Manuscrit, n° 745, p. 39, cartæ de Sorgiis.

5. Carta de descensu quem emerunt monachi Sancti Albini a Rotberto Paramentario apud Sorgias.

sui. La seconde[1] nous fournit plus de renseignements. *Rotbertus Pelliciarius* avait donc, nous dit-elle, fait cette cession à Saint-Aubin, ses deux fils Hugues et Salomon l'avaient confirmée, *duobus filiis Hugone atque Salomone venditionem illam confirmantibus,* et il avait reçu le prix, quinze deniers. Les moines jouissaient en paix de leur acquisition, lorsque Marbode, « *Rotberti filius,* » qui était enfant à l'époque de la vente, étant devenu grand, éleva des réclamations. Pour les faire cesser, on convoqua *Rotbertus* avec sa femme, ses fils et ses filles, et on accorda à Marbode un arpent de vigne, moyennant quoi celui-ci retira sa réclamation : « *Benefitiumque loci cum fratre suo nomine Paganello et suis sororibus atque sororiis Gaufrido videlicet rotundo atque Haimardo suscepit.* » On voit qu'en réunissant ces deux chartes on a quatre fois le nom du père de Marbode, Rotbertus, accompagné une fois de Paramentarius et une fois de Pelliciarius, qui peuvent se traduire par Pelletier, Parmentier, Pelissier, et ne sont là que comme surnoms, ou pour nous indiquer sa profession.

D. Beaugendre pense que la famille de Marbode était illustre et puissante. Il s'appuie sur le vers déjà cité d'Ulger :

> Natus erat quorum decus exstitit Andegavorum ;

mais les éloges de ce temps sont empreints d'une exagération trop outrée pour qu'on puisse en tenir

1. Carta de arpenno vineæ quod datum est Marbodo pro depellenda calumnia descensus quem pater ejus vendiderat.

grand compte, et, si la famille de Marbode avait réellement été une gloire de l'Anjou, il serait étonnant que l'histoire ne nous en ait pas conservé quelque trace. Beaugendre veut encore voir une autre preuve de la noblesse de sa race dans une lettre de l'évêque du Mans, Hildebert[1]. Un chanoine, voulant avoir son neveu pour successeur, avait demandé pour cela les bons offices d'Hildebert, et celui-ci lui rend compte de ses démarches : « Ils ont eu peur, dit-il, de toi et des tiens... ils t'accusent de ruse, et toute ta parenté leur est suspecte. » Rien dans cette lettre n'indique qu'elle soit adressée à Marbode plutôt qu'à tout autre; seulement, un copiste a écrit en tête : à l'évêque M. Beaugendre, qui donne pour date à cette lettre l'année 1098, pense qu'il s'agit de Marbode, évêque de Rennes alors depuis deux ans seulement, et qui, après avoir montré beaucoup de vigueur en prenant la défense de Rainaud de Martigné contre une grande partie du clergé d'Angers, était subitement tombé en disgrâce auprès de son ingrat protégé. Mais si le Cartulaire de l'abbaye de la Roë dit que Rainaud fut élu évêque en 1097, on reconnaît aujourd'hui que cette date est inexacte, et que Geof-

1. Dans son *Recueil*, liv. II, lettre 3, avec l'en-tête suivant : « Ad Episcopum M. Canonicus quidam officia Hildeberti flagitaverat apud episcopum Andegavensem ut ei liceret suo canonicatui nepotem substituere. Quid pro eo egerit et quos huic negotio obices invenerit illi indicat Hildebertus, simul et quibus mediis hanc ab episcopo et canonicis sibi adversantibus gratiam obtinere possit edocet » (p. 80). Hildebert conseille à son correspondant de faire oublier ses injures par des moyens tout différents : « Dediscendæ sunt si quæ præcesserunt injuriæ... blandiri oportet, non detrahere potestati. » Si la famille de Marbode avait été réellement puissante, il n'aurait pas eu besoin, malgré les circonstances dans lesquelles cette lettre fut écrite, selon Beaugendre, de s'adresser pour soutenir son neveu à la protection d'un évêque étranger, en supposant que cette lettre d'Hildebert s'adresse bien à lui.

froy de Mayenne, auquel il succéda, ne quitta l'évêché d'Angers qu'en 1101. Il y avait donc alors environ cinq ans que Marbode était à Rennes, et sa place de chanoine devait être occupée depuis longtemps. D'ailleurs, même adressée à Marbode, cette lettre ne prouverait aucunement la noblesse de sa race; elle montrerait simplement quelle impression avait laissée son caractère hardi et entreprenant. Enfin, le nom de Pelliciarius et de Paramentarius indique bien que son père était artisan ou commerçant, peut-être riche, puisqu'il put céder des biens à l'abbaye de Saint-Aubin, mais certainement pas de famille noble et puissante. Pour arriver à rendre son nom fameux, Marbode n'avait pas besoin de s'appuyer sur une race illustre; son mérite personnel lui suffisait.

MARBODE ÉCOLIER

Marbode vint tout jeune à l'école d'Angers; c'est à cela qu'il fait allusion dans ces vers de sa *Vie de saint Maurille,* un des fondateurs de cette école : « Quand ma muse essaie de célébrer Maurille, elle le fait avec amour, elle ose plus que ses forces, espérant l'appui du saint qui a plu au Tout-Puissant. » Et plus loin : « Il est juste que je chante ses louanges, puisqu'il a daigné m'adopter comme clerc dès mon enfance, qu'il m'a nourri et m'a élevé en m'instruisant[1]. »

1. Quod de Maurilio tentat mea dicere Clio,
Est amor in causa, majoraque viribus ausa;
Sperat opem Sancti quem scit placuisse Tonanti...
(Lib. I.) Beaug., c. 1546.

Après une période déjà longue et glorieuse d'existence, l'école d'Angers avait traversé, au IXe siècle, une phase d'obscurité et d'abandon. L'Anjou avait subi successivement les ravages des Normands et des Bretons; il se relevait lentement de ses ruines, quand, dans les premières années du XIe siècle, une impulsion nouvelle partie de Tours vint rendre à ses écoles la vie et l'éclat[1].

L'école de Tours, illustrée sous Charlemagne par Alcuin, était alors dirigée par l'évêque Fulbert. C'était un des hommes les plus remarquables de cette époque, et de nombreux témoignages contemporains nous montrent quelle affection lui vouaient ses élèves. « Toi d'abord, dit Adelman, ô Fulbert, ô mon père, lorsque je veux parler de toi, les paroles me manquent, mon cœur se fond, mes larmes redoublent[2]. » L'Église d'Angers dépendant de la métropole de Tours, il était naturel que Fulbert se préoccupât de la situation faite aux écoles de cette ville. Il envoya d'abord pour les diriger un de ses disciples nommé Bernard[3]. Celui-ci resta à Angers trois ans, sous l'épiscopat de Hubert de Vendôme, puis partit un peu brusquement pour accomplir un pèlerinage à

... Ei me psallere jus est,
Scilicet a puero proprio quem jungere clero
Dignatus pavit, juvenemque docendo levavit.
(Lib. II.) Beaug., c. 1551.

1. *Histoire de l'Université d'Angers*, par Rangeard, publiée par A. Lemarchand, bibliothécaire d'Angers, 1872. — Rangeard était mort en 1726, à trente-quatre ans.

2. Te primum, pater Fulberte, dum te conor dicere,
Fugit sermo, cor liquescit, recrudescunt lacrymæ.

3. V. *Hist. littéraire*, t. VII, p. 308.

l'abbaye de Conques, en Rouergue, où se trouvait le corps de sainte Foi. L'*Histoire littéraire* suppose qu'il reprit à son retour la direction des études; mais, à voir la longue liste d'écolâtres que donne Rangeard pour cette époque, on peut en douter. Il avait dédié à son maître Fulbert une *Histoire des miracles de sainte Foi*, en lui demandant de corriger son ouvrage, « de peur, dit-il, que la vérité souillée par un mauvais style ne choque les lecteurs, et qu'ainsi la meilleure chose ne perde sa valeur[1]. » Nous retrouverons plus tard la même idée exprimée également par Marbode dans ses *Vies de Saints*.

Après lui, Fulbert envoya à Angers deux de ses meilleurs élèves, Sigo et Hilduin[2]. On considérait Sigo comme savant en grec et en hébreu, bon musicien, philosophe, théologien, animé en outre d'une grande piété et d'une charité inépuisable. Fulbert suivait avec une attention paternelle ses disciples devenus maîtres à leur tour. « Dites-moi, écrivait-il à l'évêque Hubert, comment se comportent mes élèves dans vos écoles... Saluez, je vous prie, de ma part Sigo et Hilduin, l'un est mon âme et l'autre la moitié de mon âme[3]. » Tous deux restèrent peu de temps à Angers, et la liste de leurs successeurs n'offre rien d'intéressant jusqu'à Rainaud, archidiacre et chanoine de Saint-Maurice. C'était un professeur estimé et versé dans la connaissance du

1. « Ne veritas malo stylo corrosa legentibus horreat, ac per hoc res optima vilescat. » (*Patrolog.*)
2. Rangeard, *l. c.*
3. « Quæso mihi innotescere... qualiter condiscipuli mei se gerant in scholis... Salutate, precor, vice mea dominum meum Sigonem et Hiduinum, priorem animum meum, et alterum animæ meæ dimidium. » (Fulbert, lettre CXX. — Rangeard, *l. c.*)

droit. Lui aussi avait été à Chartres élève de Fulbert. L'*Historia Sancti Florentii Salmurensis* l'appelle « homme d'un exemple remarquable, *vir singularis exempli.* » Adelman, son condisciple, qui fut écolâtre de Liège et évêque de Brescia, a fait son éloge; Baudry a consacré trois petites pièces de vers à sa mémoire, célébrant également son caractère et son talent. « Tant qu'il a pu se glorifier de posséder Rainaud, dit-il, notre siècle se réjouissait d'un nouveau Caton[1]. » L'abbé de Saint-Florent, Frédéric, avait prié Rainaud d'écrire la relation des miracles arrivés à son abbaye de 1023 à 1055, mais cet ouvrage est perdu. Rainaud avait composé de nouveaux répons pour l'office de saint Florent, et deux hymnes en l'honneur du même saint. Enfin, dans la *Chronique* qui porte son nom, il avait rédigé la partie qui va de 976 à 1075, date probable de sa mort[2]. Grâce à ses connaissances juridiques[3], on voit son nom figurer sur un grand nombre de chartes : on peut en citer en particulier une de Saint-Aubin, de novembre 1074, publiée par Loyauté, dans ses notes de la *Vie d'Hildebert,* et qui est très curieuse en ce qu'elle nous montre comment procédaient les juges dans les querelles continuelles des différentes abbayes[4].

C'est Rainaud qui dirigeait l'école épiscopale d'An-

1. Secla reformato gaudebant nostra Catone,
Donec Rainaldum promeruere sibi.
(*Patrolog.,* t. CLXVI.)

2. *Chroniques des églises d'Anjou,* publiées par la Société pour l'Histoire de France.

3. « In agendis causis magnæ peritiæ vir. » (Chartes de Saint-Aubin; *Patrolog.,* CLXXI, 104.)

4. Voy. cette charte dans la *Patrologie* de Migne, t. CLXXI, p. 104 sq.

gers quand Marbode vint y commencer ses études. En quoi consistait son enseignement?

On en était toujours à cette époque au vieux programme des écoles romaines, comprenant le *trivium* et le *quadrivium*[1]. Le trivium embrassait la grammaire, la rhétorique et la dialectique; le quadrivium comprenait l'arithmétique, la géométrie, la musique et l'astronomie. Dans cet ensemble de connaissances, c'est à la partie littéraire et spécialement à la grammaire qu'on attribuait en général le plus d'importance[2]. Elle apprenait à parler et à écrire correctement, et en même temps à connaître les poètes et les historiens[3]. La fin du XIe siècle, comme l'a remarqué M. Thurot, commence une période nouvelle dans l'enseignement de la grammaire; on délaisse alors la plupart des ouvrages sans valeur des siècles précédents, pour en revenir à Donat et à Priscien, compilateurs eux-mêmes, il est vrai, mais non sans mérite. Quant aux écrivains latins les plus en vogue, c'étaient Horace, Ovide, Virgile, Juvénal, Lucain, Stace, et quelques poètes chrétiens comme Arator et Sédulius. En prose, on étudiait surtout Cicéron et Sénèque; les historiens étaient plus négligés. Mais c'est surtout la connaissance de l'Écriture et des Pères de l'Église qu'on avait en vue. « Toutes les études, dit L. Maitre, se rapportaient à la religion. Ainsi le but de la grammaire était de mieux lire l'Écriture Sainte et de la transcrire plus correc-

1. « Trivii ratio omnium sermonum et quadrivii totius naturæ secreta exponebat. » (Joh. Saresberiensis, *Metalogicus*, l. I, 12.) Voy., dans les auteurs du moyen-âge, de nombreuses descriptions allégoriques des sept arts.

2. « Tanquam totius litteratorii studii altrix. » (J. Saresb., c. 14.)

3. « Scientia interpretandi poetas et historicos et recte scribendi et loquendi. » (Raban Maure, *De Institut. clericor.*, l. III, c. 18.)

tement; celui de la rhétorique et de la dialectique, d'entendre les Pères de l'Église et de réfuter les hérésies; celui de la musique, de mieux chanter les mélodies religieuses, et ainsi des autres[1]. »

On comprend qu'un pareil genre d'études ait pu former des théologiens; la théologie était, en effet, nécessaire à ces jeunes gens destinés le plus souvent à devenir des dignitaires de l'Église, et à l'écolâtre, qui avait à examiner les causes d'hérésie et d'excommunication[2]. On comprend encore qu'il ait développé le goût des discussions philosophiques et théologiques, et préparé à Abailard ou à saint Anselme toute leur valeur et toute leur réputation. Mais en revanche, si la vie littéraire proprement dite resta stationnaire pendant plusieurs siècles, on ne saurait nier qu'un point de vue aussi exclusif pris pour but de tout effort intellectuel n'y ait été pour beaucoup. Les vrais poètes chrétiens, les Prudence, les Paulin de Nole et tant d'autres, s'étaient imprégnés de l'antiquité classique, et ce n'est pas eux qui auraient mis sur le même rang le latin des Évangiles et celui de Cicéron. Sans doute, des esprits délicats comme Marbode ou Hildebert ne devaient pas tomber non plus dans une pareille erreur; mais il est bien difficile, même aux hommes les mieux doués,

1. L. Maître, *Les Écoles épiscopales et monastiques de l'Occident, depuis Charlemagne jusqu'à Philippe-Auguste.* — Cf. Abailard, *ad Astrolab. filium :*

Sit tibi, quæso, frequens scripturæ lectio sacræ;
Cætera si qua legas, omnia propter eam.

2. « Docebant enim clericos litteras, deferebatur eis præterea hæreticorum et excommunicatorum præconium, ac tunc demum monumenta scripturarum ad res Ecclesiæ pertinentium conficiebant. » (Notes de Loyauté, dans Beaugendre.)

de s'affranchir entièrement des préjugés de leur temps; et les écrits relativement les plus corrects du moyen-âge ne le prouvent que trop. A une époque antérieure et bien souvent depuis, la religion a prouvé qu'elle pouvait fournir de nombreux sujets d'inspiration; mais, trop stricts, au XI[e] siècle, dans leur interprétation des Livres Saints, les poètes n'avaient-ils pas toujours, pour couper les ailes au génie tenté de se développer, la crainte de s'éloigner non seulement de l'orthodoxie, mais même du texte exact de l'Écriture ou des docteurs de l'Église? Et alors, comment déployer son imagination? Sur tant de poèmes que nous a légués cette époque, combien y en a-t-il qui méritent de survivre? Quelques proses où un rythme spécial, l'entraînement de la musique et aussi un souffle un peu court, mais réel, ont soutenu le poète, nous attestent cependant que la poésie n'était pas entièrement morte dans toutes les âmes. Mais comme si ce n'était pas assez de cette cause, jointe au milieu grossier et brutal du temps, pour achever la décadence littéraire, il fallut encore qu'une foule d'esprits se missent à la torture pour compliquer à plaisir les difficultés de la versification latine, et transformer l'art si noble et si spontané d'écrire en un laborieux travail de manœuvre.

Enfin, il faut bien reconnaître qu'il y a dans l'histoire poétique de chaque peuple des périodes de stérilité, et ces périodes peuvent durer des siècles. La Nature se recueille longuement pour mûrir un grand évènement, pour enfanter un génie, et les mille incidents sans grande importance, les mille talents un peu vulgaires qu'elle produit alors sont pour ainsi dire ses essais, ses ébauches dans l'ordre

intellectuel, comme elle en a parfois dans le monde physique[1]. Au moyen-âge, sous ce repos apparent, se préparait la naissance de la langue et de la poésie françaises.

Ce n'est pas sans une sainte frayeur que beaucoup d'élèves se laissaient aller aux charmes de l'éloquence et de la poésie profanes[2]. Le Seigneur[3] avait repris lui-même saint Jérôme pendant son sommeil pour s'être laissé gagner par elles; saint Odon de Cluny, au commencement du x[e] siècle, vit en songe des serpents s'échapper d'un vase et venir s'enrouler autour de son corps; il comprit que c'était un avertissement du ciel, un ordre de renoncer à Virgile, et désormais il s'en tint aux auteurs ecclésiastiques. Étienne de Fougères, qui fut un des premiers successeurs de Marbode sur le siège épiscopal de Rennes, eut également une vision à la suite de laquelle il abandonna la poésie comme peu digne d'un évêque. Guillaume de Nogent confesse que, dans sa jeunesse, ayant plongé son âme dans la passion poétique, il en vint à des lettres excessivement légères, et qu'un songe de son maître le détourna de cette mauvaise voie. Était-ce bien simplement l'in-

1. On se rappelle cette jolie phrase de Pline : Convolvulus tirocinium naturæ lilium discentis. — La Nature : Qu'est-ce que cette femme? disait de Maistre, et le mot aussi est joli. (F. R.)

2. Negant Camænis nec patent Apollini
Dicata Christo pectora.
(V. sq. — Paulin de Nole, à Ausone, ép. I.)

« Omnino poetica figmenta christianis interdicantur, non solum quia falsitate referta sunt, verum etiam quia inanium fabularum cogitationibus ad desiderium turpitudinum quæ fingunt alliciunt animum atque ab sacræ lectionis meditatione nos abducunt. » (Abailard, *Theolog. christ.*)

3. C'est un récit très connu. (F. R.)

fluence de Virgile, d'Horace et d'Ovide? Était-ce l'influence des poètes du Midi, des troubadours, chantres de l'amour et de la guerre? Ou n'était-ce pas plutôt une exagération bien commune de la voix éternelle qui parle à toute imagination jeune et ardente? Dans la poésie française, alors à sa naissance, les chansons d'amour formaient une grande partie de la littérature; Abailard s'était rendu fameux par ses vers tendres et gracieux, mis en musique par lui-même et adressés à Héloïse; saint Bernard, dans sa jeunesse, en avait composé que lui reprocha plus tard un de ses adversaires[1]. En tout cas, beaucoup de jeunes gens semblaient attribuer une grande importance à la vie privée des dieux, et il y avait là un danger que Marbode signala à son tour. « Un maître, dit-il, nous enseigne tout ce qu'ont imaginé les poètes, les actions honteuses de Jupiter ou les adultères de Mars; il nous parle de ces jeunes gens voluptueux, de ces jeunes filles déshonorées, qu'unit un amour mutuel mais détestable. Ces récits invitent à une faute semblable un cœur grossier, et l'enfant, frappé de l'honneur décerné au vice brûlant, désire déjà suivre lui-même les exemples criminels des dieux[2]. » Il s'est accusé d'avoir écrit sur des sujets

1. *Histoire littéraire*, t. VII, Avertissement.

2. ... magister
Dediscenda docens quæ confinxere poetæ,
Stupra nefanda Jovis seu Martis adultera facta,
Lascivos recitans juvenes turpesque puellas,
Mutua quos junxit sed detestanda voluptas.
Imbuit ad culpam similem rude fabula pectus,
Præventusque puer vitii ferventis honore
Jam cupit exemplo committere fœda deorum.
(*Decem capituli*, II.)

peu honnêtes et trop légers[1]; mais sous sa plume pieuse ces paroles ne peuvent être considérées que comme un scrupule excessif. Son zèle pour l'étude, en effet, le tenait éloigné des plaisirs de ses condisciples, et lui attira même souvent leurs reproches : « Vieillard maintenant, je me souviens d'avoir supporté souvent dans ma jeunesse bien des reproches pour n'avoir pas suivi ceux de mon âge s'adonnant frivolement à des jeux et des repas intempestifs, retenu que j'étais par le désir austère d'apprendre[2]. » Ces reproches de ses camarades, et, comme Horace, la férule de son maître[3], voilà les seuls souvenirs que Marbode nous ait laissés sur sa vie d'écolier. Dans ce temps-là, la douceur n'était pas chose ordinaire parmi les professeurs; le fouet et la férule étaient les emblèmes essentiels de la grammaire[4].

1. ... materies inhonesta levisque.
(*Decem capit.*, I.)

2. Multa senex memini juvenem me probra tulisse
Verborum, cur non sequerer levitate coævos
Intempestivis epulis ludisque vacantes,
Cum me discendi retineret sobria cura.
(*Decem capit.*, V.)

3. — Ad pueri propero lacrymas, quem verbere sævo
Iratus cogit dictata referre magister.
(*Decem cap.*, II.)

4. Dans les *Carmina de septem artibus* de Theodulfe, la grammaire est représentée :

Cujus læva tenet flagrum, ceu dextra machæram,
Pigros hæc ut agat, radat ut hæc vitia.

Dans Baudry, la grammaire

... ferulæ subdebat discipulorum
Dextras, et flagro dorsa ferit rubeo.

Cf. Montaigne, l. I, ch. XXV : « Arrivez y sur le poinct de leur office, vous n'oyez que cris, et d'enfants suppliciez et de maistres enyvrez en leur cholere. »

Guibert de Nogent nous dit que son maître l'accablait chaque jour d'une grêle de soufflets et de coups, au point que sa mère désolée voulait le faire renoncer à l'étude[1]. Saint Anselme, à peu près seul, conseillait de tout autres procédés; Marbode se montra dans la suite de son avis et l'exprima dans deux vers dont la singularité ne doit pas nous faire oublier l'intention[2].

MARBODE ÉCOLATRE

Le livre « De Ornamentis verborum. » — L'enseignement de Marbode[3].

En 1069, une charte de Saint-Jouin, donnée par Foulques IV, qualifie Marbode de clerc chancelier. Chancelier et maître des écoles, dit Loyauté, ne diffèrent que par le nom[4]. D'après l'*Histoire littéraire,* il y aurait eu alors deux ans qu'il avait remplacé son maître, Rainaud, devenu vieux et qui mourut quelques années plus tard, vers 1075 ou 1076. Les vingt et quelques années que Marbode passa en qualité d'écolâtre d'Angers furent certainement les plus heureuses de sa vie. Partageant son temps entre ses

1. Guibert de Nogent, *l. c.*
2. Eadmerus, *Vita Sancti Anselmi,* et dans *Marbode :*

> Qui puero parcit, leve cor pinguedine farcit,
> Qui flagra continuat, pingue cor extenuat.

3. En commençant ici l'étude des ouvrages attribués à Marbode, nous devons faire les plus expresses réserves sur l'authenticité d'un grand nombre d'entre eux, que nous citons d'après les éditeurs de 1708 et de 1854. — V. ce que nous disons à ce sujet à la fin de ce travail.
4. « Magistri scholarum seu cancellarii, qui sono tenus differunt. » (Notes de la *Vie d'Hildebert.*)

devoirs de professeur et les devoirs que lui créa dans la suite sa dignité d'archidiacre, consacrant à la poésie et à l'amitié tous ses loisirs, ayant autour de lui une phalange d'élèves d'élite qui lui gardèrent toujours une affection dévouée, honoré de la confiance de son évêque, estimé de tous, rien ne lui manquait pour mener l'existence calme et cependant active qui lui plaisait.

Comment Marbode comprenait l'enseignement de la littérature, ses œuvres de cette époque nous le montrent, et nous rencontrons d'abord son livre *De Ornamentis verborum.*

En 1708, D. Beaugendre s'est servi pour le publier de l'édition de Rennes de 1524 et de trois manuscrits : un d'Angers, ayant, dit-il, au moins six cents ans, ce qui le rend contemporain de l'auteur; un de l'abbaye du Bec un peu plus récent, et le troisième de l'abbaye de Jumièges, ayant environ quatre cents ans de date. Beaugendre se trompe ici en ce qui concerne ce dernier. Ce manuscrit, facile à reconnaître par son titre : *Marbodus discipulo suo de Ornamentis verborum*, est actuellement à la bibliothèque de la ville de Rouen (ms., n° 39); une note en tête de l'ouvrage et d'écriture contemporaine indique qu'il fut donné à l'abbaye de Jumièges par maître Alexandre. Or, ce maître Alexandre était entré à l'abbaye en 1171 et en fut abbé en 1198. Le manuscrit est donc beaucoup plus ancien que ne le pense Beaugendre. En 1854, dans l'édition de la *Patrologie* de Migne, l'abbé Bourassé a ajouté quelques vers tirés d'un manuscrit de la bibliothèque de Tours.

Le *De Ornamentis verborum* est destiné à faire connaître les figures de mots. L'édition de Rennes

contient simplement le nom et l'exemple de chacune de ces figures, tandis que les manuscrits consultés par Beaugendre ont en outre une définition sommaire précédant l'exemple. Enfin, nous voyons par le titre du manuscrit de Jumièges que le livre a été composé par Marbode pour un de ses élèves, ce qui le fait évidemment remonter à l'époque où l'auteur était professeur à Angers.

L'ouvrage comprend un prologue, trente figures de mots et un épilogue.

Le prologue a quinze vers, tous léonins riches, c'est-à-dire rimant au milieu et à la fin par deux syllabes :

Versificaturo quædam tibi tradere curo
Scemata verborum studio celebrata priorum.

Ces conseils, dit l'auteur, sont utiles pour la prose comme pour les vers; ce sont des fleurs qui transformeront un ouvrage en un jardin délicieux, jardin embaumé, dont le fruit sera la persuasion.

Certes, la comparaison est gracieuse et poétique; Marbode était homme à l'exprimer d'une manière élégante, mais, malgré toute l'habileté du monde, comment éviter la sécheresse, la lourdeur, l'ennui, disons plus, le ridicule, quand on écrit en vers léonins? Apprenez, conclut Marbode, pour devenir capables de tenter de grandes choses, ces petits préceptes et leurs exemples.

Les figures, avons-nous dit, sont au nombre de trente. Ici Marbode ne fait pas preuve d'originalité, et tout l'intérêt de l'ouvrage consiste surtout à nous montrer quel était, en fait de rhétorique, son auteur

de prédilection. Il est singulier qu'aucun de ceux qui ont parlé de Marbode, aucun de ses éditeurs, n'ait pensé à comparer le *De Ornamentis verborum* à la *Rhétorique de Cicéron à Hérennius*[1] (IV, 13 à 30). Toutes les définitions publiées par Beaugendre sont textuellement celles de Cicéron, et les exemples ne sont le plus souvent autre chose que ceux donnés par l'auteur latin en prose et traduits en vers, ou bien encore d'autres exemples calqués sur le modèle de ceux du maître. Quand il y a dans les manuscrits quelque variante légère dans les définitions, en recourant au texte de Cicéron on peut faire cesser l'hésitation; de même dans quelques passages rendus inintelligibles par une distraction du copiste : Figure n° 28, *dissolutum (dissolutio* dans Cicéron) : *conversionibus verborum e medio sublatis...,* lisez : *conjunctionibus verborum;* n° 17, *gradatio : non ante... quam ad superius concessum est,* dit le manuscrit du Bec; *ascensum,* portent avec plus de raison les autres manuscrits; *conscensum,* avait écrit Cicéron.

Marbode suit, dans son exposition des figures de mots, le même ordre que Cicéron, mais il en passe quelques-unes sous silence (*interrogatio, continuatio, comparatio,* etc.), soit qu'il les ait jugées moins importantes, soit qu'il les ait réservées pour le supplément qu'il espérait donner à son ouvrage.

Les exemples sont souvent la simple traduction en vers des exemples de Cicéron. Ainsi, pour la

1. En réalité, la *Rhétorique à Hérennius* est probablement de Cornificius, et certainement pas de Cicéron. Nous lui laisserons cependant le nom du grand orateur, parce que, même actuellement, on la publie encore avec ses œuvres, et qu'au temps de Marbode on ne doutait pas qu'il n'en fût l'auteur.

quatrième figure[1], *traductio*, exemples de Cicéron : « *Qui nihil habet in vita jucundius vita, is cum virtute vitam non potest colere. — Cur eam rem tam studiose curas, quæ multas tibi dabit curas? — Amari jucundum est si curetur ne quid insit amari.* » Exemples de Marbode :

Si nihil in vita jucundius est tibi vita,
Indecorem vitam perages, virtute relicta.
Cur illum curas qui multas dat tibi curas?
Semper amare velim, si quid nihil insit amari.

On voit, en comparant ces textes, que la version du manuscrit du Bec, *si quid nihil insit amari*, est préférable à celle de l'édition de Rennes, qui donne à la fin du dernier vers : *sed tædet mortis amatæ.*

Ailleurs, Marbode imite la forme des exemples de Cicéron, en en changeant l'idée. Ainsi, troisième figure, *complexio*. Cicéron : « *Qui sunt qui fœdera sæpe ruperunt? Carthaginienses. Qui sunt qui crudele bellum in Italia gesserunt? Carthaginienses*, etc. » Marbode :

Qui sunt qui pugnant audaciter? Andegavenses.
Qui sunt qui superant inimicos? Andegavenses, etc.

Il y a cependant certains exemples que Marbode a tirés de son propre fonds, ou du moins qu'il n'a pas empruntés à Cicéron. On peut citer en particulier celui de la figure n° 7, *Ratiocinatio* :

Dives avarus eget. Per quid? Quia cum petit usus
Tangere parta timet. Cur? Ne minuatur acervus.

1. De même, figures 23, 24, 28, etc.

Cur metuit minui? Quia mavult crescere. Quare?
Non esset vitium si non ratione careret[1].

Nous voyons dans ces quatre vers une facture alerte et facile; le dernier est bien amené et bien exprimé. Marbode avait l'esprit vif et piquant; il eut sans doute à se repentir parfois de la causticité de ses épigrammes. Ici, il ne s'agit que d'une maxime générale, d'une pointe fort anodine; cependant, ces vers méritent d'être rappelés.

Il serait ridicule de demander à des exemples de ce genre une grande valeur poétique; l'exactitude, l'élégance, c'est tout ce qu'on est en droit d'en exiger; et ces qualités, on ne peut les refuser à Marbode.

Il y a dans Cicéron, à propos de la plupart des figures, quelques réflexions judicieuses sur leur emploi. Le professeur d'Angers devait sans doute les développer devant ses élèves, et leur expliquer que, si toutes ces figures se trouvent souvent justement indiquées, il ne faut jamais en abuser. « La gravité et la sévérité oratoire, disait son maitre, perdent à l'usage trop fréquent de ces ornements. Et non seulement ils enlèvent l'autorité de la parole, mais ils blessent encore l'auditeur[2]. » Lui-même, Marbode, dans ses poésies, s'en sert à l'occasion, toutefois

1. Cf. dans les *Dix chapitres* de Marbode, au cinquième chapitre, quand le poète parle de la vieillesse :

Stultior est iste qui quo non utitur auget.
Cur? Quia semper eget. Quare? Quia parcit acervo.
Cur parcit? Ne deficiant sibi commoda...

2. « Fides et gravitas et severitas oratoria minuitur his exornationibus frequenter collocatis. Et non modo tollitur auctoritas dicendi, sed offenditur quoque in ejusmodi oratione auditor. » (*Rhetoric. ad Herenn.*)

sans excès, et il est curieux de constater qu'il ne parle pas dans son livre *De Ornamentis* des vers léonins, catapultins, rapportés, etc. Ce fait nous montre quelle différence il y avait entre la théorie et la pratique, la première restant fidèle aux classiques purs, la seconde déviant dans une voie dangereuse.

Le livre se termine par un épilogue de dix-huit vers rimant deux à deux par les deux dernières syllabes. Cet épilogue peut se diviser en deux parties. Dans la première, Marbode dit à son élève que les préceptes ainsi présentés sont pris parmi un grand nombre d'autres; il a voulu les exposer avec netteté et brièveté; s'ils plaisent, il les continuera[1]. La source à laquelle le poète avait puisé n'était pas tarie, en effet; à la suite des figures que Marbode lui a empruntées, Cicéron en avait ajouté dix autres, qui détournent les mots de leur signification ordinaire et leur en donnent une différente, pour ajouter à l'élégance de la phrase, comme l'antonomase (*pronominatio*), la périphrase (*circuitio*), la métaphore (*translatio*), etc. Après ces dix nouvelles figures de mots, il traitait encore des figures de pensées. La matière ne manquait donc pas à Marbode; on ne voit pas cependant qu'il ait accompli sa promesse et donné une suite à son ouvrage. La seconde partie de l'épilogue est intéressante en ce que l'auteur y fait ressortir un principe des plus importants : soyez vrais avant tout. Ici se trahit le souvenir de l'*Art*

1. Singula distinguens, facili brevitate notavi.
Si gustata placent et adhuc gustanda petuntur,
Cætera quæ restant me dispensante dabuntur.
(Beaug., c. 1596.)

poétique, d'Horace : « Celui qui veut, dit Marbode, s'acquérir des éloges par ses écrits, doit s'étudier à reproduire distincts, comme ils le sont en réalité, les sexes, les âges, les affections, les conditions[1]. »

Tel est le livre *De Ornamentis verborum;* les manuscrits en sont assez nombreux. Outre ceux dont nous avons parlé, la bibliothèque de Saint-Omer (n° 142) en possède un du XIII[e] siècle et provenant de l'abbaye de Clairmarais. A Angers, en dehors de celui qui a servi à Beaugendre, qui s'arrête après la quatorzième figure, *commixtum*, et qui est sans titre, il y en a un second (Catalogue, n° 300; le premier porte le n° 294) intitulé : *Domni Marbodi episcopi Redonensis libellus de Ornamentis verborum*, provenant également de l'abbaye de Saint-Aubin et qui, sauf la quatrième figure et l'épilogue, est complet. Dans leur partie commune, les deux manuscrits d'Angers sont identiques pour les définitions et les exemples.

La Bibliothèque Nationale à Paris en possède trois manuscrits. Le premier est dans le volume n° 7743, à la page 141, à la suite d'ouvrages de Cicéron. Il commence ainsi : *Prologus magistri Marbodi de Ornamentis verborum*, et contient le prologue, les noms et les exemples des figures et l'épilogue. Les définitions sont à part, à la suite, mais ne portent pas seulement sur les figures dont il est question dans Marbode; elles embrassent également celles que le

1. Ergo qui laudem sibi vult scribendo parare,
Sexus, ætates, affectus, conditiones,
Sicut sunt in re studeat distincta referre.

(Beaug., c. 1596.)

poète a laissées de côté et ne sont qu'un abrégé des définitions de Cicéron.

Le second commence à la première page du n° 8499. Il n'a pas de nom d'auteur ni d'épilogue; mais le nom de chaque figure est suivi d'une courte définition entièrement distincte de celles de Cicéron. Ainsi la *gradatio* est définie : *ascensio et descensio rei ad rem;* la *diffinitio : ordo in quo ostenditur de re quid sit;* la *commutatio : transjectio sententiæ in sententiam.* A la suite du poème se trouve la *Vie de sainte Marie l'Égyptienne,* par Hildebert.

Le troisième porte le n° 18570 et est intitulé : *Versus Marbodii de coloribus rethoricæ.* Il est accompagné des *Satires* de Perse et du *Labyrinthe* d'Éverard de Béthune. Il n'a ni prologue ni épilogue, et offre cette particularité que les quelques figures de mots citées par Cicéron et négligées par Marbode sont signalées en note. Il n'y a aucune définition.

Ces manuscrits sont du XIII[e] et du XIV[e] siècle; ils ne diffèrent, pour les exemples, des textes imprimés que par deux ou trois vers supprimés ou ajoutés, et quelques mots changés, mais d'une manière insignifiante.

Comparée à la rareté des manuscrits des autres ouvrages de Marbode, cette abondance relative de copies du livre *De Ornamentis* en prouve le succès. Un autre fait qui le constate également, c'est qu'Éverard de Béthune, ou peut-être plutôt quelqu'un de ses copistes, a jugé à propos de l'intercaler dans son *Grecismus,* au chapitre III, *De coloribus rhetoricis.* Éverard définit, ordinairement en un seul vers, la figure dont il s'agit :

Principiis repete vocem : repetitio fiet...
Si circa finem, conversio fiet ibidem...
Si facis utrumque, complexio dicitur esse...

et à cette définition, ainsi formulée par lui-même, il ajoute les exemples pris sans changement à Marbode, qu'il se contente d'abréger en supprimant les vers inutiles. C'est ce procédé commode qu'il emploie pour vingt-six figures, et il retranche les quatre autres. Everard ne doit probablement pas être rendu lui-même responsable de ce plagiat; c'était un des versificateurs les plus habiles du commencement du XIIIe siècle, et les figures de rhétorique n'avaient aucun secret pour lui. Dans son *Labyrinthe*, il a placé tout un petit poème en distiques, entièrement formé d'une série de figures dans l'ordre même où les donne Cicéron.

Marbode avait dédié son poème à un de ses élèves, mais auquel? nous n'en savons rien; peut-être à celui à qui il trace un règlement pour l'emploi de ses journées[1]. Se lever de très bonne heure, lire, déjeuner; l'été, dormir un peu; méditer et écrire sur des tablettes ses pensées, lire encore, puis souper et se coucher, ou jouer un instant auparavant, tel est ce règlement, que l'on trouvera sans doute un peu profane, mais qui devait représenter, dans ses traits principaux, le règlement même de l'école d'Angers.

Un historien de cette école, Pocquet de Livonière, dit que Marbode entretenait parmi ses élèves une grande émulation en leur donnant à traiter quelque

1. V. *infra*, une note du paragraphe intitulé : *Les témoignages sur Marbode.*

sujet commun. On remarque, en effet, dans ses poésies, « un certain nombre de lieux communs poétiques qui pourraient bien être un souvenir de ces concours, le thème de l'élève revu et corrigé par le maître[1]. » Les pièces que l'on peut citer dans cet ordre d'idées sont loin d'avoir beaucoup de valeur; telles sont probablement celles intitulées : *Descriptio vernæ pulchritudinis, conquestio captivi afflicti, dissuasio navigationis ob lucrum, contra seditiosum vulgus, commonitorium invectivum ad obsessos in castro*, et quelques autres[2]. Remarquons seulement, à propos des plaintes du captif, que Marbode fut réellement emprisonné lors de l'élection de Rainaud de Martigné, et que cette petite pièce pourrait bien, par conséquent, être la suite de ce triste incident de sa vie.

Les *Proverbia Catonis philosophi*[3] peuvent encore se rapporter à l'enseignement de Marbode. C'est une série de quarante maximes, exprimées chacune par un hexamètre et sans liaison entre elles. Jean de Salisbury affirme[4] qu'on avait coutume de son temps, pour instruire les enfants, de se servir des distiques moraux attribués à Caton : *Dionysii Catonis disticha de moribus, ad filium*. Cet ouvrage, beaucoup plus recommandable comme morale que comme poésie, a été attribué, sans raison bien probante, à différents auteurs, Sénèque, Ausone, etc. Un contemporain de Marbode, Jean de Garlande, selon l'*Histoire litté-*

1. S. Ropartz, *l. c.*, p. 5.
2. V. *infra*, une note du paragraphe intitulé : *Les témoignages sur Marbode.*
3. *Ibidem.*
4. *Polycratic.*, l. VII, c. 9.

raire, mais l'attribution n'est pas certaine, avait publié sous le nom de *Facetus* une série de cent trente-sept distiques rimés pour suppléer à ce qui manque à Caton, comme il le dit lui-même :

> Quod minus exequitur morosi dogma Catonis,
> Supplebo pro posse meo monitu rationis.

Les vers de Marbode ont une bien autre valeur littéraire que ceux du *Facetus*. Comme pensée, ils n'ont rien de rare; ce sont pour la plupart des maximes déjà bien des fois exprimées avant lui, mais qu'il a rendues d'une manière claire, concise, et souvent élégante. « La manière de vivre diffère, la mort est la même pour tous. — La haine fait tomber les grandes choses, l'amour fait croître les petites. — Un bienfait ne reste pas dans l'esprit, une injustice s'y grave. — Le souvenir des jours heureux rend plus triste le malheur. — La science est le doux fruit d'une racine amère[1]. »

Dans certaines écoles, outre les programmes ordinaires, on enseignait aussi le droit. Avec des protecteurs comme les comtes d'Anjou, dont les ancêtres avaient été sénéchaux de France[2], et des professeurs comme Rainaud, on peut supposer que celle d'Angers était de ce nombre. Rangeard a recueilli le témoignage de Claude Ménard, qui prétend, dans une

1. Dispar vivendi ratio est, mors omnibus una...
Alta cadunt odiis, parva extolluntur amore...
Labitur ex animo benefactum, injuria durat...
Tristibus afficiar gravius si læta recordor...
Doctrina est fructus dulcis radicis amaræ...
(Beaug., c. 1634.)

2. *Hist. littér.*, t. VII.

Histoire manuscrite *de l'Université d'Angers,* que Marbode enseigna le droit romain. Ménard ajoute que, selon les titres de cette Université, le savant écolâtre serait allé à Rome solliciter des privilèges pour son école, et en aurait rapporté une bulle du Pape lui permettant d'enseigner le droit civil et le droit canon. Papyre Masson avait vu cette bulle, qui se trouvait dans les Archives de l'Université d'Angers; mais elle n'a pas été retrouvée depuis, de sorte qu'on ne sait pas à quoi s'en tenir à son sujet. On ne voit pas dans les ouvrages de Marbode, sauf cependant ses *Lettres* aux solitaires et à Rainaud de Martigné, quelles pouvaient être ses aptitudes en fait de droit; mais une preuve de la réputation qu'elles lui acquirent, c'est le grand nombre de chartes qu'il signa, le grand nombre de procès entre les différentes abbayes dans lesquels il fut désigné comme juge, surtout quand le titre d'archidiacre eut ajouté à sa qualité de scholastique un nouvel éclat.

Le maître-école composait des prières, des hymnes, etc., qu'il faisait chanter par ses élèves à l'église. C'est là probablement l'origine des trois hymnes *De Magdalena,* des prières *ad Patrem, ad Filium, ad Deum, ad Sanctam Mariam, ad matrem Domini,* etc., qui sont, sauf cette dernière prière, en vers de huit syllabes, rimant deux à deux.

En 1081, une dispute s'éleva entre Marbode et le chantre Geoffroy.

« L'an du Seigneur M LXXXI (c'est ainsi qu'il faut lire la date donnée inexactement), le VIIe jour des ides de mai, dimanche avant l'Ascension, en présence de l'évêque Eusèbe, dans le chapitre de Saint-Maurice, le scholastique Marbode s'est plaint des

injures et des violences du chantre Geoffroy, qui voulait, contrairement à la coutume de nos ancêtres, forcer les élèves de Marbode à lui demander la permission d'entrer dans le chœur et refusait de les laisser venir, selon l'habitude, les samedis, les veilles des fêtes, avant Pâques, la Pentecôte et Noël, chanter et se rappeler ce dont ils avaient besoin pour la cérémonie du lendemain. De sorte que quelques élèves, sans que Marbode l'ait su, avaient promis en secret de lui donner de l'argent, ne pouvant obtenir autrement ce qui leur était dû. Une discussion s'étant élevée sur ces faits, conformément à la justice, nous avons décidé et déterminé que l'on continuerait à l'avenir ce qui avait lieu sous nos prédécesseurs. Geoffroy, trésorier, Geoffroy, chapelain de l'évêque Martin, Ancier, prêtre, Garnier, diacre, Hugues, sous-diacre, tous chanoines, et quelques autres des chanoines ont témoigné qu'anciennement les écoliers entraient dans le chœur sans rien demander et sans prévenir le chantre, et que, certains jours que nous avons désignés, sans aucune rémunération, ils pouvaient chanter dans l'école du chantre. Nous avons donc pris soin de le faire savoir à nos successeurs, afin qu'il ne puisse désormais s'élever à ce sujet aucune difficulté[1]. » C'est sans doute de ce même chantre que Marbode a écrit l'épitaphe suivante[2] : « Le chantre Geoffroy, astre brillant des

1. *Cartul. de Saint-Maurice*. V. le texte dans Rangeard, t. II, *Preuves*, p. 159.

2. Cantor Gaufridus, cantorum nobile sidus,
Dives agris, domibus, servitiis, opibus,
Prudens, famosus, probus, impiger, ingeniosus,
Transiit ut fumus, hac in humo fit humus.
(Beaug., c. 1620.)

chantres, riche en terres, en maisons, en serviteurs, en ressources de toute espèce, prudent, fameux, probe, actif, ingénieux, a passé comme la fumée, et dans cette terre s'est changé en terre. »

La littérature et le droit ne faisaient pas oublier à Marbode la théologie. « Quoiqu'il se fût plus appliqué à l'étude de l'éloquence qu'à celle de la théologie, dit l'*Histoire littéraire*, il paraît néanmoins qu'il n'avait pas négligé celle-ci. L'usage qu'il fait de l'Écriture et des Pères dans ses différents ouvrages, montre qu'il avait puisé à ces sources pures et qu'elles lui étaient familières. Sa seconde lettre à Vital, sa réponse à une consultation d'Hildebert, quelque courtes qu'elles soient l'une et l'autre, prouvent qu'il était versé dans les écrits de saint Augustin. » Saint Augustin est, en effet, avec saint Jérôme, le Père de l'Église qu'il cite le plus souvent. Quelquefois aux emprunts qu'il fait aux écrivains sacrés, Marbode ne craint pas de mêler quelques réflexions de Sénèque, « car il est permis, dit-il lui-même pour s'en excuser, dans sa lettre à Robert d'Arbrisselle, d'emprunter aux philosophes païens leurs sentences morales, comme les vases d'or et d'argent aux Égyptiens[1]. »

Quant à la lettre à Hildebert, nous verrons ailleurs qu'il y a eu confusion, et que l'évêque du Mans est l'auteur, non pas de la consultation, mais de la réponse à cette consultation.

Les Églises de l'Ouest avaient à subir alors un terrible assaut. Bérenger, chanoine d'Angers et

1. « Licet enim a philosophis gentilium morales sententias, tanquam vasa aurea et argentea ab Ægyptiis, mutuari. » (Lettre à R. d'A., d'après l'édition de 1524.)

scholastique de l'école métropolitaine de Saint-Martin de Tours, homme habile et éloquent, niait la présence réelle dans l'Eucharistie. Bien qu'il ne fût pas professeur à Angers, il n'est pas douteux qu'il n'y prêchât de temps en temps sa doctrine. C'était un orateur extrêmement disert, auquel Lanfranc reproche l'abondance de ses citations profanes, et qui trouva dans saint Anselme un adversaire à sa taille. Malgré ses erreurs, Bérenger avait su conserver parmi les plus fervents catholiques des amitiés précieuses. Adelman, son condisciple de l'école de Fulbert, Hildebert, l'évêque du Mans, que Beaugendre regarde, sans preuve bien décisive, comme son élève, Baudry, l'archevêque de Dol, restèrent ses amis, et ces deux derniers firent de lui, à sa mort, de magnifiques éloges. Enfin, après l'ardeur des premières années, il vécut de telle manière, dit Guillaume de Malmesbury, « que, sans s'être rétracté, il fut considéré par quelques-uns comme un saint[1]. » Marbode demeura-t-il indifférent au milieu des discussions théologiques qui s'agitaient autour de lui? Le zèle qu'il déploya si souvent dans l'intérêt de l'Église permet d'en douter; mais, soit estime réelle pour Bérenger, avec lequel il se trouva en rapport pendant bien des années, soit tout autre motif, il ne se laissa pas aller à son humeur quelquefois batailleuse, il imita la réserve de son évêque Eusèbe Brunon, qui fut lui-même accusé, bien qu'à tort, de s'être laissé gagner par l'hérésie, et rien n'indique qu'il ait pris part à cette grande querelle.

1. « Ut sine retractatione a quibusdam habeatur sanctus. » (*De gest. reg. Angl.*, I, 3.) On admet cependant en général que Bérenger finit par renoncer à ses erreurs.

Tel était l'écolâtre de Saint-Maurice d'Angers; beaucoup de ses élèves se montrèrent dignes de l'avoir pour maître.

LES ÉLÈVES DE MARBODE

Baudry, l'un des plus remarquables et aussi des plus aimés, était de Meung-sur-Loire, dans l'Orléanais, et y avait commencé ses études. Il fut sans doute peu de temps élève de Marbode à Angers, la différence d'âge entre eux n'étant pas considérable.

L'*Histoire littéraire* des Bénédictins le juge trop sévèrement, faute d'avoir connu la plupart de ses poésies, qui ont été découvertes depuis peu. S'il est, en effet, tombé souvent dans le défaut que lui reproche l'abbé Le Bœuf, en exagérant, suivant l'usage de son temps, les éloges de ses amis, en disant « qu'un tel était un autre Cicéron, un autre Virgile, un Aristote, qu'il surpasse Homère, que Nestor, Ulysse, Crésus, Quintilien, étaient réunis en la personne de tel[1], » ce n'est pas là-dessus qu'il faut le juger. L'abbé H. Pasquier, qui lui a consacré une très intéressante étude[2], a montré qu'il faut voir avant tout dans Baudry « un causeur aimable qui, dans une conversation aussi rapprochée que possible de la prose, s'épanche librement avec ses amis. »

Passionné pour la poésie, doué d'une très grande

1. Abbé Le Bœuf, *Dissertat. sur l'histoire de Paris,* t. II. — *Hist. littér.* des Bénédictins.
2. *Baudry, abbé de Bourgueil, archevêque de Dol,* par l'abbé H. Pasquier, 1878.

facilité de versification, il avait choisi Ovide pour son modèle. Comme au poète latin, le vers lui semblait la façon la plus naturelle d'écrire. « J'ai l'habitude de saluer en vers mes amis et mes amies, dit-il, je ne peux pas, je ne sais pas le faire autrement[1]. » Les relations d'amitié occupèrent toujours une très grande place dans sa vie, et Marbode fut au nombre de ses plus intimes amis : « Corrigez, lui dit-il, les fautes de mes poésies en censeur bienveillant[2]; » et il se plaît à rappeler ailleurs leur amitié[3]. D'abord abbé de Bourgueil, Baudry fut ensuite archevêque de Dol et mourut en 1130.

Né en 1057 à Lavardin, dans le diocèse du Mans, Hildebert put profiter plus longtemps des leçons de Marbode, si toutefois il fut réellement élève de l'école d'Angers. Mais toute la première partie de sa vie est assez obscure. Eut-il Bérenger pour maître, comme on l'a affirmé sans le prouver? En ce cas il aurait été à l'école de Tours et non à celle d'Angers. Mis par l'évêque Hoël à la tête des écoles du Mans, évêque lui-même de cette ville en 1097, archevêque de Tours en 1125, il eut, de son temps, parmi les gens de lettres, une réputation extraordinaire. Un instant la bonne harmonie fut troublée entre Marbode et lui par les circonstances qui accompagnèrent

1. Carmine mos meus est nostros nostrasque salutem ;
Non aliter possum, non aliter sapio.
(In H. Pasquier, p. 138.)

2. Erratus nostros ut clemens corrige censor.
(Id., p. 45.)

3. Me tibi teque mihi quoniam, divine poeta,
Mutuus affectus et mutua fabula jungat,
Verborumque frequens nos alternatio pascit.
(Id., p. 139.)

l'élection de Rainaud de Martigné à l'épiscopat, mais deux hommes de cette valeur et de ce caractère ne pouvaient rester longtemps désunis. C'est sans doute à lui, bien qu'il ne le nomme pas, que Marbode dédia le *Liber decem capitulorum*, un de ses ouvrages les plus importants. De son côté, Hildebert appelle son ami « mon cœur et ma gloire..., l'Orphée de nos siècles[1]. » Hildebert est un des versificateurs les plus élégants de son temps et témoigne souvent d'un sentiment réel de la poésie. Il est d'ailleurs difficile de reconnaître ce qui lui appartient véritablement au milieu de toutes les pièces indignes de lui publiées sous son nom, et dans lesquelles on peut trouver, avec toute leur exagération, les bizarreries de rythme qui plaisaient au mauvais goût du siècle[2].

Avec Geoffroy, abbé de Vendôme et cardinal, nous quittons la société des poëtes. Geoffroy fit bien ses études à Angers, mais il semble, d'après ses lettres, qu'il eut pour maître un certain Guillaume, qui ne figure pas parmi les écolâtres, et à qui il écrivit sur la nécessité de la confession[1]. Il dirigea l'école et l'abbaye de la Trinité de Vendôme de 1093 à 1132 avec beaucoup de talent, mais son caractère trop autoritaire le jeta dans des disputes continuelles. Il nous reste de lui des lettres, des sermons, des opuscules de doctrine et de discipline ecclésiastique, etc.

1. « Cor meum et gloria mea..., nostrorum Orpheus sæculorum. » (*Epist.*, L. II, 22.) Hildebert ne nomme pas celui à qui il s'adresse ainsi, mais il est probable, comme le pense Beaugendre, qu'il s'agit de Marbode.

2. Sur Hildebert, voy. l'abbé Hébert Duperron, *De Venerabilis Hildeberti Vita et scriptis. Cadomis*, 1855. — Comte Deservilliers, *Un Évêque d'autrefois, Hildebert*, 1872. — Ses œuvres ont été publiées par Beaugendre, 1708.

Rigide observateur des lois de l'Église, il fut, comme Hildebert, l'adversaire de Marbode dans l'affaire de Rainaud de Martigné, mais, comme Hildebert aussi, une fois tout apaisé, bien que conservant son opinion sur l'irrégularité de l'élection, il redevint ami de l'évêque de Rennes.

Rainaud de Martigné était un jeune homme d'une grande famille de l'Anjou, très intelligent et aussi très ambitieux. Quand l'évêque d'Angers, Geoffroy de Mayenne, eut donné sa démission pour entrer au monastère de Cluny, Rainaud, malgré son jeune âge et bien que ne remplissant pas les conditions voulues, fut élu à sa place, non sans de grandes difficultés. Nous verrons plus tard quelles furent les péripéties de cette élection, le rôle considérable que Marbode y joua en faveur de son ancien élève, l'ingratitude, puis le repentir de Rainaud. Disons seulement que celui-ci, pendant les vingt et quelques années qu'il administra le diocèse d'Angers, fit oublier par sa sagesse et sa vertu ce que sa nomination pouvait avoir eu d'irrégulier.

Ulger fut un des successeurs de Marbode en qualité d'écolâtre (en 1111), et le successeur immédiat de Rainaud comme évêque d'Angers (de 1125 à 1149). Il reste de lui, en témoignage de son talent poétique et de son affection pour son ancien maître, deux épitaphes qui furent inscrites sur le tombeau de Marbode, dans l'abbaye de Saint-Aubin. Lui aussi montra pour les lettres le plus grand zèle, et Rangeard a pu lui appliquer ces paroles de Pline le jeune sur Titinius Capito : « C'était un homme

1. Guillelmo olim magistro suo. (L. V, epist. 16.)

excellent, à compter parmi les principaux ornements de son temps. Il cultivait l'étude, aimait, encourageait, élevait les gens studieux; c'était le port, le refuge de beaucoup d'écrivains, l'exemple de tous; il fit renaître et réforma les lettres en décadence[1]. »

Rivallon avait également composé une épitaphe de Marbode. Mais il y eut en même temps trois archidiacres de ce nom, l'un à Nantes, le second à Rennes et le troisième à Aleth, et on ne sait pas au juste duquel il s'agit. On croit, sans que ce soit bien démontré, que c'était un ancien élève de Marbode. Loyauté, dans ses Notes sur les *Lettres d'Hildebert*, dit avoir vu des épigrammes d'un Rivallon dans un manuscrit de Claude Ménard. Une petite poésie de Marbode est adressée à Rivallon, archidiacre. Il le félicite de la renommée qu'ont acquise ses vers et le loue d'avoir abandonné les camps pour l'Église. « Je te félicite, dit-il, de t'être associé aux camps de l'Église, toi qui dernièrement étais soldat sous un prince du monde[2]. » Ce Rivallon était arrivé à l'archidiaconat sans les efforts et le temps qu'y mettaient la plupart de ses confrères, et Marbode lui souhaite la mitre épiscopale. « Tu étais Saul, maintenant tu seras Paul, et par l'ordre du Christ tu porteras les insignes du pontife[3]. » Enfin, il y a une

1. Pline, L. VIII, ep. 12.

2. Ecclesiæ castris te gratulor associatum,
Qui modo sub mundi principe miles eras.
(Beaug., c. 1565.)

3. Saulus eras, nunc Paulus eris, Christoque jubente,
Postmodo pontificis suscipies apicem.
(*Id.*, c. 1566.)

lettre d'Hildebert[1] adressée à R., archidiacre de Nantes, qu'elle qualifie de César à l'armée et de Virgile en poésie; cette lettre pourrait avoir été écrite pour le même personnage plutôt que pour le Robertus qu'indique un manuscrit, mais dont on ne retrouve pas la trace. En tout cas, le Rivallon qui a composé une épitaphe de Marbode était un assez pauvre versificateur, et la perte de ses œuvres peut nous laisser sans regrets.

Le jeune comte Geoffroy Martel avait été également l'élève de Marbode. C'était un homme de valeur, juste et brave, dont le gouvernement s'annonçait de la manière la plus heureuse pour son pays, quand il fut tué, en 1106, au siège de Candé. Hildebert écrivit son épitaphe.

Samson, qui devint évêque de Winchester, fut un de ces religieux, nombreux à cette époque, qui quittèrent la France pour porter à l'Angleterre leur science et leur dévouement. Il était de Bayeux et avait été envoyé par l'évêque Odon, frère de Guillaume-le-Conquérant, à Angers, pour y faire ses études. Évêque en 1097, il fut consacré à Londres par saint Anselme. Marbode lui a adressé une épître fort affectueuse : « Que je désire voir ton visage, mon cher prélat, et embrasser vieillard celui que j'ai aimé jeune homme[2]. » Il se plaint que la mer les sépare, et il l'engage à revenir voir son vieil ami et sa première patrie.

Geoffroy Babion était, au contraire, un Anglais fixé

1. L. III, ep. 22.

2. Opto tuum vultum, mi præsul, cernere multum,
Amplectique senem quem colui juvenem.
(Beaug., c. 1565.)

en France. Ce fut lui qui succéda à Marbode comme écolâtre en 1096, et il occupa cette charge jusqu'en 1111. On sait peu de chose de lui. On lui attribue un Traité sur la puissance royale, un Recueil de sermons et un Commentaire sur saint Mathieu. D'après Rangeard, il était versé dans la connaissance de l'Écriture et des lois, et s'était fait en Angleterre une réputation comme prédicateur.

Tels sont les plus connus des élèves de Marbode. A peine formés par leur maître, les hasards de la destinée les éloignaient de lui; mais il y avait en outre à Angers un petit groupe d'intelligences ouvertes et cultivées. On aime à se représenter ces noyaux d'hommes qui, semés çà et là dans tout l'Occident, y maintenaient encore des foyers d'études et de science. A défaut de succès brillants, ils eurent du moins le goût du travail et l'amour des belles choses. Pour leurs contemporains, ils furent une élite non moins utile que remarquable; pour nous, ils ont contribué à répandre les manuscrits des anciens et à en sauver quelques-uns de la destruction. Grâce à eux, on comprend que la barbarie n'ait jamais été complète en France, et, comme presque tous appartenaient à l'Église, on se rend compte de l'énorme influence que put acquérir le clergé. Parmi ces hommes, quelques noms sont parvenus jusqu'à nous. Bérenger d'abord, mais tout absorbé dans la théologie; Marbode put le connaître pendant longtemps, car il ne mourut qu'en 1088.

Frodon était Angevin; après avoir porté sa science un peu de côté et d'autre, après avoir enseigné à Angers, il s'en alla mourir en Angleterre. « Frodon, dit Baudry, que te sert d'avoir connu les secrets des

livres et ton Aristote étudié nuit et jour?... Frodon, le travail t'avait égalé aux grands poètes[1]. » Il n'est rien resté de ce professeur d'humeur vagabonde, mais que Baudry paraît avoir tenu en haute estime.

On cite encore[2] le prêtre Raoul et le chevalier Clérembaud : le premier aussi connu alors par son éloquence et sa science que par sa richesse et sa charité; le second, d'illustre naissance, brave soldat, et très habile dans les procès, chose rare en ce temps parmi les laïques.

Enfin, Marbode eut aussi pour ami un Gautier qui n'est connu que par lui, et qui eut peut-être sur sa manière d'écrire une certaine influence. Ce Gautier lui recommandait d'écrire simplement, et d'éviter tout ce qui pourrait blesser personne. « Tu aimes mieux, dit Marbode, que je compose des vers sans sel plutôt que de blesser l'esprit du lecteur; ce soin d'éviter toute dispute montre combien tu es doux[3]. » Marbode promet de se conformer aux avis de cet ami, « dont le chant surpasse celui de tous les oiseaux, » et qu'il appelle ailleurs un poète difficile à contenter, *metuende poeta*.

1. Frodo, quid prodest te nosse profunda librorum,
Nocte dieque tuus tritus Aristoteles?...
Frodo, labor magnis te vatibus æquipararat.
(Patrolog., t. CLXVI.)

2. V. Rangeard, *l. c.*

3. Expertesque salis versus me fingere malis
[pour *mavis*, à cause de la rime.] *(a)*
Mentem lectoris quam lædat causa saporis,
Quantum sis mitis monstrat vitatio litis.
(Beaug., c. 1624.)

(*a*) Mais pourquoi ne pas y reconnaître un conditionnel, comme le *nollem* de la note suivante? — F. R.

SATIRES ET PETITES POÉSIES DE MARBODE

Gautier, en conseillant à Marbode de ne blesser personne, faisait allusion aux poésies satiriques de son ami, œuvres de jeunesse, de celles sans doute qu'il regrettait plus tard : « Devenu vieux, dit-il, je rétracte beaucoup des ouvrages que j'ai composés étant jeune, je m'en repens, et je voudrais qu'ils n'aient pas été écrits ou publiés, soit parce que le sujet en paraît peu honnête et léger, soit parce que la manière de les traiter aurait pu être mieux appropriée[1]. » Double regret, auquel, comme on voit, l'esprit du prêtre et celui du poète ont également part. C'est donc à la première partie de la carrière littéraire de l'auteur qu'il faut rapporter la plupart de ses satires et de ses épigrammes.

Marbode ne prévoyait pas sans doute qu'il serait un jour appelé au siège épiscopal de Rennes quand il écrivait contre cette ville une satire virulente dans laquelle Dom Lobineau, un Rennais cependant, trouve simplement qu' « il y a un peu de passion[2]. » Beaugendre s'est décidé avec peine à la publier, « de peur, dit-il, de paraître avoir voulu blesser les habitants de Rennes, si fameux maintenant

1. **Quæ juvenis scripsi, senior dum plura retracto,** *(a)*
Pœnitet et quædam vel scripta vel edita nollem,
Tum quia materies inhonesta levisque videtur,
Tum quia dicendi potuit modus aptior esse.
(Decem capit., I.)

2. *Hist. de Bretagne*, t. I, p. 201.

(*a*) *Dum* retracto, quand je revois. — F. R.

par tant de grands noms et tant de vertus[1]. » Ce scrupule est exagéré, et mieux vaut l'opinion d'un historien de la ville de Rennes, Marteville : « Fût-elle vraie (cette satire), il faudrait encore remercier Marbode de nous l'avoir transmise, car elle est le meilleur éloge qu'on puisse faire du présent. » Dans une note de sa traduction en vers de quelques poésies de Marbode, S. Ropartz cite une chanson satirique sur les dérèglements de Rennes, écrite au commencement du XVIIIe siècle par le saint missionnaire Grignon de Montfort, chanson qui nous prouve que son auteur était aussi médiocre poète qu'heureux prédicateur. « Est-ce le sujet qui prêtait peu à la satire? se demande le savant traducteur. Il faut le croire, car un troisième rimeur (un magistrat nommé Bernard) s'est avisé au XIXe siècle de reprendre le thème satirique contre Rennes, et la boutade de Marbode, malgré son infériorité, reste certainement la moins mauvaise des trois[2]. » De semblables invectives peuvent, d'ailleurs, s'écrire à peu près indifféremment en tout temps et en tout pays; aussi ne tirent-elles pas à conséquence. Quelle ville ne renferme pas dans son sein bien des éléments de corruption? L'élégance d'Angers au XIe siècle ne nous paraît pas une garantie de moralité plus sérieuse que la barbarie de Rennes. Et puis, certains esprits ne sont-ils pas particulièrement ingénieux à trouver partout des sujets de blâme? En ce temps-là même, à Angers, Foulques le Réchin, ayant les pieds difformes, imagina ces souliers dits en poulaine terminés par une

1. « Ne Redonenses indigenas tot nominibus et virtutibus nunc illustres, lædere voluisse videremur. » (Beaug., c. 1626.)
2. S. Ropartz, p. 222.

longue pointe, et Orderic Vital, qui les compare à des queues de scorpions, y voit quelque chose d'affreusement pervers[1]. Pour en revenir à Marbode, sa qualité d'Angevin était une bonne raison pour ne pas aimer les Bretons, dont les incursions ravageaient si souvent les frontières de son pays. Sa satire est écrite en vers catapultins, c'est-à-dire dans lesquels le commencement, le milieu et la fin du vers riment ensemble. C'est la seule pièce écrite tout entière dans ce rythme que nous trouvions chez Marbode; par ailleurs, il n'a que quelques vers catapultins isolés. Les vers suivants, par lesquels débute la satire, feront comprendre à la fois quel en est le caractère et combien l'auteur a dû se mettre l'esprit à la torture pour ne pas violer trop souvent et trop gravement les règles de la prosodie :

Urbs Redonis, spoliata bonis, viduata colonis,
Plena dolis, odiosa polis, sine lumine solis,
In tenebris vacat illecebris gaudetque latebris.
Desidiam putat egregiam, spernitque sophiam, etc.

Voilà bien de ces vers dont Marbode lui-même a écrit qu'il suait en les composant[2]; et on comprend qu'en s'en souvenant le pasteur qui dirigea avec dévouement l'Église de Rennes pendant tant d'années, — peut-être aussi le poète classique des *Decem capituli,* — ait pu dire : « *Vel scripta, vel edita nollem.* » Dom Lobineau, se fondant sur le rythme de cette satire, met en doute qu'elle soit bien de Marbode.

1. Orderici Vitalis, *Historia ecclesiastica,* pars III, L. VIII, 10.

2. In quibus, exercens animum, sudare solebam.
(*Cap. I.*)

Cette raison n'est pas suffisante, car le scholastique d'Angers s'est plu d'autres fois à chercher les difficultés métriques pour le simple plaisir de lutter contre elles, et il faut reconnaitre qu'elle est bien d'accord avec certaines tendances agressives de son esprit[1].

La satire *Ad nuntium mortis*, à un messager de mort, n'a pas le même caractère d'exagération et s'adresse à un ridicule réel. C'était alors l'usage, quand quelque personnage mourait dans une abbaye, d'envoyer dans tous les environs un messager porteur d'un rouleau, *rotulus*[2], par lequel on faisait part de la triste nouvelle. En réponse à cette lettre, les évêques, les moines, etc., écrivaient quelques lignes en prose ou en vers, exagérant de leur mieux les éloges du défunt, et exprimant le regret de sa perte dans le style singulier de l'époque. Bien que cet usage ait encore persisté plusieurs siècles plus tard, beaucoup de bons esprits, et parmi eux Marbode et Baudry, en comprenaient et en combattaient dès lors les ridicules. Marbode lui a consacré deux satires. La première est adressée au messager, porteur du rouleau. Le hibou, Virgile l'atteste, annonce par son chant quelque malheur; aussi les autres oiseaux le haïssent et le déchireraient s'il se montrait à eux. Ainsi le porteur des messages de deuil devrait avoir honte, lui qui répand partout la tristesse. Mais loin de là : « d'une voix désagréable, tu demandes de l'argent comme s'il s'agissait d'un évènement heu-

1. V. *infra*, une note du paragraphe intitulé : *Les témoignages sur Marbode.*

2. V. *Les Rouleaux des morts du IXe au XVe siècle*, recueillis et publiés par la Société de l'Histoire de France, par Léop. Delisle, 1866.

reux, tu demandes des souliers pour ne pas user les tiens, tu réclames ta nourriture[1]. » En souvenir du mort, on satisfait toutes ces exigences; alors elles redoublent, et l'indignation du poète éclate : « Pleure, toi qui nous fais pleurer, verse comme les nuages une pluie de larmes, bois le breuvage de la tristesse, mange le pain de la douleur...; tu recevras les étrivières, maudit coquin[2]. »

L'autre satire est intitulée : *Reprehensio superfluorum in epitaphio Joannis abbatis*[3]. Ici Marbode plaisante les périphrases employées pour dater la mort du personnage qui faisait le sujet du rouleau. Si l'on nous dit que l'abbé Jean a été un saint, nous l'apprendrons avec plaisir, parce que c'est utile à notre édification. Mais à quoi bon ajouter autre chose? Pourquoi dire qu'il est mort « quand Phœbus entrait dans le signe des poissons? » car alors pourquoi pas nous dire aussi bien que c'était « quand le ciel était en haut et la terre au-dessous, que la Loire coulait, que l'onde s'enflait au souffle des vents, que les poissons nageaient, que les oiseaux voltigeaient, que la femme filait, et que sa petite fille

1. Ceu bene re gesta petis æs cum voce molesta,
Et ne lacescas *(a)* soccos petis, exigis escas.
(Beaug., c. 1577.)

2. Fle qui flere jubes, plue distillans quasi nubes,
Potum mæroris bibe, vescere pane doloris.
... Fustibus et ferro saturabere, pessime gerro.
(*Ibid.*)

3. V. *infra*, une note du paragraphe intitulé : *Les témoignages sur Marbode.*

(*a*). Lisez *languescas*, « pour ne pas tomber malade. » — E. E.

pleurait[1]? » Il y a là de quoi fatiguer tout le monde, vivants et défunts.

Ces deux pièces sont en vers léonins richement rimés. Serait-ce être bien exigeant que de vouloir supprimer des œuvres de Marbode tout ce qu'il a écrit en vers léonins? Non pas assurément qu'on puisse contester l'authenticité de la plupart de ces poésies, mais parce que la réputation du poète ne pourrait qu'y gagner. Tous ces auteurs du moyen-âge qui se sont donné tant de peine pour écrire en vers léonins nous ont-ils laissé en ce genre, malgré tout leur talent, une seule pièce de valeur? Quelle inspiration résisterait à une pareille difficulté? Comment éviter l'ennui avec une semblable monotonie? Ce n'est pas par ses poésies trop nombreuses ainsi écrites qu'il faut juger la valeur de Marbode; il n'est réellement lui-même que dans les poèmes comme le *Lapidaire*, les *Dix chapitres*, etc., où il se contente des difficultés ordinaires de la prosodie latine sans en ajouter de nouvelles.

Au milieu de la corruption générale, on gardait, dans la plupart des abbayes, la vie pieuse qui convient à des religieux. Marbode n'a pas épargné dans ses vers ceux qui faisaient exception et qu'il regarde comme coupables de l'abaissement de l'Église. Les *Versus canoniales* sont une satire vigoureuse que sa date ne place pas encore ici; la parabole du loup et du berger est une raillerie fine et spirituelle qui fait

1. Cum cœlum sursum, cum staret terra deorsum,
Cum Ligeris flueret, cum ventis unda tumeret,
Cum pisces narent, cum passeruli volitarent,
Cum mulier neret, cum parvula filia fleret...
(Beaug., c. 1579.)

penser aux malices du *Roman du Renart*, et nous en parlerons bientôt; mais l'attribution à Marbode des vers intitulés : *De Ordine monastico et ecclesiastico*, nous semble suspecte à plusieurs titres. D'abord pour le fond même de la satire. Cette attaque contre les moines est difficile à concilier avec une autre poésie bien supérieure intitulée : *Laus vitæ monasticæ*[1]. Marbode ne devait pas être à ce point ennemi des moines, puisqu'il quitta l'épiscopat pour aller mourir parmi eux à l'abbaye de Saint-Aubin. En second lieu, ces vers sont écrits dans un mètre à part. Prenons-en quelques exemples :

> Ordo monasticus ecclesiasticus esse solebat,
> Dura cibaria cum per agrestia rura colebat.
> Nulla pecunia, nulla negotia præpediebant,
> Tam capitalia quam venialia nostra piabant.

On voit que chaque vers a deux rimes intérieures, et de plus rime par la fin avec son voisin. Ces particularités se retrouvent bien dans Marbode, mais une licence qu'on ne rencontre qu'ici, c'est la suppression des césures, et une fantaisie que Marbode ne s'est pas permise ailleurs, c'est l'emploi uniforme de dactyles pour les cinq premiers pieds du vers. *L'Ordre monastique* a été attribué à Gualon, écrivain anglais du XIIe siècle, par Mathias Flacius, qui l'a publié en 1557, à Bâle, dans son recueil[2]. Les ca-

1. Il est vrai que l'attribution de cette dernière pièce elle-même est aussi douteuse.

2. De corrupto Ecclesiæ statu. Edelestan du Méril remarque (*Poésies populaires latines du moyen-âge*, p. 160) qu'il en existe à la Bibliothèque Nationale un manuscrit du XIe siècle, antérieur par conséquent à Gualon. — V. *infra*, une note du paragraphe intitulé : *Les témoignages sur Marbode*.

prices prosodiques de l'auteur font penser à une autre satire, également contre des moines, publiée par l'*Histoire littéraire* (tome XI) et attribuée à Payen Bolotin, de Chartres, contemporain de Marbode :

> Ordinis expers, ordo nefandus, pellibus agni
> Cum sit amictus, relligiosus vult reputari.

Ici les vers sont rimés et formés de dactyles et de spondées alternativement, sans césure.

Les épigrammes de Marbode ne sont pas nombreuses, mais quelques-unes sont fort vives. Un abbé ayant revêtu les insignes de l'épiscopat [1] sans quitter sa charge d'abbé, Marbode le déclare « semblable à un centaure, un monstre à deux formes, un âne resté âne sous sa peau de lion, un acteur qui porte un masque sur la scène [2]. » Il y avait eu sans doute alors quelque fait qui avait ému l'opinion, car on trouve dans les œuvres d'Hildebert quatre vers assez peu dignes de lui, s'il en est réellement l'auteur, « contre un abbé qui était en même temps évêque [3], » dans lesquels il le compare à un mulet. Selon Beaugendre, il s'agirait peut-être de Brunon, évêque de Segni et moine du Mont-Cassin; l'abbé Tresvaux [4] pense qu'il pourrait être question de Be-

1. Un canon du Concile de Poitiers, en 1100, défend aux abbés de se servir de gants, de sandales et d'anneau en célébrant, sauf par concession du Saint-Siège.

2. Centauro simile monstrum reor esse biforme ..
Permanet ergo latens sub pelle leonis asellus,
Aut velut in scena personam fert alienam.
(Beaug., c. 1573.)

3. In virum abbatem simul et episcopum.
(Beaug., c. 1350.)

4. L'abbé Tresvaux, *L'Église de Bretagne*.

noît de Cornouailles, évêque de Nantes en 1081 et abbé de Sainte-Croix de Quimperlé en même temps. Du reste, de pareils abus se présentaient assez fréquemment aux divers degrés de la hiérarchie ecclésiastique, et l'Église même d'Angers n'en était pas exempte.

Dans l'épigramme à un nommé Faustin, le poète lui déclare qu'il considère son livre comme absolument vide, puisqu'une moitié est en blanc, et que l'autre ne contient que des riens[1].

Marbode s'accuse d'avoir écrit dans sa jeunesse des vers qu'il qualifie de « *materies inhonesta levisque.* » Nous ne voyons guère que deux ou trois petites poésies qui aient pu causer quelque scrupule à l'austérité de leur auteur. Malgré la moralité des derniers vers, mieux eût valu sans doute ne pas écrire la *Satira in amatorem...;* mais quant aux quatre vers que cite Ampère[2], nous n'en ferons pas un crime au saint évêque. Ils expriment une idée qui fit fortune quelques siècles plus tard et dont s'emparèrent bien des rimeurs de madrigaux à bout d'imagination. « Avare envers les autres jeunes filles, la nature hésitait à se montrer complaisante dans ses dons. Elle t'en a comblée, et voyant son travail admirable, elle s'est étonnée elle-même de l'œuvre de ses mains[3]. » Ces vers durent plaire beaucoup dès

1. Unde librum totum vacuum sic colligo, cujus
Altera pars nugas, altera nil retinet.
(Beaug., c. 1618.)

2. J.-J. Ampère, *Hist. littéraire de la France,* t. III.

3. Parcius elimans alias natura puellas,
Distulit in dotes esse benigna suas.
In te fudit opes, et opus mirabile cernens,
Est mirata suas hoc potuisse manus.
(Beaug., c. 1619.)

leur apparition; nous les retrouvons dans une pièce adressée par Hildebert à la reine d'Angleterre [1], mais auquel des deux poètes en ferons-nous honneur? [2]

Si le souvenir de quelques poésies un peu légères poursuivait Marbode dans sa vieillesse, il pouvait en revanche leur en opposer un grand nombre d'autres où il prêche la chasteté, et dans l'une desquelles nous trouvons le souvenir d'un passage fameux de Lucrèce [3].

Marbode embrassait dans une même condamnation ce qui est léger, ce qui est mal écrit, et ce qui est inutile dans ses œuvres.

Ne quid inornate vel ne quid inutile promam.

Il se promettait sans doute par là de consacrer sa poésie à des chants religieux et à des pièces philosophiques. Il aurait ainsi désigné sous le nom d'*inutile* un certain nombre de morceaux écrits sur des sujets futiles, où la singularité de la forme le dispute trop souvent à la sécheresse du fond. « C'est sans doute encore de cette époque, dit S. Ropartz, en parlant du professorat de Marbode, qu'il faut dater ces jolies épigrammes, ces petits poèmes qui ne dépareraient pas une anthologie classique, le *Forgeron*, le *Vase brisé,* vrais camées antiques, d'autant plus

1. Beaug., c. 1366.

2. V. *infra* une note du paragraphe intitulé : *Les témoignages sur Marbode.*

3. O bone Salvator! quam decipit *(a)* omnis amator!
Turpia pulchra putat, pro nigris candida mutat,
Cœni fœtorem pigmenti credit odorem;
Dulcia sicut mel testatur amara velut fel, etc.
(Beaug., c. 1563.)

(*a*). *Sic,* lisez *desipit.* — E. E.

séduisants qu'on s'attendait moins à les trouver dans un écrin du XIe siècle. »

« Il est tout simple, écrit M. Nisard dans ses *Études sur les poètes latins de la décadence,* qu'on admire un livre en proportion de ce qu'on dépense de temps et d'esprit à le rendre intelligible. » C'est ce qui nous semble être, en effet, arrivé à M. Ropartz. A force de vivre dans l'intimité de Marbode, il s'était, comme il le dit lui-même, « épris personnellement de cette grande figure littéraire. » Marbode n'a pas à s'en plaindre, car les vers faciles et élégants de son traducteur ne laissent pas soupçonner la plupart de ses côtés faibles; mais il est permis d'avoir sur les petites poésies du professeur angevin une opinion moins flatteuse que celle de M. Ropartz, et nous croyons qu'une anthologie devrait être bien faiblement composée pour que le *Vase brisé,* et même le *Forgeron,* puissent s'y glisser sans la déparer.

Dans le *Vas fractum,* voici quelles difficultés a imaginé de vaincre Marbode. Le vers est l'hexamètre léonin rimant par deux syllabes, et toujours terminé par un mot monosyllabique. Ainsi, cette fin de vers, que les poètes classiques ont regardée comme défectueuse ou au moins inférieure aux autres, est ici érigée en système. Il est vrai qu'Ausone avait donné l'exemple d'une pareille fantaisie.

> **Porticus est Romæ, quo dum spatiando fero me,**
> **Res quærendo novas inveni de saphyro vas.**

L'auteur raconte qu'étant à Rome, il trouva dans une boutique un vase de saphir et l'acheta. Il le fit emballer avec soin... Quand il le retira, le vase était cassé! Belle occasion de malédictions poétiques! « Ce

vase eût été d'un grand prix au milieu d'un festin, si on l'avait apporté comme il avait été placé; mais le porteur l'a cassé. Qu'il n'ait plus un seul jour heureux![1] »

L'anecdote elle-même est sans doute vraie; elle n'eût pas valu la peine d'être inventée. On ne connaît d'une manière certaine qu'un voyage de Marbode à Rome, celui qu'il fit à propos de l'élection de Rainaud de Martigné; mais nous avons vu que, selon Claude Ménard, il y aurait déjà été auparavant, étant professeur, pour solliciter du Souverain-Pontife certains privilèges en faveur de l'école d'Angers. C'est probablement alors que lui arriva la petite aventure qu'il raconte. Mais pour nous, qui savons par l'exemple de Sully-Prudhomme quel parti un véritable poète peut tirer d' « un vase fêlé, » il nous est impossible de trouver dans les vers de Marbode la moindre poésie.

La petite pièce « *Ad inquietum fabrum* » est bien préférable; c'est une des meilleures de l'auteur, mais aussi s'est-il borné à écrire ici en distiques d'une facture purement classique. Le morceau est court, huit distiques; grand mérite pour ce genre de poésie, où le fond est peu de chose et où des répétitions deviendraient inévitables et désagréables. Ce sont des imprécations contre un forgeron son voisin, qui, plus acharné à l'ouvrage que les Cyclopes, ne quitte jamais son marteau et ne laisse aucun repos aux gens des environs.

1. Inter convivas magni foret hoc pretii vas,
Si foret allatum sicut positum fuerat tum,
Lator at hoc pressit, cui prospera nulla dies sit.
(*Patrolog.*, CLXXI, col. 1685.)

On peut citer les quatre vers intitulés : *Vol d'un coq prouvé par ce coq même* comme un remarquable exemple de sécheresse [1]. Un coq chante dans l'estomac de celui qui l'a mangé et découvre ainsi son larcin. Il y avait là le sujet de quelque jolie légende; Marbode n'a pas été heureux, mais cette petite poésie est-elle bien de lui? Elle n'est pas dans l'édition de Beaugendre, et la *Patrologie* la publie d'après un manuscrit de Tours dont elle a retiré quelques autres morceaux assez suspects. La sécheresse n'est pas le défaut ordinaire de Marbode, surtout quand il n'y est pas contraint par des difficultés de rythme, et ces deux distiques n'en présentent aucune.

Un morceau d'une certaine étendue, la *Parabole de la fraude faite par un loup à un berger*, vient au contraire jeter une note toute nouvelle et heureuse non seulement dans l'œuvre de Marbode, mais encore dans toute cette poésie grave, souvent même trop grave, de l'époque; voici, enfin, quelque chose de léger, d'alerte; voici le fabliau plaisant et moqueur qui fait son apparition dans la littérature.

Un loup dérobait les brebis d'un berger, errantes dans un vaste pâturage. Ne pouvant se rendre maître par la force du ravisseur, le pasteur a recours à la ruse. Il courbe un jeune chêne et attache au sommet une corde disposée de manière à étrangler le loup dès qu'il y touchera. Pour allécher l'animal, le berger dispose habilement auprès de son piège une tête d'agneau, et s'éloigne. Il était difficile d'expliquer élégamment tous les détails de ces préparatifs; Mar-

1. V. *infra*, une note du paragraphe intitulé : *Les témoignages sur Marbode*.

bode ne s'en est pas très bien tiré; ce passage est faible, embarrassé, les mots *laqueus, baculus* y sont répétés à chaque vers.

Tout se passe comme le berger l'avait prévu. Le loup vient, veut saisir la tête d'agneau... et lui-même se trouve suspendu en l'air, le cou serré par le lacet. Le pasteur accourt, accable de coups de pierres son voleur, sans cependant parvenir à le tuer. Alors il saisit son bâton et se dispose à l'assommer, quand celui-ci a recours aux prières[1] : « Aie pitié de moi, berger très charitable; écoute en peu de mots ce que je te donnerai. Si tu daignes m'accorder la vie, je te rendrai au centuple tout ce que je t'ai ravi. Mais je n'ai rien ici. Si tu me laisses m'en aller, pour que je ne te trompe pas, reçois une sûre garantie; mon petit louveteau sera un otage convenable, je te le livrerai... Prends ma peau, tu n'en pourras même pas faire un soulier; prends ma chair, tu ne pourras pas la manger. »

Le berger, naïf, se laisse séduire par ce beau raisonnement; il accepte le louveteau comme otage et laisse échapper le loup. Celui-ci, en s'en allant, médite déjà le tour qu'il va jouer au trop confiant pasteur. Il rencontre un moine suivi d'un frère servant. « Mon père, lui dit-il, je me repens de mes crimes;

1. ... Miserere, piissime pastor,
Et tibi quæ referam percipe pauca precor.
Si mihi dignatus fueris concedere vitam,
Omnia quæ rapui centupla restituam.
Sed nihil hic habeo; si me patiaris abire,
Ne tibi sim fallax, utile pignus habe.
Congruus obses erit lupulus meus; hunc tibi tradam...
... Tolle meam pellem, tibi non erit apta cothurno,
Tolle meam carnem, non erit apta cibo.
(Beaug., c. 1628.)

j'ai honte d'avoir mis à mort tant de brebis innocentes; homme pieux, réconciliez mon âme avec Dieu. Faites une tonsure sur ma tête, et donnez-moi l'habit monacal. » Marbode ne perd pas cette occasion d'adresser une épigramme à la rapacité et au peu de scrupules que trop de personnages témoignaient de son temps malgré leur qualité de religieux. « Ne croyez pas[1], dit le loup, que vous accomplirez sans récompense un pareil travail; je vous laisse en échange cette brebis, bien qu'elle ne m'ait pas été donnée. Si un plat de viande de brebis ainsi offert ne vous plait pas, donnez la chair à votre frère servant et gardez pour vous la toison. » Le moine accepte, fait au nouveau converti une large tonsure, lui apprend en quelques mots les règles de son ordre, et voilà notre loup devenu moine. Le moment de délivrer son fils laissé en otage étant venu, le rusé voleur arrive. Le berger a peine à le reconnaître sous son nouvel habit. Est-ce bien toi, lui dit-il, qui dérobais mes brebis et que j'ai pris à mon piège? Le tableau qui suit est charmant : le loup baisse la tête, dit *benedicite*, et les joues baignées de larmes prend la parole[2]. Il raconte comment, à la suite des coups qu'il a reçus, il a dû la vie à la charité d'un bon moine qui l'a décidé à quitter le monde pour le couvent. Je ne possède rien, ajoute-t-il, et

1. Neve putes frustra tantum perferre laborem,
   Dum mihi non data sit, do tibi munus ovem.
   Si tibi non placeant data fercula carnis ovinæ,
   Da famulo carnem, tu tibi vellus habe.
   (Beaug., c. 1629.)

2. Ille, caput flectens, postquam benedicite dixit,
   Ora rigans lacrymis talia verba dedit :
   (*Ibid.*, 1629.)

je suis venu me livrer moi-même pour la liberté de mon fils. — Je serais doublement criminel de faire périr un religieux, répond le berger, allez tous deux, vous êtes libres. Le faux moine et le louveteau s'éloignent en riant, et le loup tient alors ce langage peu édifiant dans la circonstance : « Crois-moi, mon fils, la chair de brebis est bien bonne; le fromage et les fèves ne feront jamais qu'une nourriture médiocre, je ne prendrai pas un fardeau que je ne pourrais porter[1]. » Et il recommence de plus belle à courir sus aux brebis. Le berger le surprend, et tout scandalisé s'écrie : Comment! tu es bien portant, tu es moine, et malgré la règle de saint Basile tu manges de la viande! « Il y a des degrés dans le bien, répond le renégat, et tantôt je suis moine, tantôt je suis chanoine![2] » Après cette belle réplique, il retourne en sautillant dans ses forêts.

Cette parabole du loup devenu moine est une des poésies les plus agréables de Marbode; elle est en distiques dont les deux vers riment par la dernière syllabe. Il y aurait certainement beaucoup à reprendre pour les expressions et la prosodie, mais quand il s'agit du XI[e] siècle il ne faut pas se montrer

1. Crede mihi, fili, nimis est caro dulcis ovina,
Et cibus asper erit caseus atque faba.
Non onus assumam quod non possim tolerare.
(Beaug., c. 1629.)

2. Et modo sum monachus, canonicus modo sum.
(*Ibid.*, c. 1629.)

Au temps de Marbode, les récits comiques et satiriques dont devait sortir le *Roman du Renart* circulaient déjà dans la littérature populaire. — (V. Edelestand du Méril, *Poésie populaire latine avant le XII[e] siècle.*) — V. *infra*, une note du paragraphe intitulé : *Les témoignages sur Marbode.*

trop difficile. Marbode attaquait par la plaisanterie des abus qu'il combattait également avec plus de violence par la satire, et que plus tard, devenu évêque, il s'efforça de réprimer par la sainteté de ses conseils et de ses exemples. Il est fâcheux qu'ayant si bien réussi une fois dans le fabliau, Marbode n'y soit pas revenu de nouveau.

MARBODE ARCHIDIACRE

Vies de Saints.

A ses fonctions de scholastique Marbode joignit bientôt celles d'archidiacre. A quelle époque? On ne peut préciser, mais la date de 1081 que donne Beaugendre est certainement inexacte, car, dans une charte du Cartulaire de Saint-Aubin, on voit figurer en même temps comme témoins Rainaud, maître-école, et Marbode, archidiacre. Or, Rainaud était mort vers 1076.

C'était alors une charge considérable et qui comportait des devoirs multiples. « Au moyen-âge surtout, dit Adrien Gréa, la juridiction de ce dignitaire touche à tous les points du droit ecclésiastique; il est administrateur du diocèse, dispensateur de la justice ecclésiastique et civile, et il s'élevait jusqu'à menacer d'obscurcir la dignité épiscopale[1]. » C'était l'archidiacre qui examinait et proposait les clercs à l'évêque pour les ordonner prêtres, qui prenait soin des hospices et des monastères, visitait chaque année

1. Adrien Gréa, *Essai historique sur les archidiacres*, dans la Bibliothèque de l'École des Chartes, t. II, 3e série, 1853.

les paroisses, présidait les réunions ecclésiastiques, faisait observer les décisions des Conciles, dirigeait les réparations des monuments religieux, etc.[1] En un mot, il était, comme le dit Hildebert, non pas un membre quelconque, mais l'œil de l'Église[2]. La cathédrale d'Angers avait alors trois archidiaconés : celui de Saint-Maurice, celui d'Outre-Loire et celui d'Outre-Maine[3]. Il paraît difficile que l'on ait pu réunir les fonctions d'archidiacre, si actives, et celles de scholastique, et Beaugendre pense que Marbode abandonna en devenant archidiacre la direction de l'École d'Angers. Cependant rien ne le prouve; ce n'est qu'à partir de son élection à l'évêché de Rennes, en 1096, qu'il est question d'un autre scholastique. D'ailleurs, son prédécesseur, Rainaud, avait, comme on en voit encore bien d'autres exemples, rempli en même temps les deux charges. Peut-être en pareil cas le titre d'archidiacre était-il surtout honorifique; car comment comprendre autrement que Bérenger ait pu être à la fois écolâtre de Tours et archidiacre d'Angers? Enfin, dans une charte du chapitre de Saint-Jean-Baptiste, Marbode prend à la fois les deux titres de scholastique et de grand archidiacre.

C'est de cette période que datent plusieurs des Vies de saints écrites par Marbode. Les vies de saints constituent certainement la partie la plus volumineuse de la littérature du moyen-âge. On peut s'en faire une idée en compulsant l'énorme collection des

1. Adr. Gréa, *l. c.*
2. « Non quodlibet membrum corporis Ecclesiæ, sed oculum. » (Epist., L. II, 29.)
3. *Hist. littéraire,* t. VIII.

Bollandistes. Guizot a compté[1] qu'ils en avaient publié, pour le seul mois d'avril, quatorze cent soixante-douze, et les derniers mois parus sont encore plus complets. Chaque abbaye, chaque église, aimait à avoir la vie de son saint protecteur écrite par une plume élégante, et s'adressait à quelque littérateur en renom soit pour composer cette vie, soit souvent pour corriger les fautes trop grossières de style des biographies écrites depuis longtemps par des moines plus zélés pour la gloire de leur saint que versés dans les délicatesses de la grammaire latine. Ce qu'on demandait surtout à l'écrivain, ce n'était pas de la critique historique, mot aussi inconnu alors que l'idée qu'il représente, mais une grande ferveur, et aussi une grande habileté à faire valoir les mérites et les vertus de son sujet.

Au VIe siècle, dit l'*Histoire littéraire de la France*[2], pour accréditer la dévotion aux tombeaux des saints, on se contentait d'en amplifier les merveilles; au VIIe siècle on alla plus loin, on fabriqua de toutes pièces des vies de saints imaginaires, ou bien on mêla à ce qui était dans la tradition des choses de pure invention. Le XIe et le XIIe siècle y mirent sans doute plus de réserve, mais travaillant le plus souvent sur des documents anciens, ils se rendirent complices involontaires de ces fraudes pieuses. Parmi ces vies de saints, les unes étaient destinées à être expliquées publiquement dans les écoles, les autres devaient être répandues dans le public. C'était pour le clergé un moyen efficace de faire connaître les

1. *Leçons sur la civilisation en France,* leçon XVIIe.
2. T. III, p. 455.

vérités religieuses; plus d'un abbé, en même temps, n'était pas sans tenir compte de l'importance que donnerait à son abbaye la grandeur de son saint patron. D'autre part, c'était, comme le remarque Guizot, une littérature bien faite pour plaire au peuple : les âmes pieuses, crédules, y trouvaient les récits d'innombrables miracles, qui charmaient leur imagination et excitaient leur ferveur; souvent aussi ces opprimés aimaient à rencontrer parmi les serviteurs de Dieu dont on leur racontait la vie des hommes dévoués aux petits et aux faibles, et qui, parlant au nom du Tout-Puissant, n'avaient pas peur devant les grands de la terre.

Une des légendes qui ont eu le plus cours au moyen-âge est celle du miracle de Théophile.

Théophile était *vice-dominus*, vidame, ou économe de l'église d'Adana, en Cilicie, au VIe siècle. Il était connu et aimé de tous pour ses vertus, quand le siège épiscopal de sa ville étant devenu vacant, il le refusa par humilité. Un autre évêque fut donc élu à sa place, et ce nouveau venu, jaloux de Théophile, poussé par ses ennemis, lui fit perdre sa haute position de *vice-dominus*. Théophile en éprouva un ressentiment si violent qu'il s'en alla trouver un certain Juif et se mit, par son intermédiaire, en relation avec Satan lui-même. Le prince des démons lui fit signer un écrit par lequel il se donnait à lui, et, grâce à ce pacte fatal, Théophile recouvra bien vite toute sa grandeur passée. Bientôt le malheureux se repentit, et dans sa détresse il invoqua Notre-Dame. La Sainte Vierge eut pitié de lui; elle lui rendit elle-même le papier qu'il avait donné au démon; enfin, Théophile,

ayant publiquement confessé sa faute, mourut saintement.

Cette histoire fut d'abord écrite en grec par Eutychianus, qui était né dans la maison même de Théophile et avait été témoin oculaire du miracle. Paul Diacre, de Naples, en fit une traduction qui a été publiée, avec le poème de Marbode, par les Bollandistes (4 février); il y en eut également d'autres versions en latin. La fameuse religieuse de Gandersheim, en Saxe, Hroswitha, un des meilleurs écrivains du xe siècle, rédigea ce récit en vers latins; à la fin du xie ou au xiie siècle on trouve le poème de Marbode. En français, au commencement du xiiie siècle, Gautier de Coinsy, moine de l'abbaye de Saint-Médard de Soissons, près de Château-Thierry (1177-1236), écrivit un poème de Théophile[1]. A la fin du même siècle, Ruteboeuf composa sur le même sujet une pièce dramatique curieuse et très intéressante pour l'histoire du théâtre en France. Saint Damien, saint Bernard, saint Bonaventure, Albert le Grand, et d'autres grands orateurs ou écrivains religieux du moyen-âge ont fait allusion au miracle de Théophile dans leurs sermons ou dans leurs ouvrages. Il n'est pas jusqu'à Villon qui ne le rappelle. Dans une prière à Notre-Dame, il lui demande de prier son fils :

Qu'il me pardonne comme à l'Égyptienne,
Ou comme il fit au clerc Théophilus,

1. *Le Miracle de Théophile*, de Gauthier de Coinsy, publié pour la première fois, d'après un manuscrit de la Bibliothèque de Rennes, par D. Maillet, bibliothécaire de cette ville, 1838. — Ce poème était publié à peu près en même temps, d'après d'autres manuscrits, par Ach. Jubinal, dans son Appendice à Ruteboeuf, 1839.

Lequel par vous fut quitte et absoluz,
Combien qu'il eût au diable fait promesse.

Les lettres ne sont pas seules à garder ce témoignage de la bonté de la Sainte Vierge; la même légende est reproduite en bas-reliefs sur les murailles de Notre-Dame de Paris et de différentes églises de province, et en peinture sur les vitraux des cathédrales de Laon, du Mans, de Troyes, etc. [1]

Voyons maintenant quel parti a su tirer Marbode du personnage de Théophile. D'abord, on peut se demander si le poème qu'on lui attribue est bien de lui. Beaugendre l'a publié uniquement d'après les Bollandistes, et la *Patrologie* de l'abbé Migne uniquement d'après Beaugendre. Or, les Bollandistes eux-mêmes le publiaient d'après un seul manuscrit, dont ils n'indiquent pas la provenance, qui ne portait aucun nom d'auteur, mais qui contenait, outre le miracle de saint Théophile, la Passion de saint Laurent, la Vie de saint Alexis, la Passion des martyrs thébains, le Poème des pierres précieuses, et un Extrait des écrits de Solin. Quelques-uns de ces poèmes sont, en effet, de Marbode, mais cependant pas tous; rien ne prouve, par exemple, que la Vie de saint Alexis et l'Extrait de Solin soient de lui, et la Passion de saint Laurent est même attribuée à Hildebert par un manuscrit. La seule raison qu'invoquent les Bollandistes pour faire de Marbode l'auteur du poème de Théophile est donc bien peu solide. Trouverons-nous dans l'étude de l'ouvrage même quelque motif plus convaincant? Il est écrit en hexamètres léonins riches

1. V. Ach. Jubinal, Appendice à son édition de Rutebœuf.

et dénote chez son auteur une étonnante facilité de versification; mais que l'on prenne les *Vers sur saint Vincent* ou la *Vie de la bienheureuse Marie l'Égyptienne,* qui sont publiés dans les œuvres d'Hildebert, on y trouvera la même facture et les mêmes qualités. Il y a bien de temps en temps quelques vers d'un rythme spécial : deux rimes intérieures et une terminaison rimant avec la fin du vers précédent ou suivant; mais Hildebert, comme Marbode, en offre des exemples. Quelques vers catapultins ne sont pas non plus une raison suffisante pour attribuer la Vie de Théophile au professeur d'Angers, et si l'on dit que ce poème n'est, comme nous le verrons, qu'une reproduction versifiée, sans aucun frais d'imagination, du récit d'Eutychianus, cette manière commode de composer un ouvrage ne prouve rien, car elle était dans les habitudes du temps[1].

D'un autre côté, la *Vita Theophili metrica* est évidemment contemporaine de Marbode, et nous ne voyons guère qu'Hildebert et lui qui aient pu l'écrire; or, les œuvres des deux auteurs dans ce genre sont impossibles à distinguer les unes des autres, et il serait aussi difficile de prouver que le poème de Théophile n'a pas été écrit par Marbode, que de démontrer le contraire.

La Vie de Théophile est divisée en quatre chapitres. Le premier est intitulé : *Theophili vita pie cæpta; lapsus in scelera, Christo et Sancta Maria abjuratis.* Il correspond exactement au premier chapitre d'Eutychianus traduit par Paul de Naples et intitulé :

1. Les doutes de l'*Histoire littéraire* ((t. X, p. 371-2) ne sont pas moins affirmés. — F. R.

Theophili a vita pia discessus, Christus et Sancta Maria abjurati. Nous voyons d'abord le saint dans tout l'éclat de ses vertus : « Il y avait un vidame de beaucoup de mérite; il s'appelait Théophile et répondait au présage de son nom[1]. » Livré tout entier aux choses de la religion, il était en même temps le père des pauvres. L'évêque d'Adana étant venu à mourir, le peuple s'assembla pour lui choisir un successeur, et c'est sur Théophile que se portèrent ses suffrages. Mais lui, par humilité, refusa un pareil honneur. Le métropolitain lui ordonne de venir se faire consacrer; Théophile refuse toujours, et malgré le peuple, malgré son supérieur ecclésiastique, il persiste jusqu'au bout dans sa résolution. Alors on nomme un autre évêque; mais le nouvel élu, poussé par la jalousie, blâme les actes du vidame, le prive de ses fonctions et le remplace par quelqu'un qui était loin d'avoir son mérite. Voilà donc Théophile déchu de son autorité; les serviteurs que lui avait donnés la fortune l'abandonnent pour courir à son successeur, et le malheureux, tombé si bas que le peuple le traite d'insensé, ne cesse plus de gémir dans le regret d'avoir refusé l'épiscopat. Il y avait alors dans la ville un Juif, *vir pestifer et magus,* agent du démon, qui vint à son aide, et promit de lui faire rendre toutes ses dignités et ses honneurs, moyennant certaines conditions. « Mon roi, dit-il, est Satan, habitué à secourir les malheureux. Cette nuit je te présenterai à lui; il apparaitra au milieu d'une pompe extraordinaire; n'en aie pas peur, et surtout ne va pas faire

1. Quidam magnorum vicedomnus erat meritorum,
Theophilus nomen : tenuit quoque nominis omen.
(Beaug., c. 1508.)

le signe de la croix, qui l'indisposerait fort contre toi. » Donc, par une nuit sans étoiles, le Juif et Théophile se réunissent dans un endroit convenu, et à l'appel du mécréant Satan apparait avec toute sa suite : « A la voix du magicien, le roi Satan, image de la mort, ses étendards, la foule des démons qui les accompagnent, paraissent. Lui-même, tout noir et cependant brillant du feu de l'enfer, mais d'un feu de peu d'éclat, comme il convient au roi des ténèbres, s'assied sur un trône élevé[1]. » Cette apparition du prince de l'abime ne manque pas de solennité. Le Juif fait à son maitre un petit discours de vassal bien fidèle, disant qu'il s'efforce de lui gagner le plus possible de chrétiens, comme celui qu'il lui présente en ce moment, et auquel il le prie de se montrer favorable. « Mon fils, répond le monarque infernal, cet homme est un grand coupable. Il est mon ennemi, et c'est se nuire à soi-même, comme tu le sais, que de rien accorder à un ennemi. Cependant, qu'il s'engage à ce que je vais lui proposer, et je le protègerai. » Il faut rendre cette justice à Satan qu'il ne trompe pas son nouveau client, et le pacte qu'il lui offre n'a vraiment rien de bien séduisant[2].

1. **Vociferante mago, Satanas rex, mortis imago,**
Illius signa turba comitante maligna,
Ipse teter *(a)*, fuscus, barathri tamen igne coruscus
Splendentique parum, decet ut regem tenebrarum,
Adveniens sedit sublimis.

(Beaug., c. 1509.)

2. **Ut tunc gratetur, me principe, quando fruetur**
Sorte mei regni sub Averni morte perenni;
Condelectatus mihi quando feret cruciatus,
Sustineat lætus vermes, incendia, fletus.

(Beaug., c. 1509.)

(a) Lisez *ater?* — E. E.

« Il devra se réjouir, m'ayant pour prince, quand il partagera mon sort éternellement après sa mort dans mon royaume; il supportera avec joie mes tourments, il se plaira au milieu des reptiles, des flammes et des larmes. » Et encore, malgré cela, Satan hésite; en habile diplomate, il fait des difficultés avant de rien accorder : « Cette secte perfide des chrétiens m'est suspecte, déclare-t-il; ils n'ont pas de persévérance et retournent toujours à leur religion. » Enfin, Théophile renie le Christ, le baptême, la Sainte Vierge, et signe le traité fatal. Aussitôt, tout répond à ses souhaits; l'évêque et le peuple reconnaissent leurs torts envers lui, on rend à l'ancien vidame ses hautes fonctions, on lui obéit, on le craint, et il jure d'observer rigoureusement son pacte avec Satan.

Le deuxième chapitre est intitulé : *Pœnitentia Theophili;* il ne comprend qu'une partie du second chapitre d'Eutychianus : *Theophili pœnitentia; spes veniæ a Deipara Virgine impetrata.* Cet insensé, cet autre Lazare au tombeau, se réjouit dans sa folie, quand le vrai médecin : « Mon ami dort, » se dit-il, « il faut que je le réveille. » Théophile se met à réfléchir. Il se trouble, il se sent pris d'une immense douleur en pensant à sa chute et à la malice du démon. Les tourments éternels dont lui a parlé Satan l'effraient; désormais il ne goûte plus aucune joie, il se croit perdu. Alors son désespoir éclate en longues plaintes, et il prend la résolution de s'adresser à la Sainte Vierge. « Je ferai ce que je pourrai, je presserai, je supplierai Marie. » Cette pensée le réconforte, et il s'en va dans le sanctuaire de la Mère de Dieu. Là, jeûnant, pleurant, priant sans cesse, il reste quarante jours entiers immobile, dans la douleur.

Le troisième chapitre : *Increpatio Sanctæ Mariæ apparentis et spes veniæ impetrandæ data Theophilo* répond à la deuxième partie du second chapitre d'Eutychianus. Pendant que Théophile est ainsi en prières, la Vierge Marie lui apparaît et commence par lui adresser des reproches sévères. « Pourquoi m'appelles-tu après m'avoir reniée? Demande-t-on l'appui d'un ennemi pour adoucir un autre ennemi? Cependant, puisque tu invoques la mère de pitié, il est impossible qu'elle n'ait pas pitié de toi, car elle aime les chrétiens; mais il sera bien difficile d'apaiser mon Fils. J'irai le trouver; mais il est juste, et il faut à chaque faute une expiation convenable. » Théophile répond : « O Vierge très pieuse, j'ai péché, j'ai renié mon Seigneur; mais il y a bien des exemples de pardon envers les criminels : les Ninivites, Rahab, David, ont été épargnés; Marie-Magdeleine, Zachée, Paul, Cyprien, malgré leurs fautes, ont obtenu grâce. Leur exemple m'encourage; le Seigneur peut avoir pitié de moi; priez votre Fils, commandez-lui, et il vous obéira. — Mon enfant, dit la Vierge, reviens au bien, crois ce qu'il faut croire, confesse que celui que tu as renié est le Christ, fils du Père tout-puissant, le juge éternel. — Comment oserai-je maintenant, demande Théophile tremblant, confesser le Dieu que j'ai honteusement renié? Mais j'ai confiance en vous, je vous obéirai; vous, mère de Dieu, faites que Satan rende le pacte que j'ai signé, car vous seule pouvez le lui enlever. » — Alors la Vierge lui adresse quelques paroles d'espoir et disparaît.

Le chapitre quatrième, *Theophilo peccata remissa; chirographum restitutum, ejus obitus,* répond au troi-

sième d'Eutychianus : *Peccata remissa, chirographum redditum, obitus Theophili.* Théophile reste encore trois jours en larmes et en prières, et la Sainte Vierge lui apparait de nouveau. « Ta constance a triomphé, lui dit-elle; le Seigneur miséricordieux t'a accordé ton pardon à cause de moi; conserve donc sa grâce jusqu'au dernier jour, car c'est la fin qui fait juger de tout l'ouvrage. — Grande sainte, répond Théophile, c'est vous mon espoir et mon guide, je vous suivrai jusqu'à la fin de ma vie, car ce n'est jamais en vain qu'on a confiance en vous; vous sauvez toujours ceux qui vous invoquent. Il ne reste plus qu'une chose qui me tourmente, c'est ce papier que j'ai donné à l'ennemi. Faites, je vous en prie, qu'il le rende, car mon esprit est dans une grande anxiété. » Le vidame se prosterne en pleurant et continue à prier. Le lendemain, Marie lui apparaît pour la troisième fois, éclatante de beauté, et lui remet pendant son sommeil le pacte qu'il a signé, encore muni de la cire du sceau, tel qu'il était auparavant. Théophile s'éveille, l'excès de la joie le trouble, et ses chants attestent sa reconnaissance. Le jour consacré par le Seigneur au repos, une foule nombreuse et recueillie s'avance vers l'église; on célèbre les saints offices, puis Théophile s'agenouillant devant l'évêque raconte tout ce qui s'est passé : comment il s'est confié à Satan, comment il a été trompé, comment il a signé le pacte fatal et renié la religion. Il montre à tous le papier maudit, il le lit; le peuple éclate en cris de joie, et l'évêque, dans une allocution pieuse, célèbre la bonté de Dieu et de la Sainte Vierge. Quand il a terminé, le vidame lui remet le papier, et l'évêque le brûle. Théophile

reçoit les sacrements, et sa figure étincelle d'une splendeur inouïe. Le peuple le reconduit alors au temple de la Vierge, déjà défaillant par la maladie. Il reste là trois jours en prières, puis, disant adieu à ses frères, les quitte pour le bonheur éternel.

L'importance de ce poème, malgré les doutes sur son attribution, nous a fait nous y arrêter et l'analyser en détail. Beaucoup de longueurs, le manque d'imagination, la sèche brièveté des descriptions, la monotonie due aux rimes léonines n'empêchent pas que ce ne soit une œuvre curieuse et intéressante : curieuse par l'emploi des singuliers procédés de versification dont nous avons parlé, intéressante par le talent réel, l'étonnante facilité qu'elle démontre chez son auteur.

Le poète a suivi pas à pas le récit d'Eutychianus; il n'est pas difficile de montrer l'analogie d'expressions revenant au même endroit chez les deux écrivains. Dans la traduction de Paul de Naples, au début du second chapitre, Dieu, « *qui mortem non vult peccatorum, sed conversionem et vitam,* » se rappelle la vie de Théophile avant sa chute. De même dans le poème, au commencement du second chapitre :

O Christi gratia suavis !
Non peccatoris vult mortem, sed melioris
Ad studium vitæ conversum vivere rite.

Ailleurs, quand le pauvre pécheur rappelle les exemples célèbres de ceux qui ont été sauvés par la miséricorde divine, grâce à leur repentir, l'énumération dans les deux textes est la même, ainsi que les détails qui accompagnent les noms propres. Enfin,

pour ne pas multiplier inutilement les exemples, à la fin du récit, quand Théophile a communié, « *statim effulsit facies venerabilis vice-domini*[1] *sicut sol;* » dans le poème :

... per faciei
Fulsit splendorem rutilo non sole minorem.

Si l'on veut maintenant comparer le poème attribué à Marbode et celui de Hroswitha, ce dernier est plus court, plus simple, plus clair, moins surchargé de longs discours; l'auteur s'est réservé plus de liberté et a infligé moins d'ennui au lecteur, en se contentant du vers demi léonin, ne rimant que par une ou deux lettres. Du reste, il a également suivi avec une fidélité scrupuleuse le même modèle, Eutychianus. Le début du poème est moins brusque chez la religieuse saxonne : « Lorsque la lumière de la foi se répandant dans tous les climats du monde eut délivré la Sicile (lire la Cilicie) des noires ténèbres de l'erreur, il y eut dans ce pays un homme illustre, puissant par sa noblesse, éclatant de la splendeur du mérite, et dont le nom était Théophile. » Comme exemple de son style, voici les plaintes de Théophile quand il reconnaît sa faute : « Malheureux que je suis, couvert de toutes les hontes! Hélas! je serai damné, et pour l'avoir voulu moi-même, moi qui ai renié par écrit le Fils du Père tout-puissant et en même temps la douce Mère du Fils divin! Hélas! à quelles peines cruelles je serai livré pendant des siècles, dans quelles ténèbres je serai enfermé pendant l'éternité, malheureux qui, séduit par le vain

1. *Vice-dominus*, vidame. — F. R.

amour de la pompe du monde, ai volontairement choisi d'être soumis à Satan et réuni aux habitants de l'abîme, au sein de l'Érèbe. »

Heu mihimet misero cunctis probris vitiato!
Væ mihi damnando proprii pro crimine voti,
Qui patris summi Prolem per scripta negavi,
Divinæque simul dulcem Prolis genitricem!
Eheu quam sævis tradar per sæcula pœnis,
Et quam continuis claudar sine fine tenebris,
Qui miser elegi subdi Satanæ ditioni
Atque tenebricolis Erebi sub limine jungi
Mundanæ pompæ vano seductus amore!

S'il fallait choisir entre les deux poèmes, nous donnerions volontiers la préférence à celui de Hroswitha. Ce n'est pas qu'on doive y chercher plus de richesse d'imagination, mais il a plus de bon goût, plus de mesure. Comparée aux autres écrivains de son temps, l'illustre abbesse méritait sa grande réputation; ce n'est pas, il est vrai, une raison pour l'égaler à Térence, Horace et Virgile, comme l'ont fait ses admirateurs :

Afro laus scenæ, lyra Flacco, bella Maroni :
Multiplicem laurum Hroswitha docta gerit.

Avec Gautier de Coinsy, nous arrivons aux histoires françaises de Théophile. Son poème est un des plus anciens monuments de notre littérature, et intéressant à ce titre; il est en vers de huit syllabes. Gautier donne plus de développement que nos auteurs latins aux scènes principales de la légende, et il dépasse le chiffre de deux mille vers. Lui, du

moins, a un certain sentiment de l'art et sait peindre. Ainsi, quand Théophile arrive avec le magicien à l'assemblée des démons :

> Theophilus tremble et fremie,
> Tel pouor a, ne set que die,
> Avis li est, quant se prend garde,
> Tout li pais espringue et arde.
> D'anemis voit plus de C. mile :
> Grand feste font fors de la vile,
> Et vont processions fesant;
> Ne sont pas nul quoi ne tesant,
> Ains font tel tumulte et tel bruit
> Tout li pais en croule et bruit.

Quelques expressions sont comme un souvenir des Chansons de Geste :

> Si grant duel a ne set qu'il face,
> Moult a grand duel, moult a grant ire.

Malheureusement Gautier de Coinsy cède de temps en temps à la tentation de longs jeux de mots non moins ennuyeux que les rimes redoublées de Marbode, comme celui qui commence et celui qui finit le poème.

Rutebœuf est un peu plus récent, et son Miracle de Théophile date probablement du milieu du XIII[e] siècle. Cette fois l'histoire du vidame d'Adana nous apparait sous une forme nouvelle, la forme dramatique : essai curieux dans l'histoire du théâtre français, bien fait pour plaire à son époque, puisqu'il offre, comme le remarque justement M. Paulin Pâris, « le principal élément des pièces de théâtre du moyen-

âge, c'est-à-dire l'intervention du ciel et de l'enfer dans les destinées d'une créature humaine. » La pièce n'est pas longue, environ six cent soixante vers; le rythme n'est pas partout le même, certaines parties sont en vers de huit syllabes, d'autres en vers de douze, de six, ou en strophes de plusieurs espèces de vers. L'auteur montre une très grande facilité de versification; il ne manque pas d'invention, et même, à l'occasion, d'esprit, chose bien nouvelle parmi les poètes de Théophile. Les scènes sont présentées d'une manière intéressante, bien que se succédant un peu brusquement, quelquefois même sans être suffisamment préparées.

Dans l'entrevue de Théophile et de Satan, le démon demande au vidame des « lettres pendanz » et lui donne les instructions suivantes :

> Jamès povre homme n'ameras :
> Se povre hom sorpris te proie,
> Torne l'oreille, va ta voie;
> S'aucuns envers toi s'umélie,
> Respon orgueil et félonie.
> Se pauvres demande à ta porte,
> Si garde qu'aumosne n'emporte, etc.

Voici un exemple des strophes de quatre vers, à une seule rime, par lesquelles Théophile déplore sa folie :

> Je n'os Dieu réclamer ne ses sainz ne ses saintes,
> Las! que j'ai fet hommage au déable mains jointes;
> Li maufez en a lettres de mon anel empraintes,
> Richèce, mar te vi : j'en aurai dolor maintes.

Rutebœuf est un des poètes français du XIIIe siècle

dont le nom a conservé une certaine réputation. Il possède, en effet, un talent réel, et des quatre poètes dont nous avons eu à parler à propos de Théophile, c'est lui qui mérite la palme.

Parmi les autres Vies de saints que Marbode a écrites en vers, aucune n'a pour sujet un personnage qui ait eu, comme Théophile, la fortune de devenir populaire au moyen-âge, et qui ait autant occupé les écrivains. Ce sont : la Vie du bienheureux Maurille, évêque et confesseur, en deux livres et six cent quarante-deux vers léonins; la Passion de saint Maurice et de ses compagnons, deux cent dix-huit vers léonins; la Passion des saints martyrs Félix et Adauctus, cent trente-six vers rimés, suivis d'une prière de dix-huit vers également rimés; la Passion de saint Victor, martyr, quatre cent quatre-vingt-deux vers; les vers sur saint Laurent, trois cent vingt-cinq vers léonins, et, enfin, le Poème des sept frères Machabées, cent cinquante-huit vers léonins. Cette liste est-elle exacte et complète? C'est ce qu'il est impossible d'affirmer. Les poèmes sur saint Victor et saint Laurent sont quelquefois attribués à Hildebert; et d'un autre côté les Bollandistes ajoutent un poème sur saint Alexis, en vers léonins, qui s'est trouvé dans un de leurs manuscrits accompagner d'autres œuvres de Marbode. Il y a dans presque toutes les Vies de saints de cette époque une telle ressemblance qu'on les croirait volontiers écrites par le même auteur; et les contemporains eux-mêmes s'y trompaient, puisque, dès le XIIe siècle, Étienne de Fougères disait que certains poèmes étaient attribués à tort à Marbode. Parmi ceux dont nous venons de citer les titres, deux offrent une garantie spéciale

d'authenticité : la Vie de saint Maurille, à cause des quelques vers que nous avons rappelés ailleurs, et qui peuvent se rapporter personnellement à Marbode, et la Passion de saint Félix et saint Adauctus, à cause de la prière, écrite évidemment par un Angevin.

Saint Maurille avait été un des premiers apôtres de l'Anjou et un des fondateurs de l'école d'Angers. Son histoire a été racontée par plusieurs écrivains; les Bollandistes (13 septembre) citent quatre manuscrits d'auteurs différents : le premier, anonyme, venant d'un couvent d'Augustins du diocèse de Paderborn; le second, attribué à Grégoire de Tours; le troisième, de Marbode; le quatrième, enfin, de saint Magnobode, évêque d'Angers. De plus, au xe siècle, Hadmère avait composé un livre des miracles de saint Maurille. La Vie attribuée à Grégoire de Tours n'est certainement ni de lui ni de Fortunat, auquel elle a encore été attribuée. L'ouvrage de Magnobode, au contraire, est bien authentique. Il l'avait écrit, comme il le dit lui-même, d'après les mémoires d'un prêtre nommé Juste, la dixième année de son épiscopat, c'est-à-dire en 619 selon l'*Histoire littéraire*, ou en 623 selon les Bollandistes. Au commencement du xe siècle, en 905, selon la Chronique de Vendôme et celle de l'archidiacre Rainaud d'Angers, l'évêque Rainon et Archanald le retouchèrent et l'augmentèrent[1].

C'est cette Vie écrite par saint Magnobode que Marbode avait sous les yeux en composant son

1. « DCCCCV. Vitæ sancti Maurilii inventio vel potius augmentatio, per Rainonem episcopum et Archanaldum scriptorem facta est. » (*Chroniques des Eglises d'Anjou*, publ. par la Soc. pour l'histoire de France.)

poème, et il la suit avec sa fidélité ordinaire, en ajoutant cependant, sans doute d'après un autre auteur, le récit de quelques miracles et du voyage de Maurille en Angleterre. La *Vita beati Maurilii* est en hexamètres léonins riches et comprend deux livres. Maurille était né dans le Milanais; dès sa jeunesse, il montra les plus heureuses dispositions. Il passa les Alpes, vint jusqu'en Touraine, auprès de l'apôtre de ce pays, saint Martin, qui l'ordonna prêtre; mais désirant se livrer à la vie contemplative dans la solitude, il le quitta bientôt et se rendit en Anjou. Alors commence la longue série des miracles du saint. Il y avait à Chalonne-sur-Loire un temple païen; grâce aux prières de Maurille, la foudre le détruit[1] : « La flamme vengeresse dévore tout ce qu'adorent les païens; la divinité de Vulcain mêle toutes les divinités du temple; l'airain fondu roule à travers des monceaux de cendres. » Pour achever son œuvre, le saint élève en cet endroit une église. Un certain Saturnus avait les mains desséchées :

Siccus utrasque manus vivebat, cætera sanus;

1. Ultrix flamma vorat quidquid gentilis adorat,
Numine Vulcani miscentur numina fani,
Per cumulos cineris conflatio volvitur æris.

— Suit une énumération pittoresque, dans le goût d'Ovide; l'intention ironique atténue la bizarrerie de cette peinture mythologique d'un miracle chrétien :

Jupiter et Juno rivo versantur in uno.
Phœbus cum luna per terram volvitur una,
Cumque suo mæcho Venus igne resolvitur æquo.
Furta tori punit, dum fures Mulciber unit.

E. E.

averti par un songe, il va trouver Maurille, qui le guérit. Une femme possédée et aveugle, un paysan mordu par une vipère, une femme stérile, un malade atteint d'une fièvre incurable, éprouvent successivement sa puissance bienfaisante. A l'endroit appelé Prisciacus, il chasse les démons adorés sous la forme d'une idole et bâtit une église. L'énumération des miracles de Maurille continue ainsi, longuement. Quelques détails montrent à quel point Marbode a suivi fidèlement son modèle : « *Sicut ab Anna per gratiam Domini genitus est Samuel,* » dit Magnobode dans l'histoire de la femme stérile guérie ; « *sit natus par Samueli,* » dit Marbode dans la même circonstance ; « *ad instar videlicet virtutis Elisæi sancti prophetæ,* » dit Magnobode à propos de la résurrection d'un mort au bourg de Saponaire, sur la Loire ; « *Pastor, teste Deo, censendus par Elisæo,* » dit Marbode dans le même récit. La Vie de saint Maurille ne présente pas les mêmes exagérations de rimes que celle de Théophile ; aussi elle se lit plus facilement, bien que les exigences du vers léonin riche aient encore parfois entraîné l'auteur à employer des expressions qu'il aurait sans doute évitées s'il avait été plus libre, et à laisser passer souvent des obscurités de style.

Les autres Vies de saints en vers sont moins importantes.

Sigebert de Gembloux, écolâtre de Metz, contemporain de Marbode, dans son *Liber de scriptoribus ecclesiasticis* (chap. CLVIII), ouvrage terminé en 1111, cite, comme œuvres de l'évêque de Rennes, les vers sur saint Laurent et la Passion de saint Maurice et de la légion thébaine. Pour ce dernier

poème, il a suivi, dit Sigebert, le récit d'Euchérius, évêque de Lyon, adressé à l'évêque Sylvius. En lisant ce récit dans les Bollandistes (22 septembre) et en le comparant à l'ouvrage de Marbode, on verra que le poète le connaissait sans doute, mais s'en est plus écarté que des guides qu'il avait choisis pour les Vies de Théophile et de saint Maurille. Dans les vers sur saint Laurent, il ne paraît pas avoir tenu grand compte des Actes du martyre; peut-être s'est-il inspiré davantage, sans cependant le suivre de bien près, de l'hymne où Prudence raconte l'histoire du saint.

Ce sont les deux seules Vies de saints que Sigebert attribue à Marbode; les manuscrits nous en donnent quelques autres.

Dans la Passion de saint Victor, Marbode tombe dans un défaut qu'on peut également lui reprocher ailleurs; le poème est rempli d'interminables dialogues, très édifiants sans doute, mais peu poétiques. Saint Victor avait été martyrisé à Marseille; trois soldats témoins de son supplice s'étaient convertis et étaient morts avec lui : Alexandre, Longin, Félicien[1]. Le poème est resté incomplet; il ne raconte pas les derniers moments du saint et de ses héroïques compagnons de souffrances. Les manuscrits de Tours et de Saint-Amand, d'accord avec l'édition de Rennes, attribuent la Passion de saint Victor à Marbode, mais le manuscrit de Saint-Marien d'Auxerre le donne au contraire parmi les œuvres d'Hildebert. Ce poème présente, au point de vue du vocabulaire, une particularité curieuse, l'emploi de

1. Bollandistes, 21 juillet.

mots grecs, et, dans certains mots latins, des licences qui prouvent un grand sans-gêne vis-à-vis de la langue de Cicéron. Dès le premier vers du prologue nous voyons le mot grec *polæmon,* combat :

Cum studeat dæmon sanctis inferre polæmon;

ailleurs *iliu,* du soleil, pour ἡλίου :

Nox abit, hancque diu jam lux orientis iliu
Sparserat auroram.

Beaugendre croit que *iliu* est ici pour *illius,* mais l'*Histoire littéraire* fait remarquer avec raison qu'il est bien plutôt pour ἡλίου, et que ce mot se trouve également avec cette signification dans d'autres auteurs de la même époque.

Pour rimer avec *bibit,* Marbode ne craint pas de transformer *sitiet* en *sitibit :*

Quam quicumque bibit non amplius ipse sitibit.

D'ailleurs, à part ces licences un peu trop exagérées, le poème ne présente rien de remarquable.

La Vie de sainte Thaïs, ou Thaïsis, courtisane égyptienne du IVᵉ siècle, convertie par saint Paphnutius, avait été écrite en grec par un anonyme; elle a été traduite en français par Arnauld d'Andilly. Il en existe une traduction latine, anonyme, que Marbode a suivie. Son poème semble avoir été assez répandu; il en existe du moins plus de manuscrits que pour les autres Vies de saints. Ce succès fut dû sans doute moins au talent du poète qu'à l'intérêt du sujet; une

courtisane renonçant à la voix d'un saint à sa vie honteuse, et devenant si héroïque dans la pénitence à laquelle elle se soumet avait quelque chose de plus touchant, de plus édifiant, et peut-être aussi de plus rare, que tant de chrétiens pieux martyrisés pour leur foi; c'était la pécheresse dont la conversion cause plus de joie au ciel que la persévérance de cent justes.

La Passion des saints martyrs Félix et Adauctus intéressait d'une manière particulière l'Église d'Angers, qui possédait comme reliques les têtes des deux saints, ou qui croyait les posséder, car Cologne lui disputait cet honneur. Le poème, très court, se termine par une prière dans laquelle l'auteur déclare avoir vu ces reliques portées en procession obtenir de la pluie dans la sécheresse, et le beau temps dans la pluie. Il est écrit dans un rythme spécial, en vers politiques[1], rimés à la fin par la dernière syllabe. Reste le poème des sept frères Machabées. C'est le récit de la Bible, répété sans grand effort d'imagination, et dans lequel chacun des sept frères, avant de mourir, prononce successivement un petit discours où il confesse sa religion.

Plusieurs des Vies de saints en prose ont également été composées par Marbode pendant qu'il était à Angers.

Les Bollandistes ont publié (13 février) sa Vie de saint Lézin, évêque d'Angers. L'auteur nous apprend dans son prologue que cette Vie avait été écrite avant lui par un auteur (anonyme) qu'il suivra, n'omettant

1. C'est le nom d'un rythme établi, comme en français, sur le nombre des syllabes. — F. R.

aucune des actions du saint, mais supprimant des longueurs de style, des répétitions, qui semblent n'avoir eu d'autre but que l'ostentation, et qui apportent plus d'ennui au lecteur que de charme à l'ouvrage. C'est le désir d'avoir un abrégé de cette Vie qui a poussé ses frères, c'est-à-dire les chanoines d'Angers, à lui confier le soin de corriger cet écrit, dont le style était trop défectueux. Marbode a accepté cette tâche, non par vanité, mais par le désir d'une récompense éternelle et pour l'édification du lecteur. Il veut donc l'écrire de telle sorte que la gravité ne dégénère pas en obscurité, ni la prolixité en ennui.

La Vie de saint Lézin est divisée en quatre chapitres. Le premier raconte l'histoire du saint jusqu'à son élection à l'épiscopat. Lézin, en latin Licinius, descendait des rois de France; dès son âge le plus tendre il montra une grande piété, mais parmi ses vertus d'enfant Marbode n'a garde d'oublier qu'il fut un écolier modèle : « Lorsque le temps fut venu de l'instruire dans les lettres, il fit paroistre beaucoup d'esprit. Il comprenoit fort facilement ce qu'on lui montroit, et retenoit sans peine. Il se portoit à étudier non par la crainte du chastiment, mais par le désir d'apprendre. Il avoit du respect pour ses maistres, de l'affection pour ses compagnons, et estoit humble à l'égard de toute sorte de personnes. Il ne se moquoit point de ce que les autres ne le pouvoient suivre, ny ne se glorifioit point de les devancer. Il avoit en telle horreur non seulement les actions, mais les paroles deshonnestes, qu'il ne les pouvoit souffrir; et il les reprenoit si severement qu'on apprehendoit d'en laisser echaper quelqu'une en sa presence. Il supportoit avec douceur la mau-

vaise volonté et la jalousie qu'on avoit contre luy, et faisoit tout ce qu'il pouvoit pour gagner le cœur de ses envieux, surmontant leur colere par sa patience, et leur orgueil par son humilité. Il n'écoutoit point les medisants, dissimuloit les injures qu'on luy faisoit, adoucissoit celles qu'on faisoit aux autres. Et enfin l'on peut dire que, n'estant encore qu'ecolier dans les sciences, il estoit déjà maistre dans la vertu[1]. » De l'école Lézin passe à la cour de Clotaire, son parent, et s'y fait remarquer par sa prudence et son courage aussi bien que par ses vertus. Enfin, un hasard que son biographe appelle « *optatum infortunium* » ayant fait manquer un mariage dans lequel il allait se laisser engager un peu malgré lui, il renonce au monde et se fait prêtre.

Le second chapitre contient la vie épiscopale du saint. Élu évêque par les acclamations du peuple, Lézin continue ses bonnes œuvres, répandant les aumônes, donnant des vêtements aux pauvres, du pain aux affamés, des remèdes aux malades, l'hospitalité aux étrangers, faisant sentir sa bonté non seulement aux malheureux, mais à tout le monde. Chaque jour il prêche la parole divine, et ses discours ont tant de charme que personne ne s'y déplait. Il hait le vice, mais n'en aime pas moins les hommes. Sa renommée s'étend dans toute la France; le roi se fie à lui, les évêques le considèrent comme un homme admirable, et ses miracles font éclater sa sainteté.

1. Nous empruntons ici la traduction d'Arnauld d'Andilly, dans ses *Vies de plusieurs saints illustres de divers siècles,* choisies et traduites par M. Arnauld d'Andilly, 1664, p. 287 : La Vie de saint Lezin, evesque d'Angers, écrite par Marbode, archidiacre d'Angers et depuis evesque de Rennes, et rapportée par Bollandus au 13e jour de février.

Les deux chapitres suivants sont remplis en grande partie du récit de ces miracles : démons chassés, aveugles guéris, chaînes de fer brisées par le signe de la croix, etc. Cependant, au mois d'août, Lézin fut pris de violents accès de fièvre et comprit que sa fin était prochaine. Il n'en continua pas moins ses austérités, et après quatre mois de maladie il mourut. Une foule immense assista à son enterrement dans le couvent de Saint-Jean-Baptiste, qu'il avait fait construire lui-même, et de nouveaux miracles qui s'accomplirent sur sa tombe calmèrent la douleur des fidèles pleurant son absence. Le dernier paragraphe est curieux et mérite d'être cité; il nous apprend quelle récompense Marbode demandait aux chanoines d'Angers pour prix de son travail. La même formule se retrouve à la fin d'une autre de ses Vies de saints, celle de saint Magnobode, répétée mot pour mot, avec cette seule différence qu'au lieu d'y prendre le nom d'archidiacre indigne, Marbode s'appelle lui-même évêque de Rennes. « Moi, Marbode, archidiacre indigne de l'Église d'Angers, j'ai écrit et revu la Vie du bienheureux évêque Lézin, à la prière des chanoines de cette même Église. Et eux, en récompense de mon travail, m'ont promis et donné de participer à toutes les prières et bonnes œuvres qu'ils accompliront dans leur église, en tout temps; et chaque jour, tant que je vivrai, ils diront pour moi à la messe du matin la prière : *Deus qui justificas impium;* après ma mort, ils célèbreront l'office complet comme pour un chanoine, avec les oraisons et les messes; chaque année, ils en feront l'anniversaire également comme pour un des leurs. En outre, tous les jours, sauf les jours de fête, jus-

qu'à la fin du siècle, ils chanteront pour moi, après prime, et en se rendant au chapitre, le psaume *De Profundis*, avec le capitule *Requiem æternam* et la collecte *Absolve Domine.* Que monseigneur saint Lézin soit médiateur, témoin et garant de cette convention entre moi et les chanoines. »

Marbode avait entrepris cet ouvrage pour mettre dans un style convenable un écrit antérieur; il a donc dû donner tous ses soins à la forme, et bien que tout sans doute n'y soit pas irréprochable, on peut dire qu'il a réussi. Il faut encore lui faire un mérite de la juste proportion qu'il a mise dans les différentes parties de son travail; les miracles n'y occupent pas toute la place, et nous faisons largement connaissance avec l'homme même et sa biographie. Aussi le récit ne manque pas d'intérêt, et Arnauld d'Andilly n'a pas dédaigné de le traduire et de le publier dans ses *Vies de plusieurs Saints.*

Marbode était encore archidiacre quand il écrivit la Vie de saint Robert, abbé de la Chaise-Dieu. C'est ce que prouve le récit d'un autre biographe du même saint, nommé Bernard, rapporté dans les Actes des Saints de l'Ordre de Saint-Benoit. Parlant de la vision d'un certain Raoul, Bernard, qui était lui-même moine à la Chaise-Dieu, dit qu'elle est racontée par Marbode, archidiacre d'Angers et plus tard évêque de Rennes, dans le second livre de sa Vie de saint Robert. Les savants éditeurs des Actes des Saints bénédictins font de plus remarquer que le style de la lettre qui commence le second livre de cette Vie ne conviendrait pas à un évêque parlant à un abbé. Il y a cependant une difficulté : selon certains manuscrits, cette lettre aurait été adressée à l'abbé Ste-

phanus, qui fut élu seulement en 1108, mais d'autres appellent l'abbé Seguinus, ce qui correspond bien avec l'époque où Marbode était archidiacre.

Comme pour la Vie de saint Lézin, Marbode commence par nous avertir qu'il a voulu rendre plus simple et plus concis le récit véridique, mais lourd et prolixe, composé par un disciple de Robert. Nous savons qu'il s'agit de Gérard de Venne, qui avait voué à son maître la plus grande vénération, et qui s'en fut proclamer à Rome, devant le Pape et les cardinaux, les miracles et les vertus du pieux abbé. Marbode, toujours professeur, déclare que la simplicité et la clarté sont indispensables à une Vie de saint, car, dit-il, on l'écrit pour exciter les lecteurs ou les auditeurs à imiter les vertus du sujet; il faut donc que le récit ne soit au-dessus de la portée d'aucune intelligence, et tout le but de l'auteur sera manqué si la difficulté de comprendre rebute le lecteur, ou si, ayant compris, il se trouve dégoûté par une prolixité superflue. Excellents conseils, certainement, et bons à suivre pour d'autres que les auteurs des Vies de saints!

La Vie de Robert est divisée en deux livres, composés en deux fois différentes, et dont le premier contient déjà à lui seul toute l'histoire du saint. Robert était originaire d'une famille de l'Auvergne; sa mère se rendait à un village voisin quand elle le mit au monde avant d'y être arrivée, dans la solitude, comme il convenait à un futur solitaire. Dès ses premiers jours, il refusa, par horreur du péché, de prendre le sein d'une courtisane, et ne voulut que le lait maternel. Enfant, jeune homme, prêtre, Robert se montra toujours le modèle de toutes les vertus,

mais sa vocation secrète l'entraînait vers la solitude. Une première fois, il choisit le monastère de Cluny, et partit sans rien dire à personne. Mais ses parents et ses amis s'aperçurent bientôt de son absence; ils se mirent à sa poursuite, le rejoignirent et le ramenèrent. Robert comprit que la volonté de Dieu l'éloignait de Cluny et il s'en alla à Rome demander conseil aux Apôtres. A son retour, il attendit encore quelque temps, puis résolut de se retirer dans la solitude. Sur ces entrefaites, un soldat tourmenté par le remords de ses fautes vint le trouver, se déclarant prêt à tout pour obtenir son pardon. Robert le décida à l'accompagner et l'envoya à la recherche d'un endroit propice à son dessein. Cet endroit trouvé, il manquait encore quelque chose à leurs désirs; ils auraient voulu un troisième compagnon, espérant servir Dieu d'une manière plus efficace réunis trois ensemble. Ce fut le soldat qui amena ce nouveau solitaire, un de ses frères d'armes, et Robert leur adressa à tous deux un discours pour les engager à persévérer dans leurs bonnes dispositions. Ayant donc acheté à deux frères nommés Arbertus et Rostagnus l'emplacement désiré, Robert s'y rendit avec ses compagnons, Étienne et Dalmatius. Ils eurent à lutter contre bien des difficultés, surtout contre la mauvaise volonté de leurs voisins, gens féroces qui les accablaient de menaces, mais ils finirent par en triompher. La charité du saint était admirable, il donnait sans rien se réserver pour lui-même; quand il était arrivé à la dernière extrémité, qu'il n'avait plus aucune ressource, la Providence venait à son secours. Cependant, le nombre de ses disciples s'accroissait peu à peu. Henri, qui était

alors roi de France, et Léon IX, qui occupait le Saint-Siège, le favorisèrent autant qu'il était en eux; son monastère reçut des règles; Robert revêtit l'habit monacal, et le nouveau couvent prit le plus grand développement. Le saint connut d'avance, dit-on, le moment de sa mort; il réunit ses frères, les exhorta, les embrassa, et s'endormit dans le Seigneur (mai 1067).

Le second livre de la Vie de saint Robert débute par une lettre de Marbode, pécheur, à l'abbé S... *(Stephanus*, ou plutôt *Seguinus)*. Vous me demandez souvent, dit-il, vous m'ordonnez même d'ajouter au livre que j'ai composé sur le bienheureux Robert un nouveau livre sur ses vertus. Votre insistance m'honore, et je me félicite que mon ouvrage vous ait plu. Dans ce qui me reste à écrire, s'il y a quelque chose de bien, c'est à votre saint patron qu'il faudra l'attribuer; mais à moi seul appartiennent les défauts qui pourront s'y trouver. Après ce court préambule, Marbode entre en matière. Ce second livre est plus long que le premier; on peut le diviser en deux parties : dans l'une l'auteur répond aux attaques dont le saint a été l'objet; dans l'autre il raconte ses miracles. On reprochait à Robert d'avoir abandonné la vie contemplative pour la vie active, ce que Marbode exprime au moyen de nombreuses périphrases dont l'une est empruntée au souvenir d'Horace : « *Amphoram cœperat, urceum consummavit,* » et les autres à celui de la Bible : « *Ante Liæ thalamos Rachel amplexus promeruit,* » — « *præposuit Martham Mariæ.* » Cette accusation ne pouvait plaire à un homme du caractère actif de Marbode; aussi il y reconnaît la marque du dragon et de la bête dont il est parlé

dans l'Apocalypse. Il n'a pas de peine, d'ailleurs, à faire voir que, si la vie contemplative a ses mérites, la vie active, de son côté, en a d'autres, différents mais non pas moindres, et qu'ainsi on ne peut pas faire un reproche à Robert d'avoir quitté l'une pour l'autre. Quant aux miracles accomplis sur le tombeau du saint, la liste en est longue; chacun est raconté en détail, mais ils ne présentent rien de particulier à noter pour nous.

Marbode eut encore à célébrer d'une manière un peu différente la vie et les mérites d'un autre saint. Son sermon sur la Vie de saint Florent du Mont-Glonne ne se trouve pas dans l'édition de Beaugendre; il a été publié par les Bollandistes (22 septembre) et d'après eux dans la *Patrologie* de Migne. Nous allons pouvoir ici considérer Marbode sous un nouvel aspect, comme orateur de la chaire. Il ressort du sermon même qu'il a été prononcé dans le diocèse d'Angers; c'est la seule considération sur laquelle on puisse s'appuyer pour prouver que Marbode était alors archidiacre, mais cette considération est bien insuffisante, car, comme nous le verrons, bien qu'étant évêque de Rennes, il se trouva toujours mêlé aux affaires de son ancien diocèse. Les Bollandistes ajoutent que ce sermon précède immédiatement dans leur manuscrit la Vie de saint Lézin; mais cette raison n'a pas plus de valeur, car dans ce même manuscrit la Vie de saint Magnobobe écrite par Marbode, évêque, précède celle de saint Robert, qu'il écrivit étant archidiacre. La date du sermon sur la Vie de saint Florent reste donc incertaine; du reste, peu importe. Le prédicateur n'a peut-être pas été aussi heureux sous certains rapports que l'était gé-

néralement l'écrivain; il a laissé un peu de confusion dans le plan de son discours. Le sermon est divisé en trois parties; dans la première, l'orateur s'attache à démontrer que Florent, bien que n'ayant pas versé son sang pour la religion, n'en mérite pas moins d'être compté parmi les confesseurs et les martyrs à cause du grand désir qu'il en a eu; dans la seconde, il expose les vertus du saint, et en particulier les quatre principales, d'où dérivent toutes les autres : la prudence, la tempérance, la force et la justice; dans la troisième, enfin, il propose l'imitation de Florent comme un remède contre tous les péchés. Ce genre d'éloquence, le triomphe du lieu commun, ne demande pas beaucoup de profondeur, mais exige surtout la facilité, l'abondance, l'élégance de la parole. Ces qualités, Marbode les possédait à un haut degré; malheureusement, il a laissé échapper beaucoup de traits de mauvais goût, dans les habitudes de son temps, et qui devaient plaire sans doute à ses auditeurs plus qu'à lui-même. Ainsi, dès la seconde phrase, nous trouvons ce jeu de mots : « *Gratiores illi (Deo) sunt dicentium mentes puræ quam decentium verborum multicolores purpuræ.* » Ailleurs, ce sont des exagérations comme celle-ci : « *Jure ergo solus dictus est multitudo, in quo solo martyris et confessoris dignitas invenitur,* » dans laquelle il transforme Florent en une multitude, parce qu'il a en lui seul la dignité du martyr et du confesseur, bien qu'en réalité il n'ait pas été martyr. Malgré ces défauts, le sermon sur la Vie de saint Florent mérite d'être cité avec honneur, surtout pour le style; ajoutons que Marbode y fait preuve d'une connaissance approfondie de l'Écriture, qu'il cite à chaque instant; au be-

soin, il ne dédaigne pas d'y joindre les auteurs profanes, avec modération il est vrai, puisqu'il s'agit d'un philosophe souvent à moitié chrétien, de Sénèque.

Telles sont les Vies de saints, en vers et en prose, de Marbode, archidiacre; plus tard, étant évêque, il en composa encore deux autres, ou plutôt il corrigea les manuscrits de deux Vies qu'on le pria de revoir. Nous en parlerons quand le moment sera venu.

LES « VERSUS CANONIALES »

En suivant toujours l'ordre chronologique, au moins probable, c'est ici que nous placerons une satire violente intitulée : *Versus canoniales, vers canoniques*[1], dans laquelle éclate l'esprit batailleur de l'auteur. Nous admettons volontiers, à cause de ce caractère même de virulence, qu'il faut en rapporter la composition à une époque antérieure à l'épiscopat de Marbode : ce zèle pour l'Église convient bien à un archidiacre chargé du soin de la surveiller, et d'un autre côté ayant assez d'autorité pour parler avec toute liberté. Ce sont les prévôts, *præpositi,* que Marbode prend pour but de ses attaques.

La prévôté, dit du Cange[2], était une fonction ecclé-

1. V. *infra,* une note du paragraphe intitulé : *Les témoignages sur Marbode.* — Il vaudrait peut-être mieux lire : *Versus canonicales.* C'est ainsi que le mot est écrit dans l'index de la *Patrologie,* col. 1788. On trouve dans du Cange des exemples de l'adjectif *canonicalis* (éd. Favre, II, 99), mais non de *canonialis,* qui semble un gallicisme (français *canonial*). — E. E.

2. « Præpositus, in iisdem Ecclesiis cathedralibus munus ecclesiasticum cui scilicet prædiorum ecclesiasticorum certæ partis ad tempus cura deman-

siastique ayant pour objet le soin, pendant un certain temps, d'une partie des biens de l'Église, ainsi divisés en plusieurs *præpositurae* ou prévôtés, attribuées aux chanoines, et dont ils devaient rendre compte devant le chapitre. On a encore le serment que prononçaient les prévôts de Saint-Martin de Tours. Ils étaient présentés par le doyen, reçus par le chapitre, et juraient d'administrer fidèlement tous les biens dont ils avaient la charge : serviteurs, terres, bois, revenus, dîmes, terrages, offrandes, prés, eaux, pâturages, etc., et d'en rendre compte chaque fois qu'ils en seraient requis.

Les fonctions d'intendant donnent lieu à bien des tentations; il paraît que les prévôts d'Angers ne savaient pas toujours y résister. Comme ils étaient puissants, personne n'osait protester ouvertement. Marbode, lui, eut le courage de le faire et le fit sans aucun ménagement. Il est temps, dit-il, de faire connaître les plaintes de nos frères : chefs de l'Église, prélat *(præsul;* on voit que, bien loin d'attaquer l'évêque, comme on l'a trop souvent répété, Marbode, au contraire, s'adresse à lui), et vous, les premiers des clercs, hommes sages et honnêtes, écoutez les actes des prévôts. Entre les prévôts et nous, la balance n'est pas égale; leur règle n'est pas la nôtre :

> Altera præpositis, est altera regula nobis.

Ce vers revient à différentes reprises dans le cours de la satire.

datur, iis in varias Præposituras, quas *Prévôtés* dicunt, distributis. » — *Glossaire* de du Cange, v° *Præpositus*.

Les prévôts peuvent faire tout ce qu'ils veulent; les témoins, leurs victimes, se taisent par prudence. Nous sommes pauvres; que sont donc devenus nos biens? Si je le demande, un fantôme affreux, « image d'une larve difforme, » se dresse et répond : Qu'est-ce que cette folie? Qu'est-ce que cet orgueil? Celui qui murmure restera-t-il impuni? Et tous d'applaudir aux paroles du fantôme. Burburus — « féroce sphinx, toujours ami du sang, bête cruelle, juge farouche, peste impie que Pluton nous a envoyé des ondes du Styx » (on voit que la modération n'est pas la qualité dominante de Marbode), — Burburus, donc, un des prévôts, exhale ainsi sa fureur : C'est nous qui faisons les lois et qui les enseignons, notre volonté est la loi, et, fussent-ils voleurs, on doit honorer les puissants. Celui qui contredit les prévôts est leur ennemi et mérite le bâton. — Très bien, ajoute son voisin; il faut que les voleurs se soutiennent entre eux; en louant un voleur je me loue moi-même; si je le blâme, je me blâme en même temps. A ces mots Radamante se lève : Vous parlez bien, dit-il; restons ainsi toujours unis. Catulus, Clodus, Manichæus approuvent, et voilà sept voleurs ensemble.

Tout cela n'est pas très édifiant; mais il faut bien reconnaître que les pures doctrines de l'Évangile n'étaient pas toujours la règle à laquelle se conformaient les religieux du XI[e] siècle[1]. La passion des biens temporels surpassait souvent celle des biens spirituels; les annales des églises et des abbayes ne sont qu'une longue suite de procès soutenus avec un

1. Ce n'est pas de moines, mais de membres du clergé séculier qu'il s'agit ici. — F. R.

acharnement incroyable, au besoin malgré l'évêque et même malgré le Pape, pour la possession de tel ou tel domaine.

Marbode avait de plus contre les chanoines d'Angers des motifs personnels de ressentiment, et pendant bien longtemps il fut en lutte avec eux. Son prédécesseur comme scholastique, Rainaud, avait attaché à la dignité de maître école un certain domaine que les chanoines de la cathédrale, dès qu'il fut mort, disputèrent à son successeur. L'évêque Brunon fut choisi comme arbitre et la querelle se termina par un échange de terrains[1]. On n'a pas oublié la plaisanterie qui finit le fabliau du loup et du berger : Tantôt je suis moine, mais tantôt je suis chanoine. Si la lettre d'Hildebert dont nous avons parlé à propos de la famille de Marbode a bien été adressée à l'évêque de Rennes, comme le croit Beaugendre, elle montre qu'il n'avait pas pu faire son neveu le remplacer au chapitre, et qu'il n'osait plus le demander directement lui-même, tant était grande l'animosité des chanoines contre lui. Enfin, dans l'élection de Rainaud de Martigné, Marbode eut à combattre les quarante chanoines de Saint-Maurice, qui ne reculèrent devant aucune extrémité pour l'empêcher de réussir. A considérer l'exagération des expressions des *Versus canoniales*, on pourrait y voir une vengeance de l'auteur à la suite de ces derniers évènements; mais la date n'en peut être ainsi déplacée, puisque Marbode s'y donne lui-même comme étant une des victimes.

Revenons à notre satire. Qu'est-ce que ce Catulus

1. Rangeard, *Hist. de l'Univ. d'Angers*, t. II, *Preuves*, nº 4.

qui vient d'être nommé? Naguère c'était un mendiant nu, demandant son pain, brûlé par le soleil; aujourd'hui il est au faîte des honneurs, il fait le Caton, il juge, il éblouit. La règle des prévôts n'est pas la règle commune. On va à l'église :

Dès que sonne au clocher la cloche du chapitre,
Nous devons accourir, simple plèbe, au pupitre;
Les prévôts sont assis et les chantres debout.
Ils badinent entre eux; nous chantons jusqu'au bout
L'alleluia qui clôt un graduel énorme.
Ils descendent au chœur, ce n'est que pour la forme;
... Dans leurs stalles couchés, souriant, ils font nombre
Et sont charmants à voir, plus dodus que dévots.
Autre est la loi pour nous, autre pour les prévôts [1].

A table, même différence. Pour les prévôts, trois plats, les mets les plus délicats, du vin; pour nous, un plat, quelque os décharné, ou bien, les jours de jeûne, du fromage et des œufs; nous buvons du vinaigre et ne connaissons pas l'odeur du vin. L'un vole nos moulins, l'autre nos champs; l'un prend nos forêts, l'autre nos prés; et ils vendent à leur profit jusqu'à nos églises. Comme des rats rongent le grain, ils dévorent tous les biens des frères et ne leur laissent que la paille. En recevant la dîme, ils gardent le quart, et encore un autre quart, et si les frères ne sont pas contents ils s'écrient : Qu'il vous suffise d'avoir votre nourriture, tout le reste est aux prévôts; ainsi le pensent les chanoines, ainsi nous l'ordonnons. Enfin, après quelques expressions de regret sur une pareille situation, Marbode termine par des

1. Traduction de S. Ropartz, p. 91.



invectives contre l'ignorance de ceux qui sont à la tête du clergé. Nous ne croyons pas que l'on puisse voir, comme le fait l'*Histoire littéraire de la France,* dans le personnage si durement maltraité par les derniers vers, l'évêque Geoffroy de Mayenne. Quels qu'aient pu être le relâchement de la discipline ecclésiastique et l'ignorance, vraie ou fausse, de Geoffroy (ignorance à laquelle des auteurs sérieux, Mabillon, le *Gallia Christiana,* etc., ne croient pas) et l'indépendance de Marbode, il est difficile d'admettre qu'il ait jamais osé écrire contre son évêque des vers comme ceux-ci :

C'est l'ignorant neveu d'un conducteur d'ânon
Qui régente aujourd'hui les docteurs de renom.
O toi, qui d'un seul bond as gravi le Parnasse,
Que des Muses le chœur accueillit avec grâce,
Devant qui nous courbons notre front abaissé,
Savant fils de l'ânier, sais-tu ton A B C?
Sais-tu ce qu'est un clerc, un prévôt, un vidame?
La réponse est aisée; en vain je la réclame,
Et je n'obtiens qu'un sourd et grossier grognement.
Et c'est là le docteur qu'on porte au firmament,
Que l'on met au-dessus de nos docteurs célèbres!
Sa lanterne vraiment ne produit que ténèbres;
S'il est docteur, ce n'est que pour les ignorants.
Cependant il commande aux prieurs, aux savants.
Il règne. Ce n'est pas pour longtemps, que je pense.
Satan le veut. Sa place est choisie à l'avance :
Bien digne assurément de cet excès d'honneurs,
En enfer il sera le prévôt des voleurs[1]!

Un archidiacre n'envoie pas si lestement son évêque en enfer, et si l'on a quelquefois accusé Geoffroy

1. Traduction de S. Ropartz, p. 95, 97.

d'ignorance, rien n'autorisait à le faire prévôt des voleurs, « *præpositum ... super agmina furum.* » Ce n'est donc pas à l'évêque que Marbode s'attaque ici; c'est à quelqu'un des prévôts, à l'un des plus puissants, qui peut-être l'aura emporté sur lui dans quelque dispute, dans quelque affaire d'administration. Mais il nous suffit d'avoir mis Geoffroy de Mayenne hors de question, aller plus loin serait tomber dans l'hypothèse.

LE « LIBER LAPIDUM »

Pour en finir avec les œuvres de la première partie de la vie de Marbode, il nous reste encore à parler de son poème le plus connu, le seul connu même de la plupart de ceux pour lesquels le nom de Marbode éveille l'idée d'un poème, le *Livre des Pierres.*

La versification du *Liber lapidum* rappelle beaucoup plus les derniers ouvrages de Marbode que ses premières poésies; c'est la pure versification classique, masquant sous l'apparence élégante de la forme la pauvreté et le prosaïsme du fond. Il est difficile d'en fixer la date. Dans ses dernières années, Marbode semble s'être donné presque uniquement à la poésie religieuse ou philosophique. L'auteur du *Livre des Pierres* avait encore certaines idées superstitieuses, l'auteur du chapitre *De Fato et Genesi* n'en a plus. Enfin, l'épiscopat de Marbode lui laissa fort peu de loisirs, et, à moins d'arriver aux dernières années, à l'extrême vieillesse du prélat, on ne voit pas quand il aurait pu écrire un poème de cette étendue. Il est donc probable que le *Liber lapidum* a été

composé vers la fin du séjour de Marbode à Angers. Mais d'abord bien des doutes se sont élevés sur l'auteur de ce livre; quelles raisons a-t-on données pour l'attribuer ou le refuser au poète angevin? Tout le monde étant actuellement d'accord sur cette question, elle n'a plus guère qu'un intérêt de curiosité; il importe cependant de l'exposer brièvement.

Au second volume de l'*Histoire littéraire*, Dom Rivet a écrit une notice sur un poète inconnu du vᵉ siècle que l'on a confondu avec Marbode, évêque de Rennes. Ce poète inconnu serait l'auteur du poème. Dom Rivet l'attribue au vᵉ siècle : 1° parce que c'est l'abrégé d'un ouvrage plus volumineux, genre de travail fort en vogue à cette époque; 2° parce que le style tient le milieu entre la belle latinité et les temps barbares. Aussi l'édition de Paris, 1531, porte-t-elle comme titre : *Marbodei Galli, poetæ vetustissimi, de lapidibus pretiosis enchiridion.* On fait l'auteur gaulois, mais peut-être seulement après l'avoir confondu avec Marbode de Rennes; cependant, le manuscrit d'après lequel a été publiée l'édition de 1531 porte l'épithète de *Galli* : il n'y a rien de certain sur sa nationalité. Son nom même est différemment écrit; on trouve *Marbotus, Marbodus, Marboldus, Merobodeus,* le plus souvent *Marbodeus.* « Jean Cornaro s'est émancipé de lui faire porter le prénom de Macer. » Deux causes ont pu le faire confondre avec Marbode : en premier lieu, celui-ci a donné une explication des pierres précieuses dont il est question dans l'Apocalypse, et en second lieu on se sera aperçu que Marbode avait fait usage de l'écrit de son prédécesseur, « que l'on aura pu même .trouver sans nom parmi ses papiers. »

Mais, en revanche, deux autres raisons auraient dû faire éviter cette confusion : le style « plus latin, plus élégant, plus poli et mieux soutenu » dans le *Liber lapidum* que dans Marbode, et l'explication toute chrétienne chez ce dernier, tendant à inspirer la vertu, tandis que chez l'autre auteur elle est toute profane et toute superstitieuse. Dès le début, par son air mystérieux, réservant son poème pour trois amis seulement, il est pythagoricien, comme le remarque son éditeur de 1531; il parle de différentes pierres, de l'émeraude, par exemple, et de l'héliotrope en païen et en magicien. Parmi les manuscrits, deux seulement attribuent le poème à Marbode avec son nom et sa qualité, un troisième au moins aussi ancien n'a pas de nom d'auteur, un quatrième l'attribue à Hildebert[1]. Les écrivains du XIIIe siècle qui l'ont cité ne l'ont fait que sous le nom d'Evax ou sous le titre de *Lapidaire* ou de *Liliaire,* sans nom d'auteur. On pourrait penser à Mérobaude, Espagnol du Ve siècle qui vint s'établir à Ravenne et qui, par son talent pour la poésie et l'éloquence, mérita que les Romains lui érigeassent une statue dans la bibliothèque de Trajan; mais ce Mérobaude était chrétien et a même chanté sa religion; il ne peut donc être l'auteur d'un poème païen comme le *Livre des Pierres*.

Voilà, en résumé, ce que dit Dom Rivet dans cette notice; plus tard il changea d'avis, et dans son *Tableau de la Littérature au XIe siècle* il restitue le *Lapidaire* à Marbode; mais la mort le surprit avant

1. Il y a même deux manuscrits (de Tours et de Montpellier) qui attribuent le *Lapidaire* à Hildebert. (L. Pannier.) Dom Rivet n'a connu que très peu des nombreux manuscrits du poème.

que l'ordre adopté pour l'*Histoire littéraire* l'ait amené à parler de notre auteur avec tous les développements voulus.

Il n'est pas difficile de répondre aux objections de Dom Rivet. Le poème, dit-il, est l'abrégé d'un ouvrage plus volumineux, ouvrage que l'on attribuait à un prétendu Evax, roi des Arabes, d'après ces vers mêmes du début :

> Evax, rex Arabum, legitur scripsisse Neroni
> Qui post Augustum regnavit in Urbe secundus,
> Quot species lapidum, quæ nomina, quive colores,
> Quæve sit his regio, vel quanta potentia cuique.
> Hoc opus excipiens dignum, componere duxi
> Aptum gestanti forma breviore libellum.

Que conclure de ces vers? Evax avait composé un livre des pierres, Marbode en écrit un autre sur le même plan, mais plus court. Est-ce une traduction abrégée? On ne peut l'affirmer. *Hoc opus* désigne non le livre, mais le sujet du livre d'Evax : « Ce sujet me séduit à mon tour, » traduit S. Ropartz, et le mot *legitur* montre que Marbode considère la mention du livre comme transmise par certains auteurs, sans avoir eu probablement lui-même cet ouvrage entre les mains. D'ailleurs, le travail d'abréviateur ne fut pas spécial au v[e] siècle, et nous avons vu Marbode plusieurs fois abréger des Vies de saints qu'on lui confiait à cet effet.

Le style du *Lapidaire* tient le milieu entre la belle latinité et les temps barbares. Il est flatteur pour Marbode qu'un juge aussi habile ait donné une telle appréciation de son œuvre, mais il l'est beaucoup moins que ce même juge en ait conclu qu'il fallait

en refuser à notre poète la paternité. Il faut remarquer que le style de Marbode est très inégal; si ses fantaisies bizarres le rendent quelquefois insupportable, ailleurs, au contraire, il est d'une pureté et d'une élégance rares de son temps, et le *Liber decem capitulorum,* par exemple, ne le cède pas en mérite littéraire au *Liber lapidum.*

Quant à l'accusation d'impiété et de superstition, elle semble avoir beaucoup frappé certains auteurs. Il faut, dit Bertrand d'Argentré[1], que quelqu'un ait emprunté le nom de Marbode « pour faire couler cette folle et indocte composition. » Au temps du poète on n'était pas si sévère. Lui-même nous dit qu'il avait étudié l'astrologie :

Hæc apud astrologos quondam mihi lecta recordor[2].

et les médecins ajoutaient foi à toutes ces rêveries sans se croire pour cela en opposition avec la religion. C'était un souvenir du gnosticisme, de la médecine hermétique; et, au commencement du XVIe siècle, Camillo Leonardo, dans son *Speculum lapidum,* dédié à César Borgia, attribuait encore, en s'appuyant sur les écrits des rabbins, toutes sortes de vertus magiques aux pierres. On ne peut pas faire un crime à Marbode de ne pas s'être élevé au-dessus de la science de son siècle; ces superstitions, d'ailleurs, n'étaient pas incompatibles avec la plus grande piété. Longtemps avant le *Liber lapidum,* au Ve siècle, Marcellus de Bordeaux avait rempli son livre *De medi-*

1. *Histoire de Bretagne,* l. III, c. 5.
2. V. le sixième des Dix chapitres, *De fato et genesi.*

camentis de rêveries extravagantes; ce n'en était pas moins un homme d'une vertu éclatante, qui avait écrit cet ouvrage pour que ses enfants fussent à même de soigner les pauvres, et de se rendre ainsi agréables à Dieu.

Si un petit nombre de manuscrits portent le nom de Marbode, il faut tenir compte du peu de soin que prenaient en général les copistes de donner le nom de l'auteur dont ils transcrivaient les ouvrages. Beaucoup de manuscrits du *Lapidaire* ont un nom voisin de celui de Marbode, et la variété même des formes de ce nom prouve qu'elles ne sont pas exactes. D'ailleurs, quelques-uns, et Dom Rivet le reconnaît pour deux, donnent bien le nom et le titre de Marbode. Léopold Pannier, dans l'étude si consciencieuse qu'il a consacrée aux lapidaires français[1], cite comme exemple le manuscrit n° 2887 de l'ancien fonds latin de la Bibliothèque nationale, qui est du commencement du XIIe siècle, contemporain par conséquent de Marbode, et qui, d'après certaines remarques de M. Mabille, a probablement été écrit sur les bords de la Loire, où le véritable auteur devait être connu. Ce manuscrit est précédé des mots : *Marbodi Rhedonensis episcopi poema de lapidibus pretiosis.* Nous pouvons ajouter un autre exemple encore plus convaincant, puisqu'il provient de l'abbaye même de Saint-Aubin d'Angers, dans laquelle Marbode vint passer ses derniers jours en 1123. Un manuscrit de cette abbaye[2], du XIIIe siècle et dans lequel le poème

1. *Les Lapidaires français du moyen-âge, des XIIe, XIIIe et XIVe siècles*, par Léopold Pannier, avec une notice préliminaire de M. G. Paris, 1882. — Dans la Bibliothèque de l'École des hautes études, 52e fascicule.
2. Bibliothèque d'Angers, manuscrit, n° 300.

suit d'autres ouvrages de Marbode, commence ainsi : *Incipit liber Marbodi episcopi Redonensis de lapidibus.*

Enfin, une dernière considération : si le *Livre des Pierres* n'est pas de Marbode, à qui l'attribuer? Nous avons bien deux manuscrits qui portent le nom d'Hildebert, mais, outre que toutes les objections soulevées contre Marbode s'appliquent tout aussi bien à Hildebert, que peuvent prouver ces deux manuscrits contre tant d'autres, et comment expliquer le surnom d'Evax attribué à Marbode?

Ainsi, aucun doute ne nous semble possible; le *Lapidaire* est bien de Marbode. Son succès fut considérable et nous est attesté par le grand nombre des manuscrits, des éditions, des traductions qu'on en a faits, sans compter les emprunts, les imitations de toutes sortes, et son emploi dans les Écoles de pharmacie.

Léop. Pannier a compté jusqu'à soixante manuscrits environ, faisant partie des bibliothèques de lord Ashburnam, de Berne, Boulogne, Bruxelles, Cambridge, Douai, Laon, Leyde, Liège, Londres, Le Mans, Middlehill, Montpellier, Munich, Paris (quatorze manuscrits), Reims, Saint-Omer, Tours, Turin, Vienne. On voit qu'ils sont répandus non seulement en France, mais dans presque toute l'Europe, et la liste même de L. Pannier est forcément très incomplète; on peut y ajouter, par exemple, Angers (Catalogue des manuscrits, n° 300) et Rome (Bibliothèque vaticane, fonds de la reine Christine, n° 1104).

Quant aux éditions, elles sont très nombreuses; Beckmann a donné la liste détaillée de celles qui ont paru avant la sienne, en 1799. La première fut impri-

mée à Vienne dès 1511; elle est devenue excessivement rare. La seconde fait partie des œuvres de Marbode publiées à Rennes en 1524, grâce aux soins du vénérable évêque Yves Mayeuc. La troisième est de 1531; elle contient les scholies de Pictorius Villengensis et un poème du même Pictorius sur la pierre molaire; elle ne porte pas l'indication du nom de lieu de l'impression, mais c'est certainement Fribourg. La même année, la même édition fut réimprimée à Paris, chez Christian Wechelius, mais avec du papier et des caractères moins grossiers. En 1539, le poème est publié à Cologne d'une manière plus complète, avec les deux lettres d'Evax et les notes de Pictorius et d'Alard d'Amsterdam. L'année suivante, en 1540, un médecin, Jean Cornaro, éditant à Francfort le poème de Macer sur la matière médicale, y ajoutait le *Livre des Pierres* qu'il avait rencontré dans le même manuscrit. Il reconnaît que ce livre est d'un auteur différent, « *non paulo elegantior,* » que quelques-uns appellent *Merboldus, Merbodeus,* mais qu'il ne connait pas. L'ouvrage de Marbode parut encore successivement : en 1555 à Bâle, avec les scholies de Pictorius; en 1574 à Witteberg, d'après un manuscrit de la bibliothèque de Henri Rantzof; en 1575 à Lubec et en 1585 à Leipsick d'après l'édition précédente, qui est incomplète et ne porte pas le nom de Marbode; en 1695 et en 1707 à Leyde, avec les scholies de Gronovius, à la suite de la *Dactylotheca* d'Abraham Gorlœus; en 1708 à Paris, dans l'édition complète de Beaugendre; en 1740 à Wolfenbuttel; cette édition n'est que la reproduction de celle de 1531; en 1799 à Gottingue. Cette édition de Beckmann, la meilleure, comprend des variantes, et les notes de

Pictorius, d'Alardus, de Cornaro, etc. Dans notre siècle, le *Liber lapidum* a été réimprimé trois fois : en 1854, dans les Œuvres de Marbode de la *Patrologie* de l'abbé Migne; en 1870, dans les *Mémoires de la Société d'Archéologie d'Ille-et-Vilaine*, avec la traduction en vers de S. Ropartz; enfin, en 1873, dans les *Poèmes de Marbode* tradutts par le savant avocat breton.

Il existe plusieurs traductions en vers du *Lapidaire*[1]. La plus ancienne est du XIIe siècle et se trouve dans un manuscrit provenant de Saint-Victor, à la Bibliothèque nationale, n° 14470. Cette traduction a été publiée par Beaugendre, et, d'après lui, par Beckmann et l'abbé Bourassé. Dans l'été de 1871, elle a servi de texte à une des leçons de M. G. Paris à l'École des hautes études, à la conférence des langues romanes. Le manuscrit est anglo-normand; il avait été remarqué au XVIIe siècle par Ménage, puis par l'abbé Le Bœuf, par Dom Rivet, etc. L'édition qu'en a donnée Beaugendre fournit, dit M. G. Paris, « les exemples les plus variés de toutes les fautes qu'on peut commettre en lisant, en interprétant et en reproduisant un vieux texte[2]. » Cette traduction est très libre; l'auteur inconnu (qui ne peut être Marbode lui-même, comme on l'a dit sans preuve, puisqu'il commet de temps en temps des contre-sens) tantôt ajoute au texte et tantôt lui retranche. On peut en juger dès le début.

Voici les vers de Marbode :

1. Pour tout ce qui concerne les traductions anciennes et imitations françaises ou étrangères, v. le savant ouvrage, déjà cité, de L. Pannier.
2. G. Paris, Notice préliminaire du livre de L. Pannier.

Evax, rex Arabum, legitur scripsisse Neroni
Qui post Augustum regnavit in Urbe secundus
Quot species lapidum, quæ nomina quive colores,
Quæve sit his regio, vel quanta potentia cuique.
Hoc opus excipiens dignum, componere duxi
Aptum gestanti forma breviore libellum,
Qui mihi præcipue, paucisque pateret amicis;
Nam majestatem minuit qui mystica vulgat,
Nec secreta manent quorum fit conscia turba.

Le traducteur s'exprime ainsi (édition de L. Pannier) :

Evax fut un mult riches reis :
Lu regne tint des Arabeis.
Mult fut de plusurs chioses sages,
Mult aprist de plusurs lengagges;
Les set arz sot, si en fut maistre...
... Neruns en ot oi parler...
... Evax un livre li escrit
K'il meismes de sa main fist,
Ke fu de natures de pierres,
De lor vertuz, de lur maneires,
Dum venent, e u sunt truvées,
En quels lius e en quels cuntrées,
De lor nuns et de lor culurs
Quel poissance unt e quels valurs.

Les vers qui suivent ne sont pas traduits. Si l'on veut comparer à cette traduction celle de S. Ropartz, on trouvera cette dernière aussi exacte qu'élégante :

Evax, roi d'Arabie, avait écrit, dit-on,
Un livre curieux pour l'empereur Néron :
Des gemmes il disait le nom, la provenance,
La forme, la couleur, l'espèce, la puissance;
Ce sujet me séduit à mon tour, et je veux

En faire un traité clair et peu volumineux.
Ce livre est réservé pour mes amis d'élite.
Ce que sait le vulgaire a perdu son mérite,
N'allons pas profaner les mystères trahis !

Les autres traductions du *Lapidaire* en vers français au moyen-âge sont :

1° Le *Lapidaire* de Modène, qui semble n'être, dit L. Pannier, ni l'œuvre d'un moine, ni celle d'un poète du peuple, mais qui paraît plutôt avoir pour auteur quelque seigneur ou une dame. Le manuscrit ne nomme pas Marbode et ne décrit que vingt-cinq pierres.

2° Le *Lapidaire* de Berne, du xive siècle, décrit par Sinner dans son *Catalogue des Manuscrits de Berne* (t. III, p. 21). Comme le manuscrit contenait, immédiatement avant cette traduction, le *Trésor*, de Brunetto Latini, Sinner en avait conclu que le traducteur n'était autre que le célèbre maître du Dante; mais rien n'est moins probable, car le style parait plus ancien que Brunetto Latini, et de plus l'auteur se nomme lui-même ou du moins laisse entrevoir son nom dans un long jeu de mots :

Amis ai non e toz jors aim.

Le manuscrit a 1,170 vers de huit syllabes et ne décrit que quarante-trois pierres. Marbode n'y est pas nommé. Le traducteur est moins élégant et surtout moins concis que celui de Modène.

3° Le *Lapidaire* de Cambridge, découvert par M. P. Meyer; assez fidèle, mais sec, sans prologue ni épilogue. L'auteur semble du xiiie siècle.

Enfin, L. Pannier cite deux traductions en prose,

moins importantes, et qui ont subi la double influence de l'Église et des auteurs orientaux.

Comme traductions en langues étrangères, on connaît : une traduction en prose provençale, qui paraît de la fin du XIIIe siècle, et dont M. P. Meyer a publié des extraits; une traduction italienne de Zucchero, au XIVe siècle, en manuscrit à la Bibliothèque Laurentienne de Florence; une traduction anglaise, de la même époque, manuscrite, au British Museum; une traduction irlandaise à la même bibliothèque; enfin, une danoise, dont la date est ancienne, et qui a été publiée à Copenhague, en 1826, par Christian Molbeck[1].

Durant tout le moyen-âge, beaucoup de savants et de rimeurs se lancèrent dans l'exposition de lapidaires, de bestiaires, etc., tous plus extraordinaires les uns que les autres. « Quand on parcourt ces sortes de compositions, dit Douët d'Arcq en parlant d'un Lapidaire en prose du XVe siècle[2], on serait bien embarrassé à qui donner le prix, ou à l'auteur pour l'audace de ses bizarres et extravagantes inventions, ou au lecteur du temps pour la foi robuste avec laquelle il les admet. » Mais parmi tous les ouvrages de ce genre, celui de Marbode conserva toujours sa réputation. Vincent de Beauvais en cite trois cents vers, sans en nommer l'auteur; Albert le Grand dans son *Traité des minéraux*, Farinator, auteur d'un livre intitulé : *Lumen animæ*, Henri de Milan dans son *Carmen de controversia hominis et fortunæ*, et bien d'autres le citent soit sous le nom d'Evax,

1. L. Pannier, *l. c.*
2. Douët d'Arcq, *Revue des Sociétés savantes*, 1870.

soit sous son nom véritable, soit encore sans aucun nom[1], et les médecins du moyen-âge le considèrent comme une autorité dans leur science.

A quelle source Marbode avait-il puisé ses connaissances minéralogiques et magiques? La distinction de ces deux branches de sciences n'est pas inutile, car c'est, croyons-nous, à un auteur différent que Marbode empruntait chacune d'elles.

Les écrivains anciens qui se sont occupés des pierres peuvent être divisés en trois groupes. Les uns y ont vu surtout un sujet poétique à traiter : tel est Orphée ou l'auteur des Περὶ λίθων, quel qu'il soit. D'autres, sans se tenir toujours en garde contre les excès d'imagination, ont voulu rester naturalistes : tels sont Aristote, Théophraste, Pline, Solin, Isidore de Sévillle, etc. Enfin, les derniers — nous laissons ici de côté un quatrième groupe formé d'écrivains chrétiens mystiques, —étant surtout d'origine orientale, ont donné franchement dans les rêveries de la magie.

Or, si nous comparons ces différents auteurs avec Marbode, nous voyons que ce dernier a emprunté tout son poème à deux d'entre eux, en réunissant, en combinant leurs indications : l'un est Isidore de Séville, l'autre est celui dont l'ouvrage a été publié sous le nom de Damigéron dans le *Spicilegium Solesmense* de Dom Pitra.

Tous les anciens éditeurs et commentateurs du *Liber lapidum* l'ont considéré comme traduit d'Evax. Le nom d'Evax ne se rencontre dans aucun écrivain de l'antiquité, sauf dans certaines vieilles éditions de

1. V. Beckmann, édit. du *Liber lapid.* de 1799.

Pline le Naturaliste, à l'endroit où il parle des médecins grecs (l. XXV) : « Parmi eux (Evax, roi des Arabes, qui a écrit à Néron sur les effets des simples), Cratéras, ... » Mais Saumaise et le P. Hardouin nient que ces mots se trouvent dans les manuscrits; on ne sait d'où ils viennent, et depuis longtemps les éditeurs les suppriment. Le roi Evax paraissait cependant au moyen-âge un auteur si réel que l'on a souvent publié deux lettres que ce prince, dont on faisait un mage amené à Rome par Tiridate, aurait adressées à Néron et non à Tibère, comme le dit Marbode[1]. Dans la première, Evax annonce que, suivant la demande de l'empereur, il a écrit les mystères de toutes les pierres et le prie de ne pas révéler ces secrets puissants que tous ignorent, sauf les Égyptiens, qui n'ont pas cependant un livre supérieur ou même égal au sien. Dans la seconde, le roi remercie Néron des dons magnifiques qu'il en a reçus et lui vante encore l'excellence de son ouvrage. Il est bon de remarquer qu'au moyen-âge on donnait souvent comme exercice littéraire, dans les écoles, à composer des lettres ou des discours de personnages célèbres; c'est ainsi que l'on avait la correspondance de Démocrite et d'Hippocrate, de Thalès et de Pythagore. Telle est évidemment l'origine des lettres d'Evax à Néron. Cependant, on pourrait croire qu'il a bien existé un livre attribué à Evax, puisque Pierre Diacre, dans son *De Viris illustribus Cassinensibus*, c. 47 et dernier, énumérant ses propres travaux, dit :

1. Neroni,
Qui post Augustum regnavit in Urbe secundus;

c'est-à-dire Tiberius Nero. — F. R.

« *Librum Hevax, regis Arabum, de lapidibus transtulit.* » Qu'on nous permette à ce sujet une hypothèse. Evax était censé avoir écrit en latin, puisque ses deux lettres à Néron sont en cette langue; Pierre Diacre l'a traduit au commencement du XIIe siècle, et de sa traduction nous ne savons absolument rien. Or, nous avons une traduction en vers français qui est précisément de la même époque, et dont nous ne connaissons pas l'auteur. En rapprochant ces faits de la confusion qui avait lieu dès lors entre Evax et Marbode, ne peut-on pas supposer que la traduction de Pierre Diacre est celle que nous a conservée le manuscrit de Saint-Victor? Nous n'avons plus aucun manuscrit portant le nom d'Evax, et sans doute dès le temps de Marbode en était-il de même. Marbode, comme nous l'avons vu, semble ne parler d'Evax que sur la foi d'autrui, et si les manuscrits du prince arabe avaient encore existé au moyen-âge, comment expliquer la confusion qui s'établit si vite entre Marbode et lui? C'est sans doute le seul exemple d'un traducteur ainsi identifié avec l'auteur traduit : « *Marbodus, Evanx cognomine,...* dit Leyser; *Marbodus... cognominatus Evanx,...* dit Pitsée; *Marbodus Evanx, Brytannus,...* dit Balée; et jusqu'à Bertrand d'Argentré, si savant, si consciencieux, et de plus né près de Rennes et habitant cette ville : « Cest aage portoit en Bretagne trois sçavants hommes, à sçavoir Pierre Abelard, qu'autres appellent Abaëlard; Marbode, surnommé Evax, evesque de Rennes, et Baldric, archevesque de Dol[1]. » Si malgré tout on tient à faire d'Evax le modèle de Marbode, on sera

1. Bertr. d'Argentré, *Hist. de Bretagne*, l. IV.

obligé d'admettre que son ouvrage ressemblait tellement à celui de Damigéron qu'il est vraiment inutile d'en faire deux auteurs différents.

C'est M. l'abbé C. Ferry[1] qui a le premier fait remarquer à quel point Marbode avait suivi le livre XVI des Étymologies, *De lapidibus et metallis*. Il a dressé la liste de ces imitations; ainsi, on peut rapprocher :

Marbode,	1. *De Adamante.*	Étymologies, l. XVI,	XIII, 2.
—	2. *De Achate.*	—	XI, 1.
—	3. *De Alectorio.*	—	XIII, 8.
—	4. *De Jaspide.*	—	VII, 8.
—	5. *De Sapphiro.*	—	IX, 2.
—	6. *De Chalcedonio.*	—	IV, 3.
—	7. *De Smaragdo.*	—	VII, 1.
—	8. *De Sardonyce.*	—	VIII, 4.

Et ainsi de suite. Mais Isidore est très réservé dans les applications des pierres à la magie; Marbode, au contraire, semble s'y complaire, et c'est alors un autre auteur qu'il choisit pour guide.

Le savant Bénédictin de Solesmes, Dom Pitra, a publié, dans le troisième volume de son *Spicilegium Solesmense*, un manuscrit *De lapidibus*, provenant de la Bibliothèque nationale et datant du XIVe siècle. Ce manuscrit est attribué par le copiste à un certain Amigéron. Comme cet ouvrage représente bien les idées superstitieuses de l'Orient, Dom Pitra pense que le nom Amigéron est pour Damigéron, mage que citent Tertullien et Arnobe[2], et qui était proba-

1. *De Marbodi Rhedonensis episcopi vita et carminibus*, thèse de Montpellier, 1877.
2. Tertullien, *De anima*, 57. — Arnobe, *Adversus gentes*, l. I, 18.

blement un de ceux contre lesquels proteste Pline[1] à cause de la folie de leurs applications médicales des pierres. S'agit-il bien, en effet, de ce personnage? Il est permis d'en douter; mais ce qui est certain, c'est que le manuscrit résume les idées qu'aurait pu avoir sur le sujet soit Damigéron lui-même, soit Evax, le roi des Arabes, et que Marbode lui a largement emprunté pour écrire son poème.

Pour montrer comment Marbode a fondu en un seul tous les renseignements donnés par Isidore et ceux que lui fournissait Damigéron, voyons ce qu'il dit, par exemple, de la première pierre précieuse dont il traite, du diamant, auquel il consacre vingt-six vers.

Il commence par indiquer ses propriétés physiques : Le diamant le meilleur vient de l'Inde, des mines de cristal, dont il garde l'éclat. Il a la couleur du fer; sa dureté est à l'épreuve de l'acier et du feu, mais trempé dans du sang de bouc il la perd. Ses fragments servent à tailler les autres diamants; on ne le trouve jamais plus gros qu'une noisette. L'Arabie produit un diamant moins dur, moins brillant, plus gros et moins estimé. La troisième espèce vient de Chypre, la quatrième de Macédoine; toutes peuvent attirer le fer. Tous ces détails sont dans Isidore de Séville, qui les a lui-même pris dans Solin, Pline, etc., et manquent à Damigéron, sauf la division en quatre espèces, qui est de ce dernier (Isidore, comme Pline, en reconnaissait six, dont il ne donnait pas le détail). Mais Marbode ne s'en tient pas là. Cette pierre est utile dans les arts magiques,

1. Pline, *Hist. naturelle,* XXXVII, 14.

dit-il; elle rend celui qui la porte invincible, chasse les fantômes et les songes vains de la nuit, combat les poisons, apaise les disputes, guérit la folie, et permet de se venger de ses ennemis. Il faut la porter au bras gauche, enchâssée dans de l'or ou de l'argent. Au lieu de tout cela, Isidore disait simplement : On rapporte que le diamant combat les poisons, chasse les peurs vaines, et s'oppose aux arts malfaisants. Au contraire, chaque détail se trouve dans Damigéron, et le mage oriental ne dit rien de plus. Ainsi Marbode a réuni tout ce qu'ont dit ces deux auteurs, en a fait un seul petit poème et n'y a rien ajouté.

On pourrait comparer, avec le même résultat, ce que disent du saphir ou de bien d'autres pierres les trois auteurs. Prenons un exemple plus court; il s'agit de la sélénite.

1° Isidore, XVI, IV, 6 : « *Selenitis latine lunaris interpretatur, eo quod interiorem ejus candorem cum luna crescere atque deficere aiunt. Gignitur in Perside.* » (Pline dit : *in Arabia.*)

2° Damigéron, 36 : « *Selenitis lapis similis jaspidi notus. Fortis et gravis, lucidus, mirabilis, sanctus lapis, similiter enim cum luna crescit et decrescit splendor illius. Ad multa vero utilis est. Facit ad amorem et causas. Facit et phthisicis languentibus alligatus, luna crescente, vel quum ad contraria minuente luna gestatus mire facit.* »

3° Marbode, XXVI :

Nec silenitem fas est omnino taceri,
Quæ velut herba virens, et jaspidis æmula gemma,
Lunares motus et menstrua tempora servat :
Crescit enim luna crescente, minorque minuta

Efficitur, tanquam cœlestibus anxia damnis.
Idcirco sanctus lapis a plerisque vocatur.
Dicitur esse potens ad amorem conciliandum.
Languentes etiam phthisicos juvare putatur.
Toto gestatus crescentis tempore lunæ,
Nec minus et toto per detrimenta fluentis
Effectus miros et commoda plurima præstat :
Hanc autem gemmam memorant in Perside nasci.

On voit que c'est toujours le même procédé; l'origine de la sélénite est tirée d'Isidore, et tout le reste de Damigéron.

Si Marbode n'est pas original, Isidore ne l'est pas non plus, et l'on peut se demander si le poète n'aurait pas directement consulté les auteurs plus anciens, Pline, par exemple. Mais dans beaucoup d'endroits il serre de trop près le texte d'Isidore pour que l'on puisse hésiter là-dessus, et, quand cet auteur n'est pas d'accord avec Pline, c'est lui qu'il suit. On sait, du reste, quelle était au moyen-âge la vogue d'Isidore de Séville. De plus, il semble que le naturaliste romain, si Marbode avait consulté ses ouvrages, lui aurait fourni la matière de bien des développements intéressants, de comparaisons, qui auraient évité à son poème un peu de sa monotonie. Quant aux applications magiques, dès que Damigéron n'est plus là pour le guider, Marbode s'abstient. Voyez, par exemple, la pierre alabandine. Le poète étudie soixante pierres; Damigéron n'en cite que cinquante, parmi lesquelles quelques-unes dont ne parle pas Marbode. Pour les étymologies grecques, il reste fidèle à Isidore. En comparant les deux auteurs, les éditeurs du *Liber lapidum* n'auraient pas fait écrire à leur poète :

Nam quos nos ungues nostro sermone vocamus,
Hos υχος patrio solet ille vocare,

compliquant un vers faux d'une incroyable bévue en fait de grec. Isidore avait dit, et Marbode avait certainement lu : « *Græci enim unguem ὄνυχα dicunt* » (VIII, 3).

Le *Livre des Pierres* comprend un prologue, la description de soixante pierres précieuses et un épilogue. L'ordre dans lequel les pierres sont énumérées n'est pas le même dans toutes les éditions et tous les manuscrits. Beckmann en donne le tableau pour l'édition de Beaugendre (qu'il suit lui-même), le manuscrit de Vienne, la première édition, celles de Pictorius, d'Alardus, de Cornaro et de Rantzof. On y voit, par exemple, la chélonite prendre successivement les nos 39, 33, 58, 19, 40, 29 et 39. Quelquefois l'anneau et les pierres précieuses ont le premier numéro; quelquefois, au contraire, le dernier. Les 11e et 20e chapitres sont seuls à conserver toujours leur place.

Dans le prologue, l'auteur explique son projet : donner en résumé toutes les notions sur les pierres précieuses. Ce livre est réservé pour trois amis qu'il ne nomme pas. Ce sont trois hommes, dit-il,

Gens craignant Dieu, discrets, graves, de mœurs austères [1],

mais nous pouvons supposer que Marbode n'accordait son amitié qu'à des gens doués de ces belles qualités et qu'ils abondaient en Anjou.

1. Trad. S. Ropartz.

Nous voulons montrer quelque chose de rare et de merveilleux, dit le poète, la puissance occulte des pierres qui vient en aide à l'art des médecins, habile à chasser les maladies, et qui procure encore par ailleurs divers avantages. Comment douter de ces vertus des gemmes? Les herbes ont de grandes propriétés, mais les pierres précieuses en ont encore de bien supérieures. Après ce préambule, Marbode passe en revue le diamant, l'agathe, l'allectoire, le jaspe, le saphir, la chalcédoine, l'émeraude, la sardoine, l'onyx, la sardine, la chrysolithe, le béril, la topaze, la hyacinthe, la chrysopraze, l'améthyste, la chélidoine, le jais, l'aimant, le corail, l'alabandine, etc., etc., avec des développements proportionnés à l'importance du sujet. Ainsi, l'alabandine n'a mérité que trois vers. Les souvenirs historiques, qui auraient pu répandre un peu de variété dans cette énumération monotone, sont rares. A propos de l'agathe, l'auteur rappelle que le roi Pyrrhus en portait au doigt une qui représentait les neuf Muses avec Apollon jouant de la lyre au milieu d'elles; or, chose extraordinaire, ce n'était pas là l'ouvrage de l'art, mais bien celui de la nature. C'est grâce à l'allectoire que Milon de Crotone était toujours vainqueur à la lutte. L'émeraude de Scythie exige pour être recueillie les combats des Arimaspes contre les Griffons; c'est d'elle que se servait Néron pour se garantir du soleil en regardant les jeux de l'arène. Ces réminiscences auraient pu devenir le point de départ de petits épisodes intéressants, mais cela n'entrait pas dans le plan du poète, toujours froid, méthodique, n'ayant que le souci d'instruire et non celui de plaire. L'épilogue parle de l'anneau et des

pierres précieuses en général; il serait aussi naturel de placer ces quelques vers en tête de l'ouvrage, comme on l'a fait dans certaines éditions. On peut y remarquer l'étymologie du mot *gemma*, empruntée à Isidore de Séville :

Gemmis a gummi nomen posuere priores,
Quod translucerent gummi splandentis ad instar.

Mais, comme il y a certaines pierres précieuses qui sont opaques, Marbode a préféré pour son poème le nom de *Lapides* à celui de *Gemmæ*. Enfin, le dernier vers nous apprend que le livre contient la description de soixante pierres choisies, ce qui montre qu'il nous est bien parvenu complet, et qu'il ne faut pas attribuer au même auteur quelques vers sur une autre série de pierres qui ont été publiés dans plusieurs éditions du *Lapidaire*.

Le manuscrit de Saint-Victor contient, outre le *Livre des Pierres* dont nous venons de parler et sa traduction en vers français, une prose : *De duodecim lapidibus pretiosis in fundamento cœlestis civitatis positis*, et deux petits opuscules en prose, l'un sur l'application morale ou mystique de ces douze pierres, l'autre sur la nature d'un certain nombre de gemmes.

L'Exode donne les noms des douze pierres précieuses, pierres sacrées par excellence, qui ornaient le pectoral du grand-prêtre. D'un autre côté, l'Apocalypse (XXI, 19, 20) nous apprend quelles sont les douze pierres précieuses qui entrent dans les fondements de la muraille de la ville céleste, et qui sont, à quatre près, les mêmes que celles du pectoral. Les

douze pierres de l'Exode et de l'Apocalypse ont été, de saint Épiphane à Marbode, et encore longtemps après lui, l'objet d'un très grand nombre de commentaires mystiques, s'écartant peu du reste, pour le fond, les uns des autres : « *Per jaspidem fidei viror immarcessibilis indicatur,* » dit le commentaire de Raban Maure[1].

Jaspis colore viridi
Præfert virorem fidei
Quæ in perfectis omnibus
Nunquam marcessit penitus,

dit la prose de Marbode.

« *Cui (sardonyci) comparantur homines passione rubicundi, spiritus puritate candidi,* etc. »

Sardonyx constat tricolor,
Homo fertur interior,
Quem denigrat humilitas,
Per quem albescit castitas
Ad honestatis cumulum
Rubet quoque martyrium.

« *Sardius, qui ex integro sanguinei coloris est, martyrum gloriam significat.* »

Sardius est puniceus,
Cujus color sanguineus
Decus ostentat martyrum
Rite agonizantium.

On voit combien l'esprit de ce petit poème est dif-

1. *De Universo,* l. XVI, cap. VII. — *Patrologie,* CXI.

férent de celui du *Lapidaire*. Rien ne s'oppose cependant à ce que Marbode en soit réellement l'auteur; peut-être l'a-t-il écrit pour faire oublier ce que son autre ouvrage avait de trop païen, ou plutôt y a-t-il vu deux sujets absolument différents à traiter; en tout cas, dans le peu de renseignements qu'il donne sur la couleur, etc., des douze pierres, il n'y contredit pas ce qu'il avait affirmé dans son grand poème.

Il n'en est pas de même dans les quelques notes en prose « *De lapidum naturis.* » Non seulement les propriétés attribuées aux pierres y sont nouvelles, mais l'ouvrage a un cachet particulier. Ici l'auteur demande qu'on grave sur les pierres certaines figures; sur la chalcédoine, par exemple, il faut représenter Mars armé et une jeune fille avec une longue robe flottante tenant un laurier. Bien que ces croyances, généralisées à une certaine époque par le gnosticisme, se retrouvent dans Damigéron, il serait étonnant que Marbode, après les avoir passées sous silence dans le *Liber lapidum,* les admette comme réelles. D'ailleurs, la réputation de notre poète n'a rien à perdre, ni au point de vue littéraire, ni au point de vue scientifique, à ce qu'on lui refuse ces quelques pages sans valeur.

PROCÉDÉS DE VERSIFICATION DES XIe ET XIIe SIÈCLES

Nous pouvons terminer ici l'examen des ouvrages composés par Marbode pendant son séjour à Angers; avant d'aller plus loin et d'étudier sa vie et ses écrits pendant qu'il eut à diriger le diocèse de Rennes, il est bon de jeter un coup d'œil sur ces modifications

de la prosodie latine familières à son temps, dont il usa et abusa lui-même, tout en y mettant plus de talent et de facilité que la plupart de ses contemporains. N'oublions pas qu'à mesure qu'il vieillissait Marbode renonçait à cette gymnastique intellectuelle qui exige une imagination jeune : jeune pour se faire illusion sur son inanité, jeune aussi pour avoir toute la souplesse nécessaire.

Nous citerons d'abord la rime à la fin du vers. La poésie latine n'admet pas la rime, même dans le genre populaire, dans le vieux vers saturnin, l'*horridus ille saturnius* d'Horace. Mais partout, à l'Ouest et au Nord de l'Italie, les Romains rencontrèrent des peuples qui faisaient entrer pour une grande part dans leur versification un élément dont eux ne tenaient compte qu'accidentellement, la répétition des mêmes consonnances. Les uns, comme les Germains, se contentaient de l'allitération, c'est-à-dire de la répétition des sons au commencement des mots; d'autres, comme les Gaulois (à en juger par les plus anciennes poésies irlandaises et galloises), recherchaient cette répétition non seulement au début, mais encore au milieu et à la fin des mots[1]. On peut voir là la tendance, encore vague, qui finit par aboutir au triomphe définitif du vers rimé et du vers léonin. Les poètes, surtout chrétiens, nés en Gaule, ont une propension manifeste à subir l'influence de la versification celtique; les missionnaires irlandais purent la propager

1. V. Zeuss, *Grammatica celtica*, 2e édition d'Ebel., p. 934, sq. — Après avoir montré que, chez les anciens Irlandais et Gallois, la prosodie consistait dans ces répétitions de consonnances et dans une certaine régularité de la disposition des syllabes aiguës ou graves, Zeuss ajoute : « Conjicere licet ne apud veteres quidem Gallorum druidas et bardos carminum constructionem fuisse diversam. » (P. 938.)

en France et en Allemagne. Dès la fin du VII[e] siècle, nous voyons Aldhelmus, mort en 709, employer des vers léonins rimés ou assonancés par trois syllabes. De même les *Versus Hibernici exulis ad Carolum imperatorem* sont en vers de quatorze syllabes, avec césure au milieu, et rimés à la fin par trois syllabes : *spatium, palatium; agminibus, virginibus; regibus, fidelibus,* etc. [1].

Cependant, si les moines irlandais ont pu contribuer à assurer le succès de la rime dans la grande poésie, elle existait déjà, plus modeste peut-être, il est vrai, avant que leur influence ait pu se faire sentir. Elle apparait au IV[e] siècle, et en même temps sur des points fort éloignés les uns des autres; elle est à la fois dans saint Ambroise, de Trèves, dans saint Hilaire, de Poitiers, dans le pape saint Damase, Espagnol, et enfin dans saint Augustin, Africain. C'est surtout dans les hymnes de l'Église chrétienne qu'on la rencontre d'abord; là, elle résulte de la nécessité d'une certaine harmonie qu'impose le chant aux paroles, et elle naît quand l'autre genre d'harmonie tout différent produit par la quantité des syllabes habilement choisies tend de plus en plus à ne pas être bien apprécié. La rime, elle, n'exige pas une oreille aussi délicate, le vulgaire illettré peut la comprendre, aussi nous la rencontrons à peu près partout, en Chine comme en France, dans la poésie populaire. A Rome même, suivant Suétone, pendant les proscriptions, on avait écrit sur la statue d'Auguste l'épigramme :

1. Zeuss, *l. c.*

Pater argentarius
Ego corinthiarius;

« c'est, dit Edelestand du Méril[1], le premier exemple d'un rythme uniquement marqué par la rime. »

Quoi qu'il en soit, à partir du IVe siècle, la rime se rencontre avec plus ou moins de fréquence; mais au XIe siècle son adoption officielle dans la poésie latine est un fait accompli depuis longtemps. Aussi Marbode, comme tous les autres versificateurs, en use-t-il de temps en temps, assez peu toutefois, car, quand il quitte les règles ordinaires de la prosodie, il lui faut de bien autres difficultés à surmonter. Cependant, on peut trouver dans ses œuvres la rime ordinaire, c'est-à-dire par une seule syllabe, comme dans la parabole du loup, ou la Passion des saints Félix et Adauctus, et la rime riche, par deux syllabes, comme dans la Prière à Dieu. Dans la prose intitulée : *Compunctio peccatoris*, la même rime est répétée quatre vers de suite. Il y a encore dans Marbode des vers qui ont, outre la rime finale, des rimes intérieures :

Stella maris quæ sola paris sine conjuge prolem,
Justitiæ clarum specie super omnia solem, etc.

Ce genre de vers était également employé par son ami Hildebert. Il aurait été déjà bien ancien à cette époque si le poème sur les Joies du Paradis, qui contient des exemples semblables, est réellement de saint Augustin; mais son attribution n'est pas certaine.

1. Ed. du Méril, *Poésie populaire latine avant le XIIe siècle*, p. 107.

Il n'est pas toujours possible d'éviter la rime léonine, c'est-à-dire celle de la syllabe de la césure avec la dernière syllabe du vers; mais, quand cette analogie de sons est accidentelle et ne se reproduit pas trop souvent, elle passe inaperçue et n'a rien de choquant. S'il ne s'agit que du vers demi-léonin, rimant seulement par une voyelle, on le trouve dans les meilleurs auteurs, qui ne semblent ni le rechercher, ni l'éviter avec beaucoup de soin. Selon M. de Féletz, il y aurait dans Virgile 924 vers de ce genre sur 12,914, soit un sur quatorze environ; ils tiennent le plus souvent au rapport grammatical du mot placé à la césure penthémimère avec le dernier mot, adjectif et substantif, par exemple[1]. Dans les poètes de la décadence, on trouve quelquefois ces vers assez souvent répétés pour qu'on puisse se demander si l'auteur ne l'a pas fait avec intention. Le vers léonin rimant à la fois par la voyelle et par la consonne qui la précède est plus rare, bien qu'Ovide, Virgile, etc., en fournissent des exemples, et tous les meilleurs auteurs l'évitent autant que possible, dans l'hexamètre, au moins, car, dans le pentamètre et l'asclépiade, les poètes semblent y avoir fait moins attention. « On ne peut douter, dit même Quicherat, que les poètes élégiaques aient affectionné cette consonnance. » Nous avons vu Hroswitha écrire, au xe siècle, la légende de Théophile en vers demi-léonins, mais le xie siècle renchérit sur les précédents et produisit en abondance ce que nous appelons le vers léonin riche, rimant par deux syllabes.

D'où vient ce nom de vers léonin? Les uns en ont

1. J. Quicherat, *Versification latine.*



attribué l'origine à différents poètes appelés Léon[1], d'autres au chanoine Léonius. Paul, moine du XIIe siècle, probablement Italien, compare le vers léonin au lion, qui a toute sa force et sa beauté dans sa poitrine et dans sa queue[2]; singulière idée, qui fait honneur à la subtilité de son inventeur. Edelestand du Méril admet l'opinion d'un auteur du XVe siècle, qui fait venir également léonin de lion, à cause de la supériorité des vers léonins[3]. Il est plus simple de reconnaître, avec un autre grammairien du XIIe siècle, qu'on ne peut comprendre ni la beauté de ce genre de vers, ni l'origine de son nom[4].

Le vers léonin a été, au XIe siècle, une des entraves qui ont empêché le développement de la poésie latine, et Marbode plus qu'aucun autre, au lieu de suivre la mode de son temps, aurait dû y résister. Ce n'est pas qu'il faille en réalité critiquer le vers léonin pour lui-même; on peut en tirer à un moment donné des effets inattendus[5]; mais c'est précisément pour cela qu'il

1. Sunt inventoris de nomine dicta Leonis
Carmina.
(Everard de Béthune, *Labyrinthe.)*

2. « Leonini dicuntur ad similitudinem leonis qui totam fortitudinem et pulchritudinem specialiter in pectore et in cauda videtur habere. Similiter isti in secundo vel tertio et in ultimo pede propter duarum vocalium armoniam in pectore et in cauda, id est in medio et in fine versus, suam pulchritudinem notantur demonstrare. » Cité par Ch. Thurot, *Notices et extraits des manuscr. de la Bibl. impér.*, t. 22.

3. « Dicuntur a leone quia sicut leo inter alias feras majus habet dominium, ita hæc species versuum. » (Ed. du M., p. 78.)

4. « Versus inopes rerum nugeque canore, scilicet frivole nugarum aggregationes que quasi gesticulationes auribus alludunt solo consonantie blandimento, que possunt cadaver exanimatum imitari, promptuarium sine vino, manipulum sine grano, cibarium sine condimento, que vesice distente possunt comparari... scilicet versus leonini quorum venustas sicut ratio nominis ignoratur. (Mathieu de Vendôme, dans la Thèse de L. Bourgain; Paris, 1879.)

5. Voyez, par exemple, l'usage que font les poètes anglais du vers léonin

faut s'en montrer sobre, et ne pas nous présenter, dans une véritable débauche de rimes léonines, de longs poèmes écrits tout entiers de cette manière. Nous trouvons dans Marbode le vers léonin tantôt simple (*Versus canoniales*, par exemple), tantôt riche (Vies de Théophile, de saint Maurille, etc., lettres à la comtesse Ermengarde, à Odon, à l'évêque Samson, etc.), tantôt encore mélangé (Vie de sainte Thaïs). On peut voir par le fabliau du loup et du berger quelle relation étroite existait entre le vers léonin et le vers rimé. La pièce a cent et quelques vers, rimant tous deux à deux, sauf une dizaine qui sont léonins. D'autres exemples analogues se retrouvent non seulement dans Marbode, mais encore dans les autres poètes contemporains.

Enfin, l'ardeur de certains versificateurs à se créer des difficultés ne s'est pas trouvée satisfaite par le vers léonin, et ils en sont venus au vers catapultin, dans lequel il y a trois rimes : deux intérieures rimant entre elles et avec la fin du vers. Nous en avons cité des exemples à propos de la satire contre Rennes; dans la Vie de Théophile, on en trouve jusqu'à quatre de suite sur les mêmes rimes :

Qui cruciatur, ad hoc reparatur, ut hic patiatur;
Dumque precatur ut excipiatur, ut eripiatur,

. .

pour donner au style des ballades un peu de variété. (Walter Scott, Wordsworth, etc.)

Their graves are green, they may be seen,
The little maid replied,
Twelve steps or more from mother's door
And they are side by side.
(Wordsworth, We are seven.)

Nemo juvatur, nemo levatur, pœna novatur :
Mors dominatur, nec miseratur, nec satiatur.

Peu d'auteurs se sont sentis de force à manier le vers catapultin; Marbode semble avoir été le premier de tous, puis Simon, abbé de Saint-Bertin, dans quelques vers de sa *Vita Sancti Bertini metrica*[1], puis, toujours dans le même siècle, Kilinde ou Relinde, qui précéda la fameuse Herrade comme abbesse de Hohenbourg, en Alsace[2]. Le vers catapultin s'écrivait d'une façon particulière :

		spoliata b——	
(Marbode.)	Urbs Red————		onis.
		viduata col——	
		si spe fru——	
(Simon.)	Sanctus————		eris.
		qua justific——	

Fr. Morand croit qu'il y avait dans le vers catapultin une intention spéciale, par exemple le désir d'exprimer plus vivement une critique, comme c'est le cas pour Marbode; ou bien une maxime, une sentence, comme pour Simon et Relinde. Il est probable qu'il n'y faut plutôt voir qu'un caprice de bel esprit.

Il n'y a aucun nom à donner à certaines curiosités de versification qu'on trouve dans quelques petites pièces, ajoutées du reste pour la plupart à l'édition de Beaugendre par l'abbé Bourassé, d'après un manuscrit de Tours. Telles sont les *Nugæ poeticæ :*

1. Publiée par Fr. Morand avec une notice; Paris, 1872.
2. *Histoire littéraire,* t. XVI.

Altus mons, firmus pons, libera frons, vitreus fons;
Arbor nux, sacra crux, leo trux, bona lux, vigilans dux,

et ainsi de suite pendant douze vers, dans lesquels nous remarquons cette fin de vers prise à Horace (Ep. I, 2) : *amica luto sus.*

Dans *Guarmundus*[1], *Guarmundus* et *mundus* sont déclinés l'un au commencement, l'autre à la fin du vers. Il y a un jeu de mots semblable dans la pièce intitulée : *Commendatio Jerosolymitanæ expeditionis,* qui commence ainsi :

In toto mundo non est homo par Boemundo.

Du reste, ce jeu de mots tentait, paraît-il, tous les rimeurs, car sur la tombe de ce même Bohémond, prince d'Antioche, mort dans la Pouille en 1111, une des épitaphes présentait ces vers :

Unde boat mundus quanti fuerit Boemundus,
Græcia testatur, Syria dinumerat[2].

Une autre espèce de vers qui jouit d'une grande réputation au XI[e] siècle et au XII[e], c'est le vers rapporté. On peut en étudier la formation dans Hildebert, qui en avait fait un grand abus. Prenons son petit poème *De ornatu mundi,* qui prouve réellement un certain talent de description, malgré la monotonie désespérante de la forme. Il s'agit de décrire un bois, rival en délices du paradis même :

1. V. *infra,* une note du paragraphe intitulé : *Les témoignages sur Marbode.*
2. Baronius, *Annales ecclesiastici,* anno 1111.

Spirat ibi nardus, nascuntur aromata, nectar
Conficitur, sudant balsama, mella fluunt.

Voilà une série de verbes accompagnés chacun de son sujet; chaque proposition est réduite à deux mots, mais il n'y a, grammaticalement, rien à redire.

Poma rubus, laurus bacchas, oleaster olivam,
Spina rosas gignit, lac pecus, uva merum.

Autre genre de proposition, encore régulière, mais encore plus condensée, puisqu'un seul verbe réunit les six sujets à leurs six compléments.

Surgit, floret, olet ibi cedrus, palma, cypressus;
Stat cedrus, floret palma, cypressus olet.

Le vers rapporté s'accentue : trois verbes de suite, puis leurs trois sujets de suite également; mais l'auteur se croit encore obligé de s'expliquer, de rapprocher, dans le vers suivant, chaque sujet de son verbe.

Malus, oliva, pirus, rubet hinc viret hinc, tumet inde.

Trois sujets suivis de leurs trois verbes; mais le poète ne juge plus nécessaire de les rapprocher comme tout-à-l'heure. Les difficultés se compliquent peu à peu.

Dulcis odore, fluens humore, colore nigrescens,
In ripa redolent cassia, myrrha, piper.
Vox avium, dulcor specierum, purpura florum
Dulce canit, nares allicit, ornat humum.

Le vers rapporté est là tout formé, bien qu'encore assez simple à débrouiller. Mais, dans quelques petites poésies, Hildebert l'embrouille à plaisir :

Natus, casta, nitens, exsultans, perfidus, emptus
Rex, virgo, sidus, angelus, hostis, homo
Quærit, nescit, dat, declarat, perdit, adorat;
Nos, labem, lumen, gaudia, jura, deum

Dans cet exemple, il faut joindre successivement le premier mot de chacun des quatre vers, puis le second, etc.[1]

Quel charme pouvait-on trouver à de pareils vers? Il est difficile aujourd'hui de le comprendre. Les œuvres de Marbode contiennent une pièce intitulée *De lapsu et reparatione hominis*, qui est formée de vingt-deux vers rapportés de suite; non seulement les vers y ont cette singularité, mais encore, sauf quelques-uns que l'on pourrait facilement faire rentrer dans le système général des autres, ils sont léonins riches. Quant à savoir ce que l'auteur a voulu dire, cela est impossible. Mais cette pièce est-elle bien de Marbode? Beaugendre l'a publiée, il est vrai, d'après le manuscrit de Saint-Gatien, mais le vers rapporté, au moins dans des limites modérées, est le domaine propre d'Hildebert; Marbode, dans son Épître à l'évêque du Mans, oppose aux vers compli-

1. Il existe aussi des vers rapportés en français; on cite quelquefois comme exemple l'épitaphe de Marot, par Jodelle :

Quercy, la cour, le Piémont, l'univers,
Me fit, me tint, m'enterra, me conneut.
Quercy mon los, la cour tout mon temps eut,
Piémont mes os, et l'univers mes vers.

qués de son ami la simplicité des siens, qui s'en vont tout droit dans leur route :

> Nobis directo satis est procedere calle.

Comment penser que, s'étant écarté une fois seulement de ce chemin direct, il se soit jeté dans de pareils chemins de traverse?

Marbode[1] présente encore un exemple de vers réciproques :

> Morte gravatur homo, sed homo qui morte gravatur
> Vivere cum posset ne vivere posset amavit, etc.

et deux exemples de vers enchainés, ou ophidiens, que l'on comparait au serpent qui se mord la queue. Les deux morceaux sont assez jolis; le premier est une petite pièce contre un envieux :

> Rumpitur invidia quidam, charissime Juli;
> Quod me Roma legit, rumpitur invidia.
> Rumpitur invidia quod sum jocosus amicus,
> Quod conviva frequens, rumpitur invidia,
> Rumpitur invidia quod rus mihi dulce sub urbe est,
> Parvaque in urbe domus, rumpitur invidia.

Le second est une inscription sur un éventail. L'essaim des mouches, dit le poète,

> Esse molesta solet cum dantur membra quieti,
> Et quando legimus, esse molesta solet, etc.

1. V. *infra,* une note du paragraphe intitulé : *Les témoignages sur Marbode.*

Baudry avait aussi employé le vers enchaîné; ce n'était pas une nouveauté à cette époque, car on le rencontre dès le IVe siècle.

En se servant de ces procédés singuliers de versification, Marbode était loin d'user de tous ceux qu'avaient imaginés les poètes du moyen-âge. On trouve chez les auteurs, dans le *Labyrinthe* d'Everard de Béthune, par exemple *(capit. secund., De diversis modis versificandi)*, le précepte et l'exemple d'une foule d'autres : *versus cancrini, clausulati, conjuncti, salientes, bicipites*, etc.

Que devenaient au milieu de tout cela la prosodie, la grammaire et le vocabulaire latins? Ils ne sont pas toujours absolument respectés, mais les fautes sont cependant beaucoup moins fréquentes qu'on pourrait le supposer.

Certains poètes du moyen-âge ne se montraient pas fort difficiles sur la qualité de leur prosodie, et l'avouaient ingénument. « Je ne pense pas, disait l'un d'eux, Milon, qui mourut en 872, je ne pense pas que ce soit un grand crime si des syllables longues et brèves sont mises à la place les unes des autres, et si, comme je le crois, mon ouvrage ne peut pas mériter d'être appelé justement poème, qu'il lui suffise de recevoir le nom de rythme [1]. » Marbode est beaucoup plus scrupuleux et ne se serait pas contenté si facilement; ses fautes de prosodie lui sont communes avec tous les poètes de son temps.

1. Non puto grande scelus si syllaba longa brevisque
Altera in alterius dubia statione locetur.
Quod si, ut credo, nequit carmen jure vocari,
Sit satis huic saltem conferri nomina rhythmi...
(V. Ed. du Méril, *l. c.*)

Les mots de trois syllabes à la fin du pentamètre n'ont jamais été évités par lui, dans certaines pièces ils sont même aussi nombreux que les disyllabes :

Illaqueare dolo pastor eum studuit. (Beaug., 1628.)

Quelquefois une syllabe brève est allongée à la césure :

Hæc spernens Bavius, hæc servans fiet Homerus.
(De ornam. verb.)

Ailleurs, des césures sont placées plus loin que ne le permettent les règles classiques; les mots de quatre syllabes, deux brèves et deux longues, à la fin de l'hexamètre, sont assez fréquents :

An soli cedes quem cum socio superabas?
(De ornam. verb.)

En somme, ce sont là des défauts facilement excusables, et l'habileté de Marbode nous autorise à ne pas lui attribuer une foule de vers faux qui déparent les éditions et les manuscrits : vers de cinq pieds, par exemple, au lieu de six, ou dans lesquels le changement de place d'un mot remettrait tout en ordre. Les vrais coupables sont les copistes ignorants et maladroits.

C'était un dicton fort connu que « l'Église méprise le plus souvent les lois de la grammaire. »

Grammaticæ leges plerumque Ecclesia spernit.

La grammaire de Marbode présente quelques gal-

licismes, quelques modes de verbes employés mal à propos, soit par inadvertance, soit par la nécessité du rythme. Le « que » entre deux verbes est rendu tantôt par *quod* avec le subjonctif, tantôt par *quia* ou encore *ut*.

... **Maro memorat quod Jupiter...**
... **lævum fuget omne.**
(Cap. **VI.**)

Qui sua divulgat probra, credis quod tua celet?
(De Ornam.)

Cumque vident turbæ quia rex procedit ab urbe.
(Passio Sancti Victoris.)

... **Discant quia vult Deus ut resipiscant.**
(Vita Sanctæ Thaïsidis.)

L'emploi de la préposition *de* se ressent souvent de l'influence du français :

Et de rivali currebant sanguine rivi.
(Vita Sanctæ Thaïsidis.)

De saphyro vas.
(Vas fractum.)

Comme les meilleurs écrivains des XIe et XIIe siècles, Marbode confond *ipse* et *ille, sibi* et *ei;* mais rien ne saurait excuser *sitibit* pour *sitiet, Dee* au vocatif de *Deus*, etc.

Ce que le vocabulaire offre de plus curieux, c'est l'emploi de certains mots grecs. Ce n'était pas là une innovation. Jean Scot, au IXe siècle, intercalait dans ses vers non seulement des mots, mais même des vers grecs entiers; au Xe siècle, Abbon, moine de

Saint-Germain, mêlait, dans son poème sur le siège de Paris par les Normands, à son latin détestable, des mots comme *polis*, ville, *helios*, soleil. Dans Marbode, il y a certains mots qu'on peut trouver dans des auteurs latins : *cleptes*, *sophia*, etc.; mais d'autres, peu nombreux il est vrai, n'ont pas la même excuse. Ainsi, nous avons cité dans la Passion de saint Victor *iliu* et *polœmon*. Le grec était très peu répandu à cette époque; les connaissances de Marbode à cet égard se bornaient sans doute aux quelques mots qu'il cite dans le *Lapidaire*, d'après Isidore de Séville, et à ceux que donnent les auteurs ecclésiastiques. C'est à peu près tout ce qu'en savaient beaucoup d'autres scholastiques : la tentation pour plusieurs d'en faire étalage n'en devait être que plus forte.

MARBODE ET L'UNIVERSITÉ D'ANGERS

La réputation de Marbode, le mérite et le grand nombre de ses élèves, ont donné lieu de penser à d'anciens historiens de l'Anjou, et Beaugendre ne les contredit pas, que c'était à lui qu'Angers avait dû son titre d'Université.

Nous avons déjà dit que, selon Cl. Ménard, Marbode aurait obtenu de Rome certains privilèges pour son école; mais l'existence de la bulle dont il parle est restée douteuse. Avant Cl. Ménard, Jean de Bourdigné avait attribué à Marbode l'établissement de l'Université d'Angers[1]. Au commencement du XVI[e]

1. *Hist. aggrégative des annales et chroniques d'Anjou*, 1529. (*Hist. littér.*, t. X.)

siècle, Guy de Pierre, se prétendant recteur perpétuel de l'Académie d'Angers, eut à ce sujet un procès avec les docteurs régents en droit, et allégua comme moyen de défense le privilège apostolique accordé à Marbode. Mais il ne put exhiber ce titre ni prouver son existence[1].

Toute cette hypothèse d'une Université à Angers dès le XIe siècle repose donc sur une prétendue bulle, qui n'a jamais été retrouvée quand on en a eu besoin. On invoque encore l'interprétation que donne du Cange[2] d'un vers de l'épitaphe de Marbode par Ulger :

Transtulit huc studium, transtulit ingenium,

dans laquelle le savant écrivain traduit *studium* par *université,* sens qu'il a en effet dans certains cas, mais qu'il est bien difficile de lui accorder ici. Mieux vaut certainement attribuer à ce vers l'explication qu'en donne M. l'abbé Pasquier[3], en disant que Marbode avait fait d'Angers la demeure du génie et de l'éloquence.

Une Université suppose la division de l'enseignement entre plusieurs professeurs et le droit d'accorder des grades. Rien ne prouve qu'aucun autre maître ait enseigné en même temps que Marbode et dans la même école; car si nous trouvons accidentellement les noms de certains professeurs à Angers pendant cette période, il ne faut pas oublier qu'un

1. Rangeard, *Hist. de l'Univers. d'Angers,* t. I.
2. *Glossaire,* v° *Studium.*
3. Baudry, p. 45.

professeur pouvait probablement enseigner sans appartenir à aucune école, et que de plus il y avait dans la ville, outre l'école épiscopale de Saint-Maurice, différentes autres écoles; et le fameux cardinal Milon, par exemple, une des gloires de cette époque, sortait de celle de Saint-Aubin. C'est seulement pendant l'épiscopat d'Ulger (de 1125 à 1149) qu'on voit d'une manière certaine l'enseignement réparti entre plusieurs maîtres; peut-être est-ce aussi de lui que date l'habitude de conférer des grades, puisque le jour où se donnaient les licences [1], et cela jusqu'au xv[e] siècle, les bedeaux étaient traités aux frais de l'évêque, en vertu d'une fondation d'Ulger. Il ne serait pas croyable qu'Angers ait eu une Université complètement et régulièrement organisée avant celle même de Paris; on peut dire seulement que tous les éléments nécessaires à sa fondation existaient en fait depuis longtemps avant que les lettres patentes de Charles V ne l'aient établie officiellement en 1364.

Au milieu de ses graves travaux d'écolâtre et d'archidiacre, un nouvel honneur bien mérité vint trouver Marbode : en 1096, il fut élu évêque de Rennes en remplacement de Sylvestre de la Guerche, qui venait de mourir.

1. Célestin Port, *Dictionnaire de Maine-et-Loire,* v° *Université.*

SECONDE PARTIE

—

L'ÉVÊCHÉ DE RENNES

(1096 — 1123)

RENNES EN 1096

Celui qui, après avoir longtemps vécu en Anjou, venait au XIe siècle habiter la Bretagne, ne pouvait se défendre d'une impression de désenchantement et de tristesse. Cette impression, le pieux archevêque de Dol, Baudry, tout absorbé dans les soins d'un ministère ingrat, et la puissante Ermengarde, l'épouse respectée du duc Alain Fergent, l'avaient également éprouvée.

C'est que, s'il y a loin du ciel toujours gris et du climat âpre de la Bretagne à la « douceur angevine » que devait célébrer le poète, il y avait encore plus loin de la politesse et de l'élégance qui régnaient à la cour d'Angers à la rudesse encore sauvage des habitants de l'Armorique. « Vous m'imposez une tâche bien lourde pour ma faiblesse, écrivait Baudry à Pétronille, abbesse de Fontevrault, qui lui deman-

dait d'écrire la vie du bienheureux fondateur de son abbaye; les tempêtes d'un monde agité me troublent, surtout dans la petite Bretagne, où j'habite avec des scorpions, et où un double rempart de bestialité et de férocité m'environne. » — « Vous habitez parmi des gens barbares et incultes, écrivait de son côté Robert d'Arbrisselle à Ermengarde, qui voulait faire rompre son mariage avec le duc de Bretagne, et, comme vous le pensez, vous ne pouvez y faire aucun bien. Simoniaques sont les docteurs, les évêques, les abbés et les prêtres; les princes iniques et ravisseurs, adultères et incestueux; les peuples ignorants de la loi de Dieu. Nul ne fait le bien, nul ne dit le bien, tous contredisent la vérité. Il n'y a pas de vérité, il n'y a pas de miséricorde, il n'y a pas de science dans cette terre. Le mensonge, l'adultère et l'homicide ont débordé; le sang a touché le sang[1]. » Et l'éloquent prédicateur continue sur ce ton, dans lequel il est cependant permis de trouver un peu d'amplification oratoire.

Telle était la Bretagne à cette époque; du reste, l'auteur de la satire de Rennes ne devait pas se faire

1. « Sarcinam grandem et gravem imbecillitati nostræ, domina Petronilla, imposuisti, cum me et multa mundi fluctivagi inquietet procella, et maxime minoris Britanniæ in qua cum scorpionibus habito, bestialis, geminaque circumvallet ferocitas. » Baudry, *Vita Roberti de Arbrissello.* — « Inter barbaros homines et incultos moraris, et, ut tibi videtur, nullum bonum potes ibi facere. Simonachi sunt doctores, episcopi et abbates et sacerdotes, principes iniqui et raptores, adulteri et incestuosi, populi ignorantes legem Dei. Nullus agit bonum, nullus dicit bonum, omnes contradicunt veritati. Non est veritas, non est misericordia, non est scientia in terra illa. (Osée, 4, 2.) Mendacium et adulterium et homicidium inundaverunt, et sanguis sanguinem tetigit. Et infecta est terra in sanguine, etc. » Cette lettre de Robert d'Arbrisselle a été publiée par J. de Péquigny *(Bibliothèque de l'École des Chartes,* 1854, p. 208 sq.), qui en place la date vers 1109. Ermengarde avait demandé la dissolution de son mariage vers 1106 ou 1107.

beaucoup d'illusion sur l'existence qui l'attendait dans son nouveau diocèse.

Mais ce qui, plus que la grossièreté des habitants, devait paraître pénible au professeur habitué au commerce des gens de lettres, c'est le manque d'hommes adonnés à l'étude. En quittant son école, ses élèves, dont beaucoup étaient devenus, grâce à lui, de véritables maîtres par la science, qui allait-il trouver pour les remplacer dans d'agréables relations littéraires? Personne[1]. Aucune école du XIe siècle en Bretagne n'a laissé de souvenir; les rares personnages qui se sont fait un nom illustre dans les lettres et qui appartiennent à la Bretagne de cette époque, Roscelin, Robert d'Arbrisselle, Abailard, devaient à des maîtres étrangers toutes leurs connaissances, et n'avaient enseigné à leur tour que hors de leur pays. De même au XIIe siècle pour plusieurs hommes de valeur, comme Gilbert l'Universel. Aussi les mentions d'écoles en Bretagne au temps de Marbode sont-elles rares et vagues.

Si l'homme, habitué à une vie douce et polie, allait souffrir à Rennes, si le lettré allait s'y trouver bien isolé, le cœur religieux du pontife allait encore être plus déchiré par la vue des scandales qu'offrait alors le clergé. Certes, ce n'est pas seulement l'Armorique qui avait à déplorer ce douloureux spectacle; le mal était beaucoup plus général, et Marbode lui-même sut le flétrir énergiquement dans son Éloge du cardinal Milon, mais nulle part peut-être ailleurs que dans le pays où arrivait le nouvel évêque on ne voyait la

1. « Litteratos, quod hominum genus Britannia tunc habebat rarissimum. » (Baudry, *Vita R. de Arbriss.*)

corruption et la simonie s'étaler avec plus de naïveté et de sans-gêne. « On faisait profession en ce temps-là, dit Dom Lobineau, d'une simplicité qui ne connaissait aucun déguisement : témoin le grand nombre de preuves que les actes fournissent des désordres et de la vie scandaleuse des évêques et des prêtres[1]. » Des évêques de Vannes, de Quimper, de Nantes, de Rennes, avaient été mariés et avaient eu, pendant leur épiscopat, des enfants qui plus tard leur avaient succédé. Les femmes des prêtres portaient publiquement le nom de prêtresses. Les moines avaient meilleure réputation; — on sait cependant en quel état était l'abbaye de Saint-Gildas quand Abailard y séjourna; — et bien des gens en mourant, même des femmes, prenaient l'habit monastique, « comme si, dit Dom Lobineau, l'habit de moine pouvait sanctifier celui qui n'en a jamais accompli les devoirs. » — « La plupart des pénitences que les évêques imposaient, ajoute encore le savant bénédictin, punissaient plus la bourse que le pécheur. » Les laïques s'étaient approprié les églises, surtout les églises paroissiales, à cause des dîmes qui y étaient attachées, et se les transmettaient en héritage[2]. » Il est juste cependant de faire remarquer que l'évêque auquel succédait Marbode, Sylvestre de la Guerche,

1. *Histoire de Bretagne,* 1707, t. Ier, l. 3.

2. Une charte intéressante à ce sujet, publiée en extraits par Dom Morice *(Preuves de l'Histoire de Bretagne,* t. I, p. 389), a été donnée en entier par M. A. de la Borderie *(Mémoires de la Soc. d'Archéolog. d'Ille-et-Vilaine,* 1885). Une femme, nommée Barbota, possédait par héritage l'église de Saint-Brévin, près de Paimbœuf. Apprenant que les églises ne devaient appartenir qu'à des personnes consacrées à Dieu, moines, chanoines, etc., sous peine d'excommunication pour leur possesseur, et désirant avant tout le salut de son âme, cette femme donne son église aux moines de Saint-Aubin, moyennant quelques conditions. (Cartul. de Saint-Aubin.)

avait cherché avec le plus grand zèle à rétablir partout l'ordre et la vraie discipline ecclésiastique; mais il n'était pas en son pouvoir de détruire un état de choses aussi fortement enraciné dans les mœurs.

Le duc de Bretagne était alors Alain Fergent, un des princes qui ont porté le plus haut la gloire de la couronne ducale. Alain avait succédé en 1084 à son père, Hoël IV. A son arrivée au pouvoir, il eut à étouffer la guerre civile, qui durait depuis longtemps déjà. Il s'empara de Rennes et envoya le comte Geoffroy-le-Bâtard mourir prisonnier à Quimper. La possession de la capitale de la Bretagne lui assurait l'autorité sur toute la province; un ennemi plus redoutable que Geoffroy se présenta alors : le terrible conquérant de l'Angleterre vint assiéger Dol. Alain le força à la paix et obtint sa fille Constance en mariage. « C'était une princesse bien faite et bien née, dit Dom Lobineau, d'un esprit mûr et solide, qui aimait la paix, zélée pour la justice, charitable, éclairée, qui méritait enfin de régner plus longtemps qu'elle ne régna[1]. » Elle mourut en 1090, et Guillaume de Malmesbury prétend, sans cependant qu'il faille trop s'en rapporter à sa parole, qu'elle fut empoisonnée par les Bretons, fatigués de sa juste sévérité[2]. » Son corps, inhumé dans l'abbaye de Saint-Melaine, fut retrouvé lors des réparations faites à l'église en 1672.

En 1093, Alain se remaria avec Ermengarde, fille

1. Dom Lobineau, *Hist. de Bret.*, t. I, l. 3.

2. « Constantia comiti Britanniæ Alano Fergant in conjugium data austeritate justitiæ provinciales in mortiferam sibi potionem exacuit. » *(Gesta regum Angl.*, l. III.) — Assertion douteuse, car Orderic Vital n'en parle pas.

de Foulque le Réchin, et nous avons vu que la princesse angevine ne fut pas heureuse auprès de son mari. C'était une femme de beaucoup de mérite. Bien que son nom ne se trouve ni dans le martyrologe de Fontevrault, ni dans celui de Saint-Maurice d'Angers, Albert le Grand a cru devoir raconter sa vie dans ses *Saints de Bretagne*, et Dom Chamard a suivi son exemple dans ses *Vies des Saints de l'Anjou*. Dom Lobineau a reproduit son portrait tel qu'il se voyait autrefois sur les vitraux de l'abbaye de Redon; voici la description qu'il en fait : « Ermengarde était d'une taille très déliée; elle avait le teint fort blanc, les yeux grands, la bouche de même; les habits, quoiqu'elle fît profession de piété, n'avaient rien qui ne répondît à la dignité du rang qu'elle occupait; l'or et les pierreries brillaient dans sa coiffure; elle portait des colliers de prix, des chaînes d'or, des roses de diamants, des fourrures délicates, des étoffes rares. Mais si elle s'habillait comme les autres dames pour soutenir la dignité de son rang, elle leur apprenait par sa conduite qu'il n'y a rien de grand que Dieu, et que tout le reste n'est rien[1]. » Ce luxe transporté d'Anjou en Bretagne devait paraître bien singulier dans un pays pauvre, où le duc lui-même se trouvait obligé de vendre à l'abbaye de Quimperlé une terre et un cheval de prix pour subvenir aux nécessités de l'État[2]. La présence à Rennes d'une pareille princesse dut être pour Marbode comme une compensation de ce qu'il avait quitté,

1. Dom Lobineau, *l. c.*

2. Voyez la charte qui constate cette vente, publiée par M. A. de la Borderie dans les *Mémoires de la Société d'Archéologie d'Ille-et-Vilaine*, 1885, p. 52.

et comme un souvenir de sa chère patrie. Les œuvres de l'évêque contiennent une Épître en vers adressée à la duchesse, dans laquelle il loue sa beauté et lui adresse en même temps de pieuses réflexions. On ne peut douter que leurs relations ne se sont pas bornées à ces lettres un peu banales. Le duc Alain Fergent entreprit de sages réformes dans l'ordre de la justice; s'il les mena à bonne fin, la double influence d'Ermengarde et de Marbode n'y fut probablement pas étrangère[1]. Alain disparaît de l'histoire de Bretagne de 1096 à 1101, et pendant cette période il est remplacé par son fils Conan, un enfant sous la tutelle de sa mère. On croit que dans l'intervalle il prit part à la première Croisade. Ce fut précisément quelques mois avant ce départ que Marbode arriva à Rennes.

Son prédécesseur sur le siège épiscopal de Rennes, Sylvestre de la Guerche, seigneur de Pouancé, avait vécu et bataillé dans le monde, s'était marié, et avait eu deux fils avant d'entrer dans les ordres. C'était un homme qui, nous dit Baudry, sans être lui-même lettré, aimait et recherchait avec ardeur les savants[2]. Il avait eu une grande influence sur l'esprit du duc

1. « Le duc Alain Fergent fut homme de grand sens et de prévoyance, politique et grand justicier, et pour ce que jusques alors la justice du pays se manioit fort confusément, sans reigle certaine, rudement et sans forme déterminée, croissant la multitude des hommes lesquels en avoient affaire, et commençant le pays à s'acheminer à la paix, il fist plusieurs lois et ordonnances pour y mettre ordre, et establit le siège principal et premier de sa justice à Rennes; auquel lieu il fist un seul seneschal d'icelle... Ceste forme estoit simple, et sans les formalités et sophistiqueries desquelles soubs couleur de justice toute ceste profession a été depuis remplie et encore est. » (Bertrand d'Argentré, *Hist. de Bretagne,* l. IV.) — Ce fut là probablement l'origine du Parlement de Bretagne; mais cette partie de l'histoire est encore assez obscure.

2. « Licet non multum litteratus, litteratos tamen inhianter complexaba-

Hoël et du duc Alain son fils, mais ne s'en était jamais servi que d'une manière utile à la justice et à la religion. Désolé des scandales qui affligeaient son diocèse, il s'était efforcé d'y porter remède autant qu'il était en lui, et dans ce but il avait appelé près de lui l'apôtre éloquent, encore jeune et peu connu, Robert d'Arbrisselle. Sylvestre mourut en 1096 selon les uns[1], en 1095[2] ou 1093[3] selon les autres; quelques années déjà avant cette époque, Robert manquant ou craignant de manquer d'un appui suffisant, avait quitté la Bretagne pour enseigner la théologie à Angers. Toutes les dates qui se rapportent à ces circonstances sont indiquées d'une manière contradictoire par les écrivains[4]. Quelques-uns de ceux qui font mourir Sylvestre de la Guerche en 1093 croient devoir placer entre Marbode et lui un Hoël et un Gosfrède dont rien ne prouve l'existence.

Marbode fut donc élu en 1096; c'est simplement par suite de l'obscurité que présente l'histoire ecclésiastique de Rennes de 1093 à 1096, si l'on admet que Sylvestre était mort en 1093, que Dom Chamard parle de difficultés ayant retardé jusqu'en 1096 la consécration de Marbode, élu selon lui dès 1093. On n'a aucune raison de croire que son élection ait rencontré de l'opposition, malgré ses invectives d'autrefois contre Rennes. Le pape Urbain II, étant venu en

tur. Convocabat igitur aliunde, si quos poterat, litteratos. » (Baudry, *Vita Rob. de Arbrissello.*)

1. *Gallia Christiana.*

2. J. de Péquigny, *Bibl. de l'École des Chartes*, 1854. — Rob. d'Arbrisselle et G. de Vendôme.

3. Guillotin de Corson, *Pouillé historique du Diocèse de Rennes.*

4. J. de Péquigny, *l. c.*

France prêcher la première Croisade au Concile de Clermont, consacra Marbode à Tours le dimanche de *Lætare*, 23 mars 1096.

Si l'on en croit Ulger, son ancien professeur aurait accepté avec peine l'honneur qui lui était offert :

> Hic præsul factus nolens licet atque coactus[1].

Un écrivain de notre temps semble moins convaincu de sa modestie. Marbode fut élu, dit-il, « non sans quelque soupçon de simonie[2]. » La simonie, ou plutôt, pour être plus équitable, les accusations de simonie, n'étaient pas alors chose rare : ni Baudry ni Hildebert n'y avaient échappé. Le saint évêque Yves de Chartres n'a pas craint de se faire lui-même l'écho des accusations portées contre Baudry. Le roi de France aurait promis l'évêché d'Orléans à l'abbé de Bourgueil, et comme celui-ci lui reprochait de ne pas avoir tenu sa promesse, le roi lui aurait cyniquement répondu : « Prenez patience en attendant que je profite de l'évêque actuel, ensuite demandez qu'il soit déposé, et je ferai ce que vous voudrez[3]. » Mais il ne manque pas d'objections à faire au récit d'Yves de Chartres[4], et la sainteté de la vie de Baudry à Dol suffirait pour le mettre en doute. Quant à Hildebert, il avait été accusé, lors de son élection à l'évêché du Mans, de vivre avec des femmes de mœurs légères, et le même Yves de

1. Ulger, *Épitaphe de Marbode*. (Beaug., c. 1385.)
2. Célestin Port, *Dictionnaire de Maine-et-Loire*, v° Marbode.
3. « Sustinete interim donec de isto faciam proficium meum, postea quærite ut iste deponatur, et tunc faciam voluntatem vestram. » (*Lettres d'Yves de Chartres*, l. 66 à l'archevêque de Lyon.)
4. V. l'abbé H. Pasquier, *Baudri*, p. 203.

Chartres, dont la bonne foi fut encore surprise, lui écrivit à ce sujet une lettre sévère.

Les soupçons, en ce qui concerne Marbode, reposent sur une base bien fragile. Sur son lit de mort, Robert d'Arbrisselle se confessa publiquement « de ce que, lorsqu'il était encore séculier, il était tombé dans le fléau de la simonie à propos de l'élection d'un évêque de Rennes[1]. » Or, Sylvestre de la Guerche ayant été élu en 1076, quand Robert était encore bien jeune, l'étude des dates montre qu'il ne peut s'agir que de Marbode. Mais quelle confiance accorderons-nous à ce scrupule du pieux missionnaire, quand nous le voyons, dans cette même circonstance solennelle, devant tous ses religieux, s'accuser d'avoir demandé de la pluie dans la sécheresse, et de la sécheresse dans les temps de pluie?[2] Robert avait certainement connu Marbode à Angers, puisqu'ils y avaient enseigné tous deux en même temps; il pouvait bien avoir contribué à son élection, sans cependant tomber pour cela dans la simonie. Il est donc permis de voir dans sa confession une exagération de pénitent, comme dans la phrase citée plus haut de sa lettre à Ermengarde : « Simoniaques sont les évêques, » une exagération d'orateur. Aucun autre contemporain n'a jamais jeté le moindre doute sur la régularité de l'élection de Marbode.

1. « Confitebatur coram omnibus... quod dum esset sæcularis, in ordinatione cujusdam Redonensis episcopi in venenum simoniæ inciderit. » (*Vita R. de Arbrissello*, auctore, ut creditur, Andrea, ipsius discipulo et confessario. *Patrolog.* de Migne.)

2. « ... Dum plueret ipse siccitatem desiderabat, et e contrario. » (*Id.*)

MARBODE ET ROBERT D'ARBRISSELLE

Une vie nouvelle commence maintenant pour l'éloquent professeur déjà devenu vieux, vie toute de luttes et de sacrifices. Adieu les loisirs chers au poète, adieu ses études bien-aimées ; rarement désormais l'inspiration descendra sur lui, rarement la Muse le consolera des chagrins qui ne lui seront pas épargnés, et Baudry, son ami, pourra s'écrier : « Que deviens-tu, Marbode, astre admirable des poètes? La lune subit une éclipse, le soleil est obscurci, nous pleurons ton génie éteint, car il n'y a plus de lumière qui brille dans nos ténèbres [1]. » C'est que de bien graves soucis avaient remplacé pour lui la tranquillité d'Angers.

Les désordres du clergé avaient suscité un certain nombre de réformateurs désireux de rétablir la discipline ecclésiastique et de faire cesser le trafic des bénéfices. Tels étaient Robert d'Arbrisselle, le premier et le plus illustre d'entre eux, Raoul de la Fustaie, Vital de Mortain, Bernard d'Abbeville, etc., « tous d'une vie sainte, dit Dom Lobineau, d'une austérité surprenante, d'une éloquence féconde en conversions, et tous appelés de Dieu d'une manière particulière [2]. » Cependant, le zèle même de ces ardents missionnaires, et en particulier de Robert d'Ar-

1. Quid modo Marbodus, vatum spectabile sidus?
Eclipsim luna, sol patitur tenebras.
Nunc est deflendus exstinctus spiritus ejus,
Nam non est lux quæ luceat in tenebris.
(H. Pasquier, p. 232.)

2. *Hist. de Bret.*, I, l. 4.

brisselle, pouvait donner prise à certaines critiques auxquelles ne manquèrent pas de se livrer ceux qu'il combattait sans aucun ménagement.

Robert était bien l'homme prédestiné à cette lutte pour l'Église. Né au village d'Arbrisselle, près de La Guerche, en Bretagne, il était lui-même fils d'un prêtre. Avide de s'instruire, il quitta tout jeune son pays natal et vint étudier à Paris, probablement sous Anselme de Laon, après quoi Sylvestre de la Guerche, qui comptait sur son éloquence, son dévouement, son activité, pour combattre les abus toujours renaissants, le fit venir à Rennes. D'après Baudry, son ami et son premier biographe, il demeura quatre ans dans cette ville, puis vint passer deux années à Angers, où il enseigna la théologie. D'Angers, il se retira dans la forêt de Craon; mais le pape Urbain II, qui avait eu l'occasion de l'entendre et d'admirer son talent pour la parole, lui ordonna, en 1096, de se consacrer à la prédication. Les contemporains, Abailard, Pierre évêque de Poitiers, Baudry, ont rendu témoignage à son éloquence; ce qui, du reste, la prouve encore mieux, ce sont les résultats qu'il obtint. Un grand nombre d'hommes et de femmes de tout âge et de toute condition abandonnèrent le monde pour le suivre dans sa vie errante de missionnaire. Mais un pareil succès n'était pas sans inconvénient; cette foule qui le suivait était fort mélangée. Un jour, par exemple, Robert était entré dans une maison que son biographe Pavillon appelle « une académie de courtisanes[1], » et s'était mis à prêcher à ces malheureuses

1. *La Vie du bienheureux Robert d'Arbr.*, 1667, p. 107.

avec tant de chaleur que toutes abandonnèrent aussitôt leur métier honteux pour le suivre. On comprend que beaucoup de ces conversions un peu hâtives ne purent porter des fruits immédiats; plus d'une de ces femmes revint, au moins passagèrement, à ses anciennes erreurs, et une multitude ainsi composée put parfois causer des scandales, et surtout servir de prétexte à des accusations de scandale. Ces accusations parvinrent jusqu'à Marbode, qui crut devoir intervenir; il adressa donc à Robert une lettre fameuse qui a fait, avec une autre lettre adressée dans le même esprit au réformateur par Geoffroy de Vendôme, le sujet d'interminables et fort oiseuses discussions.

Voici d'abord ce que dit la lettre de Marbode :

« Toutes les fois que j'apprends de toi quelque chose de favorable à la religion, je m'en réjouis, et pour toi et pour le Christ dont tu répands au loin la bonne odeur. Mais quand il s'agit de faits contraires à la saine doctrine et à la vie honnête, je m'en afflige et crains que l'ennemi ne mêle à tes bonnes actions d'autres actions différentes, ou que tu ne t'endormes dans une sécurité trompeuse. Quand on fait, comme toi, profession de haute philosophie, mon très cher frère, il faut que rien dans ses paroles ou ses actions ne puisse paraître contraire aux saintes autorités et causer du scandale. Veille donc avec soin sur ta vie et tes discours, pour ne laisser aucune occasion au mal; veille, mon fils, à ce que, te confiant trop dans ta sainteté, tu ne scandalises pas les faibles, et qu'ils ne périssent pas dans leur conscience.

« Mais, pour cesser ces généralités, je vais préciser ce qui blesse plusieurs de nos frères, afin que, si tu

reconnais ta faute, tu ne négliges pas de t'en corriger, et dans le cas contraire tu dissipes l'erreur de l'opinion. On dit que tu aimes trop à vivre au milieu des femmes, couchant la nuit entre elles et la foule de tes disciples, dictant aux uns et aux autres les règles des veilles et du sommeil. On ajoute qu'elles suivent tes pérégrinations, assistent à tes sermons, mais que beaucoup restent en différents endroits dans des hôtelleries pour soigner les pauvres et les voyageurs. Combien cela est dangereux, les vagissements des enfants nouveau-nés le prouvent.

« La femme a été l'occasion du premier péché, et par elle nous mourons tous; si nous voulons éviter le péché, il faut en fuir la cause, car quiconque aime le péril y succombera. Les insectes viennent des vêtements, dit Salomon, et de la femme vient l'iniquité de l'homme. Il n'est pas sûr de dormir près du serpent, et si tu dis que tu veilles, de tels serpents blessent également ceux qui ne dorment pas. Comment pouvons-nous savoir si cette vie en commun ne te nuit pas? « Il ne faut pas te fier à ta chasteté, dit saint Jérôme, car tu n'es pas plus saint que David ni plus sage que Salomon, et tous deux sont tombés par les femmes. » Tu n'es pas comme ces hommes qui sont sans désirs dès leur enfance, et qui n'en attendent aucune récompense; tu veux lutter pour conquérir le ciel. Mais, même loin des femmes, il est difficile de surmonter les appétits de la chair; que sera-ce près d'elles? Il est absurde, dit saint Augustin, de chercher des travaux difficiles quand on peut triompher avec moins de peine. Est-ce que celui qui n'a pas voulu épouser une femme s'attache à une femme? Celui qui ne mange pas de viande en

remplit-il sa maison? Beaucoup ont des richesses dont ils ne se servent pas, mais ils les conservent par le désir qu'ils en ont, sans quoi ils les abandonneraient. Celui qui n'a pas voulu des liens du mariage et cependant vit au milieu des femmes me semble suspect, et, si je ne me trompe, le public l'accuse d'affecter la chasteté sans la pratiquer.

« En voilà assez sur ce premier point. Beaucoup s'offensent de voir tes vêtements insolites, en haillons, qui ne conviennent ni à la profession canonique dans laquelle tu as commencé à combattre, ni à l'ordre sacerdotal auquel tu as été élevé. Chaque ordre doit avoir son habit distinct, sans quoi le jugement public est choqué. Tâchons de ne pas nous rendre ridicules en cherchant à attirer l'attention. Dans un costume simple et humble, il faut garder de la mesure et suivre l'usage. Il y a loin d'un costume humble à des haillons. Le premier convient à la modestie de la religion, les autres témoignent d'un esprit sot et indiscret. Vouloir des vêtements brillants est du luxe, éviter les vêtements ordinaires est de la démence. Il vaut mieux être humble sous la soie que fier sous des haillons. « Évite également les vêtements noirs et les vêtements blancs, » dit saint Jérôme. Comment peux-tu donc t'en aller couvert d'un habit entr'ouvert, la robe trouée, la jambe demi-nue, la barbe longue, les cheveux coupés sur le front, les pieds nus, donnant ainsi le spectacle d'un fou? Si tu as voulu imiter Jean-Baptiste, imite d'abord plutôt les confesseurs et les apôtres, avant de t'élever jusqu'à celui qui a été le plus grand des enfants des femmes.

« Dans les discours que tu adresses à des foules

ignorantes, tu ne réprimandes pas seulement les vices des assistants, mais tu attaques encore, tu déchires les grands. C'est comme si on mêlait au remède un poison; ce n'est plus prêcher, c'est invectiver. Quelle utilité peuvent avoir ces critiques contre des absents, et quel fruit spirituel en tirer, sinon que tu permets à tes auditeurs de pécher en leur montrant l'exemple des grands, dont ils s'autoriseront, car les supérieurs paraissent ordonner ce qu'ils font eux-mêmes. Mais les absents s'indignent et se plaignent de tes attaques. Crois-tu que tous les prêtres soient devenus vils, et que toi seul sois resté bien méritant? C'est ainsi que beaucoup interprètent tes paroles.

« Nous voyons des prêtres abandonnés de leur troupeau comme indignes, qui se plaignent d'être condamnés par toi. Nous voyons des foules accourues de toutes parts te rendre des honneurs qu'elles ne doivent qu'à leurs propres pasteurs. Ce n'est pas l'amour de la religion, mais la curiosité qui les pousse; leur vie n'en est pas meilleure.

« Et ceux qu'a touchés un instant ta parole, sans les éprouver davantage, malgré les conseils de l'apôtre et du pape Grégoire, tu les attaches au service de Dieu. Beaucoup sont retombés dans leur conduite passée. On dit que tu te réjouis d'avoir empêché, fût-ce une seule nuit, le péché; mais crains d'être de ceux dont le Seigneur a dit : « Malheur à vous, scribes et pharisiens hypocrites, qui parcourez la mer et la terre pour faire un prosélyte, et qui, quand vous l'avez trouvé, en faites un fils de l'enfer. » Si la damnation d'un seul condamne les scribes et les pharisiens, la damnation de plusieurs causée par toi

seul ne te condamnera-t-elle pas encore davantage? Le nombre de tes prosélytes est tel qu'ils parcourent en bandes les provinces, disant qu'ils appartiennent au maître, sans te désigner autrement. Mais j'aime mieux attribuer leur faute à ta négligence qu'à ton autorité.

« Je ne parlerai pas de ces jeunes filles admises sans examen à la profession religieuse; le résultat d'une pareille témérité ne s'est pas fait attendre : les unes, sur le point d'accoucher, se sont enfuies; d'autres ont mis leur enfant au monde dans leur cellule même. « Personne, dit le Seigneur, ne met du vin nouveau dans de vieilles outres, autrement les outres se rompent et le vin s'écoule. » Sur de si tristes évènements on accusera ta religion, parce que tu n'as pas eu la discrétion, mère des vertus.

« Enfin, tu as quitté la vie canonique, la stabilité de ton premier établissement, le soin de tes frères, et cela, dis-tu, à cause de tes sœurs.

« Nous te demandons une réponse ou nous craignons ta condamnation. Ceux qui t'accusent sont très nombreux, mais nous préférons attendre ce que tu as à dire en ta faveur. Que le Christ, mon très cher frère, te garde, et toi, prie pour moi. »

Telle est, en résumé, cette lettre célèbre. Bien que, de temps en temps, le ton en devienne assez vif, on ne peut nier que, dans son ensemble, elle n'ait été dictée par un sentiment de charité, par le désir de voir Robert d'Arbrisselle rentrer dans le chemin dont il paraissait s'écarter. Marbode lui fait part des bruits qui circulent à son sujet et lui demande de s'expliquer. Il était bien naturel qu'un évêque désirât savoir à quoi s'en tenir sur des accusations aussi

graves, et la meilleure manière de s'éclairer, c'était de s'adresser directement à l'accusé. D'ailleurs, sa lettre à Rainaud de Martigné, que nous allons voir bientôt, le prouve, l'ancien professeur de droit d'Angers tenait fort à toutes les formes de la justice; il n'eût jamais voulu condamner Robert sans avoir entendu sa défense, et dans ce temps où triomphait l'arbitraire, un aussi louable souci des droits de l'accusé ne peut que lui faire honneur. Il est donc impossible de souscrire au jugement de Dom Lobineau, qui trouve la lettre de Marbode « plus capable dans le fond d'en décrier l'auteur que de noircir celui à qui elle était adressée. » C'était un devoir pour lui de l'écrire, et il ne faut pas oublier que l'auteur, ne parlant que par ouï dire, devait s'exagérer la gravité des faits reprochés à Robert.

Maintenant, une question se présente à nous : Marbode est-il réellement l'auteur de la lettre publiée sous son nom?

Elle ne se trouve dans aucun des manuscrits de Marbode consultés par Beaugendre (c'est-à-dire un d'Angers, deux de Jumièges, un du Bec et un de Tours), mais elle est dans l'édition de Rennes de 1524. Beaugendre, qui ne peut se décider sans scrupule à admettre l'authenticité de cette lettre[1], n'accepte pas sans difficulté le témoignage des éditeurs, qui n'indiquent pas d'où ils l'ont tirée, et qui ont laissé voir par ailleurs, dans leur travail, beaucoup de négligence. Elle se rencontre bien dans un manuscrit de Saint-Victor, mais à la suite des lettres d'Hildebert,

1. « Nec illi etiam sine scrupulo tribuendam putarem illam epistolam » (c. 1412).

sans le nom de l'auteur ni de celui à qui elle est adressée. On n'a aucune raison de croire qu'Hildebert l'ait écrite, car il avait pour Robert la plus grande estime, et à sa mort il lui consacra une longue épitaphe des plus flatteuses[1]. Mais si les manuscrits de Marbode ne contiennent plus cette lettre, il n'en a pas toujours été ainsi. Elle faisait partie d'un manuscrit de Saint-Aubin, comme le prouve un ancien catalogue de la bibliothèque de cette abbaye, et l'auteur d'une histoire manuscrite de Saint-Aubin dit qu'elle en a été arrachée[2]. Ce n'est pas là, du reste, un fait isolé. Robert d'Arbrisselle a eu des panégyristes enthousiastes, qui, pour protéger sa mémoire même contre le moindre soupçon, n'ont pas hésité à faire disparaître tout ce qu'ils jugeaient compromettant pour elle.

Le célèbre abbé de la Trinité de Vendôme, Geoffroy, avait lui aussi écrit à Robert une lettre pour l'avertir des bruits fâcheux qui couraient sur son compte et l'inviter à y mettre fin. Cette lettre a disparu du manuscrit original de Vendôme dans des circonstances bien connues[3]. Vers 1645, l'abbesse de Fontevrault, Jeanne-Baptiste de Bourbon, fille naturelle de Henri IV, entreprit d'obtenir la canonisation de Robert d'Arbrisselle. Elle envoya à Vendôme deux religieux qui demandèrent à consulter le manuscrit de Geoffroy, et qui déchirèrent la page où se trouvait la lettre fameuse dont la publication par le P. de Sirmond, parmi les autres lettres de l'abbé de la Tri-

1. Ap. Beaug., c. 1320.
2. *Histoire littéraire*, t. X, p. 361.
3. J. de Péquigny, *Bibl. de l'Ecole des Chartes*, 1854 (Rob. d'Arbriss. et Geoff. de Vendôme).

nité (IV, 47), avait causé une certaine émotion. En 1652, une nouvelle députation vint prier les Bénédictins de certifier que la lettre à Robert n'était pas dans le manuscrit original, et le prieur, de Marolle, signa en effet le certificat demandé. Cependant, on voyait encore un fragment du feuillet et la marge coupée nettement. Cette anecdote a été racontée par l'abbé Simon, chanoine de la collégiale de Saint-Georges de Vendôme, dans son *Histoire du Vendômois*, écrite vers le milieu du XVIII[e] siècle. Dom Rivet avait reconnu la soustraction et écrit lui-même en marge, d'après la copie du P. Sirmond, ce qui manquait. D'ailleurs, il existe encore d'autres manuscrits de la lettre de Geoffroy. Pourtant, pas plus que celle de Marbode, cette lettre n'aurait dû tant effrayer les apologistes de Robert. Geoffroy n'affirme rien : J'ai appris, dit-il, par la renommée « *fama discurrente sinistra audivimus.* » Il reproche à Robert de vivre trop familièrement au milieu des femmes, se montrant très dur pour les unes, très peu sévère, au contraire, pour les autres. Mais il ne quitte pas le ton le plus affectueux, l'appelle « *multum dilectus frater* » et lui demande de le faire participer à ses saintes prières. La conduite de Marbode et de Geoffroy dans la suite, l'amitié qu'ils vouèrent au fondateur de Fontevrault prouve assez que tous deux avaient été induits en erreur et que tous deux le reconnurent. La réputation de sainteté de Robert n'a rien à perdre à ce qu'on le constate.

Une troisième lettre, écrite par Pierre, moine de Saint-Florent de Saumur, dans les mêmes circonstances, a disparu comme les deux autres. Elle existait encore en 1650, et fut sacrifiée, selon Dom

d'Achéry, à l'abbesse de Fontevrault. Ces exemples montrent que l'absence de la lettre de Marbode dans les manuscrits ne prouve rien contre son authenticité.

Le P. de la Mainferme, l'auteur du *Clypeus nascentis Fontebraldensis ordinis contra priscos et novos ejus calumniatores*, 1684, objecte que, selon Étienne de Fougères, évêque de Rennes, de très peu postérieur à Marbode[1], toutes les poésies qui portent le nom de ce dernier ne sont pas de lui, et que par conséquent il peut en être de même de cette lettre. Mais ce raisonnement n'a pas de base solide, car il ne tient pas compte des motifs sérieux qui la font attribuer à Marbode, et il y a loin d'une petite poésie insignifiante, dont l'auteur peut rester inconnu, à une lettre de cette importance. Selon lui encore et selon quelques autres panégyristes de Robert, la lettre attribuée à Geoffroy de Vendôme serait en réalité de Roscelin. Cette objection peut tout aussi bien s'adresser à la lettre de Marbode. Elle repose sur un passage d'Abailard, qui dit en parlant de Roscelin : « *Contra egregium illum præconem Christi, Robertum de Arbrissello contumacem ausus est epistolam confingere.* » Mais c'est une erreur de conclure de cette phrase que Roscelin avait publié sous un nom supposé une lettre contre Robert; le mot *confingere* ne l'indique pas, et dans le langage d'Abailard *contumacem epistolam* signifie simplement une lettre arrogante.

Ainsi, rien ne s'oppose à ce que la lettre de Mar-

1. Mort en 1178. Voici le passage que cite le P. de la Mainferme (t. I, p. 67) : « Exstant etiam hodie versus ineruditi ut temporibus illis : quamvis non omnes qui ejus nomine circumferuntur vere sint ipsius. »

bode soit bien authentique; d'un autre côté, nous y retrouvons les formules ordinaires de notre évêque : « *Minimus episcoporum, Roberto servo Dei,* » et à la fin : « *Orantem pro nobis sanctitatem tuam Christus custodiat, dilectissime frater;* » nous voyons l'abondance de citations de l'Écriture et des Pères qui lui était familière; enfin, toute l'ardeur de son caractère, tempérée par l'esprit de charité et de justice. Aussi Mabillon n'hésitait-il pas à l'en reconnaître l'auteur, et l'opinion générale est d'accord avec lui.

La lettre de Marbode resta-t-elle sans effet? Malgré les protestations des défenseurs de Robert, il est bien probable que, s'il y avait de l'exagération dans les accusations portées contre lui, tout cependant n'était pas entièrement faux. Un reproche, toutefois, n'était pas mérité : celui d'avoir quitté son ancien genre de vie, puisque c'est sur l'ordre du pape Urbain II que le saint missionnaire avait commencé ses prédications. Néanmoins, c'est en fondant un établissement fixe que Robert pouvait échapper aux critiques qui le poursuivaient, et peut-être est-ce la lettre de Marbode qui l'y décida. Une veuve nommée Aremburge et sa fille Adélaïs lui ayant donné un terrain à Fontevrault, près de Saumur, il y bâtit cette abbaye fameuse dont les règlements avaient ceci de spécial que les religieux eux-mêmes y dépendaient de l'abbesse. Ni Marbode ni Geoffroy de Vendôme ne persistèrent dans leurs reproches. Dans une charte du Cartulaire de la Roë, Marbode, cédant l'église d'Arbrisselle à Robert, à la demande de l'archidiacre Roger, appelle le prédicateur « un homme de grande autorité et de religion infinie : *vir magnæ autoritatis et infinitæ religionis.* » Plus tard, en 1118, au Concile

d'Angoulême, dans la dispute entre Robert et les moines de Nanteuil au sujet de Tuçon, l'évêque de Rennes se montre favorable à Fontevrault. Quant à l'abbé de Vendôme, il en vint à des relations si intimes avec Robert, qu'il se fit bâtir à Fontevrault même un appartement où il se rendait très souvent.

Sur les six ou sept lettres de Marbode qui nous sont parvenues, trois sont adressées à des compagnons de Robert d'Arbrisselle.

A Ingelger et aux frères qui menaient avec lui la vie de solitaires, il reproche, mais sous forme dubitative et avec toute la charité possible, de pousser au-delà de la discrétion leur zèle contre les prêtres indignes, en détournant les fidèles de recevoir d'eux les sacrements. Or, c'est précisément en cela, dit-il, que consistait autrefois l'hérésie des Novatiens, et récemment celle des Patarins. Cette doctrine est condamnée par saint Augustin et le pape Nicolas; bien plus, par l'exemple même de Notre-Seigneur, qui ne rejeta pas Judas du nombre de ses disciples. Un prêtre, si souillé qu'il soit, ne peut souiller les sacrements divins, pas plus que les rayons du soleil en passant sur des immondices n'en gardent la pourriture. Il faut donc accepter les sacrements de la main des prêtres qui n'ont pas été condamnés par le jugement des évêques. C'est l'avis de saint Augustin et de beaucoup d'autres saints.

Les solitaires répondirent par une lettre dans laquelle ils se déclaraient d'accord avec lui, et Marbode leur écrivit une seconde fois pour s'en féliciter et leur donner à ce sujet quelques nouveaux conseils. De même, leur dit-il, que dans le corps humain chaque membre a sa fonction et ne peut jamais usur-

per celle d'un autre, de même dans le corps de l'Église le jugement n'appartient qu'à quelques-uns. Tout jugement, du reste, exige quatre personnes : l'accusateur, le défenseur, les témoins et le juge, sans quoi il est nul. Qui oserait enfreindre un ordre aussi bien établi? Et l'Écriture ne dit-elle pas : Ne jugez pas et vous ne serez pas jugés. Il ne faut donc pas condamner les pécheurs, mais les reprendre avec douceur et prier pour eux. C'est en priant, et non en disputant, que l'on pourra combattre les vices présents.

Là se termine cette petite correspondance au sujet des prêtres coupables. Dans une autre lettre il s'adresse à Vital[1]. Il s'agissait d'une jeune fille qui avait commencé des études littéraires, mais dont le père avait renoncé au monde pour entrer dans un couvent, et dont la mère était sans ressources. Marbode demande à Vital de la recevoir malgré sa pauvreté dans l'abbaye qu'il a fondée, les autres monastères ayant la mauvaise habitude de préférer l'argent à la science.

MARBODE ET RAINAUD DE MARTIGNÉ

La lettre de Marbode à Robert d'Arbrisselle doit être de très peu antérieure à 1101; de nouvelles difficultés s'apprêtaient alors pour l'évêque de Rennes dans son pays d'Anjou. Il n'avait jamais pu se résoudre à abandonner complètement le diocèse d'An-

1. Vital de Savigny, mort en 1122. Sa Vie a été écrite par Étienne de Fougères.

gers; on y voit à chaque instant son nom figurer sur les chartes, soit comme juge dans les disputes, soit comme témoin dans les arrangements.

L'évêque Geoffroy de Mayenne ayant donné sa démission pour se retirer à Cluny au commencement de 1101, de grandes querelles s'élevèrent relativement au choix de son successeur[1].

A cette époque, les évêques étaient encore élus par tout le peuple; si clercs et laïques avaient le même candidat, il ne pouvait y avoir aucune difficulté, et tout se passait tranquillement; mais s'ils présentaient un candidat différent, il en résultait des luttes inévitables, quelquefois fort violentes. Or, c'est précisément ce qui avait lieu à Angers. Les vœux du peuple se portaient sur Rainaud de Martigné; il était jeune, riche, d'une famille considérable de l'Anjou, instruit, intelligent, ambitieux. Outre la multitude, il avait même dans le haut clergé quelques partisans : Marbode, son ancien professeur, et Raoul, archevêque de Tours. Mais il avait contre lui le chapitre de Saint-Maurice tout entier, et, en dehors de Saint-Maurice, Geoffroy de Vendôme, Guillaume, abbé de Saint-Florent de Saumur, Bernard, abbé de Saint-Serge, etc. On n'accusait ni ses mœurs ni sa science; on lui reprochait de n'avoir ni l'âge ni le grade canonique voulus[2]. Il fallait alors, pour pou-

1. V. B. Hauréau, de l'Institut : *Une élection d'évêque au XIIe siècle : Rainaud de Martigné, évêque d'Angers. (Revue des Deux-Mondes,* 1er août 1870.) — V. les lettres de Marbode, d'Hildebert et de Geoffroy de Vendôme.

2. « Ordines tibi desunt, quos in promovendis cognovimus inquirendos. Est ætas, quam rigor canonicus, quia in consecratis metuit, a consecrandis excludit. » (Hildebert, Epist. II, 5.)

voir être élu évêque, être âgé de trente ans et avoir quatre années au moins de prêtrise; mais cette règle n'était pas toujours très rigoureusement observée, et une dispense du pape ou même du métropolitain pouvait suppléer à ce qui manquait sous l'un ou l'autre rapport au candidat. Les griefs contre Rainaud n'étaient donc pas très graves au fond, mais ce n'était là en réalité que le prétexte de l'opposition des chanoines; la vraie raison, c'était la protection des laïques. « Celui qui doit commander à tous doit être choisi par tous, » écrivait saint Léon aux évêques de la province de Vienne; mais le clergé tendait de plus en plus à écarter les laïques de ces élections; de là bien des conflits, bien des accusations de simonie.

Il y avait à Saint-Maurice quarante chanoines; à leur tête le doyen Étienne, personnage violent et hardi, le chantre Hubert, les archidiacres Garnier et Guillaume. Ceux-ci demandèrent l'appui de Geoffroy de Vendôme, dont l'abbaye se trouvait dans le diocèse de Chartres, mais qui, par sa naissance, appartenait à l'Anjou. Geoffroy était hostile à l'ingérence des laïques dans les affaires religieuses; il accourut donc à Angers pour combattre Rainaud. Marbode, de son côté, s'y rendait également pour le soutenir au contraire, quand tout à coup il fut arrêté en route et jeté en prison. On accusa Geoffroy de cet acte d'incroyable violence, mais lui-même, dans une lettre adressée à Hildebert, proteste de son innocence. « Il ne faut pas, dit-il, que notre bonne réputation soit en rien diminuée ou atteinte par la captivité de l'évêque de Rennes, car cela n'a pas été fait par moi, et je ne savais même pas qu'il dût être saisi

par ceux qui l'ont arrêté[1]. » Une semblable iniquité ne fut d'aucune utilité pour son instigateur, le doyen Étienne, qui fut obligé de se cacher pour éviter l'hostilité de la foule. Le jour de l'élection venu, les clameurs tumultueuses du peuple proclamèrent Rainaud évêque d'Angers[2]. Hildebert et les évêques de la province protestèrent; l'archevêque de Tours, Raoul, hésitait à ratifier le choix de la multitude, mais Marbode alla le trouver et plaida auprès de lui, avec succès, la cause de son ancien élève. Raoul invita les onze évêques de sa province à venir consacrer Rainaud à Tours, le 12 janvier 1102. L'adhésion de la majorité des évêques, nécessaire en pareil cas, fut obtenue, puisque la consécration du nouvel élu put avoir lieu; Hildebert, peut-être seul, avait répondu à l'archevêque par une lettre de refus[3].

Rainaud fit donc son entrée solennelle à Angers et reçut l'investiture du comte d'Anjou. Pendant ce temps, Marbode, toujours infatigable malgré le poids de ses années déjà nombreuses, allait à Rome et disculpait Rainaud auprès du pape Pascal II. C'est alors

1. « Pro captione Redonensis episcopi fama nostra minui nullatenus debet nec in aliquo lædi : Non enim per me hoc actum est, neque etiam sciebam quod ab illis a quibus captus est deberet capi. » (Epist., l. III, 14. Hildeberto, beatæ vitæ episcopo.)

2. « Seditiosus turbatæ turbæ clamor pontificalem extorserit electionem. » (Hildeb., Ep. II, 4.) — « Unica muliercula, eaque publica mima clamante. » (Geoffr. de Vend., Ep. III, 2.)

3. « Petitio vestra qua vocamur ad electi vestri consecrationem facilem apud nos inveniret assensum, si eam ratio tueretur... Timori cessistis, non rationi... Frustra, inquam, expectabitis me, quia manus imponetis sine me. » (Hildebert, Epist. II, 4. Turonensi episcopo.) Jusqu'au dernier moment, Hildebert exhorte Rainaud à renoncer à l'épiscopat, même quand les évêques qui vont le consacrer sont déjà rassemblés. (Ep. II, 6.) Usant, enfin, d'un jeu de mots que lui emprunta plus tard saint Bernard, il appelle sa consécration : « Non consecratio sed execratio. » (Geoffr. de Vend., Ep. III, 2.)

que survint brusquement un changement extraordinaire. Le doyen Étienne et l'archidiacre Guillaume, les chefs de l'opposition parmi les chanoines à l'élection de Rainaud, demandèrent et obtinrent leur pardon; Geoffroy de Vendôme et Hildebert, sans renoncer à leur appréciation sur la légitimité de l'élection, n'en devinrent pas moins, sans arrière-pensée, amis du jeune évêque, et celui-ci paya d'une inconcevable ingratitude les services, le dévouement, les fatigues de son vieux maître, de son zélé protecteur. Non seulement il l'obligea à sortir d'Angers sans même lui accorder pour cela aucun délai, mais encore il lui enleva tous les titres par lesquels ses prédécesseurs avaient récompensé le scholastique et l'archidiacre. Quelle pouvait être la cause d'une pareille conduite? Elle a toujours paru aussi inexplicable qu'elle le semblait à Marbode lui-même. L'évêque de Rennes fut sacrifié [1] à la rancune d'Étienne et de Guillaume; ce fut là le gage de la réconciliation de Rainaud avec ses chanoines; mais encore fallait-il un prétexte, et ce prétexte on ne le donnait même pas. Marbode suppose que c'est l'expression de « malice angevine, » dont il s'était servi à Rome, qui avait pu blesser Rainaud, bien que ne s'adressant pas à lui, mais au contraire à ses adversaires. C'est croire l'évêque d'Angers bien susceptible, et ses ennemis n'avaient pas dû lui épargner, dans l'ardeur de la lutte, des termes autrement offensants et personnels. En définitive, Rainaud, dans le premier enivrement de son triomphe, oublia à qui il le devait, son succès l'aveugla, et le désir de rétablir la paix

1. Paraît-il. — F. R.

dans son diocèse le rendit indignement coupable.

Justement étonné, Marbode lui écrivit une lettre, souvent touchante, dans laquelle il mêle à des reproches mérités des conseils paternels. « La colère et la puissance réunies sont, dit un sage, comme la foudre; cependant, je ferai entendre ce que je pense, sans crainte de ta fortune, car la fortune est de verre : elle brille, mais se brise, tandis que la vérité est stable. Je te demanderai donc pourquoi tu t'es emporté contre un frère et un collègue, pour ne pas dire contre ton père et celui qui t'a consacré, au point de m'infliger les dernières humiliations, de me juger indigne de vivre avec tes clercs, et de paraître devant ta majesté. Contrairement à la règle du Christ, tu t'es plaint de moi dans ton Église en mon absence, et en cela tu as fait injure non seulement à moi, mais à tous les prêtres et au Christ lui-même. Il ne m'a pas été permis d'excuser, de nier ou de reconnaître mes torts, et tu n'as suivi ainsi ni la miséricorde ni la justice. Les philosophes païens eux-mêmes reconnaissent qu'avouer sa faute, c'est presque être innocent; que le pardon est la meilleure vengeance; que toute autre ne convient qu'aux faibles et aux femmes, selon le vers du satirique[1].

« Mais quelle faute poursuivais-tu avec tant d'acharnement? Étant auprès du pape, pour excuser mon retard, j'ai osé écrire, ce qui est vrai, que la malice angevine m'avait arrêté. Mais dès l'année précédente cela était connu du pape et de l'Église romaine, et la malice angevine elle-même ne peut le nier. Celui qui me fait un crime de la vérité doit récompenser

1. Juvénal, sat. XIII, v. 191-192.

le mensonge, et celui qui dépouille l'homme qui l'a élevé aux grandeurs peut bien honorer ses adversaires : ainsi les méchants sont récompensés à la place des bons. Fallait-il dire que j'avais été retardé par la bonté angevine? Je n'avais pourtant qu'une seule excuse et je devais la faire connaître. Tu t'en trouves blessé parce que tu es Angevin; mais je n'ai pas nommé l'évêque en parlant de malice angevine; elle est multiple, elle a bien des Étiennes et bien des Guillaumes. Et tu crois, ou veux faire croire que c'est justement que tu m'as dépouillé; mais, si ma faute est nulle, il faut la taire, si elle est légère, il faut la pardonner, si elle est grande, il faut mettre en comparaison des mérites encore plus grands. Car j'ai souffert la prison et les chaînes[1] par les machinations de ce même Étienne qui est maintenant ton ami, lorsque j'accourais favoriser ton élection. C'était comme un avertissement de la fortune pour me faire abandonner ce dessein malheureux. J'ai cependant continué à t'aider, pour la justice, pensais-je alors, par obstination, comme je le vois maintenant. J'ai défendu contre tes clercs ton élection, feinte plutôt que faite par les cris du peuple, sans l'assentiment du clergé, quand tu ne remplissais pas les conditions nécessaires. Le métropolitain même, convaincu par tes ennemis, leur cédait et voulait s'en rapporter au jugement du pape. A grand'peine j'ai obtenu qu'il te consacrât, et je me suis dévoué pour toi. S'il y a

1. « Carcerem et catenas. » — Sur ce mot, Dom Beaugendre fait la remarque suivante : « Hoc ipsum non dubitaverim ad litteram intelligendum : tanta nimirum erat temporum illorum immanitas, ut non solum gravissimorum rei vinculis ferreis innecterentur, sed si quis odio percitus inimicum captivum fecisset, statim onustum ferro in imum carcerem illum detrudebat, quin etiam et cruciatibus sæpe laniabat. »

là une iniquité, ai-je dit, qu'elle retombe sur moi! Parole que toi-même as pris soin de justifier. Et plût au ciel que tu m'eusses dépouillé et persécuté aussitôt après ton élection; je n'aurais pas fait ce voyage de Rome, où j'ai lutté pour toi à mes frais; je n'aurais pas eu ces fatigues, ces prières, ces larmes auprès du pape, et ces dépenses dont j'ai pu à peine recouvrer une partie quand tu m'as chassé. Quand je suis revenu de Rome, tout était pacifié, et sur le conseil de tes anciens adversaires tu m'as enlevé tous mes titres et tous mes bénéfices, sans même m'accorder le délai de six mois que je te demandais pour paraître m'en aller volontairement et ne pas être renvoyé. Alors, comme je me plaignais, tu m'as appelé à l'audience du pape. Ainsi, vieux, fatigué, pauvre, malade, il me fallait à cause de toi, jeune, robuste, riche, honoré, plaider ma cause là même où l'année précédente j'étais venu de mon propre mouvement répandre mes larmes en ta faveur. Tu te croyais bien habile, mais je t'ai trouvé méchant et cruel comme un homme armé et fort qui provoque au combat non pas un ennemi, mais un ami sans armes et blessé. Enfin, pour que rien ne manquât à ta haine, tu as voulu poursuivre jusqu'à mon nom et le rayer de ton Catalogue. Était-ce parce qu'il est défendu aux clercs d'être inscrits dans les Églises de deux villes? Mais ton Étienne et d'autres le sont bien.

« Pendant que je raconte tout cela, ta sublimité s'indigne et s'enflamme, réclamant vengeance contre ma faiblesse. Réfléchis qu'il ne faut pas se fier à la fortune; ce qu'elle a pu contre moi, elle le pourra contre toi. Si tu es plus élevé que ne le comporte ton âge,

la fortune en est cause plus que ton mérite. Fais en sorte qu'on ne te compare pas au serpent, inoffensif pendant le temps froid, non pas que le venin lui manque, mais parce qu'il demeure inactif. Écoute des conseils salutaires, arrête-toi sur un chemin glissant. Je ne te parle pas ainsi pour que tu deviennes plus indulgent envers moi, je n'y compte pas, mais pour que tu n'abuses pas envers d'autres de la puissance que t'a confiée le Seigneur. Pour moi, j'ai passé les Apennins sans y laisser mon tombeau parmi ceux de mes prédécesseurs, Melaine et Modéran, comme tu le disais par un éloge douteux, et s'il plaît à Dieu je remplirai tranquillement la mesure de jours que le Seigneur m'accordera, sans m'occuper de soins superflus, et ne vivant que pour Celui qui est mort et ressuscité pour nous. »

Le cœur de l'évêque, en écrivant cette lettre, débordait d'amertume et de tristesse. Si l'inimitié subite de Rainaud est inexplicable, il y a, dans cette affaire, quelque chose d'aussi incompréhensible. La lettre de Marbode nous dit que la querelle fut portée au jugement du pape. La manière dont il glisse sur cet incident nous prouve assez que, si le pape donna réellement son avis, cet avis fut défavorable à l'évêque de Rennes. La cause de Marbode paraît cependant fort juste; qu'y avait-il de plus que nous ignorerions? Aucun document ne permet de le supposer.

On ne sait pas au juste combien de temps les deux évêques restèrent désunis. Nous verrons seulement qu'en 1109 la réconciliation devait être bien complète, puisque Marbode remplaça, pendant cette année, dans l'administration de son diocèse, Rainaud absent et probablement à Rome.

Il suffit de voir la date à laquelle commença toute cette malheureuse affaire, et qui est bien fixée à 1101, pour comprendre combien est absurde l'assertion de Pavillon, que son enthousiasme pour Robert d'Arbrisselle rend souvent injuste envers Marbode, et selon lequel celui-ci aurait été déposé en 1100 au Concile de Poitiers, à cause précisément de sa conduite dans l'élection de Rainaud.

Le Concile s'ouvrit en novembre, sous la présidence des cardinaux Jean et Benoît, légats du pape; il avait pour but de condamner les excès du roi de France, Philippe. Robert d'Arbrisselle s'y distingua par sa fermeté, et sut résister héroïquement aux menaces du comte Guillaume de Poitiers. « Je ne puis omettre, dit Pavillon, une chose qui arriva dans ce même Concile et qui mérite d'autant plus d'être rapportée qu'elle coûta bien cher à notre Robert, c'est que Marbœuf, l'évêque de Rennes, pour avoir fait élire par la force des armes et par d'autres voies encore plus honteuses Renaud de Martigné pour évêque d'Angers, fut déposé de son évêché, à quoi ne contribua pas peu le saint, qui était tout brûlant de zèle pour l'honneur de l'Église, et qui souhaitait de la voir dans un état parfait[1]. » C'est par là que Pavillon prétend expliquer la lettre de Marbode à Robert d'Arbrisselle, lettre qui n'aurait été, suivant lui, qu'une vengeance de l'évêque. Mais il ne s'appuie que sur un passage d'une charte de Saint-Nicolas[2], dans laquelle une donation est faite « le même mois que beaucoup d'évêques et d'abbés se

1. *La Vie du B. Robert d'Arbrisselle*, p. 84.
2. *Preuves*, p. 556.

sont réunis aux cardinaux et légats de Rome en Concile à Poitiers, où l'évêque de Rennes fut déposé, et l'archevêque de Tours le fut presque. » Les chartes et les chroniques du XI[e] siècle et du XII[e] ne manquent pas d'assertions erronées dont il faut se défier, et outre l'impossibilité matérielle de la déposition de Marbode tirée des dates, comment se fait-il que ni les actes du Concile, ni aucun écrivain sérieux n'en parle? Cependant, Beaugendre semble l'admettre, tout en disant que Robert y fut étranger : « Si, dit-il, comme quelques-uns l'ont pensé, Marbode avait eu à se plaindre du Bienheureux Robert à cause de sa déposition dans le Concile de Poitiers, il ne l'aurait certainement pas tu dans sa lettre, de même qu'il n'a pas caché la malice angevine du doyen Étienne. » Ce qui a pu produire la confusion, c'est qu'un évêque fut, en effet, déposé à Poitiers, mais c'était l'évêque d'Autun, Norgaud, et nullement celui de Rennes[1]. Ne serait-il pas singulier que Marbode eût été déposé, et que le principal coupable dans toutes ces circonstances, Rainaud lui-même, ne l'eût pas été?

L'élection d'Angers nous montre que Marbode n'était pas opposé à l'ingérence des laïques dans certaines affaires religieuses. C'est ce qui nous explique comment, dix ans plus tard, en 1111, dans les difficultés qui s'élevèrent entre l'empereur Henri V et le pape Pascal II, il semble avoir pris le parti de l'empereur. C'est du moins ce que nous pouvons conclure d'une lettre d'Hildebert

1. Cette déposition de Norgaud fut, quelque temps après, annulée. (Voy. la *Gallia Christiana,* t. IV, col. 388.) — F. R.

(l. II, 22). Mais il ne faut pas oublier qu'en somme on ne peut affirmer à qui cette lettre était adressée. Il s'agit d'un ami d'Hildebert, d'un grand poète, mais on ne peut préciser davantage; aussi nous n'insisterons pas [1].

POÈMES BIBLIQUES

Cependant, toutes ces occupations, toutes ces fatigues n'empêchaient pas Marbode de revenir à la poésie dès que ses rares loisirs le lui permettaient. Lui-même nous apprend qu'il avait soixante-sept ans quand il commença les *Dix Chapitres;* mais, si nous remarquons qu'il nous dit aussi dans le premier de ces *Dix Chapitres* qu'il renonce aux subtilités et aux bizarreries de rythme de ses premières poésies, nous pouvons supposer que certains poèmes qui nous restent à examiner étaient antérieurs à cette date, bien qu'en réalité Marbode ait encore quelquefois succombé plus tard à la tentation du vers léonin.

Les trois petits poèmes tirés de l'Ancien Testament et intitulés : le *Naufrage du prophète Jonas,* le *Livre de Ruth,* l'*Enlèvement de Dinah,* ne portent en eux-mêmes aucune indication sur l'époque à la-

1. On peut s'étonner de ne trouver ici aucun détail sur l'administration épiscopale de Marbode, mais ce n'est pas la faute de l'auteur. J'en ai inutilement cherché dans D. Lobineau, qui mentionne seulement le fait d'une assemblée d'évêques et d'abbés tenue à Rennes en 1108, sous la présidence de l'archevêque Baldric (L. IV. § XLIII), et la lettre circulaire des moines de Saint-Aubin d'Angers au sujet de la mort de Marbode, lettre d'après laquelle on voit qu'il s'était félicité chez eux d'avoir vu s'adoucir les mœurs de son diocèse. La *Gallia Christiana* nous apprend de plus qu'il prit part, en 1118, au jugement du meurtrier de Salomon, et que, la même année, il dépouilla son chapitre, pour cause d'indignité, de l'église de Vitré, qu'il donna aux moines de Saint-Melaine. — F. R.

quelle ils ont été écrits. Toutefois, à cause de leurs rimes léonines d'une part, et d'autre part à cause de leur tendance aux conseils philosophiques, nous les placerons immédiatement avant les *Dix Chapitres*. On pourrait en rapprocher quelques poèmes tirés du Nouveau Testament, sur l'Annonciation, l'Epiphanie, la Présentation, l'Ascension; mais ils n'offrent que peu d'intérêt.

Mettre la Bible en vers était alors une habitude, comme mettre en vers les Vies des saints; c'était une œuvre pieuse autant qu'une œuvre poétique, et un grand nombre de versificateurs plus ou moins habiles l'entreprenaient, sans paraître seulement se douter que la prose des Livres saints était bien plus poétique que toute leur poésie à eux. Les petits poèmes de Marbode ne se distinguent pas de la foule des ouvrages du même genre. Ils sont en vers léonins d'une simplicité prosaïque, entrecoupés çà et là de grands hexamètres exclamatifs. Ils suivent pas à pas le récit de la Bible, en l'abrégeant, et en y ajoutant de temps en temps quelques réflexions morales.

L'histoire de Jonas doit nous fournir deux enseignements : elle nous montre qu'en fuyant Dieu on court de graves dangers, et qu'en pleurant ses fautes on en obtient le pardon. Pendant que Ninive, au comble de la puissance, excite par ses mœurs corrompues la colère divine, le Seigneur appelle Jonas et l'envoie menacer de destruction la ville coupable. Mais Jonas, au lieu de partir pour Ninive, prend un autre chemin. La raison qu'en donne le poète est assez singulière. Le prophète n'avait pas peur de la mort : un pareil sentiment eût été indigne de lui; mais il connaissait le Tout-Puissant, il savait qu'il

menace plus souvent qu'il ne frappe, et il eut peur de mentir en annonçant des malheurs qui n'arriveraient peut-être pas. Dans la Bible, Jonas se plaint bien de ce que l'évènement n'ait pas réalisé sa prédiction; mais c'est seulement après que la ville a obtenu son pardon, et le Seigneur lui répond par une petite parabole en action dont le poète n'a pas gardé le souvenir. Quoi qu'il en soit, Jonas vient à Joppé et s'embarque pour Tarsis. Aussitôt une tempête s'élève, tempête dont la description est toute classique, autant que le permet le vers léonin[1]. Dans ce poème biblique, la tempête s'appelle la colère de Neptune, *ira Neptuni.* On reconnaît la vengeance divine, Jonas est sacrifié et jeté à la mer. Alors les flots se calment, et survient le monstre marin qui engloutit le prophète[2]. On sait la suite du récit; comment Jonas sortit du ventre de la baleine au bout de trois jours, comment il menaça de destruction la ville de Ninive, comment, enfin, les habitants, par leur pénitence, méritèrent leur pardon; tout cela, dans Marbode, ne présente rien à remarquer.

1. Turbo rapit velum, tangit ratis ardua cœlum,
Rursus ima cadit metuendaque sub vada vadit;
Aer luce caret, neque sol neque Cynthia paret,
Nec radiant stellæ, sed nox fuit illa procellæ;
Non paret ulla salus, fractus jacet in rate malus, etc.
(Beaug., c. 1580.)

Il y a loin de ces vers aux quatre mots de Virgile : *Ponto nox incubat atra.* — Il faudrait *in* ou *ad* après *Rursus,* au 2e vers; au dernier, lisez *Paret nulla salus?* — E. E.

2. Ecce venit cetus maris alta secare suetus,
Piscis par monti, sævissima bellua ponti,
Et veluti prædam rapit, absorbetque prophetam.
(Beaug., c. 1581.)

C'était une touchante figure que celle de Ruth, la jeune Moabite, et un personnage bien patriarcal ce Booz que nous a peint en traits impérissables notre grand poète de la *Légende des siècles*[1]. Comment se fait-il donc que Marbode n'ait pas su en tirer un meilleur parti? C'est que l'histoire de Ruth est une idylle, et l'idylle ne convenait pas à l'esprit philosophique de l'auteur. Rien dans ses œuvres ne nous montre qu'il ait jamais compris les ressources qu'offre à la muse la grâce ou la splendeur de la nature, la vie calme et active du laboureur. S'il nous dit qu'il se plaît dans la maison de campagne de son oncle, il ajoute aussitôt que c'est parce qu'il peut y méditer à son aise sur le vice et la vertu. Partout il cherche le côté philosophique des choses; aussi la seule œuvre qui lui soit personnelle et qui ait quelque valeur, ce sont les *Dix Chapitres*, qui ne sont que des méditations versifiées. Le respect pour le texte saint de la Bible lui donnait-il quelque scrupule pour le modifier, même en essayant de l'embellir? En ce cas, mieux eût valu pousser encore plus loin ce respect, et ne pas toucher au livre sacré. Marbode nous dit qu'il a tiré l'histoire de Ruth d'un récit en prose; ce récit suit de si près la Bible que ce ne peut être que le sien même. Mais que devient, dans les vers léonins de notre évêque, la touchante réponse de Ruth à Noémi : « *Quocumque perrexeris, pergam, et ubi morata fueris et ego morabor. Populus tuus, populus meus, et Deus tuus, Deus meus?* » Où sont ces mille détails charmants de l'Écriture, pourquoi ne voyons-nous plus Ruth recueillant les épis :

1. V. le sommeil de Booz, dans la *Légende des siècles*.

« *Abiit itaque et colligebat spicas post terga metentium,* » ou couchée aux pieds de Booz?

L'enlèvement de Dinah est raconté dans la Genèse (chap. XXXIV). Dinah, fille de Jacob et de Lia, était d'une grande beauté :

Pulchra nimis facie virguncula filia Liæ.

Elle excita la passion de Sichem, qui l'enleva. Mais ses frères, après avoir simulé le pardon, massacrèrent Sichem et tous les habitants de sa ville, qu'ils transformèrent en un vaste tombeau. Marbode se montre peu ému de la cruauté de ces deux hommes qui, pour venger leur sœur, massacrent, à la suite d'un parjure, toute une population innocente. En revanche, il est pour Dinah d'une sévérité que n'a pas la Bible. Si elle n'était pas sortie de sa tente, dit-il, tout cela ne serait pas arrivé, et, comparant chacun de nous à la fille de Jacob, il nous fait voir le démon qui, semblable à Sichem, nous guette et cherche à nous corrompre[1].

LES DIX CHAPITRES

Après avoir ainsi rapidement indiqué ces petits poèmes secondaires, nous avons hâte d'arriver à

1. Cf. parmi les sermons publiés par Beaugendre dans les œuvres d'Hildebert, le sermon CXXVIII, où le prédicateur développe la même comparaison.

Dans sa *Bibliotheca Bibliothecarum manuscriptorum nova,* Montfaucon donne le *De raptu Dinæ* comme étant d'Hildebert (Bibl. de Saint-Aubin, n° 84.) Dans le manuscrit de Saint-Aubin, à Angers (Bibl., n° 294), ce poème ne porte aucun nom d'auteur, mais vient après la Vie de sainte Thaïs.

l'ouvrage le plus estimable de Marbode, à son livre des *Dix Chapitres*. Marbode a près de soixante-sept ans; depuis quelques années déjà il est sur le siège épiscopal de Rennes. L'âge, les soucis, ont donné à son esprit une tournure de plus en plus grave; la vieillesse, l'amitié, la vie, la mort, occupent ses réflexions. Il pense à ses études toujours chères, il reconnait ce qu'il y a de faux dans ce clinquant du style qui lui plaisait autrefois, il renonce à ce miroitement des mots, à cette sonorité vide qui semblait de règle alors. Passant à un autre ordre de connaissances, il combat les erreurs de l'astrologie. Mais quel que soit le sujet de ses méditations, toujours elles le ramènent à ce but unique, à Dieu. Nous trouverons bien çà et là quelque recherche; le professeur se rappellera encore trop quelquefois ces figures de mots qu'il apprenait à ses élèves d'Angers; mais, enfin, ce ne sera que rarement. Les pensées seront toujours naturelles, malheureusement aussi un peu superficielles, et le style restera très simple dans sa correction et son élégance.

Est-ce Marbode qui a établi lui-même le titre et le lien entre ces dix petits poèmes? C'est probable, d'après les derniers vers du premier. Sur les rares manuscrits où on les retrouve, ils sont isolés. Le premier, par exemple, se voit sur un manuscrit de la Bibliothèque d'Angers, provenant de Saint-Aubin (nº 300, fº 36), le huitième et le dixième sur un manuscrit de la Bibliothèque de Douai (nº 372, t. II), provenant de l'abbaye d'Anchin. Il était cependant naturel de réunir ces dix chapitres, à cause de l'analogie du genre des sujets traités et de l'identité de style. Peut-être d'anciens manuscrits l'avaient-ils déjà fait,

et les éditeurs de 1524, 1708 et 1854 n'ont-ils eu qu'à les imiter.

Le premier chapitre est une profession de foi littéraire, et mérite, à ce titre, d'être reproduit en entier[1] :

« — Ce que j'ai composé étant jeune, vieillard je le rétracte en partie, je m'en repens, et je voudrais n'avoir pas écrit ou publié certaines choses, soit parce que le sujet en paraît peu honnête et léger, soit parce que la manière de le traiter aurait pu être mieux appropriée. N'étant donc remarquables ni par l'invention, ni par l'art du style, il eût fallu les détruire bien vite ou ne pas les mettre au jour. Mais puisque la parole une fois lancée ne peut être rappelée, et qu'il ne m'est pas permis de corriger mon erreur première, il me reste à me montrer plus prudent dans mes autres travaux, et à ne rien écrire de vulgaire ou d'inutile. Car je n'aurais plus maintenant l'excuse que j'avais autrefois, quand on pouvait supporter les défauts de ma jeunesse sotte, grossière et légère. A présent, un usage plus long de la vie et de l'étude me soumet à une censure plus sévère. Il faut

1. Quæ juvenis scripsi, seniòr dum plura retracto,
Pœnitet, et quædam vel scripta vel edita nollem.
Tum quia materies inhonesta levisque videtur,
Tum quia dicendi potuit modus aptior esse.
Unde nec inventu pretiosa, nec arte loquendi,
Vel delenda cito, vel non edenda fuissent.
Sed quia missa semel vox irrevocabilis exit,
Erroremque nefas est emendare priorem,
Restat ut in reliquum jam cautior esse laborem,
Ne quid inornate vel ne quid inutile promam.
Præcipue quia jam veniæ locus esse nequibit
Qui quondam fuerat, dum stulta rudisque juventus
Et levis, in culpam poterat toleranda videri.
Nunc vitæ studiique simul diuturnior usus

donc que je me propose de ne plus rien écrire de frivole, et de ne pas charmer l'oreille par des mots sonores. Non que je loue celui qui traite sans ornement des sujets sérieux, mais n'allons pas négliger l'essentiel, le fond des choses, pour chercher l'harmonie des nombres et l'élégance des mots. C'est une œuvre ardue où il est donné à peu de réussir, que de conserver la force de la pensée malgré la contrainte matérielle, et d'allier la solidité du fond à la grâce de la forme, comme je paraissais l'affecter constamment autrefois. Mais un âge plus mûr me conseille mieux maintenant; il veut se contenter de ce qui est utile et s'efforcer d'éviter un travail superflu. Il est une autre raison pour laquelle je crois absurde de continuer des vers éclatants, c'est parce qu'une seule couleur répandue partout n'offre aucune variété, et ne peut être appelée peinture, mais rature, tandis que la diversité et la rareté des choses plaisent à ceux qui les voient : l'abondance les rend

Acrius expectat rigidi censoris acumen.
Ergo propositum mihi sit neque ludicra quædam
Scribere, nec verbis aures mulcere canoris;
Non quod inornate describere seria laudem,
Sed ne, quod prius est, neglecto pondere rerum,
Dulcisonos numeros, concinnaque verba sequamur.
Est operosa quidem multisque negata facultas,
Ut rerum virtus, verborum lege subacta,
Servetur, verbisque canor sub rebus abundet,
Quod jugi studio tunc affectare videbar.
Sed mihi nunc melius suadet maturior ætas,
Quam decet ut facili contenta sit utilitate.
Utque supervacuum studeat vitare laborem.
Est aliud quare puto continuare canoros
Versus absurdum, quoniam color unus ubique
Nil varium format, sed nec pictura vocatur,
Imo litura magis, quia delectare videntes
Res variæ raræque solent; fit copia vilis.

sans valeur. Nous croyons donc qu'il est plus louable d'employer plusieurs couleurs dans nos écrits et d'en varier le style. Mais un poème n'est pas recommandable par cela seul. Bien écrire exige trois choses : la clarté, l'absence de défaut et l'éclat des figures. Celui qui possède ces qualités, s'il est en même temps agréable et utile, peut captiver l'esprit et l'oreille de ceux qui le lisent. Je me propose donc de suivre désormais cette méthode, qui procure, je crois, plus de gloire et demande moins d'effort. Je ne me repens cependant pas d'avoir suivi ces règles, dans lesquelles j'avais coutume de suer en exerçant mon esprit. Car un travail plus pénible convient mieux à un jeune homme, et la transition se fait vite des choses difficiles aux plus faciles. Il convenait en outre au jeune homme d'écrire des vers riants, ce que la raison refuse évidemment au vieillard, auquel il sied d'enfermer dans ses paroles un sens moral et d'opposer au vice un front sévère. Gardant donc partout un juste milieu dans l'usage

Ergo diversos scriptis adhibere colores
Et variare stylum, plus laudis habere putamus.
Nec tamen hoc solo carmen laudabile constat;
Nam lex scribendi recte tria postulat : ut sit
Perspicuum, vitioque carens ac schemate vernans.
Quod qui consequitur, sit dulcis et utilis idem,
Et retinere potest animos, auresque legentum,
Hoc genus ergo mihi posthac propono sequendum,
In quo plus laudis reor et minus esse laboris.
Nec tantum omnino me pœnitet illa secutum,
In quibus, exercens animum, sudare solebam;
Nam gravior juveni labor aptior esse videtur,
Et citus a gravibus fit transitus ad leviora.
Præterea juvenem cantare jocosa decebat,
Quod manifesta seni ratio docet [esse] negatum
Cujus morali condiri verba sapore
Convenit et vitiis obsistere fronte severa.

des figures, je m'efforcerai, en écrivant des choses sérieuses, d'employer des expressions qui ne soient ni trop élégantes ni triviales; car les unes rendent l'auteur fade, les autres choquant. Je ne veux paraître ni trop concis ni trop prolixe; l'un de ces défauts engendre l'obscurité, et l'autre l'ennui. Enfin, je ne demande pas à atteindre les plus grands poètes, mais je ne veux pas me joindre aux plus médiocres. Nous parlerons d'abord du sort de la vie humaine, des causes de l'homme, de celles qui font courir le temps, et nous croyons que ce sujet ne manque pas d'utilité, en montrant où tout homme doit tendre quand il se plaindra d'être né sous un sort rigoureux. Très savant prélat, je t'envoie ces vers à examiner, toi dont le jugement ne peut ni être trompé ni nous tromper. Si après les avoir vus tu les approuves, je prendrai courage pour de nouveaux essais; sinon, je m'élèverai pour continuer par un effort tardif. Dirige-moi par le frein ou par les éperons. »

**Ergo tenendo modum mediocris ubique figuræ
Jam nunc experiar, scripturus seria, verbis
Non exquisitis, sed nec trivialibus uti;
Altera nam vilem facit, altera res odiosum.
Nec brevis aut nimium cupiam prolixus haberi;
Altera nam tenebras, res altera tædia gignit.
Nec mihi sit summos fas attentare poetas,
Nec nimis abjecte me deterioribus addam.
Humanæ primum vitæ de sorte loquemur,
Et quæ sint hominum causæ, cur tempora currant;
In quo non minimum fore credimus utilitatis,
Ut cognoscat homo quo tendere debeat omnis,
Cum dura sese genitum sub sorte queretur.
Hæc spectanda tibi, præsul doctissime, mitto,
Cujus judicium falli, vel fallere nescit.
Si spectata probas, animos ad cætera sumam.
Si secus, in reliquum tardo conamine surgam,
Tu frenum super his mihi, vel calcaria pones.**

Ce premier chapitre est curieux, en ce qu'il nous fait voir la transformation qui s'était accomplie dans les idées littéraires de Marbode. L'auteur de tant de vers difficiles brûle ce qu'il avait adoré, et ne regarde plus ses premières œuvres que comme un exercice d'assouplissement intellectuel. Peut-être est-il cependant trop modeste en leur refusant tout mérite d'invention et de style; leur valeur est certainement bien inférieure à ce qu'elle eût été dans d'autres conditions, mais elle n'en est pas moins réelle. Du reste, ce n'est pas tout d'un coup que lui vinrent ces nouvelles théories : nous les trouvons déjà indiquées au début des Vies de saints en prose qu'il s'était chargé de composer d'après des manuscrits antérieurs. Étant archidiacre, quelques années par conséquent avant d'écrire les *Dix Chapitres*, il disait dans la Vie de saint Lézin : « Nous prendrons soin d'écrire dans un style moyen et tempéré, et tel que la gravité et la prolixité n'y engendrent pas l'obscurité et l'ennui. » Nous retrouvons plus tard la même pensée dans la Vie de saint Gautier et de saint Robert de la Chaise-Dieu. Mais il ne s'agissait là que d'ouvrages en prose; pour la première fois, ici, Marbode étend à la poésie son jugement sur le style. Malgré tout le progrès que prouve le premier des *Dix Chapitres*, l'auteur n'a pas su se débarrasser entièrement de ses anciennes habitudes et s'est permis un jeu de mots : *pictura, litura,* comme il en commet trop fréquemment.

Marbode exige du style trois grandes qualités, puis il demande, comme Horace, que l'écrivain joigne l'agréable à l'utile; il pense que cette manière d'écrire est plus facile que celle à laquelle il

s'était adonné dans sa jeunesse. C'est une étrange illusion. Écrire est toujours facile, mais écrire avec les qualités qu'il exige, non sans raison, ne l'est jamais. Composer des vers léonins, catapultins, rapportés, etc., est un travail qui ne demande pas une grande intelligence; à force de routine on peut y parvenir. Mais écrire d'un style que ne ternisse aucun défaut et qu'ornent des qualités sérieuses annonce un talent assez rare.

Le poète adresse ses vers à un évêque très savant : *doctissime præsul.* Si nous regardons autour de lui, nous ne voyons qu'Hildebert ou Baudry à qui il ait pu confier l'appréciation d'une œuvre de ce genre. Mais nous ne savons pas quelle était son opinion sur l'archevêque de Dol. Baudry lui envoyait ses vers à corriger; les rapports entre eux étaient donc sans doute toujours les mêmes qu'à l'école d'Angers. Marbode restait le maître, Baudry l'élève. Nous connaissons, au contraire, la haute estime que l'évêque de Rennes avait pour le talent d'Hildebert; c'est donc probablement à ce dernier qu'il demande conseil. En tout cas, la réponse du savant prélat, quel qu'il soit, dut être favorable, puisque Marbode continua, dans l'esprit qu'il avait indiqué lui-même, la série de ses petits poèmes.

Dans le second chapitre, *De tempore et ævo,* le poète se pose le problème qui tourmente tant d'intelligences, l'éternel problème de la destinée humaine. Certes, dans l'esprit du chrétien, à qui la foi fournit pour toutes les grandes questions une réponse assurée, leur solution ne peut donner lieu à aucune hésitation. La parole de Dieu est là; il n'y a pas à douter. Et pourtant, même alors, quel abime

pour la pensée; et quel esprit philosophique n'a fait, pendant de longues heures, de la naissance, de la vie, de la mort, le sujet de ses méditations?

Voilà soixante-sept ans, dit Marbode, que je suis venu au monde, attestant par mes vagissements les travaux futurs de mon existence. Notons au passage ce souvenir de Lucrèce :

Fusus in hanc lucem, vagitus edere cœpi,
Vitæ venturos fletu testante labores[1].

L'esprit du petit enfant est comme engourdi dans un sommeil d'animal, puis le sentiment lui vient peu à peu; enfin, l'enfant devient jeune homme et se trouve à l'entrée de ce chemin que les philosophes représentent par un Y, dont une branche conduit à la vertu et l'autre au vice.

Ici encore un souvenir classique : « *facilis descensus Averni,* » avait dit Virgile,

Descensu facili multos ad tartara mittens,

dit à son tour Marbode. L'âge viril suit la jeunesse, et l'homme alors est dans toute sa force; après quoi nous ne faisons plus que décliner dans la vieillesse. J'ai passé par ces cinq périodes de l'existence, ajoute le poète, et la vieillesse, qui glace mes membres, me conduit à la mort. Eh bien, à quoi m'a servi d'avoir

1. Vagituque locum lugubri complet, ut æquum est
Cui tantum in vita restet transire malorum.
(Lucrèce, V, 227-228.)

Les éditions de Marbode portent *ita* au lieu de *vitæ;* mais avec *ita* le vers est faux.

vécu si longtemps, à quoi bon tant de jours de plaisirs? La joie s'en va sans laisser de trace; les chagrins, au contraire, laissent leur blessure dans le cœur[1].

Marbode passe rapidement en revue toutes les misères de la vie : petit enfant, les larmes dans le berceau; écolier, la férule du maître; jeune homme, les tentations qui nous assiègent; homme fait, le souci des richesses et des honneurs; — puis vient la vieillesse, avec des désirs qu'elle ne peut satisfaire, et voulant d'autant plus amasser qu'elle a moins de temps à jouir de ses trésors. Et tel est à peu près le sort de tous les hommes. Qu'y a-t-il donc dans cette vie de si agréable? Les plaisirs des sens? Laissons-les aux animaux. La faveur populaire? Elle passe comme le vent. Les richesses? Elles ne nous suivent pas après la mort. La beauté? La mort et la vieillesse la flétrissent[2]. Quand le temps a passé, qu'importe que nous ayons vécu longtemps ou non? Ici vient une comparaison très bien développée, dont l'idée a été prise à Cicéron, mais qui vaut la peine d'être citée : c'est la comparaison de la vie humaine

1. Quid misero prodest mihi tot vixisse per annos?
Quid lætos duxisse dies et tempora grata?
Cum quidquid placuit fugiens avexerit hora,
Nec tamen abstulerit mentem excruciantia : nam cum
Gaudia transierint, operum stat pœna superstes,
Occultis plagis male conscia pectora torquens.

2. Num formæ decor? At senio morbove fatiscit.
Cf. *De ornam. verbor.*, fig. XXIV, adjunctum :
Morbo vel senio formæ decus evacuatur.
Exstingunt speciem seu morbus sive senectus.

Exemple emprunté à Cicéron (*Rhetor. ad Herenn.*, adjunctio) : « Deflorescit formæ dignitas aut morbo aut vetustate. — Aut morbo aut vetustate formæ dignitas efflorescit. »

avec celle des éphémères de l'Inde[1]. « Le dernier vers, dit l'abbé Gorini[2], est admirable par la pensée et par l'expression; il rappelle cette belle phrase de Bossuet (Vendredi de la quatrième semaine de Carême) : « Et que vous servira d'avoir tant écrit dans ce livre, d'en avoir rempli toutes les pages, puisqu'enfin une seule rature doit tout effacer; encore une rature laisserait-elle quelque trace, du moins d'elle-même, au lieu que ce dernier moment, qui effacera d'un seul trait toute votre vie, s'ira perdre lui-même avec tout le reste dans le gouffre du néant. »

Si le Créateur est sage, pourquoi a-t-il tout créé périssable? A quoi bon naître pour mourir, si naître et mourir sont tout, et si nous avons la même fin que les animaux? Mais le Créateur est sage, il est la

1. Bestiolas nasci perhibent in flumine Gange,
Quarum membra luto surgens aurora figurat,
Sol oriens animat, facit hora secunda moveri,
Tertia jam vegetis ludos saltusque ministrat;
At postquam summo radians stat Phœbus in axe,
Hæ quoque perfecto vires in corpore sistunt.
. . . .
At simul Oceani radios sol mergit in undis,
Vita brevis tenues pariter discedit in auras,
Unius tantum spatio porrecta diei.
At non his similes animalibus esse videmur,
Quos brevitas vitæ, quantumvis longa, coarctat?
Nam quidquid longum sub tempore dicitur ullo,
Quo (cum) collatum, punctus brevis esse probatur;
Imo, nec punctus, quoniam cum mille per annos
Tempora transierint, stat punctus, at illa nihil sunt.

Cf. Cicéron, *Tusculanes*, I, 39 : « Aristoteles ait bestiolas quasdam nasci quæ unum diem vivant. Ex his igitur, hora octava quæ mortua est provecta ætate mortua est... confer nostram longissimam ætatem cum æternitate, in eadem propemodum brevitate qua illæ bestiolæ reperiemur. »

2. *Mélanges littéraires extraits des Pères latins*, ouvrage posthume, 1865.

sagesse même, il n'a pas pu nous créer pour nous laisser périr ainsi entièrement : notre corps mourra, mais pas notre âme, car le Tout-Puissant a mis en nous deux principes différents pour que leur lutte procure soit la palme de la victoire, soit le supplice de la défaite. Afin que sa justice puisse s'exercer, il a fallu qu'il fasse un seul monde d'éléments différents, où chacun doit combattre comme dans le stade, et pendant que le genre humain, à travers le temps, approche de l'éternité, le Juge suprême prépare à tout homme sa peine ou sa récompense. Hélas! quels tourments m'attendent en ce jour de justice, dit le poète en terminant, moi qui ai suivi le mauvais chemin, et dont aucune vertu ne vient compenser les fautes! Si Dieu est seulement juste, je n'ai aucun espoir de pardon; mais il est en même temps clément, et je me confie à sa miséricorde. Qu'il me tienne compte de mes regrets, de mes larmes, de mes prières, comme le repentir de Pierre fit oublier qu'il avait renié son maître, comme celui du bon larron lui valut le paradis, comme, enfin, celui de beaucoup de saints leur mérita leur grâce. Fais donc, ô Père clément, que je mérite de reposer près de toi avec les élus; que ma bouche chante toujours ta gloire et que mes vers te confessent.

Ce deuxième chapitre est un des plus remarquables; le tableau des différents âges de l'homme et de leurs passions, quoique trop chargé de couleurs sombres, et la vie des éphémères de l'Inde sont bien présentés; dans la suite, Marbode devient moins clair, et, vers la fin, l'énumération des pécheurs sauvés par la miséricorde divine, énumération comme nous en avons déjà vu une dans la Vie

de Théophile, ralentit l'élan de sa prière. En écrivant ce chapitre, peut-être Marbode avait-il présent à l'esprit le début du *Cathemerinon* de Prudence; la pensée, au moins, s'en rapproche plus d'une fois[1].

Si un attrait mystérieux présente sans cesse aux méditations des philosophes cet abîme insondable du temps et de l'éternité, quel charme non moins puissant leur rappelle sans cesse cet autre problème, la femme? Voyez ces graves théologiens, ces évêques du moyen-âge, que d'anathèmes ne lancent-ils pas contre un sexe qu'ils accusent de tous les maux de l'humanité, et dont le nom seul a le privilège d'exciter leur colère. « La femme, dit Hildebert, chose fragile, constante seulement dans le crime, ne cesse jamais volontairement de faire le mal; la femme, flamme vorace, folie extrême, ennemi intime, apprend et enseigne tout ce qui peut nuire; elle croit avoir réussi quand elle peut être coupable; elle trouve honteux de ne rien faire de honteux[2]. » Les

1. Per quinquennia jam decem
Ni fallor, fuimus : septimus insuper
Annum cardo rotat, dum fruimur sole volubili.
Instat terminus et diem
Vicinum senio jam Deus applicat,
Quid nos utile tanti spatio temporis egimus?
Ætas prima crepantibus
Flevit sub ferulis .....
Num quid talia proderunt
Carnis post obitum, vel bona vel mala,
Quum jam quidquid id est quod fueram mors aboleverit? etc.

2. Fœmina, res fragilis, nunquam nisi crimine constans,
Nunquam sponte sua desinit esse nocens;
Fœmina, flamma vorax, furor ultimus, intimus hostis,
Et docet et discit quidquid obesse solet .....
..... Successisse putat cum licet esse ream .....
..... Turpe putat quoties turpia nulla gerit ..... etc.

Le petit poème *De tribus inimicis*, d'où ces vers sont tirés, est publié

femmes du moyen-âge étaient-elles réellement si perverties, ou bien Hildebert n'a-t-il pas voulu plutôt simplement lutter avec Juvénal? Marbode, lui, garde plus de mesure; il sait distinguer la courtisane de la femme honnête. C'est la première qui fait le sujet du troisième chapitre, *De meretrice.*

Parmi les pièges que nous tend le malin ennemi, aucun ne fait plus de mal que la femme :

Fœmina, triste caput, mala stirps, vitiosa propago.

C'est elle qui excite les disputes, désunit les familles, précipite les rois de leur trône, renverse les villes, multiplie les meurtres, mêle le poison aux breuvages et porte partout l'incendie. Sexe jaloux, léger, irritable, avare, gourmand, vindicatif, menteur,... la liste est longue, de tous ses défauts! Après ces accusations générales arrivent les exemples particuliers : David et Salomon devenus, le premier adultère, le second sacrilège, à cause d'une femme, Jézabel, Athalie, et, le profane venant se mêler au sacré, Eriphyle, Clytemnestre, les Danaïdes, Progné et la fille de Léda, qui causa une guerre de dix ans. C'est sur le modèle de la femme que la sagesse ancienne avait formé la Chimère. Comme la Chimère, la courtisane (ici le mot *meretrix* commence à remplacer celui de *fœmina)* participe du lion par sa belle

par la *Patrologie* à la fois dans les œuvres d'Hildebert et dans celles de Marbode, mais le style, la tendance aux vers rapportés, montrent que c'est à Hildebert qu'il faut l'attribuer.

Cf. dans le poème *De contemptu mundi,* de saint Anselme, ou, selon l'*Histoire littéraire de la France,* de Roger de Caen, moine de l'abbaye du Bec sous saint Anselme, le long fragment contre les femmes.

figure qui ravit sa proie, de la flamme par l'ardeur de la passion qu'elle inspire, et du serpent par le poison fatal qu'elle laisse après elle[1]. Charybde, qui cause la mort de tous ceux qui l'approchent, a l'aspect d'une femme. Ce sont encore des femmes que la Sirène et cette Circé dont Ulysse sut déjouer les ruses. « O homme, prends garde à son miel empoisonné, à ses doux accents; ne te laisse pas séduire par la grâce de son visage, crains les flammes dévorantes, crains le serpent cruel. Quand une belle femme t'appelle et cherche à te tromper, si, te fiant à tes forces, tu acceptes le combat et méprises d'un cœur robuste les traits de l'ennemi, insensé, tu te fais illusion! Dans une pareille lutte, tu ne peux pas triompher. Prends la fuite; si tu fuis, tu es sauvé; si tu combats, tu succomberas. » Mais il est un moyen de résister au chant des sirènes et d'en éviter les dangers : c'est de se munir les oreilles des saines doctrines, et de s'attacher à la croix par le lien de la crainte divine. Le poème se termine sur cette application chrétienne des ruses du sage Ulysse.

Marbode avait pour son troisième chapitre un prédécesseur et un maitre qu'il connaissait bien, puisqu'il le cite ailleurs[2], Juvénal. Il y a loin du satirique latin à notre philosophe, mais traitant le même sujet, ils devaient naturellement se rencontrer quelquefois. Marbode n'a pas les longs développements de Juvénal; parlant à un point de vue tout chrétien, il devait

1. Cf. dans la Vie de sainte Thaïs, quand Marbode raconte sa vie de courtisane :

Ut domus absque sera fuit omnibus illa *Chimæra*.

(Beaug., c. 1541.)

2. V. dans la lettre à Rainaud le vers cité plus bas. (XIII, 191.)

s'abstenir de ces traits vigoureux qui eussent été déplacés sous la plume d'un évêque. Les points de comparaison entre les deux auteurs sont donc peu nombreux. On peut citer les suivants :

Quæ lites, rixas et duras seditiones
Excitat,

Dans Juvénal :

Nulla fere causa est in qua non fœmina litem
Moverit.

(Satire VI, v. 241.)

Vindicta gaudens,

Dans Juvénal :

..... Quod vindicta
Nemo magis gaudet quam fœmina.

(XIII, 191.)

Enfin, les souvenirs historiques ou mythologiques :

Multas prætereo quas connumerare poetæ
Historiæque solent, Eriphylem et Clytemnestram,
Belidas [1] et Prognen, concertatamque decenni
Terrarum bello Læda genitam meretricem;

Dans Juvénal :

Occurrent multæ tibi Belides atque Eriphylæ,
Mane Clytæmnestram nullus non vicus habebit.
Hoc tantum refert, quod Tyndaris illa .....

(VI, 654, sq.)

1. C'est ainsi qu'il faut, évidemment, corriger le texte de la *Patrologie*, qui porte *Beliden*. — E. E.

Le nom de Progné était quelques vers auparavant. (VI, 643.)

Le quatrième chapitre est comme la contre-partie du troisième. Marbode vient d'attaquer la femme indigne; il va maintenant célébrer la femme honnête et chaste.

L'éloge de la femme! C'est là un sujet bien nouveau pour sa plume! Sans doute, il a souvent, et avec une galanterie qui fait penser aux évêques d'un autre siècle, chanté la beauté, l'esprit ou les vertus de certaines grandes dames, de la duchesse Ermengarde et de la reine d'Angleterre, par exemple, mais sortir de ces cas particuliers, admettre que dans ce sexe abhorré, cause de tous les malheurs de l'homme, on puisse trouver matière à la louange, il dut bien hésiter avant d'oser l'écrire.

Et cependant, le vrai poète de la femme, ce n'est pas Ovide, ce n'est pas Virgile, c'est un auteur que Marbode avait continuellement entre les mains, c'est le sage Salomon lui-même : « *Mulierem fortem quis inveniet? Procul et de ultimis finibus pretium ejus* [1]. » Il y a dans tout ce passage du Livre des Proverbes une élévation et en même temps une simplicité que personne n'a égalées, une admiration sans bornes, un respect sincère, une affection dévouée pour la femme vraiment digne de ce nom, avec une pureté de morale qui manque trop souvent aux poètes païens.

Parmi tous les biens que peut nous accorder le Seigneur, dit Marbode, aucun n'est préférable à une bonne femme : *Nil melius muliere bona* [2], qui ne

1. Proverbes, XXXI, 10, sq.
2. « Qui invenit mulierem bonam, invenit bonum, et hauriet jucundita-

fasse qu'un avec nous, vive comme nous, ayant tout en commun avec nous, aliments, vêtements, affections, sentiments, etc. Beaucoup aiment les animaux qui manquent de raison, les plantes, les fleurs, qui n'ont cependant pas d'âme, l'or, l'argent, les pierreries, qui sont sans mouvement, mais qui sont agréables à voir, enfin d'autres objets qui n'ont même pas cet avantage. Eh bien, la femme est supérieure à tout cela, plus belle que l'argent, plus précieuse que l'or et les perles qui n'ont pas la raison; on doit donc l'aimer et l'admirer davantage.

Ce raisonnement n'a rien de bien flatteur, comme on voit, et les femmes auraient le droit de ne pas s'en montrer très satisfaites; mais Marbode reconnaît de plus à la femme un rôle spécial. Elle est mère, dit-il avec une étonnante naïveté [1], et elle élève les enfants; sans elle, qui filerait la laine et le lin? C'est elle qui accomplit avec soin tous ces travaux que notre orgueil dédaigne. Elle entoure les malades d'attentions plus délicates, elle se laisse façonner à l'obéissance, à laquelle répugne l'esprit altier de l'homme. Enfin, la vertu est plus louable et les défauts plus excusables dans un sexe aussi frêle.

Après ces éloges, ou plutôt ces tentatives assez mal réussies d'éloges, Marbode en vient, comme pour le chapitre précédent, aux exemples histori-

tem a Domino. » (Proverb. XVIII, 22). — « A Domino autem proprie uxor prudens. » (*Idem*, XIX, 14.)

1. Sed sunt multa quibus muliebris sollicitudo
Prœminet, et propriam dat mundo fœmina causam.
Quam si submoveas, hominum genus omne peribit,
Nam, si desit ager, rogo, quid tua semina prosunt?
Quis queat esse pater, si desit fœmina mater?
(Beaug., c. 1602.

ques. Quelle femme a été coupable comme Judas? Quel homme, au contraire, peut être comparé à Marie? Nous voyons dans l'Écriture des femmes qui se sont montrées plus courageuses que les hommes, et les siècles anciens ont eu sept étoiles :

Sara, Rebecca, Rachel, Esther, Judith, Anna, Noemi, auxquelles on peut joindre Ruth, qui mérita d'être la tige d'une race royale. Mais, sous la loi nouvelle, que de femmes ont, par leur vertu, étonné les tyrans :

Agna, Fides, Agathes, Lucia et Cæcilia, Thecla.

L'histoire païenne elle-même nous offre des exemples de femmes célèbres : Lucrèce, mourant pour sauver sa pudeur; Alceste, pour conserver la vie de son mari; Aria, se frappant et disant : *Non dolet, Pete.*

Quelle conclusion tirer de tout ce qui précède? Laissons la parole à Marbode :

« Il résulte de ces exemples, il résulte des raisons que nous avons exposées dans la première partie de ce poème qu'il ne faut pas rabaisser la femme simplement parce qu'elle est femme, ni vanter l'homme simplement parce qu'il est homme. Chaque sexe a ses défauts, et de même la vertu dans chaque sexe mérite l'éloge[1]. » Voilà une conclusion à la-

1. His patet exemplis, patet et rationibus illis
Carminis in primo quas limine finximus hujus,
Quod neque culpari mulier quia fœmina tantum,
Nec quia vir tantum debet quis laude beari;
Sed magis in sexu vitium mutatur utroque,
Et pariter laudem virtus in utroque meretur.
(Beaug., c. 1603.)

Je doute que le texte de l'avant-dernier vers soit exact; au lieu de *mutatur,* on attendrait *culpatur,* ou peut-être *multatur.* — E. E.

quelle personne certainement ne reprochera d'être exagérée. Mais rappelons-nous qu'au temps de Marbode nous n'en sommes pas encore à l'époque où la femme, abaissée par la brutalité germanique, se relève sous la double influence des troubadours du Midi et des légendes celtiques de la Table-Ronde, reine de beauté, d'amour et de poésie. C'est encore l'humble servante, l'esclave pour le laïque, pour le clerc c'est l'Ève éternelle qui succombe et cherche à nous faire succomber. Si modéré qu'il soit, cet éloge de la femme mérite donc d'être remarqué.

Le cinquième chapitre est intitulé : *De Senectute*. On a dit de Cicéron qu'il avait su rendre la vieillesse aimable, et que la douce philosophie de son Caton donnait envie de vieillir. Marbode est de l'avis de l'écrivain romain; les années se sont accumulées sur sa tête, mais il ne le regrette pas; les plaisirs de la jeunesse le laissent indifférent, il en trouve dans son âge avancé d'autres qu'il préfère. Il ne se dissimule pourtant pas combien de maux assiègent ou peuvent assiéger le malheureux vieillard; il les énumère même avec une complaisance qui montre assez que, pour lui, il en était personnellement exempt, et qu'il aimait à le faire constater, par une petite faiblesse de vieillard bien commune et bien excusable.

L'exposition de cette longue suite de maux, qui proviennent de la nature humaine elle-même quand elle prépare notre corps à la mort, comprend la moitié du poème. Rien n'y est oublié. Nous voyons successivement passer devant nos yeux les douleurs des membres et de tout le corps, le froid qui glace, la chaleur qui ne tourmente pas moins. Un nuage couvre la vue du vieillard, à peine peut-il recon-

naître le visage de ses serviteurs; tel autre se plaindra de ses dents, il ne pourra broyer ses aliments, et sa voix ne sera qu'un balbutiement. D'autres encore ont perdu l'ouïe et l'odorat, et avec eux tous les agréments qui en résultent. Les vieillards sont lents dans leurs affaires et dans leurs discours, d'autant plus avides d'entasser des richesses qu'ils en jouiront moins longtemps. Ils craignent les dépenses et se font pauvres de peur de le devenir : *eget ne possit egere.* Pour eux, plus de plaisirs des sens, et, après avoir désiré arriver à la vieillesse, chacun se plaint d'y être parvenu :

Cumque senectutem cupiant omnes adipisci,
Accusant omnes et detestantur adeptam.

Dans la première partie du chapitre, dans la description des infirmités de la vieillesse, description réaliste d'un goût souvent douteux, Marbode n'avait suivi, de près au moins, aucun guide. Juvénal avait bien (Satire X, 188, sq.) traité un peu le même sujet; mais l'évêque de Rennes ne lui a rien emprunté. Ici, au contraire, nous voyons une imitation de Cicéron : « *Quam ut adipiscantur omnes optant, eamdem accusant adepti.* » (*De Senect.*, II, 4.) Dans toute la suite du poème, le souvenir du philosophe latin se fera ainsi directement sentir.

Quant à moi, poursuit Marbode, j'aime les présents qu'apporte une longue existence. Je n'en nie pas les inconvénients; mais la jeunesse, elle aussi, n'en a-t-elle pas beaucoup? J'aime la vieillesse, parce qu'elle sait repousser les mouvements honteux et conserver le corps pur, et parce qu'elle est prudente,

amie du repos. Sa gravité a remplacé la légèreté de la jeunesse, ses sages conseils évitent les malheurs publics et ramènent la paix. Voilà pourquoi je l'aime, et non à cause de son avarice qui lui fait garder pour la mort les biens nécessaires à la vie. Si elle a ses défauts et ses désagréments, je ne l'en blâme pas, pas plus que je ne blâme l'enfant de ne pouvoir se servir de ses propres forces ou de ne pas avoir celles d'un homme : chaque âge a ses qualités.

On reproche au temps de faire perdre la mémoire; c'est moins, je crois, la faute des années que celle d'un esprit qui n'a pas été bien cultivé[1]; une vieillesse languissante, sans sagesse, ennuyeuse, est le fruit d'une jeunesse luxurieuse et paresseuse.

1. ... Senis obscurat fallax oblivio mentem...
Hoc reor ætatis non culpa deficientis,
Sed magis incultæ vitio contingere mentis.
(Beaug., c. 1604.)

Cf. Cicéron : « At memoria minuitur; credo, nisi eam exerceas aut si sis natura tardior. » (VII, 22.)

De même, cf. :

An non desipit is qui quo brevior via restat
Hoc plus sollicitus graviora viatica tollit. *(Ibid.)*

Cicéron : « Potest enim quidquam esse absurdius, quam quo minus viæ restat, eo plus viatici quærere? » (XVIII, 66.)

Ergo voluptates aufert maturior ætas. *(Ibid.)*

Cicéron : « Sequitur tertia vituperatio senectutis, quod eam carere dicunt voluptatibus. » (XII, 41.)

In quæstum cupidi, quæsita tenaciter abdunt. *(Ibid.)*

Cicéron : « Si quærimus, etiam avari. » (XVIII, 66.) — Cf. Horace et le deuxième chapitre de Marbode.

Jucundos clarosque senes florere videmus. *(Ibid.)*

V. dans Cicéron les exemples de ces vieillards. (VII, 22, etc.)

Mais ceux qui ont passé leurs premières années dans des études honnêtes ont une vieillesse florissante et gaie, et racontent également, d'une mémoire sûre et d'une langue diserte, leurs actions récentes et leurs actions d'autrefois. Au contraire, nous voyons certains jeunes gens se souvenir à peine aujourd'hui de ce qu'ils ont fait hier. Par conséquent, l'excès nuit à tout âge, et la modération sert toujours. Autrefois, beaucoup de mes condisciples me reprochaient de ne pas imiter leur vie légère; combien d'entre eux, aujourd'hui, traînent une malheureuse vieillesse : un esprit affaissé, un corps aux sens émoussés, est le témoignage de leurs anciens excès. Mais, moi, je recueille les doux fruits de mes études; je puis lire, méditer, écrire, instruire par d'utiles paroles. Tout cela me rend la vieillesse heureuse, et, si je n'ai plus la force du corps, la force de mon esprit ne fait que croître avec le temps. L'âge ne m'attire pas le mépris, mais, au contraire, le respect pour mes cheveux blancs. Aussi je ne cesserai de remercier le Créateur, qui m'a conduit jusqu'à la vieillesse. Que les jeunes gens s'amusent aux promenades, à la chasse, aux fêtes; moi, méditer ainsi fait mon bonheur.

Il y a dans ce poème une bonhomie paternelle bien faite pour attirer à l'auteur la sympathie de tous. Ce vieillard qui nous apprend par quel moyen il a su conserver intactes ses facultés est un exemple de ce que peut une sage conduite. La pensée dominante est la même que dans Cicéron : Ce n'est pas l'âge, c'est le caractère de chacun qui fait les misères de la vieillesse; un vieillard peut être heureux, comme

un jeune homme peut être malheureux et insupportable[1].

Le sixième chapitre, du destin et de la naissance, *De fato et genesi,* nous transporte dans le domaine de l'astrologie. L'astrologie était alors fort répandue. Nous voyons, par exemple, dans Orderic Vital, l'évêque de Lisieux, Gislebert, prédire, d'après l'examen des astres, de grandes émigrations de peuples. Au contraire, l'auteur du *Mathematicus*, que Beaugendre publie dans les œuvres d'Hildebert, et que certains manuscrits attribuent à Bernard de Chartres, fait de l'astrologie un sujet de raillerie. Qu'en pensait Marbode? Le *Lapidaire* nous l'a montré assez crédule; mais quand il s'agit de l'influence des astres sur la destinée humaine, sa crédulité se trouvait en opposition avec ses croyances de chrétien, et il ne pouvait sacrifier la liberté humaine au hasard des signes célestes.

L'opinion du vulgaire, dit-il, et même celle de beaucoup de savants en renom, veut que l'influence des astres sur notre naissance soit telle que notre conduite en découle fatalement. Sept astres, selon eux, passent d'un cours rétrograde à travers douze signes à des intervalles fixes, nous donnant, par leur association, par leurs diverses combinaisons, tous nos bonheurs et tous nos malheurs futurs. Et ce ne sont pas seulement nos destinées, mais encore nos mœurs qui seraient ainsi influencées. Qu'un enfant

1. « Omnium istius modi querelarum in moribus est culpa, non in ætate; moderati enim et nec difficiles, nec inhumani senes tolerabilem agunt senectutem, importunitas autem et inhumanitas omni ætate molesta est. » (Cicéron, III, 7.)

naisse quand Mars et Vénus sont dans certaines relations entre eux et avec le soleil, il sera forcément adultère, incestueux, comme les poètes nous le racontent de Mars et de Vénus. Mars et Saturne rendront l'enfant audacieux, homicide, voleur, plein de passions. Vénus jointe à Jupiter lui donnera toutes les joies, pourvu qu'aucune influence maligne ne s'y oppose. C'est pourquoi Virgile raconte que Jupiter embrassant sa fille d'un visage serein dissipe tous les nuages[1]. Mars excite les guerres; c'est pourquoi on l'en a fait dieu. Saturne est l'astre le plus redoutable. Mercure et la Lune se partagent la vie humaine, donnant aux uns le gain ou la perte, la santé ou la maladie; aux autres toutes les vertus ou tous les vices, la pauvreté ou la richesse. Voilà ce que je me souviens d'avoir lu autrefois chez les astrologues, voilà ce qu'ils défendent au moyen de faibles raisons, et ce que je ne crois pas. Car j'affirme que ma constellation a menti dans ce qu'elle m'annonçait, comme je l'ai reconnu autrefois en me livrant à cette étude. Mais on pourrait croire que je me trompe, et que ma constellation était très difficile à expliquer; aussi je vais réfuter les astrologues par des raisons connues de tous. S'il en était ainsi qu'ils disent, qui s'inquiéterait d'éviter le crime? On en rejetterait la faute sur son astre! Alors, à quoi bon

1. Unde Maro memorat quod Jupiter oscula natæ
Prælibans vultu lævum fuget omne sereno.
(Beaug., c. 1605.)

Ce n'est pas tout à fait ce que dit Virgile :

Olli subridens hominum sator atque Deorum,
Vultu quo cœlum tempestatesque serenat,
Oscula libavit natæ.
(Énéide, I, 254, sq.)

les jugements, les châtiments et les récompenses? Mais si la crainte d'être puni ne retient plus ceux qui méditent le mal, voyez comme la porte est ouverte à tous les crimes, au vol, au sacrilège, au parjure, à l'adultère, devenus permis. Or, s'il n'est plus juste d'appliquer de peine ou de récompense, l'espoir et la crainte vont disparaître, plus de paradis ni d'enfer, plus de libre-arbitre, rien que la fatalité! Ainsi les lois sont vaines, le droit est vain, la vertu, les temples, la prière, tout ce qui soulage les malheureux, tout cela est inutile. Mais si l'on veut une autre preuve, il y a un peuple, les Brahmanes et les Sères, qui va nous la donner. Chez eux, jamais de discorde, jamais d'incendies, de parjures, d'homicides. Vénus et Mars n'ont-ils donc pas d'influence sur eux, ou bien aucun des enfants de ce pays ne naît-il sous leurs signes? Dans d'autres contrées, les hommes, au contraire, vivent de pillage; le meurtre et tous les crimes sont pour eux chose habituelle. N'y a-t-il donc pas pour eux d'astres favorables, ou bien personne ne naît-il sous ces astres? Et les Juifs? Le huitième jour après leur naissance, tous sont circoncis. Naissent-ils donc tous sous le signe de Mars sanglant qui fait couler le sang des enfants? Donc, c'est à notre volonté, ce n'est pas aux astres que nous obéissons. Il est évident qu'on voit souvent la volonté hésiter et changer par crainte ou par espoir. Nous voyons vivre dans une heureuse paix les peuples habitués à respecter des rois justes et sages; c'est donc la crainte des lois, et non les astres, qui dirige leur conduite. Mais quand la puissance royale est livrée au vice, quand les lois n'arrêtent plus les méchants, alors vous verrez se pro-

duire les meurtres, les brigandages, les adultères. Voilà ce que j'ai cru devoir écrire contre la genèse; et cependant il y a un destin; mais ce destin, c'est la parole du Père qui doit diriger l'univers. Avec elle, je puis faire de ma liberté ce que je veux, être bon ou mauvais, sans l'influence d'aucun astre. Aussi, si la raison et la volonté se trouvent réunies, je serai heureux, sous le signe de la Croix : c'est là la genèse de tous les vrais chrétiens.

On voit que Marbode soutient sa thèse avec habileté. Il semble avoir connu à fond les théories de l'astrologie; en mettant en face d'elles le dogme de la liberté humaine, il était sûr de les renverser. Ses arguments sont donc bien choisis, au fond, quoique assez singuliers quelquefois dans les détails; mais, s'il avait été plus au courant des choses de l'Orient qu'on ne l'était de son temps, il eût eu moins de confiance dans la sagesse et la vertu sans mélange qu'il prête aux habitants de l'Inde et de la Chine. Depuis l'âge d'or, hélas! le peuple qu'il dépeint ainsi n'existe plus.

Le septième chapitre traite de la volupté. C'est une critique des doctrines auxquelles on a attaché le nom d'Épicure.

La Grèce, dit Marbode, a eu différents philosophes, suivant chacun son système et condamnant ceux des autres; ils les ont développés avec plus de subtilité que de vérité et se sont fait des sectateurs. Un des principaux, c'est Épicure, qui regarde la volupté comme le souverain bien et demande à vivre sans soucis, puisqu'après la mort, dit-il, il n'y a plus rien. Ses disciples sont nombreux; ils remplissent les villes et les bourgs; moi-même je n'hésiterais pas à

me ranger parmi eux si la volupté devait nous donner un plaisir qui dure toujours; mais si, au contraire, elle affaiblit le corps et débilite l'intelligence, ma raison m'oblige à la fuir. Ce plaisir, qu'il faut d'abord chercher avec soin, voyons si c'est bien le bonheur. Supposons réuni tout ce qui charme l'épicurien : des mets délicieux, un spectacle agréable, tout ce qui peut flatter les sens. Allons, esclave, prépare les larges lits du triclinium, orne la maison de rideaux et de tapis, jonche le parquet de fleurs embaumées; que le prince lui-même brille de pierreries et de pourpre; que tous les convives, et jusqu'aux serviteurs soient élégamment vêtus. Que l'on apporte les mets les plus appétissants, les vins les plus renommés, et pour qu'aucun sens ne reste sans satisfaction, que la lyre, la flûte, les chants s'entremêlent, que les parfums du nard et du baume remplissent toute la maison. Est-ce là le bonheur? Non, car tout cela ne dure pas; celui qui en profite craint au même moment de le perdre et n'en jouit pas tranquille. Sera-t-il plus heureux, enseveli dans le vin et le sommeil, ne désirant et ne craignant plus rien? Mais alors il n'est plus capable de sentir son bonheur, et, s'il n'est heureux que pendant son sommeil, dormira-t-il toujours, pour éviter d'être malheureux dans ses veilles? Et n'est-ce pas quelque chose de ridicule et de honteux qu'un corps chargé de vin, dont l'estomac ne peut plus digérer, dont le poumon est haletant, et dont le cerveau repousse les tempes? Est-on heureux en cet état? Et combien de maux engendre la volupté! Les nerfs, les veines, les membres, tout s'en ressent. Elle abrège la vie, elle éteint le flambeau de l'intelligence; rien ne peut plus ré-

veiller les sens engourdis. Au contraire, la sobriété et la tempérance conservent aux sens leur vivacité, et au corps sa vigueur naturelle; elles donnent de doux sommeils, elles excitent l'intelligence et prolongent la vie. Quelle place reste-t-il pour la vertu là où règne la volupté? Peut-on être avec elle juste, prudent, fort? C'est la volupté qui fait convoiter à l'assassin les dépouilles de sa victime, et désirer aux enfants la succession de leurs parents. La volupté est cause de tous les crimes; ce n'est par conséquent pas le souverain bien, ni même un bien médiocre, car le bien ne peut être en désaccord avec lui-même comme les vices peuvent l'être entre eux. La volupté est le plus grand mal, puisqu'elle détruit toute apparence de vertu et favorise le vice. Rejetez donc les doctrines insensées d'Épicure si vous voulez vivre heureux; méprisez des plaisirs ennemis de la philosophie, à moins que vous n'aimiez mieux faire partie du troupeau des pourceaux d'Épicure.

Ce chapitre nous offre peu de chose à remarquer. Nous avions déjà vu ailleurs l'éloge de la tempérance; quant aux arguments contre Épicure, ils présentent quelque chose d'excessif qui, malgré la bonté de la cause, peut nuire à leur effet.

C'est toujours avec plaisir que Marbode retrouve pour lui servir de guide le maître qu'il imitait dans les *Ornements des mots* et dont il se souvenait en parlant de la vieillesse. Consacrant son huitième chapitre à la vraie amitié, il ne pouvait manquer de faire au philosophe romain de fréquents emprunts.

Ce que c'est que l'amitié entre les gens de bien, dit Marbode, combien elle a des fruits suaves, je ne saurais l'exprimer convenablement; j'essaierai ce-

pendant de le faire comprendre. Certains philosophes ont prétendu que le sage devait se contenter de s'aimer soi-même, sans accepter le fardeau d'une liaison qui lui causerait des soucis si son ami était malheureux. Cette théorie est exécrable et contraire à la nature, qui nous lie par l'amour de nos enfants, de nos parents, et par le nœud conjugal. L'échange de bons offices s'étend à toute une ville, tout un peuple, et garde dans les mêmes sentiments ceux qui habitent ensemble. Cette force agit jusque sur les animaux et réunit ceux d'une seule espèce. Ils se trompent donc, ceux qui prétendent que l'amitié est contraire à la philosophie. Qu'y a-t-il de plus sage que de se réjouir avec un ami du bien qui lui arrive, d'être touché de ses malheurs, de l'aider de ses ressources et de ses conseils? L'un prête à l'autre ce qui lui manque, et tous deux réunis supportent avec plus de force le poids de la vertu. Ce sont deux personnes qui n'en font qu'une seule; chacune peut se contempler elle-même dans son ami. Éloigné, l'ami est présent; pauvre, il est riche; malade, il est bien portant, et même il se survit après la mort. Qu'y a-t-il de plus agréable que d'avoir un compagnon, heureux de vos joies, souffrant de vos peines, vous encourageant dans le désespoir? Ayez tous les dons de la fortune, sans un ami vous serez malheureux. Il faut donc avoir des amis que nous attache l'échange de services rendus avec empressement, et ceux qui ne le croient pas ont un sort vraiment à plaindre.

C'est un ennemi du genre humain, celui qui n'aime que soi et ne s'efforce d'être utile à personne; les brigands valent mieux que lui, car la communauté des

crimes les unit entre eux. Il est semblable à un tronc ou à une pierre. Mais si nous devons étendre nos services autant que possible, il faut cependant prendre garde aux flatteurs qui simulent l'amitié. Ils sont nombreux, et c'est l'intérêt qui les guide. Ce n'est pas vous, ce sont vos biens qu'ils aiment. Compagnons de la fortune, amis de la prospérité, ils demeurent tant qu'elle dure et disparaissent avec elle. Mais ceux-là que nous ont attachés une vertu et des mœurs semblables aux nôtres, ceux qui nous aiment pour nous-mêmes, ayons tout en commun avec eux, faisons avec eux une alliance perpétuelle. On les reconnaîtra à ce qu'ils ne demandent jamais rien de honteux, ou, étant priés de faire quelque chose de tel, ne le font pas.

Le sage devra donc choisir ses amis. On n'achète pas un cheval sans l'avoir bien examiné; n'est-il pas plus nécessaire d'étudier d'avance l'ami auquel nous nous confierons? Choisissons-le grave, juste, fidèle, préférant l'honnête à l'utile; alors nous pourrons lui ouvrir notre cœur, et il nous y verra semblables à lui; car si nous ne sommes pas vertueux, la discorde viendra nous troubler. L'amitié des méchants est toujours chancelante, et des vices opposés ne peuvent pas s'accorder. L'alliance des bons peut donc seule s'appeler amitié; celle des méchants n'est que fiction ou conspiration. Mais nous pouvons nous être trompés, ou bien ceux qui nous aimaient peuvent changer; la fortune, par exemple, peut les rendre orgueilleux. Ne les repoussons pas brusquement; employons d'abord des conseils, au besoin des réprimandes sévères, et si tout est inutile, alors seulement séparons-nous, mais de manière à paraître

découdre et non déchirer notre alliance. N'attaquons pas tout à coup notre ancien ami, car la haine dans ce cas est odieuse. Mais si sa faute est grave, trouble la paix publique et menace notre vie ou notre honneur, il faudra bien le repousser par la force. Une amitié constante est la meilleure des choses, mais bien peu sont toujours fidèles. Il nous faut supporter les amis douteux sans leur ressembler dans leur infidélité ou leur méchanceté; mieux vaut par notre propre exemple les ramener doucement au bien, car quel charme aurait la vie si nous nous trouvions sans un seul ami fidèle? On voit tout le prix de la vraie amitié, de celle dont nous aimons jusqu'à l'ombre. Ceux que la vertu a réunis, la vertu les retient ensemble. Après Dieu, c'est la vertu qu'il faut le plus aimer; mais après Dieu et la vertu, rien ne vaut l'amitié.

Si l'on voulait retrancher du poème de Marbode tout ce qui appartient à Cicéron, il en resterait bien peu de chose. Mais tandis que Cicéron a traité avec ampleur son sujet dans tous les développements qu'il comporte, Marbode, suivant son habitude, demeure toujours superficiel et s'en tient aux grandes lignes générales sans pénétrer vigoureusement dans le cœur même de son sujet. L'élévation de la pensée de son maître, la pureté de sa morale, étaient pour l'évêque chrétien un digne modèle, et il l'a suivi dans la mesure de ses forces. Mais tout rapprochement entre un écrivain, si bien doué qu'il soit, et Cicéron, au point de vue du style, est bien dangereux! « *Virtus, virtus, inquam, et conciliat amicitias et conservat.* » — « *Vos autem hortor ut ita virtutem locetis sine qua amicitia esse non potest, ut, ea excepta, nihil*

præstabilius esse putetis[1]. » Comme cette vivacité de style se perd dans les vers du poète, malgré leur mérite :

Sed quorum virtus animos sibi conciliavit,
Virtutis studium veros conservat amicos,
Quam Deus in primis post se jubet esse colendam,
Et sine qua verus nunquam reperitur amicus.
Obtinet ergo locum Deitas super omnia primum,
Proxima stat virtus, post quam numeretur amicus,
Quo melius post illa duo nihil esse putamus[2].

1. *De amicitia*, XXVII, 100; — XXVII, 104.
2. Comparez encore :

MARBODE : Exemplarque sui videt alter et alter in uno.
Ergo remotus adest, et cum sit egenus abundat,
Et valet infirmus, loquiturque tacens per amicum.
Quodque magis mirum, cum sit simul alter et idem,
Post mortem vivit, sibi scilicet ipse superstes.
(Beaug., c. 1610.)

CICÉRON : « Verum enim amicum qui intuetur, tanquam exemplar aliquod intuetur sui. Quocirca et absentes adsunt, et egentes abundant, et imbecilli valent, et quod difficilius dictu est, mortui vivunt. »
(VII, 23.)

MARBODE : Hunc etenim motum qui non habet, applicet ut se
Ad sibi consimilem nec amantem possit amare,
Hujus erit trunco saxove simillima vita.
(Beaug., *id.*, *id.*)

CICÉRON : « Quid enim interest, motu animi sublato, non dico inter hominem et pecudem, sed inter hominem et saxum aut truncum. »
(XIII, 48.)

MARBODE : Hanc etenim legem veris sancimus amicis,
Ne quid turpe rogent sese (cæce?), faciantve rogati,
Sed neque sustineant quæ sint præstanda rogati,
Dent ultro potius sibi congrua quæque vicissim.
(Beaug., c. 1611.)

CICÉRON : « Hæc igitur prima lex amicitiæ sanciatur, ut ab amicis honesta petamus, amicorum causa honesta faciamus; ne expectemus quidem dum rogemur; studium semper adsit, cunctatio absit. »
(XIII, 44.)

Le chapitre neuvième, *De bono mortis*, est comme le complément naturel du chapitre *De senectute*. De même, dans Cicéron, après avoir développé ses idées sur la vieillesse, Caton expose son opinion sur la mort. Tous deux, le dur Romain comme le pieux pontife, l'attendent avec la plus grande tranquillité d'âme. Pour eux elle dépouille son caractère odieux; elle n'a plus cet aspect hideux qui la fait repousser avec horreur; quand elle viendra, elle sera la bien venue. Mais là se borne l'analogie. Caton, dans l'élévation de son langage et de sa pensée, part de ce principe que la dernière heure nous réunit dans un autre monde à ceux que nous avons aimés et admirés sur la terre. L'image sereine d'une âme immortelle domine tout son discours. Marbode, au contraire, n'a pas cette hauteur de vue. Il se contente de nous présenter quelques réflexions pour nous prouver que la mort ne doit pas nous effrayer. Il nous le démontre froidement, posément, par des raisonnements qui sans doute n'ont jamais convaincu

Cf. : « Hæc igitur lex in amicitia sanciatur ut neque rogemus res turpes, nec faciamus rogati. »

(XII, 40.)

MARBODE : Ut dissuta queant, non ut discissa videri.

(Beaug., c. 1611.)

CICÉRON : « Tales amicitiæ sunt remissione usus eluendæ, et, ut Catonem dicere audivi, dissuendæ magis quam discendendæ. »

(XXI, 76.)

MARBODE : Nam quid turpe magis, quid tam recitabile vulgo,
Quam prius unanimes odiis contendere duris.

(Beaug., c. 1612.)

CICÉRON : « Nihil enim turpius quam cum eo bellum gerere, quicum familiariter vixeris. »

(XXI, 77.)

On pourrait ajouter bien d'autres comparaisons.

beaucoup de ses lecteurs. Nous remarquerons dans son poème un véritable épisode emprunté à l'histoire ancienne et bien développé, celui de Damoclès; c'est le seul exemple de ce genre que nous offrent les œuvres de Marbode. Nous retrouverons aussi le tableau des différents âges de l'homme, que nous avons vu dans un autre chapitre.

Tout le monde, dit l'auteur, déteste la mort, qui, selon les ignorants, nous fait perdre avec la vie tous les biens de l'existence, et rend notre corps semblable à celui des animaux. La crainte de la mort est comme cette épée suspendue sur la tête des rois et qui leur enlève tout bonheur, comme l'éprouva Damoclès chez le tyran de Sicile. Il vantait le sort de son maître, l'or, les vêtements de prix, les festins, la foule des courtisans. Eh bien, lui dit le tyran, si tu veux, fais l'épreuve de toute cette puissance, échangeons tous deux nos conditions. Voilà Damoclès sur le trône; une table est préparée, les courtisans l'entourent; le roi lui-même, devenu son serviteur, lui obéit. Damoclès était heureux, quand tout à coup il voit une épée suspendue au-dessus de sa tête par un fil, et menaçant de lui ouvrir le crâne dans sa chute. Connaissant alors les terreurs des rois, il s'élance hors du trône en maudissant les périls qui accompagnent la fortune. C'est sans raison que l'on considère comme un dommage la fin d'une vie fragile, car pourquoi blâmer ce qui est dans l'ordre de la nature? Se plaint-on de voir la nuit succéder au jour, l'automne et l'hiver à l'été? Les âges de l'homme se suivent, et la mort succède à la vieillesse comme la vieillesse elle-même avait succédé à l'âge mûr. Condamner la mort, c'est condamner la naissance

qui nous y conduit. C'est comme une tragédie composée par un poète habile, quand elle est finie, il ne reste plus qu'à applaudir. Chaque période de la vie a un terme, comme une mort; la dernière pourrait-elle seule en manquer, quand tout notre corps est fatigué et qu'une continuation de vie serait pénible? Il est préférable pour le vieillard de mourir que de ne pas mourir. Et combien de gens meurent avant d'avoir atteint la vieillesse, enlevant ainsi au vieillard tout sujet de plainte. Il vaut mieux se réjouir de voir abréger ce qui nous reste de misère à passer. La mort seule nous délivre de la crainte de la mort et de tous les maux; pourquoi donc la regarder comme un mal? Est-ce parce qu'ensuite les coupables seront punis? C'est la faute de leur vie, et non la faute de la mort. Enfin, si comme nous le dit le plus sage des rois, tout retourne à son origine, comment se plaindre de ce que le corps, né de la terre, retourne à la terre? Si la peur de la mort n'arrêtait pas les desseins criminels, il n'y aurait plus de paix pour le monde. La mort ne nuit donc pas; au juste, elle fait avoir sa récompense entière, au méchant, elle sert encore en lui donnant la crainte du châtiment.

Le dixième et dernier chapitre, enfin, est intitulé : *De la résurrection des corps;* il fait suite au chapitre de la mort, comme celui-ci au chapitre de la vieillesse. C'est la démonstration de la Résurrection tirée des exemples de l'Évangile, des images que nous offre la nature, et de quelques raisonnements. Les anciens sages n'ont pas connu, malgré toute leur science, que nos corps devaient ressusciter un jour, comme nous l'enseignent la foi et le témoignage du Christ.

Lui-même, le premier, le Christ est ressuscité, et, pour que personne ne nie que l'âme et le corps peuvent être une seconde fois réunis comme ils l'ont été une première, pendant qu'il demeurait parmi nous, il a rappelé des morts à la vie : le fils de la veuve, Lazare, et d'autres encore. C'est là l'espoir et la consolation dans les travaux de la vie, c'est ce qui nous enlève la crainte de la mort, et montre que l'homme, image de Dieu, n'a pas été créé pour finir comme une vile poussière. Les saints prophètes nous l'ont appris; Job, voyant l'avenir, espérait dans la résurrection; Paul, ravi au ciel, nous l'affirme. Comment hésiter à y croire, puisque les Livres Saints nous l'enseignent? La nature nous en offre à chaque instant l'image. On s'éveille du sommeil comme de la mort; le soleil, se levant le matin, est une image de la résurrection. L'été rend aux arbres dépouillés par l'hiver une vie nouvelle; les grains jetés dans les sillons et recouverts de terre poussent, comme sortant du tombeau, et récompensent les efforts du laboureur. Comment se ferait-il que l'homme, image du Créateur, pérît sans espoir de résurrection? Quoi! le monde durerait pendant des siècles, et moi je périrais! Dieu, en nous donnant un corps pour suppléer aux vides qu'a faits dans le ciel la chute des anges, s'est-il trompé? ou bien a-t-il changé d'avis? Ce serait indigne de sa sagesse et de sa puissance. Nous n'avons donc aucune raison de douter de la résurrection.

Marbode, dans ce chapitre, s'est inspiré de saint Augustin *(Sermo CCCLXI)*, qui nous montre les mêmes images de la résurrection : Tous les jours, le sommeil et le réveil, « *dormire, morti simile est,*

evigilare resurrectioni simile est; » chaque mois, les phases de la lune, « *luna per omnes menses nascitur, crescit, perficitur, minuitur, consumitur, innovatur;* » à chaque saison, les changements de la végétation, « *hiems est, certe nunc arbores arentibus similes, verno tempore virescunt.* » Et l'éloquent prédicateur s'écrie : « *Ergo annus redit in tempore, et homines, facti ad imaginem Dei, cum mortui fuerint, interibunt?* » Ces comparaisons sont, du reste, familières aux Pères de l'Église[1].

Tels sont les *Dix Chapitres* de Marbode, qu'Ampère appelle « un essai sur l'homme. » Dans leur ensemble, c'est son meilleur ouvrage; pris chacun en particulier, leur valeur est inégale et leur intérêt très variable. Il ne faut pas y chercher des pensées bien profondes, rien de personnel; mais on y trouve l'aisance, la clarté des raisonnements, quelle qu'en puisse être l'importance, la facilité du style, un peu traînant parfois, mais assez correct; la pureté de la versification. Quelquefois la philosophie fait tort à la poésie, et le scholastique *ergo*, avec ses deux syllabes sèches et tranchantes, nuit à l'effet général. Bien que Marbode se laisse aller ici plus qu'ailleurs à ses propres réflexions, il ne peut résister à l'habitude de chercher de temps en temps un guide, et c'est de Cicéron qu'il s'inspire de préférence. Quant à sa morale, inutile de dire qu'elle est toujours digne d'un évêque.

On peut rapprocher, pour le fond et pour la forme, de la série de ces dix petits poèmes celui qui porte pour titre : *Sermo de vitiis et virtutibus*, où le poète

1. Cf. Tertullien, *De resurrectione carnis*, etc.

vante les avantages de la solitude. Mais la date doit en être bien antérieure à celle des *Dix Chapitres*, si nous en croyons Marbode sur parole. Il nous dit, en effet, qu'il a l'habitude d'aller à la maison de campagne de son oncle pour s'éloigner du tumulte de la ville; cet oncle devait sans doute habiter aux environs d'Angers, et les vers de Marbode ne peuvent se rapporter qu'à son séjour dans cette ville. L'amour de la campagne est toujours de bon augure chez un poète : *O rus, quando ego te aspiciam!* L'ouvrage médité dans le silence des grands bois aura plus de maturité que les produits trop hâtifs des cités; la nature laissera quelque chose de son empreinte dans les vers composés en la contemplant. Malheureusement, le professeur, l'archidiacre, l'évêque eut toujours bien rarement des loisirs; la ville le retenait malgré lui, lui imposant ses devoirs et ses luttes continuelles. Mais aussi quelle satisfaction quand il pouvait venir chercher dans la maison de son oncle un repos de quelques instants! Ce qui l'y attirait, ce n'était pas le charme de la nature, si belle cependant en Anjou, c'était la possibilité de se livrer enfin en paix à ses méditations, de se concentrer en lui-même, calme, impassible et voyant par l'imagination, comme le sage de Lucrèce du haut de la citadelle que lui élève la science, toutes les misères, toutes les intrigues de l'humanité, le riche craignant de perdre ce qu'il possède, le pauvre avide d'acquérir, et à tous il adresse de prudents conseils.

OCCUPATIONS RELIGIEUSES DE MARBODE

L'activité de Marbode dans les affaires religieuses nous est attestée par les documents contemporains. Il est évêque de Rennes; mais rien de ce qui se passe à Angers ne le laisse indifférent, et, même parvenu à une extrême vieillesse, il se plaît à venir encore assister aux débats ou aux solennités des abbayes d'Anjou, sans cependant jamais négliger pour cela son propre diocèse.

En 1096, étant déjà évêque, mais non consacré[1], il signe une charte en faveur de l'abbaye de Cormery. La même année, il est témoin à Saumur dans la dispute entre les moines de Saint-Nicolas et Aimery de Trèves; nous le voyons encore restituer une église aux moines de Marmoutiers, et confirmer à ceux de Saint-Serge le domaine que leur avait vendu un certain Geoffroy[2].

En 1097, il assiste avec son ami Hildebert au Concile provincial de Saintes.

En 1098, au mois de novembre, il est juge, à Angers, dans une querelle entre les abbayes de Saint-Aubin et de Saint-Nicolas au sujet de la forêt des Echats.

En 1099, il est encore juge dans une querelle au sujet de la possession de Pruniers.

En 1100, au mois de septembre, il est témoin de l'accord entre les chanoines de Saint-Pierre et les

1. La charte est signée : *Marbodi, Redonensis electi. (Hist. littér.)*
2. V. *Preuves de l'Histoire de Bretagne* de Dom Morice, t. I, c. 483; et *Gallia christiana*, t. XIV.

moines de Saint-Nicolas. La même année, il signe la lettre de l'évêque Geoffroy de Mayenne, qui ajoute des prébendes au chapitre. C'est le 18 novembre 1100 que s'ouvrit le Concile de Poitiers, auquel Marbode assista, et dans lequel Pavillon prétend faussement, comme nous l'avons vu, qu'il fut déposé. Quatre-vingts évêques, prélats ou abbés, étaient présents à ce Concile, dans lequel, malgré l'opposition violente de Guillaume de Poitiers, le roi de France Philippe et la reine Bertrade furent excommuniés.

En 1101, a lieu l'élection de Rainaud de Martigné, avec toutes les démarches, les fatigues, les ennuis, etc., qui en furent la conséquence pour l'évêque de Rennes.

En 1102, Marbode signe la charte de Rainaud à propos de l'autel de Daumeray, donné à Marmoutiers.

En 1104, au commencement d'avril, s'ouvrit le Concile de Troyes, auquel Marbode était présent. Le Concile avait été convoqué pour lever l'excommunication du roi Philippe; mais cela n'eut pas lieu. L'évêque de Senlis, Hubert, fut déchargé, dans cette assemblée, de l'accusation de simonie, et l'élection de Geoffroy de Nogent à l'évêché d'Amiens confirmée, malgré les résistances de sa modestie. La même année, Marbode assiste au synode d'Angers, qui réconcilie de nouveau les moines de Saint-Aubin et ceux de Saint-Nicolas, en dispute à propos de la forêt des Echats. Lui-même, Marbode, enfin, a des discussions avec l'abbaye de Saint-Julien de Tours, à propos de l'église Saint-Cyrique; mais l'année suivante il reconnut le bon droit de ses adversaires[1].

1. Dom Morice, *Preuves*, t. I, c. 508.

En 1105, le 15 janvier, Marbode fait partie, avec Hildebert, Raoul de Tours, Benoît de Nantes, Morvan de Vannes, Justin, abbé de Redon, etc., de l'assemblée d'évêques et d'abbés réunis dans l'église Saint-Laurent, à Nantes, qui confirma le don, fait à l'évêque de Nantes, de l'église Saint-Médard de Doulon par un seigneur, Harscoit[1] de Saint-Pierre, qui la possédait par héritage, et l'établissement de chanoines dans cette église.

En 1108, le 15 mai, eut lieu une assemblée d'évêques et d'abbés, à Rennes, sous la présidence de l'archevêque de Dol, Baudry, qui revenait de Rome, où il avait reçu le pallium. Marbode y confirma les possessions de l'abbaye de Saint-Serge dans son diocèse de Rennes. Rainaud d'Angers, Judicael d'Aleth, Guillaume de Saint-Florent, le duc et la duchesse de Bretagne, prirent part à cette réunion[2].

En 1109, Marbode assiste au Concile de Loudun, réuni par Girard, évêque d'Angoulême et légat du Saint-Siège, pour régler quelques difficultés survenues entre l'évêque de Nantes et ses chanoines d'une part, et de l'autre les moines de l'abbaye de Tournus, au sujet de l'église Saint-Vital. L'évêque possédait cette église; mais les moines la réclamaient comme dépendance du prieuré de Cunault, qui leur appartenait, et le Concile fit droit à leur réclamation[3]. La même année, Marbode administre le diocèse d'Angers pendant l'absence de Rainaud. C'est ce qu'atteste une charte citée par Beaugendre, et dans la-

1. Harscoët (?). — F. R.
2. Dom Morice, *Preuves*, c. 516.
3. V. *Rerum Gallicarum scriptores*, t. XIV, p. 147.

quelle le comte d'Anjou, Foulque le Réchin, fait entre les mains de Marbode la cession de quelques biens à l'église Saint-Maurice[1]. Rainaud était de retour dans son diocèse dès le 13 septembre 1109.

En 1112, le 15 février, il reçoit une lettre du pape Pascal II, lui enjoignant d'examiner l'affaire de Paganus Alericus. L'abbé de Saint-Aubin, Archambault, ayant donné sa démission, Paganus, que la lettre du pape appelle Paganus Alericus, fut élu à sa place. Mais Archambault, soit qu'il n'approuvât pas ce choix, soit qu'il eût recouvré la santé, voulut reprendre ses fonctions d'abbé. De là des disputes que le pape chargea Hildebert, Marbode, Geoffroy de Vendôme, etc., d'apaiser. Ils donnèrent tort à Paganus, qui quitta alors l'abbaye de Saint-Aubin pour celle de la Trinité de Vendôme, où Geoffroy n'eut guère à se louer de lui[2].

En 1113, au chapitre de Saint-Maurice d'Angers, Marbode est témoin de la réconciliation des moines de Saint-Jouin et de Saint-Aubin, en discussion à propos de l'église Saint-Jouin du Lude.

En 1116, il est un des juges du meurtrier Salomon, fils de Salomon, et peut-être son parent, car nous avons vu qu'un de ses frères portait ce nom. Salomon, voulant venger la mort de son frère Hervé-le-Rond, avait assassiné, dans le monastère de Saint-Maurice, un certain Hugues, soupçonné d'être l'auteur du meurtre d'Hervé. Rainaud l'excommunia d'abord,

1. « Donum Fulconis comitis de Plaissiaco et Ruigniaco aut Grammario, — donumque cum baculo in manu domni Marbodi Redonensis episcopi, qui tunc temporis Raynaldo II Andegavensi episcopo Romæ morante, episcopi negotia administrabat, posuit. » (Beaug., note sur la lettre à Rainaud.)

2. V. la lettre du pape Pascal II à Marbode, dans Mabillon, *Annal. benedict.*, t. V. — Cf. dans Geoffroy de Vendôme les lettres l. I, 5 et 6.

puis, penchant vers la miséricorde, il eut recours pour tout concilier à Hildebert et à Marbode. Tout fut apaisé, en effet, Salomon ayant cédé à l'église Saint-Maurice une certaine étendue de vignes.

La même année, Marbode donna aux Bénédictins de Saint-Melaine de Rennes les biens des chanoines de Notre-Dame de Vitré. Les chanoines n'étaient plus qu'au nombre de trois, et leur conduite les rendait odieux à la fois à leur évêque et aux princes de la terre, c'est-à-dire au seigneur de Vitré, André, et à ses fils[1]. Aussi, avec le consentement du duc Conan, fils d'Alain Fergent, et de sa mère, la comtesse Ermengarde, et l'approbation de ses chanoines, dont la charte énumère les noms, Marbode enleva aux chanoines de Vitré tout ce qu'ils possédaient, et le transmit « à ses religieux et chers fils, les moines de Saint-Melaine. » Ceux-ci n'en jouirent pas longtemps en paix.

En 1120 les chanoines firent violemment invasion dans leur ancien domaine, dont ils chassèrent les Bénédictins. Raoul II venait alors d'être élu abbé de Saint-Melaine; il voulut se montrer sévère contre les envahisseurs, mais le pape Calixte II prit leur défense et excommunia Raoul. Le 5 février 1120, Calixte écrivait à Marbode pour le remercier d'avoir observé avec fermeté la sentence d'excommunication portée contre les moines de Saint-Melaine, et lui enjoindre de persévérer dans sa rigueur[2]. Cette situa-

1. « Canonici qui nostro tempore supererant, incautius quam prudentius se habentes, ad hoc, peccatis exigentibus, deciderunt, ut principibus terræ odibiles, nobis incorrigibiles haberentur... » (V. la charte dans Dom Lobineau et Beaugendre.)

2. « Prudentiæ tuæ gratiam agimus, quod datam super abbatem Sancti Melanii et monachos pro contumacia sua excommunicationis sententiam fir-

tion, qui devait être fort pénible pour l'évêque, ne dura pas longtemps; dès l'année suivante, les Bénédictins de Saint-Melaine rentrèrent en grâce auprès du pape.

En 1118, Marbode assiste au synode d'Angoulême et signe une charte en faveur de l'abbaye de Fontevrault. La même année, il signe également les lettres du duc Conan au sujet de la possession de Belle-Isle, rendue aux moines de Quimperlé. Il y avait eu de longues disputes, racontées en détail dans l'*Histoire de Bretagne* de Dom Lobineau, entre l'abbaye de Redon et celle de Quimperlé, un acharnement incroyable de part et d'autre à défendre la propriété de cette île. Conan avait d'abord soutenu les prétentions des moines de Redon, mais, en 1118, il reconnut qu'il avait tort. La querelle ne se termina cependant pas encore ainsi, l'abbé Hervé refusant de rendre à l'abbaye de Quimperlé les revenus qu'il avait retirés de l'île; il en résulta de nouveaux procès dont on ne connaît pas bien l'issue.

En 1119, le 15 octobre, le duc Alain Fergent meurt à l'abbaye de Redon, où il s'était retiré, et il y est enterré en présence des évêques de Rennes, de Dol, de Vannes, de Nantes, etc., et d'un grand nombre de seigneurs; après quoi, dit Le Baud, son fils Conan vint à Rennes se faire reconnaître duc de Bretagne et prononcer, en présence de Marbode, les serments d'usage.

miter observasti. Rogamus autem et præcipimus ut et deinceps id ipsum facias, donec, canonicis secundum mandatum nostrum plenarie revestitis, abbas ipse cum monachis et cum canonicorum testificatione ad nos veniat, et de contempto nostræ ecclesiæ judicio satisfaciat. » *(Gallia Christiana,* t. XIV, p. 772.)

Enfin, en 1120, nous trouvons l'évêque de Rennes au Mans, assistant à la dédicace de l'église de Notre-Dame et des saints Gervais, Protais et Julien. La cérémonie eut lieu dans l'octave de Pâques; plusieurs archevêques, évêques, abbés, et autres personnages vénérables y assistèrent. Le même jour et à la même heure eut lieu la consécration des divers autels : Geoffroy, archevêque de Rouen et ancien doyen du Mans; Hildebert, Marbode, Rainaud d'Angers en consacrèrent chacun un. « Marbode, disent les *Gesta episcoporum Cenomanensium*, était alors accablé de vieillesse et privé de la vue; mais par la force de son âme, la subtilité de son esprit, ses conseils salutaires et sa sagesse consommée, il relevait la faiblesse de son corps. Il consacra l'autel qui est à droite de l'église et porte le nom de saint Pierre, saint Paul et tous les apôtres[1]. »

DERNIÈRES ŒUVRES DE MARBODE

Nous approchons des derniers moments de Marbode; pour en finir d'abord avec ses œuvres, il nous reste à parler de deux Vies de saints en prose, des épîtres en vers, et de quelques poésies.

Les deux Vies de saints sont celles de saint Magnobode ou Maimbœuf, évêque d'Angers, et de saint Gautier, abbé d'Esterp, en Limousin.

1. « Marbodus quoque Redonensis episcopus, senio confectus, obtutu orbatus oculorum, sed virtute animi, subtilitate ingenii, salubri consilio, consummata sapientia fulciens infirmitatem corporis, consecravit altare quod est in dextro membro ecclesiæ, ad nomen et honorem sanctorum Petri et Pauli et omnium apostolorum. » (*Gesta episcopor. Cenomanens.*, dans Mabillon, *Analectorum*, t. III, p. 303 sq. — *Patrolog.* de Migne, t. CLXXI, c. 98.)

Pitsée, au milieu de bien d'autres erreurs, prétend que Marbode avait écrit la Vie de saint Magnobode en français, et que c'est un certain Pascal Robin qui l'a traduite en latin. Cette assertion ne repose sur aucun fondement; la Vie de saint Magnobode a été écrite par Marbode en latin, pour abréger et reproduire dans un style plus élégant une biographie composée par un auteur antérieur. Son origine est donc celle de plusieurs ouvrages du même genre.

Magnobode était né en Anjou sous le règne de Lothaire, fils de Chilpéric[1]. Comme saint Lézin, il eut lui aussi une enfance remarquable par son application à l'étude, et la rapidité de ses progrès dans les sciences humaines. Mais ses progrès dans la vertu n'étaient pas moins admirables; aussi Lézin l'éleva-t-il au sacerdoce et lui confia-t-il la direction du monastère de Colonete, où son exemple, sa science et son éloquence étaient alors nécessaires. Plus tard, Lézin l'envoya à Rome demander des reliques de saint Jean-Baptiste, auquel il voulait dédier une église. Magnobode s'attira beaucoup d'honneur dans sa mission, et revint chargé des bénédictions et des vœux du Saint-Père. Enfin, Lézin étant mort, il fut choisi pour le remplacer sur le siège épiscopal d'Angers. Deux prêtres seulement, par ambition et jalousie, se montrèrent hostiles à son élection, mais la volonté de Dieu devint manifeste : tous deux perdirent l'œil droit. La vie de Magnobode fut dès lors celle du plus saint évêque, veillant sans cesse sur son troupeau, prêchant partout, pleurant avec les malheureux, nourrissant les pauvres et s'oubliant

1. C'est-à-dire sous le règne de Clotaire II (584-628). — F. R.

pour les servir. Aussi Dieu lui accorda le don des miracles, pour ramener ainsi à lui ceux qui résisteraient à l'exemple de tant de vertus. Magnobode fut enseveli dans l'église Saint-Saturnin, qu'il avait fait construire; un nouveau miracle signala ses funérailles : les fers tombèrent d'eux-mêmes à deux captifs qui s'étaient approchés de son cercueil.

Marbode termine par une formule identique à celle qu'il emploie à la fin de la Vie de saint Lézin, et par laquelle il nous apprend quelles prières il demandait en échange de son travail. Beaugendre a publié, d'après Mabillon, la Vie de saint Magnobode, écrite par un anonyme, et qui a servi de base à celle de Marbode. En comparant les deux ouvrages, on voit toute la supériorité de l'évêque de Rennes. Il n'a fait que suivre son devancier pour le fond, mais, pour la forme, la prolixité et l'ennui résultant d'un style incorrect ont disparu devant la concision et l'agréable élégance de sa plume.

La Vie de saint Gautier a été publiée par les Bollandistes (11 mai); elle se trouvait dans un manuscrit avec d'autres œuvres de Marbode, mais ne portait pas son nom. Le prologue est trop bien dans le genre de notre auteur pour que l'attribution en paraisse douteuse. L'écrivain nous apprend qu'il s'est servi d'une Vie antérieure et se livre à quelques considérations, comme nous en avons déjà rencontré plusieurs fois, sur le style que doit avoir ce genre d'ouvrage. Sans doute, Marbode n'avait pas seul la spécialité de corriger les Vies de saints composées par d'autres; mais quand, dans une Vie ainsi corrigée, on retrouve l'expression de ces idées littéraires

qui lui étaient familières, on peut y reconnaitre son empreinte.

Gautier était pour Marbode un contemporain; il était mort en 1070, et on commença à célébrer sa fête à l'abbaye d'Esterp en 1091. L'ouvrage est divisé en trois chapitres. Dans le premier, l'auteur parle de l'origine de Gautier, de ses études dans la vertu et dans les sciences, enfin de son arrivée à Esterp, dans le Limousin. Gautier était d'une illustre famille d'Aquitaine, et des prodiges avaient signalé sa naissance. Bien qu'il n'ait pas échappé plus que les autres enfants à la férule de ses maîtres, ses jeunes années furent marquées par des progrès étonnants dans le bien. Le second chapitre raconte son voyage à Jérusalem et les miracles qu'il opéra en route. Ce fut le désir de visiter les lieux saints qui l'amena en Palestine. Dans l'Adriatique, une tempête mit pendant trois jours en danger sa vie et celle de ses compagnons. Ayant débarqué dans un lieu désert, comme il se trouvait sans vivres, un oiseau vint déposer à ses pieds un poisson immense, et le nourrit ainsi, comme un autre Élie. Ailleurs, en frappant la terre de son bâton, il en fit jaillir une source; d'autres miracles, enfin, vinrent encore prouver l'amour de Dieu pour lui. Le troisième et dernier chapitre raconte comment il dirigea l'abbaye d'Esterp jusqu'à sa mort.

La correspondance devait tenir une grande place dans la vie de Marbode; éloigné de ses élèves, il restait toujours de cœur avec eux et ne perdait sans doute aucune occasion de le leur témoigner. Mais tandis que des lettres forment une partie considérable de l'œuvre d'Hildebert, de Geoffroy de Ven-

dôme ou d'Yves de Chartres, et que Baudry doit surtout sa réputation à ses épîtres en vers, il ne nous reste de Marbode, outre les quelques lettres que nous avons analysées, qu'une autre en prose, et quelques-unes, peu nombreuses, en vers. La première est adressée à Agénoris, servante du Christ, pour la féliciter d'avoir embrassé la vie religieuse. Marbode l'engage à persévérer dans sa vocation et la met en garde contre les tentations qui pourraient l'assaillir, contre tous les souvenirs du monde dans lequel elle a vécu; il l'exhorte, enfin, à la pratique des quatre grandes vertus : la prudence, la force, la tempérance et la justice. Une autre lettre a été publiée dans le *Spicilège* de d'Achéry, qui la considère comme écrite par Marbode à Hildebert. Beaugendre, au contraire, la donne comme étant d'Hildebert (l. III, 36) et adressée à Marbode. La confusion vient de ce que les noms ne sont indiqués que par leur initiale, et quand d'Achéry lit *Marbodus*, Beaugendre lit *Marbodo*. Les éditeurs n'avaient pas entre les mains le même manuscrit, et les copistes, se trouvant sans doute dans le même embarras, n'avaient pas mis au même cas les titres qui suivent les noms propres. Mais cette lettre est certainement d'Hildebert, comme l'admet l'abbé Bourassé, et non de Marbode. En effet, dans les six autres lettres que nous avons de l'évêque de Rennes, il se qualifie modestement de « *minimus episcoporum;* » il est, au contraire, ici « *Dei gratia venerabilis Redonensis episcopus,* » et, de plus, aucune d'elles ne se termine, comme celle-ci, par un *valete* un peu sec, dont se sert souvent Hildebert. Voici quel était le sujet de cette lettre : L'auteur avait été consulté sur la question

tion de savoir si deux époux ayant volontairement fait vœu de continence pouvaient être relevés de ce vœu; s'appuyant sur l'autorité de saint Augustin, il se prononce négativement.

Dans une de ses épîtres en vers, Marbode s'adresse à Samson, son ancien élève, devenu évêque de Winchester. La mer les sépare, la mer qui appartient aux poissons comme l'air est aux oiseaux et la terre aux autres animaux :

> Nostra sed improbitas res it in illicitas,

écho bien affaibli d'Horace :

> Gens humana ruit per vetitum nefas.

Marbode voudrait bien revoir celui qu'il aimait autrefois jeune homme, mais la vieillesse l'arrête, la mer lui fait peur. Samson, au contraire, habitué à traverser les flots, ne pourrait-il pas revenir dans son pays natal, dans sa ville de Bayeux, dont l'évêque est aussi un ami de Marbode, et où le vieux professeur irait le rejoindre?

Ailleurs, c'est Rivallon qu'il félicite de ses succès poétiques; une autre fois, c'est à son ami Gautier qu'il envoie sa Muse. Mais à la vue du poète sévère, la pauvrette s'effraie et retourne vers Marbode.

> Ce n'est point un vilain, *lui* dit-elle bien vite,
> Ce poète vers qui vous voulez m'envoyer;
> Il n'a point pris pour lui, dans ces champs qu'il habite,
> Ce qu'ils peuvent avoir de simple et de grossier.
> Sous ses yeux, tout le jour, il tient ouvert un livre,
> Et quand, après souper, les autres vont dormir,

Sans souci, tout entier à sa Muse il se livre,
Et dicte ces beaux vers que lira l'avenir[1].

Illusion de l'amitié! Que sont-ils devenus, ces beaux vers « *legenda futuris?* » De ce poète, si grand dans l'estime de Marbode, nous connaissons simplement le nom, et encore uniquement par les vers de son ami. Dans une autre épître, Marbode compare ses propres vers à ceux d'Hildebert. Il croit faire un grand compliment à l'évêque du Mans en vantant sa brièveté, qui le rend intelligible aux seuls savants, et les détours sinueux de sa phrase, auxquels il n'a à opposer que la simplicité de son propre style. Pour nous, nous trouvons le compliment moins flatteur que ne le pensait Marbode; nous rappellerons à notre poète ce qu'il dit lui-même dans le premier des *Dix Chapitres*, et aux vers rapportés d'Hildebert nous préférerons la poésie de son ami, *directo calle.* A Odon, évêque et comte à la fois, il écrit simplement pour lui rappeler son amitié. En s'adressant à la duchesse Ermengarde, il a des paroles austères. Vous êtes belle, lui dit-il, on vous prendrait pour une déesse : *credi potes una dearum;* mais votre beauté passera, la vieillesse et la mort viendront, tous vos serviteurs, tous vos trésors vous abandonneront. Mais votre amour pour le Christ, votre charité pour les pauvres, voilà ce qui vous rend précieuse à Dieu, ce que la vieillesse et la mort ne détruiront pas. Dans une autre lettre, enfin, Marbode fait longuement l'éloge de la reine d'Angleterre, dans des termes qui ne rappellent guère la gravité

1. Trad. S. Ropartz, p. 41.

de l'épitre à Ermengarde. Il la félicite de sa beauté et de sa modestie, en l'assurant que sa renommée durera tant qu'on lira les vers dans lesquels il la célèbre.

Les années en s'écoulant amenaient bien des vides parmi les amis du poète, et la dernière preuve d'affection qu'il pût leur donner, c'était d'écrire pour eux quelques vers d'éloge. Marbode fut toujours fidèle à ce pieux devoir. Son premier protecteur, l'évêque Eusèbe Brunon, était mort en 1081. « Brunon, mon père, dit Marbode, aimable vieillard, ô doux prélat, dont le cœur était pieux, dont la langue était de miel et de lait... Cher père, que doivent demander pour toi au Seigneur les clercs et le peuple? Qu'il soit pour toi ce que tu as été pour nous[1]. » Plus tard, ce fut l'évêque Geoffroy, successeur d'Eusèbe, puis le chantre Geoffroy, le doyen Robert, à qui leur compatriote consacra un souvenir. Les épitaphes d'Anselme de Loudun et de Lanfranc ne sont probablement pas de lui[2]; une série d'hexamètres rimant deux à deux n'est pas dans ses habitudes, et de plus l'épitaphe de Lanfranc est attribuée, dans les Actes des Bénédictins, à saint Anselme, son successeur sur le siège archiépiscopal de Cantorbéry. L'éloge

1. Bruno pater, jucunde senex, mitissime præsul,
Cujus cor pietas, lingua mel et lac erat;
Si tibi culpa fuit quod nullum lædere velles,
Quale tuum meritum cum bona culpa fuit.
Quid tibi, chare pater, clerus populusque precemur?
Ut quod tu nobis, hoc tibi sit Dominus.

Le troisième vers fait peut-être allusion à la conduite bienveillante d'Eusèbe envers Bérenger.

— Je suppose qu'au quatrième *cum* est une faute pour *tum*. — E. E.

2. V. *infra*, une note du paragraphe intitulé : *Les témoignages sur Marbode*.

de Milon, au contraire, porte bien le caractère des œuvres de Marbode. Il est écrit en vers léonins, et signale les excès où en était venue la simonie quand le cardinal Milon fut appelé à la combattre; Marbode et Milon étaient à la fois compatriotes et contemporains; tous deux avaient lutté en fidèles serviteurs pour la défense de l'Église. L'un allait bientôt venir mourir à l'abbaye de Saint-Aubin; l'autre, au contraire, en était sorti autrefois pour devenir évêque de Préneste, cardinal, et légat du pape en France. L'éloge de Milon manque dans l'édition de Beaugendre; il a été publié par Mabillon dans ses *Annales*, t. V.

MORT DE MARBODE

Maintenant Marbode est arrivé à l'extrême vieillesse; très longtemps il est resté exempt de toute infirmité; puis est venue la cécité, et ses forces à la fin ne répondent plus à son courage. Toutefois, nous l'avons encore vu en 1120, âgé de quatre-vingt-cinq ans, consacrer un autel dans l'église bâtie au Mans par Hildebert. Trois ans plus tard, se sentant près de la mort, il voulut finir sa vie dans son pays natal, dans la ville où il avait passé tant d'années de bonheur et de travail. Il se démit donc du fardeau de l'épiscopat et vint demander à l'abbaye de Saint-Aubin un abri pour ses derniers jours. L'abbaye avait alors à sa tête Hamelin, qui fut lui-même, quelques années plus tard, évêque de Rennes. C'était le plus ancien et le plus célèbre monastère d'Angers; il datait du VIe siècle (551), et avait compté parmi ses abbés bien des personnages illustres par leur science

ou par leur vertu. Depuis longtemps il était entre les mains des Bénédictins et jouissait de la protection particulière des comtes d'Anjou. « Heureux, avait dit autrefois Marbode, heureux le troupeau béni des hommes qui, méprisant les richesses, ne possèdent rien en propre. Une règle sainte les soumet à la volonté d'un seul, et aucun ne fait rien de lui-même. Ils n'ont qu'un cœur et qu'un désir; leurs vêtements, leurs aliments sont les mêmes... Comme les chérubins dans le ciel, les moines sur la terre servent ensemble un seul seigneur[1]. »

Marbode voulait consacrer à la prière le temps qui lui restait à vivre; ce temps ne fut pas bien long. Quelques mois plus tard, le 11 septembre 1123, le saint évêque expirait « sur un lit de cendres, dit Dom Chamard, au milieu du chœur de la basilique de Saint-Aubin et environné des religieux. » Il fut inhumé dans l'église de Saint-Aubin, du côté Nord, près de l'autel Saint-Clair[2]. On a prétendu que les habitants de Rennes réclamèrent son corps, et qu'il fut transporté dans son ancienne ville épiscopale en 1137; mais rien ne le prouve. Son tombeau se voyait encore au dernier siècle dans l'église Saint-Aubin. Ulger et Rivallon avaient composé pour lui les épitaphes les plus flatteuses. « Si quelqu'un, disait

1. *Laus vitæ monasticæ*, Beaug., c. 1564. — Beaugendre donne cette pièce d'après les manuscrits d'Angers et de Tours. Le P. Sirmond, dans les notes des lettres de G. de Vendôme, l'avait citée comme étant d'un auteur incertain. En effet, le grand luxe de comparaisons qui la termine : *Comparo formicis..., apibus..., sideribus..., cœlo,* n'est guère dans le style ordinaire de Marbode. — V. *infra,* une note du paragraphe intitulé : *Les témoignages sur Marbode.*

2. *Hist. litt.*

Ulger[1], veut savoir combien Marbode était grand, il demande ce que je ne puis lui dire. Dans le monde entier, on ne trouverait personne qui lui soit égal de réputation et de fait. Nous avons vu les plus diserts lui être inférieurs; personne n'atteignait son génie et son éloquence. Cicéron, Virgile et Homère lui ont cédé le pas; en un mot, il les a vaincus également. Dans toutes les périodes de son existence, rien ne lui plut jamais que ce qui était bien... Devenu évêque

1. Si quis quantus erat Marbodus noscere quærat,
Postulat hoc quod ego dicere posse nego.
In toto mundo non inveni[a]tur eundo
Unus compar ei nominis atque rei.
Omnes facundos sibi vidimus esse secundos,
Nullus in ingenio par nec in eloquio.
Cessit ei Cicero, cessit Maro junctus Homero,
Ut dicam breviter, vicit eos pariter.
Per cunctas metas per quas sua se tulit ætas,
Nulla sibi placuit res nisi quæ decuit.
Curans ut fieret virtutem quod redoleret,
Transtulit huc studium, transtulit ingenium.
Illi sic noto dedit eis, sed sine voto, [lisez *dedit, ejus sed?*]
Christi judicium pontificum solium.
Hic præsul factus, nolens licet atque coactus,
Effecit melius quæ bene cuncta prius.
Æqua mensura mensurans singula jura,
Lenis erat placidis et rigidus tumidis.
Jugiter orabat, jejunabat, vigilabat,
Quodque sibi minuit pauperibus tribuit.
Hic tam laudari dignus, tam dignus amari,
Sorte cadens hominum, transiit ad Dominum.
Omnes personæ quæ sunt in relligione,
Ingemuere nimis planctibus et lacrymis.
Nobilitas flevit, nec plebs a fletu [?] quievit :
Tam gemit et plorat quam bona commemorat.
In cunctis annis nova mors erit ista Britannis,
Quos vivens tenuit, quos aluit, docuit.
Præcipue Rhedoni, proprii que [lisez *quæ*] morte patroni,
Est velut ægra jacens, factaque muta tacens.
(Beaug., c. 1385-6.)

malgré lui et forcé, il fit encore mieux ce qu'il faisait bien auparavant. Mesurant tous les droits dans sa juste balance, il était doux avec les pacifiques, sévère avec les orgueilleux. Continuellement il priait, jeûnait et veillait; ce qu'il diminua de ses biens il le donna aux pauvres... Toujours sa mort paraîtra un deuil nouveau pour les Bretons qu'il a dirigés, nourris, instruits pendant sa vie. Et Rennes surtout, par la mort de son protecteur, est devenue semblable à un malade, et se tait dans sa douleur. »

La seconde épitaphe composée par Ulger était comme la première en vers léonins, mais non plus en distiques. « La vie de Marbode, illustrée par l'éclat de la science, a brillé sur le monde, féconde en enseignements profonds. Il était né de parents qui furent l'honneur de l'Anjou; puis il fut à la tête du peuple et du clergé de Rennes. Tant qu'il enseigna, il donna d'utiles conseils; il mourut évêque, et sa mort nous afflige tous. Que Dieu lui soit en aide et l'associe à son repos[1]. »

Voici ce que disait de son côté Rivallon : « L'intelligence l'a rendu sage, la langue disert, l'esprit éminent, la sollicitude gardien du troupeau, l'âge vieillard, l'agrément des mœurs aimable, l'ordre pontife, la religion prêtre, la sobriété et la munificence un père avare pour lui-même et prodigue pour

1. Marbodi vita, doctrinæ luce perita,
Enituit mundo sensu fecunda profundo.
Natus erat quorum decus exstitit Andegavorum;
Post Redonum turbis et clero præfuit urbis.
Dum studio vixit, quæ prosunt plurima dixit.
Occidit antistes; facit hæc occasio tristes;
Sed succurrat ei Deus et societ requiei.
(Beaug., c. 1385-6.)

les pauvres, la règle de l'équité, juste. Il portait comme une base le poids de l'Église, bœuf par la douceur et lion par la force[1]. »

Un Rouleau des Morts, souvent publié[2], annonça bientôt dans tous les environs la triste nouvelle de la mort de Marbode; les moines de Saint-Aubin y payaient un dernier tribut d'estime à leur illustre compagnon : « Nous vous annonçons, disaient-ils, la mort du vénérable évêque Marbode, que l'on se rappellera toujours avec honneur, de cet homme éloquent, à la piété éclatante, aux mœurs si pures, et si savant dans les études littéraires. Sa parole était toujours pleine de sel, et les discours coulaient de sa bouche plus doux que le miel. Quoique, de son temps, toute la Gaule retentît dû bruit des études de toutes sortes, il était le roi des orateurs, le maître de l'éloquence française. » La lettre continuait en faisant l'éloge du prélat qui avait dirigé pendant vingt-huit ans l'Église de Rennes.

Deux mois avant Marbode, était mort à Saint-Aubin un autre moine nommé Gérard, qui avait toujours été un modèle admirable de toutes les vertus, et avait même joui du don des miracles. Le même Rouleau qui annonçait la mort de Marbode faisait connaître également celle de ce saint religieux. Sa vie fut écrite peu de temps après; son épitaphe portait qu'il était resté sept ans sans manger de pain et

1. Reddidit ingenium sapientem, lingua disertum,
Mens memorem, vigilem sollicitudo gregis, etc.
(Beaug., c. 1387-8.)

2. Dom Lobineau, D. Beaugendre, D. Martène, Léop. Delisle, etc.

sans boire[1]. Pour n'avoir pas poussé aussi loin l'esprit de mortification, Marbode n'en avait pas moins été toujours remarquable par sa piété; aussi quelques auteurs l'ont-ils rangé parmi les saints : tels sont Ferrari, dans son *Catalogue général*, et Du Saussay, évêque de Toul, dans son *Martyrologe*[2]. Toutefois ils n'ont pas été généralement suivis, et les Bollandistes citent Marbode (11 septembre) seulement pour dire qu'ils n'en parleront pas. Plus récemment, Dom Chamard lui a encore consacré une notice dans ses *Vies des Saints de l'Anjou.*

LES TÉMOIGNAGES SUR MARBODE

Si la réputation de Marbode est aujourd'hui bien effacée, bien terne, il n'en serait pas moins injuste de le confondre avec la foule vulgaire des versificateurs de son temps. Lui-même ne demandait pas que son nom fût rapproché de ceux des plus grands poètes; une pareille prétention ne conviendrait qu'au génie, et Marbode n'est pas un homme de génie; mais il ne voulait pas aller non plus grossir honteusement la liste des écrivains sans valeur, et en cela il ne faisait que se rendre justice.

Marbode fut célèbre de son vivant. Pour Baudry,

1. Bis geminos et tres sine potu transiit annos,
Et totidem panis usibus abstinuit.
(Chroniq. des Églises d'Anjou.)

2. « Tertio idus septembris, Redonis in Armorica S^ti Marbodi episcopi et confessoris. Qui serie hac in cathedra duodecimus, duodecim apostolorum agni nomina tanquam vivus lapis virtutum eorumdem eximia imitatione sibi divinitus indita gessit : unde in supernam Sion evectus, lapidibus pretiosis quibus illa rutilat annumeratus est. » (Ap. Beaug., c. 1387-8.)

c'est le « *vatum spectabile sidus.* » L'abbé de Bourgueil regrette de n'être pas plus riche, car alors il eût pu devenir plus savant et acquérir le talent poétique de Marbode[1]. Selon lui, son maître est l'honneur de l'Anjou : *Andus Marbodum laudat;* c'est de sa bouche qu'il voudrait recevoir quelques éloges, si toutefois il les mérite[2]. Ainsi le nom de l'évêque de Rennes revient souvent sous sa plume, accompagné des expressions les plus louangeuses. Pour Hildebert, Marbode est l'Orphée de son temps. Pour Ulger, il surpasse à la fois Cicéron, Virgile et Homère. Dans ce siècle, enfin, où toute la France sortait de la barbarie et se livrait aux études littéraires, il était, disent les moines de Saint-Aubin, le roi des lettres et de l'éloquence.

Sans doute, ce sont là les témoignages d'une amitié à laquelle son exagération même fait tort; mais il n'en reste pas moins ce fait constant que, de son temps et dans son pays, Marbode était l'objet d'une vive admiration. C'est ce que nous prouvent également et le succès de l'école d'Angers sous sa direction et l'empressement que mettaient certaines abbayes à lui demander de revoir la Vie de leurs saints. Son contemporain, Sigebert de Gembloux, écolâtre de Metz, le cite, vers 1111, dans son *De scriptoribus ecclesiasticis,* cap. 158. La mention est très brève : Sigebert se borne à indiquer comme ouvrages de Marbode un poème sur le Cantique des Cantiques,

1. Nam de litterulis esset (mihi?) copia major,
Dictandique foret Musa benigna mihi,
Qualis Marbodo.

2. V. H. Pasquier, passim.

le martyre de saint Laurent et celui de la légion thébaine. Cette liste est inexacte et très incomplète; ce sont cependant ces quelques mots qui ont servi à peu près de source unique pendant longtemps à ceux qui ont parlé de Marbode.

Après Sigebert, nous trouvons Giraldus Cambrensis, Gérald Barry, écrivain gallois, qui vivait à peu près de 1146 à 1220, et qui consacre à Marbode quelques mots d'éloge dans son *Ecclesiæ speculum.* Puis pendant longtemps le nom du poète n'est plus prononcé; mais son *Lapidaire* et le *Livre des Ornements des mots* n'en restent pas moins entre les mains de tous, objets d'une estime qui ne savait trop sur quel nom se reporter. En 1497, le célèbre abbé de Spannheim, Trithème, dans son *De ecclesiasticis scriptoribus,* dit que Marbode était très versé dans les Saintes Écritures, connaissant bien les auteurs anciens, érudit dans les belles-lettres et excellent auteur en prose et en vers. Ses ouvrages sont nombreux, ajoute-t-il, et donnent à leurs lecteurs non moins de plaisir que de profit : *Scripsit utroque stylo non pauca volumina quæ legentibus non minus placere possent quam prodesse*. Mais de tous ces ouvrages il n'en cite que deux, le Cantique des Cantiques et la Passion de la légion thébaine, ajoutant simplement : *et quædam alia.*

En 1524, parut la première édition complète des œuvres de Marbode; nous avons vu que déjà antérieurement, en 1511, le Livre des Pierres avait été imprimé à Vienne. Ce fut l'évêque de Rennes, Yves Mayeuc, qui, par un sentiment de piété envers son prédécesseur, fit recueillir ses ouvrages[1]. On réunit

1. Voici le titre de cette première édition : Incipit liber Marbodi, quon-

dans cette édition les hymnes sur Madeleine, trois prières à Dieu, une à la Vierge, des épigrammes, des lettres en vers, les poèmes sur Jonas, les Macchabées, les Passions de plusieurs saints, le Livre des Pierres, les Ornements des mots, les Dix Chapitres, quelques autres poésies, et six lettres en prose. En somme, cette édition contenait les œuvres poétiques les plus importantes et les plus authentiques, et bien que Beaugendre reproche aux éditeurs de n'avoir pas apporté beaucoup de critique dans l'ordre adopté par eux, d'avoir même commis des fautes grossières, ils n'en avaient pas moins rendu un grand service au poète, menacé de tomber dans l'oubli. Dès 1696, Élie du Pin constatait que l'édition de Rennes était devenue très rare[1]. Peu d'années après, Beaugendre, malgré toutes ses recherches, n'en put trouver qu'un seul exemplaire, à la bibliothèque du collège Mazarin. En 1783, il y en avait un à la vente du marquis de la Vallière; en 1882, il s'en rencontrait également un (peut-être, vu la rareté de l'édition, était-ce le même?) à la vente du duc de Marlborough, en Angleterre[2].

dam nominatissimi præsulis Redonensis, scilicet hymni, liber de gemmis, et epistolæ VI. Impressum Rhedonis... per Joannem Baudouyn, primum et unicum calcographum et impressorem ejusdem civitatis, et qui tam ab anno citra... cura et solicitatione Johannis Marc, bibliopole ejusdem civitatis adventavit, visusque et correctus per magistrum Radulphum Besiel... finitque die sabbati vigesima prima mensis maii, anno Domini millesimo quingentesimo vigesimo quarto (1524). Petit in-4° de 44 ff. non chiffrés, à deux colonnes, en caractères gothiques. (J. Ch. Brunet, *Manuel du libraire et de l'amateur de livres*, 4e édit., 1843.) — « Ce Jean Baudouyn qui prend ici le titre de premier et seul imprimeur de Rennes ignorait donc que Bellesculée et Josses avaient déjà imprimé dans cette ville, en 1484, les *Coutumes de Bretagne*, de format in-8°, et, en 1485, le *Floret*. » *(Id.)*

1. *Histoire des controverses et des matières religieuses*, XIIe siècle, 2e volume, 1696.

2. L'exemplaire de La Vallière fut vendu 15 fr. (J. Ch. Brunet, *l. c.*), celui

Pendant le XVIe et le XVIIe siècle, un certain nombre d'auteurs, traitant surtout des écrivains ecclésiastiques ou, d'une manière plus générale, des poètes latins, consacrèrent à Marbode quelques phrases banales sur la sainteté de sa vie et son mérite littéraire. Ils ne semblent guère le connaître que par Sigebert, ou, pour quelques-uns, par l'édition de Rennes. Sixte de Sienne, Lilio Giraldi, Gessner, Possevinus, Vossius, etc., ne disent rien de remarquable; Balée et Pitsée, dans leurs courtes notices, entassent les inexactitudes. Vers la même époque, les historiens de l'Anjou, Hiret, Bourdigné, Cl. Ménard, etc., exaltaient le mérite de leur compatriote; ils y mettaient une sorte de point d'honneur, voulant prouver qu'à lui était due l'Université d'Angers, qui aurait été ainsi la première établie en France.

L'influence de Balée se fait sentir jusque chez Polycarpe Leyser et Fabricius, au milieu du XVIIIe siècle, bien autrement sérieux que lui cependant, et mieux au courant des ouvrages de Marbode, mais qui, sur son autorité, le considèrent comme Anglais.

En 1708, Beaugendre publia son édition complète d'Hildebert et de Marbode.

Dom Antoine Beaugendre, bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur, avait réuni à force de recherches les éléments d'une grande édition d'Hildebert; lui-même nous dit dans sa préface quelles raisons le déterminèrent à y ajouter les œuvres de Marbode. Les progrès de la vieillesse et la rareté

du duc de Marlborough, en très mauvais état, 39 fr. Nous devons ce renseignement au savant bibliophile M. du Plessis-Villoutreys, qui met si obligeamment à la disposition des travailleurs sa précieuse bibliothèque angevine.

des manuscrits de Marbode l'engageaient à s'en tenir là de son travail, et, comme il le dit ingénuement, on peut pardonner à un octogénaire le désir de se reposer un peu et de se préparer à l'autre vie. Mais il avait trouvé dans ses vieux manuscrits un certain nombre de poèmes dont il était difficile de préciser l'auteur, et dont il ne voulait cependant pas priver le public; il avait, de plus, des œuvres authentiques de Marbode qu'il ne fallait pas laisser périr; enfin, il réfléchissait que l'édition de 1524, la seule qui existât, était devenue extrêmement rare. Toutes ces considérations, auxquelles s'ajoutèrent les encouragements bienveillants des gens de lettres, le décidèrent donc, et il publia les œuvres de Marbode en même temps que celles d'Hildebert. A l'édition de Rennes il ajouta les Vies de saints en prose, qu'il emprunta aux Bollandistes et à Mabillon, quelques Vies de saints en vers, et un certain nombre de petites poésies, surtout d'après les manuscrits de Saint-Aubin d'Angers et de Saint-Gatien de Tours. Enfin, il termina par la traduction du Cantique des Cantiques, qui lui parvint au dernier moment, d'après un manuscrit de Clermont. L'édition de Beaugendre marque un grand progrès sur celle d'Yves Mayeuc; outre qu'elle est plus complète, l'auteur indique les sources auxquelles il a puisé, donne les variantes qu'il a rencontrées, discute parfois l'attribution des pièces douteuses. Son propre jugement sur la valeur de Marbode est bien exact; il vante sa facilité, son élégance, mais déplore qu'il ait tant abusé du vers léonin. La préface, enfin, et les notes sont riches en renseignements biographiques précis. Malgré toutes ces qualités, le livre se ressent quelquefois des quatre-vingts

ans de l'éditeur et de son besoin de repos. Il a laissé quelques poésies d'une authenticité fort problématique, et son texte est rempli de fautes qui le rendent souvent presque inintelligible. Sa reproduction de la traduction en vers français du *Lapidaire* n'est pas plus correcte. Quoi qu'il en soit, l'étude de Marbode est désormais fondée tout entière sur le travail de Beaugendre.

Peu de temps après, paraissait, dans l'*Histoire littéraire* des Bénédictins, la notice sur Marbode (t. X, p. 343-390). C'est un travail sérieux où sont étudiées avec soin la vie et les œuvres du célèbre Angevin. Pour sa vie, l'auteur suit Beaugendre et les renseignements fournis par les chartes de l'Anjou. Selon lui, Marbode est bien originaire d'Angers ou des environs, mais il ne se prononce pas sur sa parenté avec la famille des Marbœuf. Il n'admet pas la fondation d'une Université à Angers antérieurement à celle de Paris. Quant aux Œuvres de Marbode, l'*Histoire littéraire* signale quelques oublis de Beaugendre, des Vies de saints publiées par les Bollandistes. Elle croit à l'authenticité de la lettre à Robert d'Arbrisselle, à celle du Livre des Pierres, que Dom Rivet avait d'abord niée à tort, mais elle démontre que le Cantique des Cantiques en vers a été attribué faussement à Marbode. Selon les Bénédictins, ce qui lui fait le plus d'honneur, c'est le livre des Dix Chapitres.

Il serait trop long d'énumérer tous les auteurs qui ont, au XVIIIe siècle, parlé de l'évêque de Rennes. Sauf Rangeard, dont l'*Histoire de l'Université d'Angers*, écrite pendant le premier quart de ce siècle, n'a été publiée qu'en 1872, et qui s'occupe surtout du rôle

joué par le scholastique de l'École d'Angers, tous les autres ne font guère que répéter ce qu'avaient dit leurs prédécesseurs, se bornant à résumer plus ou moins heureusement Beaugendre et l'*Histoire littéraire.* Tels sont Cave, Fabricius, Dom Rémy Cellier, etc.

Pour toute la première moitié du XIXe siècle, nous ne voyons à citer qu'Ampère comme s'étant sérieusement occupé de Marbode; il lui consacre une page dans son *Histoire de la littérature française depuis Charlemagne jusqu'au XIIe siècle,* et le fait avec sa délicatesse et son tact ordinaires. Dans la seconde moitié de notre siècle, l'évêque de Rennes a été l'objet de travaux plus nombreux. En 1854, la *Patrologie* latine de l'abbé Migne publia dans son 171e volume les œuvres d'Hildebert et de Marbode. C'était, pour ce dernier, la troisième édition complète. L'abbé Bourassé, chanoine de Tours, s'en était chargé; malheureusement, il n'a eu à sa disposition qu'un seul manuscrit provenant de la bibliothèque de Tours, celui de Saint-Gatien, déjà utilisé par son prédécesseur, et il n'a fait à Beaugendre que des additions insignifiantes. A la suite des lettres il a placé le *De tribus inimicis liber,* d'après le P. Hommey, petit poème qui est évidemment d'Hildebert et non de Marbode; dans les Vies de saints en prose il a ajouté celles de saint Gautier et de saint Florent, publiées par les Bollandistes; à la suite de l'Enlèvement de Dinah il a donné quelques petites poésies du manuscrit de Tours, fort insignifiantes, et qui, présentant des singularités qu'on ne retrouve pas ailleurs, pourraient bien, pour quelques-unes, ne pas être de Marbode; enfin, il a publié, d'après Mabillon, l'éloge de

Milon. Nous voyons par là combien les œuvres de l'évêque de Rennes sont rares et difficiles à trouver; mais ce qu'on excusera difficilement dans l'édition de la *Patrologie*, c'est le nombre étonnant de fautes, qui ne peuvent pas toutes être attribuées à la rapidité de l'impression, et l'absence de notes souvent indispensables[1].

En 1869, dans l'ouvrage posthume de l'abbé Gorini, *Mélanges extraits des Pères latins*, on trouve dix fragments de Marbode : un en prose, tiré de la lettre à

1. L'importance que semblent donner au manuscrit de Saint-Gatien Beaugendre et Bourassé nous oblige à en dire quelques mots pour qu'on ne se fasse aucune illusion à son sujet. Ce manuscrit, du XII[e] siècle (Catalog. 890, nouveau 117), contient 125 feuillets remplis de poésies, dont la plupart n'ont que quelques vers; presque toutes sont du XI[e] ou du XII[e] siècle, mais d'autres ne le sont pas; c'est ainsi qu'on y trouve les vers trop fameux : *Nocte pluit tota*, etc.; *Hos ego versiculos*, etc. Beaucoup ne sont que des fragments détachés de poèmes plus considérables. Voici la liste des morceaux qui portent expressément le nom de Marbodus, en encre rouge, et en marge : *Porticus est Romæ*... (nous en avons parlé à la page 57), *Missus ad egregiam Gabriel*..., *Vita Thaysis meretricis*..., *Oratio pœnitentis sæpe lapsi*..., *Compunctio peccatoris*..., *De Jona propheta*..., *Historia Ruth*..., *De Epiphania*..., *Descriptio vernæ pulchritudinis* (p. 33), *Marbodus Gauterio suo : salutem*, *Item ad eumdem poetam*. — Outre le nom de Marbode, on trouve plusieurs fois celui d'Hildebert, une fois Letaldus monachus, une fois Galo leonensis episcopus, Fortunatus, et un certain Mathæus, sans autre indication. Le *De Ornamentis verborum*, la *Vita Sancti Maurilii*, etc., ne portent aucun nom d'auteur; ils sont cependant bien de Marbode; mais il n'y a absolument aucune raison pour lui attribuer, comme on l'a fait, bien des pièces du manuscrit, dont voici quelques-unes : *Parcius elimans puellas* (V. p. 55), *Rumpitur invidia* (V. p. 136), *Gallus erat viduæ*, *Proverbia Catonis* (V. p. 33), *Guarmundus* (V. p. 133), *Ut fecit fraus (sic) lupus opilioni* (V. p. 59), *Ordo monasticus* (V. p. 53), *Urbs Redonis* (V. p. 49), *Versus in flabello* (V. p. 136), *Reprehensio superfluorum* (V. p. 51), *Sermo de vitiis et virtutibus*, *Institutio discipuli pueri* (V. p. 32), *Laus monasticæ vitæ* (V. p. 209), *Versus canoniales* (V. p. 52), etc., ou bien il faut également lui en attribuer un très grand nombre d'autres qui n'ont ni plus ni moins de garanties d'authenticité, et dont quelques-unes, un peu lestes, rentreraient bien dans les *Juvenilia* que regrettait le sage évêque.

Robert d'Arbrisselle, et neuf en vers, pris presque tous aux *Dix Chapitres*, tous accompagnés de la traduction française et de quelques notes.

En 1873, M. Sigismond Ropartz, avocat distingué et savant archéologue de Rennes, publia dans cette ville, chez Verdier, sans date, ses *Poèmes de Marbode* traduits en vers français, avec une Introduction. La tentative était fort louable; l'auteur se trouvait encouragé par l'accueil flatteur qu'avaient reçu deux de ses traductions communiquées au public : la *Parabole du loup et du berger*, lue au Congrès celtique de Saint-Brieuc, et le *Lapidaire*, publié par la Société d'Archéologie d'Ille-et-Vilaine. « J'ai essayé, dit-il à la fin de son Introduction, par une traduction qui ne fût pas une trahison, de ressusciter au milieu des Bretons cette grande figure littéraire, de laquelle je me suis personnellement épris; et si mes vers ne sont pas trop infidèles, on connaîtra désormais, autrement que de nom seulement, le poète le plus justement célèbre de la Bretagne et de l'Anjou au XI[e] siècle. » Trahison, si, certainement, cette traduction en est une, mais ce n'est pas à Marbode à s'en plaindre, pas plus qu'aux lecteurs encore nombreux, Dieu merci, qui se plaisent à des vers faciles et élégants : c'est le chercheur curieux et désirant voir revivre le vieux poète avec ses qualités et ses défauts qui pourrait se dire trompé. Nous voyons bien les qualités; mais les défauts nous sont cachés par la charité affectueuse du traducteur. Il est vrai qu'on est toujours libre de se reporter au texte cité en face de la traduction. Le livre comprend quatre parties : onze épîtres, quatre fabliaux et satires, quatorze épigrammes, et le *Lapidaire*. A la suite

se trouve la traduction de trois des épitres de Baudry.

En 1876, Félix Clément, dans son *Histoire de la poésie chrétienne du IVe au XVe siècle,* a complètement négligé Marbode; en revanche, en 1877, M. l'abbé C. Ferry en a fait le sujet de sa thèse latine de doctorat, soutenue à Montpellier. Bien des détails importants ont échappé à l'auteur; il a voilé trop discrètement peut-être lui aussi les défauts de son personnage, et il témoigne enfin d'une confiance trop entière dans l'authenticité de tout ce qui porte le nom de Marbode; mais il a eu le mérite de faire voir la part qui revient à Isidore de Séville dans le *Lapidaire.*

HILDEBERT, BAUDRY ET MARBODE

Trois écrivains dans l'Ouest de la France, avonsnous dit au début de cette étude, se partageaient, au commencement du XIe siècle, l'admiration de leurs concitoyens. Il convient maintenant de les mettre en présence.

Tous trois n'ont entre eux qu'une différence d'âge peu considérable; tous trois sont nés dans la même région, bien que dans trois diocèses différents. Leur mérite et leurs vertus les élèvent à l'épiscopat, mais pour eux cette haute dignité est surtout une source de déboires et d'amertumes; tous trois, il est vrai, ont pour se consoler leur amour pour les lettres et l'affection qui les unit entre eux. Pour leurs contemporains, Marbode, Hildebert et Baudry sont tout sim-

plement trois Homères[1]; qui pouvait versifier passablement à cette époque sans être aussitôt regardé comme un rival du divin poète? Mais chacun d'eux a son caractère particulier, chacun d'eux a, dans le champ sans bornes de la poésie, un petit domaine qu'il cultive avec plus d'amour et de succès.

Hildebert est celui des trois qui a toujours joui de la plus grande réputation; et cette réputation, il l'a due à la fois à ses ouvrages en prose et à ses ouvrages en vers. Ses lettres étaient célèbres de son temps même. Saint Bernard y trouve de l'érudition, un langage agréable et pur, une éloquence élégante, une brièveté digne d'éloge[2]. Pierre de Blois dit avoir retiré grand profit, étant écolier, des lettres d'Hildebert, « si remarquables par l'élégance de leur style et leur suave urbanité, » qu'on lui faisait apprendre par cœur[3], d'où Loyauté conclut que ces lettres étaient étudiées dans les écoles du vivant même de l'auteur. En prose, Hildebert est le grand théologien de l'Ouest. Bien peu de ses sermons sont d'une authenticité reconnue. M. B. Hauréau n'en admet même que quatre sur cent quarante et un, mais il a par ailleurs différents traités sur des sujets théologiques.

1. Cessit ei Cicero, cessit Maro junctus Homero.
(Ulger, de Marbode.)

Iste videtur et est et dicitur alter Homerus.
(Abbesse Constance, de Baudry.)

Est nobis visus, nisi fallor, magnus Homerus.
(Baudry, d'Hildebert.)

2. Saint Bernard, ép. 19, l. III.

3. Pierre de Blois, ép. 101.

En vers, Hildebert est, selon Orderic Vital, un versificateur incomparable, « *incomparabilis versificator;* » ses poèmes plaisaient tellement aux cardinaux romains venus en France qu'ils les emportaient à Rome pour les faire admirer dans le pays même de Cicéron et de Virgile[1]. En vers comme en prose, les sujets théologiques l'attirent, il s'y sent à l'aise; l'explication allégorique flatte son imagination, aussi ne se fait-il pas faute d'en user; il y manœuvre ses rimes léonines avec une habileté consommée. Des Vies de saints, pas grand'chose à dire; c'est en quelque sorte une œuvre impersonnelle; elles appartiennent à leur temps plus qu'à tel ou tel auteur, qui n'a fait que les couler dans un moule uniforme. Mais la vraie valeur d'Hildebert, c'est ailleurs qu'il faut la chercher. Voyez, par exemple, les poèmes *De exilio suo,* ou bien *De ornatu mundi;* il y a là des passages qui dénotent un vrai poète, de la richesse d'imagination, un style précis et coloré. Il demande à la muse d'élever son style, et la muse lui obéit. C'est ce que Marbode a bien vu, et ce qu'il exprime ainsi : « Tes vers, dans leur vol sublime, dépassent les nues[2]. » Mais tout à coup, au milieu de cette forme agréable, arrive une note discordante; ce sont de petites phrases d'une brièveté excessive, ou bien un verbe suivi d'une longue et sèche série de compléments, ou bien encore c'est le vers rapporté dans toute son exagération[3]. Les contemporains avaient

1. Orderic Vital, *Eccl. histor.,* X.

2. Sublimi nubes excedunt illa volatu.

3. Voyez, par exemple, le début du livre sur son exil :

Nuper eram locuples, multisque beatus amicis,

reconnu ces caractères du style d'Hildebert, mais ils lui en faisaient un mérite. « Tes vers, dit encore Marbode, souvent relus ne sont clairs que pour les savants; ils embrassent dans leurs paroles concises des sens cachés, comme une pierre précieuse enchâssée et à l'étroit dans l'or... Ta muse se prête souvent à des antithèses, formant de ses figures sinueuses des détours en différents sens[1]. » Faut-il ajouter les défauts qui tiennent à son époque et ne lui sont pas particuliers, des fautes de grammaire et de prosodie, l'abus de la recherche des mêmes consonnances, des jeux de mots d'un goût douteux? En somme, Hildebert était le plus réellement poète, le mieux doué des trois amis; il est l'égal des deux autres par la facilité et l'élégance, il les dépasse par l'imagination et l'abondance.

La réputation de Baudry auprès de celle de Marbode et d'Hildebert a toujours été bien pâle. Lui aussi, il a également laissé des ouvrages en prose et en vers, mais les historiens seuls liront son Histoire de la première croisade, quelques curieux le récit de son voyage à l'abbaye de Fécamp, et les panégyristes de Robert d'Arbrisselle sa Vie du saint réformateur. Pour les lettrés, ce qui lui vaudra sur-

Et risere diu fata secunda mihi.
Larga Ceres, deus Arcadiæ, Bacchusque replebant
Horrea, tecta, penum, farre, bidente, mero.
Hortus, apes, famulæ, pulmento, melle, tapetis,
Ditabant large prandia, vasa, domum.
(Beaug., c. 1344.)

1. Sæpe relecta patent solis sapientibus illa,
Arcanos sensus brevibus stringentia verbis,
Gemma velut modico vix maxima clauditur auro...
Vestra per antithesim flectit se musa frequenter,
Exercens refluos sinuoso schemate gyros.

tout un souvenir, ce sont ses poésies, et, parmi elles, celles, les plus nombreuses, où il s'épanche avec ses amis. C'est M. l'abbé H. Pasquier qui a mis en relief ce côté principal du talent de Baudry, grâce à un grand nombre de pièces inédites, et dont une copie prise sur un manuscrit du Vatican fut léguée à la Bibliothèque de Tours par M. Salmon. Pour l'abbé de Bourgueil, versifier est une véritable passion; la circonstance la plus futile en apparence lui est un prétexte suffisant pour écrire une ou plusieurs nouvelles poésies; aussi nous initie-t-il à tous les détails de son existence. Du reste, il n'écrit que pour écrire, il fait bon marché de l'estime des lecteurs, sauf cependant quelques-uns, pour lesquels il professe une admiration particulière. « Que celui qui voudra rejette mes vers, dit-il, et que celui à qui cela plaira les lise » :

Qui vult rejiciat, cui placet ipsa legat.

Baudry fait penser à Ovide, qu'il aimait et étudiait beaucoup; malheureusement, il le rappelle surtout par ses côtés faibles. Comment avoir une pareille facilité de versification sans céder à la tentation d'en abuser? Cependant, il a souvent le goût juste; il proteste contre les ridicules des Rouleaux des morts, et dans ses œuvres on ne trouve que très peu de vers léonins ou rimés. Quant aux autres fantaisies de rythme, elles sont exceptionnelles chez lui. Ainsi, bien que Baudry soit l'auteur de quelques poèmes d'un genre différent, il faut surtout voir en lui l'homme des effusions intimes, le poète aux distiques faciles, moins correct peut-être que ses deux

amis, ne se lançant pas dans les spéculations philosophiques, d'esprit calme et sage, et présentant encore ce trait rare alors : l'amour et le sentiment vrai de la campagne.

Reste à présent Marbode. Ce n'est plus le théologien ni le poète à l'élan enthousiaste ou aux vers savamment rapportés; ce n'est pas davantage l'homme voué aux charmes de l'amitié. Mais il faut distinguer deux périodes dans ses œuvres comme dans sa vie. A Angers, c'est, dans sa jeunesse, l'écrivain caustique et quelquefois violent des épigrammes et des satires; c'est aussi le professeur amoureux de la forme et des figures de mots. Mais que l'on aille au fond de ses satires, on les trouvera souvent bien froides, et l'on pensera qu'en écrivant les expressions les plus exagérées, Marbode avait en réalité l'esprit fort calme, et préoccupé surtout de trouver la rime voulue. Son ami Gautier cherchait à le détourner de cette voie; précaution prudente sans doute pour lui éviter des désagréments, mais l'évolution se serait faite tout naturellement d'elle-même. Malgré son apparence batailleuse, qu'il garde jusqu'à l'élection de Rainaud, Marbode n'est pas l'homme des invectives parties du fond du cœur; il est pour cela trop charitable et trop philosophe. Un grain de raillerie plutôt ne lui déplairait pas; mais, invectives ou railleries, comment déployer tout son talent avec des vers léonins? Professeur, Marbode a trop à s'occuper des combinaisons de syllabes et de l'harmonie des mots pour penser beaucoup aux idées; de là tous ces petits poèmes que lui-même désavouera plus tard.

A Rennes, son véritable caractère littéraire l'emporte enfin; il se donne à la philosophie, philosophie

douce, ennemie de toute exagération et de tout effort, portée à voir le monde par ses plus mauvais côtés, pour avoir la satisfaction de lui indiquer le grand remède à tous les maux : l'amour du Christ et la pratique de la religion. Dans ses épîtres en vers, Marbode montre un caractère aimant, mais il ne s'abandonne pas comme Baudry. Il prodigue les compliments, mais il ne livre pas facilement l'état de son âme; toujours le professeur reparaît avec sa gravité ordinaire. Instruire, tel est le plus souvent le but de Marbode; c'est pourquoi, dans son *Lapidaire*, on cherche un peu de vie et de variété, et on ne trouve que la leçon exprimée en vers élégants, mais froids, qui doit nous faire connaître toutes les vertus des pierres. O poète, un peu de chaleur; ce ne sont pas quelques exclamations semées cà et là dans le discours qui peuvent en tenir lieu; invoquez la Muse, peut-être vous entendra-t-elle. La philosophie elle-même, la dissertation la plus ardue en apparence n'est pas incompatible avec la grande poésie. Vous ne serez jamais un Lucrèce, mais laissez au moins prendre à votre talent tout l'essor dont il est capable. Car cette âme qui manque aux poèmes de Marbode, on la retrouve dans ses Vies de saints en prose, son sermon sur saint Florent, ses lettres, partout où le souci du rythme ne vient pas l'étouffer par ses caprices extravagants. Mais la difficulté du mètre n'est pas la seule cause qui rende ainsi froide sa poésie. Il est timide, il n'a pas confiance en soi-même, il n'ose se risquer qu'à la suite d'un autre auteur; l'originalité, comme nous l'avons trop souvent constaté, lui fait défaut. Transporté dans le délire d'une nuit de fièvre aux pieds du souverain Juge,

saint Jérôme avait juré de ne plus jamais lire aucun livre profane. Mais quand le rhéteur Magnus lui reprochait de citer les auteurs païens et de déshonorer ainsi « *candorem Ecclesiæ ethnicorum sordibus,* » il s'appuyait pour lui répondre sur le propre exemple des livres saints et n'en continuait pas moins sa vieille habitude — *adeo in teneris consuescere multum est!* — disait-il, en citant Virgile. Marbode, lui, n'avait fait aucun serment qui pût le mettre mal à l'aise avec les écrivains profanes; il les aimait et les citait volontiers, et surtout, parmi eux, Horace et Virgile, Cicéron et Sénèque. Modèles illustres, auprès desquels son nom est bien modeste! Établirons-nous une différence de rang entre Baudry et lui? Il a plus de réflexion dans les idées, plus de correction dans la forme, aussi nous le placerons volontiers avant son émule.

Des trois contemporains, Hildebert est celui dont les œuvres étaient le plus répandues; honneur dangereux, car il portait les copistes à lui en attribuer qui ne sont évidemment pas de lui. Ce serait faire injure non seulement à Hildebert, mais encore à n'importe quel homme raisonnable que de le croire l'auteur de telle ou telle pièce ridicule publiée sous son nom. Mais pour beaucoup de copistes, peu importait le nom de l'auteur; ce qu'ils voulaient, c'était un modèle de style ou un sujet de lecture édifiante, qu'il fût d'Hildebert ou de tout autre, ce n'était pas là leur affaire. Aussi faisaient-ils suivre sans scrupule l'ouvrage d'un écrivain de celui d'un écrivain différent, sans indiquer ce changement. De là vient l'embarras extrême où nous nous trouvons aujourd'hui quand il s'agit de rendre à chacun ce qui lui

appartient. C'est avec Hildebert que Marbode est le plus souvent confondu; les manuscrits les donnent tous deux un peu pêle-mêle; ainsi, par exemple, dans un manuscrit de Saint-Aubin, à la bibliothèque d'Angers, la Vie de Marie l'Égyptienne est suivie du Livre des Ornements des mots, et les titres n'ont été ajoutés que par une main moderne. A Douai, dans un manuscrit venant de l'abbaye d'Anchin, le huitième Chapitre, de l'Amitié, et le dixième, de la Résurrection, sont séparés par le petit poème des Trois ennemis de l'homme. On voit combien il est souvent difficile de s'y reconnaître, surtout quand on trouve le même ouvrage attribué à la fois aux deux auteurs, ou lorsqu'au contraire tel poème cité dans leurs manuscrits ne porte aucune attribution.

Sigebert, en sa qualité de contemporain, eût pu être un guide précieux, s'il avait rassemblé ses documents avec plus de soin. Il ne cite que trois poèmes comme étant de Marbode, et parmi eux la paraphrase du Cantique des Cantiques. Trithème et beaucoup d'autres vieux auteurs l'ont également attribuée à Marbode, mais en se fondant sans doute uniquement sur l'autorité de Sigebert. Dom Durand et Martène ont montré que le véritable auteur était Willerame, scholastique de Bamberg, puis religieux de Fulda et enfin abbé de Mersbourg; ils ont trouvé ce commentaire à Cologne avec une traduction allemande et portant le nom de Willerame[1]. Aucun manuscrit ne présente celui de Marbode, et ce serait le seul exemple dans ses œuvres d'un poème mystique de ce genre, plus conforme au talent d'Hildebert qu'au sien.

1. *Histoire littéraire*, t. X.

Les lettres et les Vies de saints en prose ne présentent pas de difficulté; elles sont bien de Marbode. Pour les Vies en vers on pourrait tout aussi bien en attribuer quelques-unes à Hildebert, ou au contraire ajouter une Vie de saint Alexis, rencontrée par les Bollandistes (17 juillet) avec d'autres écrits de l'évêque de Rennes. Le point le plus intéressant à éclaircir serait de déterminer l'auteur du Miracle de Théophile; malheureusement cela est impossible, faute de documents.

Le *Livre des Ornements des mots,* les *Dix Chapitres* et le *Lapidaire* sont certainement de Marbode, et c'est là la partie la plus importante de ses œuvres. Par ailleurs, dans la multitude de petits poèmes qui grossissent son ouvrage sans rien ajouter à sa réputation, il en est quelques-uns, comme les Épîtres, qui sont bien de lui; d'autres, comme l'Ordre monastique, sont d'un écrivain différent; mais pour la plupart on peut continuer à les lui attribuer, souvent sans preuves bien sérieuses, mais aussi sans raisons suffisantes de les lui refuser[1].

1. Nous avons eu l'occasion de citer plusieurs des manuscrits de Marbode, ceux du Livre des Ornements et du Lapidaire, par exemple; voici où l'on peut trouver quelques-uns des autres ouvrages, publiés sous le nom du poète, bien que presque aucun manuscrit ne porte d'indication d'auteur : — A Angers, manuscrit nº 294, la Vie de sainte Thaïs, l'Enlèvement de Dinah, les poèmes publiés par D. Beaugendre sous les titres : De Vita et morte, Commendatio virtutum, Laus vitæ monasticæ, De hypapante Domini, Consolatio lugentium, De lapsu primi hominis, Oratio pro fidelibus defunctis; nº 300, Vie de sainte Thaïs; nº 278, De hypapante Domini; nº 35, Livre de Ruth; nº 145, Vie de saint Maurille, incomplète. Il faut remarquer que le Catalogue attribue à tort à Marbode la Passion de saint Maurice et de ses compagnons, du nº 721. — A Troyes, nº 663, Oratio pœnitentis sæpe lapsi. — A Douai, Versus sybillæ de Die Judicii. — A Laon, nº 347, la Vie de Robert de la Chaise-Dieu, incomplète. — A Rouen, nº 39, De lapsu primi hominis, nº 148, Passio sanctorum martyrum Felicis et Adaucti. — A Tours, nº 890,

CONCLUSION

Tel a été Marbode, dans sa vie et dans ses œuvres. Pour quelques rares érudits, son nom rappelle les Lettres à Robert d'Arbrisselle et à Rainaud de Martigné, les *Dix Chapitres* et le *Livre des Pierres;* pour un certain nombre d'autres, il est lié uniquement au *Lapidaire;* mais pour la masse des lettrés, on peut dire que Marbode est un inconnu. Il n'était donc pas inutile de mettre sous les yeux les divers documents qui se rapportent à sa vie, et de donner l'analyse de ses principaux ouvrages, de faire enfin pour lui ce que d'autres ont déjà tenté avec succès pour Hildebert et Baudry.

Sans doute, Marbode n'est pas un homme de génie; le génie est toujours rare, mais, sans en avoir reçu le don divin, on peut avoir le droit de n'être pas oublié. Marbode fut un professeur savant et zélé, un saint évêque, un écrivain élégant et habile; ce sont là des titres suffisants pour protéger son souvenir. Et puis, si nous pénétrons d'une manière plus intime dans sa vie, on se sent pris de sympathie pour ce caractère loyal, aimant avant tout la justice et la charité, n'épargnant rien pour servir un ami, gardant enfin sa dignité dans le malheur; on se sent attiré vers ce vieillard causeur, qui se plaît à nous

un manuscrit de Saint-Gatien, auquel Beaugendre a emprunté un grand nombre de morceaux et qui a été utilisé par l'abbé Bourassé. — Au Vatican, fonds de la reine Christine, n° 73, Taydis mulieris pœnitentis vita; n° 807, Thaydis egyptiacæ vita; n° 1416, De Jona, Vita sancti Felicis, Vita sanctæ Thaïdis, etc., etc. — La plupart de ces manuscrits sont des XIIIe et XIVe siècles, quelques-uns du XIIe.

donner les conseils de son expérience et de sa foi, comme d'autres à raconter les récits des vieux temps, et on le suit avec intérêt jusqu'au jour où une mort sainte vint couronner dignement une vie pieuse.

Ces diverses considérations nous ont engagé à lui consacrer cette étude; puissions-nous ne pas être resté au-dessous de notre tâche!

TABLE

—

Imprimerie Ch. CATEL. — Rennes.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE.

XX *

BULLETIN ET MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE.

TOME XXI 20

PREMIÈRE PARTIE

2d

RENNES

IMPRIMERIE ANTONY LAURENT ET Cie

rue Leperdit, 2 *bis*.

1891

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

(ANNÉE 1889)

Séance du 8 janvier 1889.

Présidence de M. de la Borderie.

Présents : MM. de Palys et l'abbé Hamard, vice-présidents; Harscouet de Keravel, trésorier; Decombes, Reuzé, Richard, Salmon - Laubourgère, Chénon, Gobaille, Anne Duportal, l'abbé Duver, Danjou, Saulnier père, Rabillon, Collin de la Contrie, l'abbé Robert, Duval, l'abbé Paris-Jallobert, Lavallée, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance (11 décembre) est lu et adopté.

M. le Président communique une circulaire de M. le ministre de l'instruction publique accompagnée d'une *note sur l'organisation,* pour l'Exposition universelle de 1889, *d'une exposition rétrospective des moyens, systèmes et lieux de répression en France,*

et sur la préparation d'un ouvrage se rapportant au même objet.

M. le Président signale ensuite, parmi les publications déposées sur le bureau, le volume des Mémoires de la Société Archéologique de Nantes, contenant des documents publiés par M. Legendre, inspecteur des édifices diocésains, sur la cathédrale de Nantes.

MM. Plihon et *Hervé* présentent comme membre correspondant de la Société M. le baron René de Saint-Pern, sous-directeur du haras du Pin. — Il sera statué sur cette présentation dans la séance de février.

Exhibitions :

I. — Par *M. Reuzé,* fragments de vitraux provenant de l'église des Iffs. *M. Anne Duportal* donne quelques explications sur ces fragments.

II. — Par *M. Danjou,* un plan manuscrit de la bataille de Saint-Cast, en 1758, par Joussand.

III. — Par *M. l'abbé Guillotin de Corson,* un volume, petit in-folio : *Discours de la religion des anciens Romains,* par Guillaume de Choul, imprimé en 1558.

IV. — Par *M. de la Borderie,* photographies de quelques-unes des statuettes qui doivent décorer le tombeau de saint Yves, à Tréguier. — Ces statuettes sont au nombre de quatorze. M. de la Borderie donne la description et l'attribution de chacune d'elles, avec l'explication des motifs qui ont déterminé le choix des détails symboliques qui les caractérisent. — M. de la Borderie fait connaître l'état actuel du tombeau en construction et exhibe en

outre une lithographie du manoir de Kermartin, où naquit saint Yves.

V. — Par *M. Chénon*, une monnaie romaine et une monnaie du moyen-âge.

A l'occasion de l'exhibition mentionnée ci-dessus de débris de vitraux de l'église des Iffs par M. Reuzé, *M. le Président* fait connaître que les vitraux de la chapelle de la Madeleine, de Malestroit, ont été vendus par la municipalité de cette localité; ils sont actuellement à revendre; M. le Président propose de visiter ces vitraux. — La proposition est adoptée, et le Président se concertera avec les membres de Rennes pour cette visite.

M. de Palys donne lecture d'un extrait des Mémoires de la Société des Sciences et Arts de Rennes, séance du 15 mars 1806, où l'on qualifie d'urne ayant contenu les cendres d'Artémise, reine de Carie, un vase de matière et de fabrication indiennes, sur lequel ont été gravées deux inscriptions en caractères grecs lui donnant cette attribution, mystification à laquelle s'est laissé prendre le savant archéologue à qui le vase avait été offert.

M. Anne Duportal donne lecture de la Notice qu'il a rédigée sur les vitraux de l'église des Iffs et qui prendra place dans le prochain volume de nos Mémoires.

M. de la Borderie détermine, d'après des documents mentionnés dans un inventaire du xv[e] siècle concernant la communauté des Augustines de Vitré, la date de la fondation de cette communauté en 1363.

Il présente ensuite quelques notes sur les origines des paroisses de Vitré et donne lecture d'une Or-

donnance d'un grand vicaire du diocèse sur la présence du clergé de Saint-Martin à la procession du Sacre.

Il communique enfin une procuration donnée, en 1413, par les marchands de Vitré, à l'effet de rechercher et de leur faire restituer des toiles leur appartenant, enlevées par des corsaires dans les eaux du Portugal. Ce document porte les monogrammes des marchands auteurs de la procuration.

Le Secrétaire, L. LAVALLÉE.

Séance du 12 février 1889.

Présidence de M. de la Borderie.

Présents : MM. DE PALYS et l'abbé HAMARD, vice-présidents; HARSCOUET DE KERAVEL, trésorier; DECOMBE, RICHARD, REUZÉ, l'abbé ROBERT, SALMON-LAUBOURGÈRE, GOBAILLE, BANÉAT, SAULNIER père, l'abbé DUVER, CHÉNON, DE LA VILLARMOIS, DUCREST DE LORGERIE, RABILLON, DANJOU, l'abbé BAZIN, l'abbé GUILLOTIN DE CORSON, DUVAL, ROBIOU, LAVALLÉE, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance (8 janvier) est lu et adopté.

M. le Président communique diverses circulaires de M. le ministre de l'instruction publique, accompagnées de questionnaires, et relatives : l'une aux observations météorologiques recueillies à diverses époques; une deuxième à l'étude des érosions maritimes contemporaines sur les côtes de la France et de l'Algérie; une troisième à l'étude de l'*habitat* en France, c'est-à-dire des dispositions que présentent

les bourgs, villages, hameaux et habitations isolées dans les diverses régions de la France.

M. le Président fait connaître que M. Gustave Larroumet, directeur des Beaux-Arts au ministère de l'instruction publique, lui a accusé réception, avec remerciements, de sa brochure sur le pseudo-Du Guesclin du Musée de Rennes. M. le Président profitera des dispositions courtoises de M. le directeur des Beaux-Arts pour obtenir de lui, s'il est possible, la rectification de l'inscription infligée à la statue.

En faisant le dépouillement des publications déposées, M. le Président signale à l'attention de la Société : 1° dans le *Bulletin de la Société d'Émulation des Côtes-du-Nord*, deux articles, l'un sur le dernier exploit de La Fontenelle, l'autre sur le dernier seigneur de Guémadeuc; 2° dans les *Annales de Bretagne*, un article de notre confrère M. Dupuy; le même numéro contient également un article de notre Président, M. de la Borderie.

M. le baron René de Saint-Pern, sous-directeur au haras du Pin, présenté dans la dernière séance par MM. Plihon et Hervé, est admis, après scrutin, au nombre des membres correspondants de la Société.

M. l'abbé Guillotin de Corson et *M. l'abbé Bazin* présentent, comme membre titulaire, M. l'abbé Forget, vicaire à Saint-Jean-sur-Vilaine. Il sera statué sur cette présentation dans la prochaine séance.

Exhibitions :

I. — Par *M. Harscouët de Keravel*, trois grains de collier gaulois, dont un formé par un polype fossile, et trouvés, l'un dans la commune de Pontorson,

un autre en Médréac et le troisième en Saint-Gilles.

II. — Par *M. Danjou,* une vierge en faïence, signée d'un R. M. Reuzé pense que cette lettre désigne la fabrique de Rennes. — Un dessin de Victor Lemonnier : Vue de Rennes, prise (vers 1840) des anciennes buttes de Saint-Cyr. M. Danjou en fait hommage à la collection d'iconographie bretonne du Musée de Rennes.

III. — Par *M. Decombe,* réduction de diverses gravures dont les originaux existent au Musée, dont une de Huguet, représentant le *monument du champ de Montmorin érigé pour la fête patriotique du 12 août 1789.*

IV. — Par *M. de Palys,* gravures concernant la famille Giffard de la Motte. Portrait de Geffrard, seigneur de la Motte, près Vitré, comte de Sanois, — et une gravure, copie du portrait de la fondatrice de l'hôpital d'Availles, Mme Grout, née Geffrard de la Motte. — Le portrait existe à l'hôpital d'Availles.

V. — Par *M. l'abbé Bazin,* un tableau généalogique et historique des seigneurs de Châteaugiron (en quatre feuilles).

VI. — Par *M. de la Borderie,* deux feuilles de parchemin provenant des anciennes archives de la Cour des Comptes de Bretagne et trouvées dans le cartonnage d'anciennes reliures; l'une de ces pièces, datée de 1387, est un fragment de comptes de dépenses relatives au siège de Brest.

M. Chénon communique, avec une ordonnance du roi Louis XV, de 1735, transférant de Nantes à Rennes les Facultés de Droit, un récit inédit des circonstances qui accompagnèrent cette translation

et des cérémonies qui furent accomplies à cette occasion.

M. l'abbé Guillotin de Corson donne lecture d'une notice historique sur Thomas Le Roy, né à Tréhel, en Messac, chefcier de la collégiale de Notre-Dame de Nantes, trésorier de l'Église de Rennes, camérier du Souverain-Pontife, évêque élu de Dol, mort à Rome, dans le palais qu'il y avait fait construire, le 21 octobre 1524, avant d'avoir été sacré évêque et d'avoir reçu le chapeau cardinalice qui lui avait été promis. Son corps fut inhumé dans l'église française de la Trinité du Mont, à Rome, et son cœur apporté à Nantes dans la magnifique chapelle qu'il avait bâtie et fondée dans la collégiale de Notre-Dame.

M. Saulnier communique une note inédite au sujet des armoiries respectives des familles *de la Bintinaye* et *de Coëtquen*. Il mentionne une transaction intervenue à ce sujet, en 1359, entre les deux familles. Les armes de *Coëtquen* étaient : *bandé d'argent et de gueules de 6 pièces;* celles de la *Bintinaye : d'argent à 3 bandes de gueules chargé d'une fasce de même.*

M. de la Borderie donne lecture de deux extraits du *Mercure de France :* l'un de 1738, relatif à l'origine de l'ancien collège de Dol; l'autre de 1739, contenant des vers distribués dans un bal au théâtre de Rennes. La première de ces pièces contient le récit et la description des fêtes qui furent données pour l'inauguration du collège.

Le Secrétaire, L. LAVALLÉE.

Séance du 12 mars 1889.

Présidence de M. de la Borderie.

Présents : MM. de Palys et l'abbé Hamard, vice-présidents; Harscouet de Keravel, trésorier; Decombe, Richard, Reuzé, Danays, l'abbé Robert, Salmon-Laubourgère, Gobaille, Chénon, l'abbé Duver, Fenault, Ducrest de Lorgerie, l'abbé Guillotin de Corson, l'abbé Guillot, Rabillon, Robiou, Banéat, Collin de la Contrie, Duval, Danjou, Lavallée, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance (12 février) est lu et adopté.

M. le Président donne lecture d'une circulaire de M. le ministre de l'instruction publique, indiquant pour le 11 juin prochain, mardi de la Pentecôte, la treizième réunion annuelle des Sociétés des Beaux-Arts des départements, et invitant à désigner trois délégués pour cette réunion.

MM. l'abbé Guillotin de Corson, Decombe et l'abbé Robert sont, sur leur demande, désignés à cet effet.

M. le Président de la Société des Antiquaires de Picardie fait connaître que cette Société, dans sa séance du 5 février, a désigné M. Poujol de Fréchencourt pour remplir les fonctions de secrétaire perpétuel en remplacement de M. Duhamel, qui cesse de résider à Amiens.

Aux termes du règlement, et après un scrutin, M. l'abbé Forget, présenté dans la dernière séance, est admis au nombre des membres titulaires de la Société Archéologique.

Sont présentés comme membres titulaires :

1° Par *MM. Harscouët de Keravel* et *Salmon-Laubourgère :* M. de Bellevue, capitaine de cavalerie de l'armée territoriale, et M. Xavier Salmon-Laubourgère, avocat;

2° Par *MM. l'abbé Hamard* et *Decombe :* M. Gougeon de la Thébaudière, avocat.

Il sera statué, dans la prochaine séance, sur ces trois présentations.

Exhibitions :

I. — Par *M. de la Bigne Villeneuve*, une hachette en bronze et une en pierre polie : la première a été trouvée au village de la Ville-Arthur, en Saint-Broladre, à trois kilomètres du bourg, dans un sentier, près d'un vieux chemin; elle faisait partie d'un amas de 280 à 300 hachettes, dont deux plus grandes, enfouies à 80 centimètres de profondeur, dans un trou de forme circulaire et maçonné. Ces hachettes étaient, dit-on, réunies par un fil de fer. — La hachette en pierre a été trouvée dans un autre champ de la même commune, au village des Muriaux.

M. l'abbé Robert rappelle que l'année dernière il a été découvert à Carfantin, près Dol, un amas analogue de hachettes en bronze.

Sur la demande de quelques membres, *M. de la Bigne Villeneuve,* qui n'a pas assisté à cette trouvaille, veut bien promettre de recueillir quelques indications plus précises sur les dimensions et sur le mode de maçonnerie du trou qui renfermait les hachettes, et principalement sur la matière du fil qui les réunissait et qui, semble-t-il, ne pouvait être

un fil de fer, un fil de cette matière ayant dû être complètement oxydé.

II. — Par *M. Decombe,* quelques hachettes en pierre polie, diverses par leurs formes, leurs dimensions et la nature de la pierre. — Un chapiteau sculpté, trouvé dans un champ près des buttes de Coësmes. La sculpture est formée d'une couronne de marquis, surmontée d'un mortier de président au Parlement. Ce chapiteau, apporté par hasard dans l'endroit où on l'a trouvé, pourrait provenir d'une demeure seigneuriale de quelque famille parlementaire, celle des Bourgneuf de Cucé, par exemple.

M. Reuzé fait remarquer que sur la propriété de la *Croix-Cohan,* près des buttes de Coësmes, on a démoli, il y a quelques années, une ferme où se trouvaient des pierres sculptées.

III. — Par *M. Chénon,* une monnaie de Treviris d'un chef nommé : GERMANVS INDVTILI, trouvée dans le Berry.

IV. — Par *M. l'abbé Robert,* divers objets trouvés dans un souterrain découvert, au mois de février dernier, au village de *Brochardière,* près Matignon (Côtes-du-Nord). Ce sont des fragments de poterie, des fusaïoles en terre cuite et une médaille en bronze de *Crispine,* femme de l'empereur Commode.

M. l'abbé Robert accompagne cette exhibition d'une notice qui sera insérée dans le prochain volume des Mémoires de la Société, sous la rubrique *Varia.*

V. — Par *M. l'abbé Guillotin de Corson,* quatre pièces manuscrites concernant l'ouverture de deux caisses de reliques et prouvant leur authenticité; ces deux caisses, offertes à la paroisse de Retiers

et apportées de Rome, l'une par *Joseph Coasnon*, l'autre par frère *Thomas Hélie de la Blave*, furent visitées en 1746 par l'Ordinaire et remises à *M. Bouyer*, recteur de Retiers, pour être exposées à la vénération de ses paroissiens.

La première caisse renfermait des reliques extraites du cimetière de Sainte-Prescille, à Rome, savoir : un bras de saint Clément, martyr, des reliques des saints Faustin, Jucondin, Modeste, Bénigne et de sainte Victoire, avec les lettres d'authenticité datées de Rome 13 avril 1739 et scellées.

La deuxième caisse contenait des reliques extraites du cimetière de Saint-Callixte, à Rome, savoir : des ossements de saint Prospère, martyr, et de sainte Claire, martyre, avec les lettres d'authenticité datées de Rome 1er août 1738 et scellées.

VI. — Par *M. l'abbé Guillot*, un manuscrit du siècle dernier, relié en un volume de petit format et constituant un recueil de maximes, qui purent avoir pour auteur un parlementaire de cette époque.

M. l'abbé Guillot a fait de cette exhibition l'objet d'une notice dont il a donné lecture, et qui sera insérée, comme celle de M. l'abbé Robert, parmi les *Varia* du prochain volume de nos Mémoires.

VII. — Par *M. Danjou*, un fer trouvé au château de *Montafilant* et un sceau portant une palme (ou une plume) et une épée, en sautoir, surmontées d'un heaume.

M. Danjou, complétant les indications qu'il avait données sur une statuette en faïence de Notre-Dame de Pitié avec le Christ mort sur ses genoux, et portant, derrière, la marque R (Renac), cite la mention faite par Jaquemont, dans ses *Merveilles de la Céra-*

mique, t. III, p. 134. Voici ce que cet auteur dit à ce sujet : « Faïence plus commune que celle de Rennes, marquée d'un R. Aucun signe de ce genre ne figurant sur la poterie du chef-lieu breton, nous pensons qu'on peut l'attribuer à Renac. » — On trouve ce nom dans la liste de Glot.

M. l'abbé Guillotin de Corson donne de nouvelles indications sur *Thomas Le Roy* (voir la dernière séance), d'après une lettre de Mgr Barbier de Montault.

M. de Palys demande à M. l'abbé Guillotin de Corson si l'on ne pourrait pas obtenir, par l'entremise de Mgr Barbier de Montault, communication des clichés des vues du palais construit à Rome par Thomas Le Roy. — M. Guillotin de Corson transmettra ce vœu à qui de droit.

M. l'abbé Guillotin de Corson communique ensuite quelques observations sur l'origine des deux maisons anciennes de la rue Saint-Guillaume à Rennes, affectées aux deux chapellenies de Saint-Michel et de Saint-Sébastien, et bâties vers la fin du XVIe siècle.

M. de la Borderie éprouve quelques doutes sur cette date attribuée à une construction qui paraîtrait appartenir, par son style, au siècle précédent. Il s'incline cependant devant les documents historiques présentés par M. l'abbé Guillotin de Corson.

M. de Palys signale, à cette occasion, une maison située sur le côté Sud de la rue Saint-Sauveur, connue sous le nom de *maison des Chevaliers du Saint-Esprit;* elle paraît appartenir à l'époque de la Renaissance.

M. de Palys appelle l'attention de la Société sur l'église de Maxent, qui va disparaître pour faire

place à une église neuve. Il demande que la Société Archéologique intervienne pour empêcher la vente des objets mobiliers appartenant à la vieille église, et notamment de l'autel de Saint-Convoïon. Il demande en outre que des fouilles sérieuses soient faites pour retrouver les objets anciens qui peuvent exister enfouis dans le sol de cette église.

La proposition de M. de Palys, appuyée par M. Decombe, est adoptée.

A cette occasion, *M. le Président* fait remarquer qu'il y aurait intérêt à obtenir du gouvernement une augmentation du nombre des monuments historiques classés dans le département.

Cette proposition est également adoptée.

M. le Président se fait un plaisir d'annoncer à la Société qu'un de ses membres, M. Le Roy, a obtenu une médaille d'or pour les spécimens d'impressions envoyés par lui à l'Exposition Vaticane.

Le Secrétaire, L. LAVALLÉE.

Séance du 9 avril 1889.

Présidence de M. de la Borderie.

Présents : MM. DE PALYS et l'abbé HAMARD, vice-présidents; HARSCOUET DE KERAVEL, trésorier; DECOMBE, RICHARD, GOBAILLE, DANAYS, ANNE DUPORTAL, SALMON-LAUBOURGÈRE, CAILLIÈRE, REUZÉ, PINCZON DU SEL, l'abbé DUVER, CHÉNON, DUCREST DE LORGERIE, l'abbé GUILLOTIN DE CORSON, l'abbé ROBERT, l'abbé FORGET (admis dans la dernière séance), BANÉAT, ROBIOU, DUVAL, COLLIN DE LA CONTRIE, LAVALLÉE, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance (12 mars) est lu et adopté.

Il est procédé au dépouillement des publications déposées sur le bureau.

MM. de Bellevue, Xavier Salmon-Laubourgère et Gougeon de la Thébaudière, présentés dans la séance du 12 mars, sont, après un scrutin spécial pour chacun d'eux, admis comme membres titulaires de la Société Archéologique. — M. de Bellevue est aussitôt introduit et prend séance.

M. Decombe rappelle que dans la séance du 12 février dernier, M. le Président donna connaissance à la Société des remerciements qu'il avait reçus de M. le directeur des Beaux-Arts, pour l'envoi fait à ce haut fonctionnaire d'un exemplaire de la brochure concernant la statue du connétable Anne de Montmorency, attribuée à Du Guesclin; qu'il fut résolu, à cette occasion, que l'on profiterait des dispositions courtoises manifestées par M. le directeur, pour obtenir de lui, s'il était possible, la rectification de l'inscription apposée sur la statue.

L'honorable membre exprime le désir que cette démarche soit faite le plus tôt possible par la Société Archéologique, qui a pris l'initiative des rectifications historiques auxquelles la statue en question a donné lieu.

Ce vœu est unanimement accueilli par les membres présents à la séance, et le Bureau est prié d'y donner sans retard les suites nécessaires.

Voici la lettre adressée à M. le directeur des Beaux-Arts par M. le Président de la Société Archéologique :

Monsieur le Directeur des Beaux-Arts, au ministère de l'instruction publique,

J'ai l'honneur de vous transmettre, suivant le désir vivement exprimé par la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine, la délibération contenant l'expression d'un vœu émis par cette Société. Permettez-moi, Monsieur le Directeur, d'y joindre mes instances personnelles, afin que, sur l'ordre que vous voudrez bien en donner, l'inscription attribuant faussement au duc de Guise la statue d'abord attribuée à Du Guesclin, soit immédiatement remplacée par une indication qui rétablisse la vérité historique et prévienne toute observation désobligeante de la part des personnes qui visitent notre Musée.

MM. l'abbé Guillotin de Corson et *Harscouët* présentent comme membre titulaire M. Louis La Combe de Villers. — Il sera statué, dans la prochaine séance, sur cette présentation.

Exhibitions :

I. — Par *M. l'abbé Robert,* hachettes provenant de la trouvaille de Saint-Broladre (voir la séance du 12 mars); trois de ces hachettes sont marquées de petits anneaux diversement disposés. Plusieurs portent des traces d'un lien de chanvre qui les réunissait.

M. Decombe rappelle qu'en 1871 M. le docteur Aussant exhiba plusieurs hachettes provenant d'un dépôt trouvé enfoui à Lillion, près de Rennes; presque toutes ces hachettes se tenaient entre elles par un lien de chanvre passé dans l'anneau.

M. l'abbé Robert ajoute aux indications données dans la dernière séance sur la trouvaille de Saint-

Broladre, que les parois de l'excavation où se trouvaient les hachettes étaient formées de quatre pierres plates réunies par une sorte de maçonnerie de cailloux et de terre glaise.

II. — Par *M. Decombe :* 1° La pierre commémorative de la fondation de la chapelle des Carmélites, à Rennes, en 1678, trouvée dans les travaux de terrassement de la rue *de Robien,* sur l'ancien emplacement de cette chapelle. C'est une pierre de tuffau, pierre blanche fréquemment employée à Rennes aux XVIIe et XVIIIe siècles, et désignée à cette époque sous le nom de *pierre de Richebourg.* Elle a de 0m 57 de longueur, 0m 40 de hauteur, et 0m 26 1/2 d'épaisseur; elle porte l'inscription suivante :

†

CETTE PRE PIERRE·A·ESTE·POSEE LE 26ME
DAOVST DE LAN 1678 SOVBS LA
PROTECTION DE LA S·FAMILLE DE IESVS
MARIE IOSEPH IOACHIM ANNE DE ST MICHEL
DES STS ELIE ET ELIZEE DES STS PIERRE ET PAVL
DES S'TES MARIE MAG. DE PAZIE ET
THERESE ET DE TOVS LES S'TS DE N̄RE
SACRE ORDRE ET PAR LE REVEREND PERE
[ETI]E'NE DE ST FRANCOIS XAVIER VICAIRE GN̄AL DES
CARMELITTES DE RENNES ET DE PLOERMEL LA
RDE MERE RENEE DE STE MARIE DITTE CHEVREVL
P[RI]VR[E] DVDIT MONASTERE.

Dans une cavité creusée sur l'un des petits côtés de la pierre, se trouvait une boite en fer-blanc, contenant les objets suivants :

Médaille ovale, en cuivre rouge, à anneau.

Grand diamètre : 35 millimètres. — Petit diamètre : 29 millimètres.

Buste de profil de N.-S., tourné à droite. Légende : SPECIOSVS FORMA PRAE FILIIS HOMINVM.

℟. — Buste nimbé, de profil à gauche, de la Sainte Vierge. Légende : MACVLA NON EST IN TE... Dans le nimbe : FECIT MIHI MAGNA QVI POTENS EST.

Médaille ovale, en cuivre jaune, à anneau.

Grand diamètre : 28 millimètres. — Petit diamètre : 22 millimètres.

La Sainte-Trinité figurée par le Père-Éternel, la tête radiée, assis sur un nuage, entouré d'anges et soutenant Jésus crucifié; au dessus de la croix, le Saint-Esprit sous la forme d'une colombe.

℟. — Saint Pierre et saint Paul debout. Légende : S. PETRVS APOS. — S. PAVLVS APOS. — Exergue : ROMA.

Médaille presque ronde, à anneau. — Module : 17-18 millimètres.

Sainte Madeleine de Pazzi, de profil à gauche, à mi-corps, en prière devant un crucifix radié. Légende : S. M. MAG. DE PAZZI. CARM.

℟. — Sainte Madeleine du Mont-Carmel. — Buste de profil à droite. Légende : S. MA. DE MONTE-CARMELI.

Croix à double branche, en cuivre jaune, sans inscription, avec anneau de suspension. Hauteur : 29 millimètres.

La pierre est déposée au Musée archéologique.

2° M. Decombe fait ensuite passer sous les yeux de la Société un écrit qui, cousu dans un linge et renfermé dans un étui de fer-blanc, accompagnait des ossements trouvés, en mars dernier, renfermés dans une caisse encastrée elle-même dans la muraille d'une petite chapelle dépendant de l'ancien couvent des Calvairiennes. Voici l'a transcription littérale de cet écrit :

M. d. Le Begue veue décédé le 18ème mars 1724 et leuve de terre en 1731 elle estoit agée de 89 ans don elle en avoit passé onze dans cette comunauté, dans l'exercice d'une prière presque continuelle qui n'estoit interômpû que par quelle utile occupation elle trauailoit encore pour la sacristie côme une june personne et se faisoit un plaisir dy rendre quelque petit service et prie aussi soin d'une pauvre pensionnaire malade qui estoit presque aussi age côme elle est morte dans la pratique de toutes les vertus comme elle auoit vecu des son enfance elle auoit donné une bonne partie de son bien aux pauvres et pour recompence nostre seigneur luy vint un jour damder laumone et apres lavoir recu de sa main il disparut aussitôt.

Il est arive bien des choses particulier que je nay pas le tems de raporter icy elle a faite une oster penitence dans les jeunes hairs disciplines et beaucoup de peines de corps et desprit elle mourut dans la retraite des dix jours quelle auoit commençé en careme et jeune for regulierement sa dernier maladie a esté une fluction de poitrine qui la emporté en six jours munie de tout ces sacrement quelle a recue auec une pressence d'esprit et une pieté qui edifioit tout le monde, il sembloit quelle voioit le ciel ouvert tant elle marquoit de joye et demandoit aux religieuse qui la venoit voire combien elle auoit encore a vivre et disoit à celle qui trouvoit quelle baisoit et estoit proche de sa fin, venez mes bonnes amis que je vous embrace je crois quon ne peut guer voire une plus belle mort elle estoit du tier orde de st françois d'assize.

C'est la grande mere des quatres meres Vans du costé maternelle

dieu luy auoit fait fait (*sic*) connoistre quelle mourerait entre les bras de ces petite fille Religieuse 16 ans auparavant et lorce quelles étoient encore dans le monde elle estoit aussi ayeule des enfans de monsieur de la guimondiere picauld lorce qu'on reva son corps au bou de 7 ans on lui trouva une bonne odeur et sa seruelle aussi fraiche et blanche que le jours de sa mort c'est ce que remarqua celuy qui la deterré pour enterer une Religieuse et cela parut assé particulier parce que sa teste auoit esté ouverte côme elle auoit demandé et devoit estre plus tot consome par cette raison cette teste a esté mis a part auec celle des religieuses pour la consolation de ces enfans et est foille à connoistre a cause de louverture et même son nom y est.

Les restes dont il s'agit ont été, par les soins de la police municipale, inhumés dans le cimetière Est de la ville.

3° M. Decombe exhibe enfin un louis d'or de Louis XIV, frappé à Rennes, et d'une très belle conservation, trouvé à Saint-Guinoux, canton de Châteauneuf (Ille-et-Vilaine); en voici la description :

LVD.XIIII.D.G.FR.ET.NAV.REX. — Tête laurée, à droite, du roi Louis XIV.

℞.—SIT.NOMEN.DOMINI.BENEDICTVM.1691.9. — Écu de France sommé de la couronne royale.

Le poids de la pièce est de 6 gr. 08.

III. — Par *M. Lavallée,* un dessin de *Huguet,* dont le sujet peut se décrire ainsi : le coq gaulois, portant au cou les armes de France sur un cœur suspendu par un ruban bleu, terrasse le léopard anglais et l'aigle de l'Empire symbolisant la Hollande. De ses ongles il arrache des ailes de l'aigle des plumes sur lesquelles sont écrits les noms des victoires remportées par les armes françaises : *Ostende, Dendermonde, Neuport, Menin, Tournai, Ypres, Gand,*

Ath, Bruges, Oudenarde; sous le groupe des animaux symboliques, on voit un canon, des armes, un drapeau hollandais; au loin, une bataille.

Au dos du dessin est collée une inscription explicative que nous reproduisons fidèlement :

« Gallus victor.

« Trophée allégorique de la victoire de Fontenoy,
« Remportée par le Roy le 11 May 1745. Sa Majesté
« Etant à la Tête de son Armée, contre celle com-
« binée d'Angleterre et de Hollande commandée par
« Le duc de *Cumberlun (sic).*

« Dédié au Roy par son très humble et très obéis-
« sant et fidelle sujet Huguet architecte et l'un
« des Ingénieurs de la Réédification de la ville de
« Rennes.

« L'*orinal (sic)* de ce *dessein (sic)* est dans le ca-
« binet du Roy; a été présenté à Sa Majesté le
« 17 nars 1746, par Mgr le duc de Richelieu. »

J'ai cru devoir donner, dit M. Lavallée, une description minutieuse de ce dessin de notre artiste breton Huguet, parce que notre confrère, M. Decombe, croit se souvenir d'avoir vu, dans une Exposition à Rennes, le même sujet avec quelques variantes.

IV. — Par *M. Gobaille,* un volume de format oblong, renfermant une série de planches gravées représentant les costumes religieux, civils et militaires de la fin du XVIe siècle, édité à Anvers en 1581.

« Ce volume, dont le titre manque, dit M. Gobaille, est divisé en deux parties : la première est affectée aux ordres religieux; la seconde contient les cos-

tumes civils et militaires tant de l'Europe que de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique.

« Un avis au lecteur, en trois langues, latin, français et hollandais, gravé au burin et entouré d'une vignette, porte la signature de *Michiel Calyre;* il sert de frontispice à l'ouvrage.

« Les diverses planches sont d'une bonne exécution, mais ne sont pas signées. L'une d'elles, ne portant point de numéro d'ordre et d'un travail plus soigné que les autres, est datée de 1586 et a dû être ajoutée au recueil.

« La reliure du volume est ornée sur ses plats de l'écusson d'évêque : *un chevron accosté de 2 étoiles en chef, un agneau en pointe* (les émaux ne sont pas indiqués). »

V. — Par *M. l'abbé Guillotin de Corson :* 1° Estampage d'une inscription relevée sur un mur de l'église de Gévezé. Le tracé paraît très inexact et rend l'inscription indéchiffrable.

2° Documents concernant le monastère de *Sainte-Claire de Patience*, à Laval, savoir :

23 mai 1547. — Accord entre dame Anne de Costeblanche, abbesse du monastère de Patience, à Laval, et Mathurin Rebuffé, habitant Laval, au sujet de l'exhaussement du mur de clôture de ce monastère, mur mitoyen entre les religieuses de Patience et ledit Rebuffé.

2 janvier 1580. — Permission donnée à sœur Françoise Gillebert, religieuse au couvent de Patience, par frère Rolland Georgius, ministre provincial de la province de Touraine et Poitou et commissaire du Révérend^me^ Père général, de faire célébrer cinquante-deux messes par les Cordeliers de Laval

dans l'église du monastère de Patience. — Sceau ogival du provincial.

1er février 1606. — Testament d'Olive Marion, veuve en premières noces de Mathurin Lespée et en deuxièmes de Jehan Chailland, choisissant sa sépulture dans l'église du couvent de Patience et y fondant son obit le jour Saint-Julien.

6 août 1637. — Convention passée entre Dame Françoise de Vaulx, abbesse de Patience, et ses religieuses, d'une part, et trois maîtres maçons, d'autre part, pour la reconstruction des murs de clôture entre le couvent de Patience et le monastère des Cordeliers de Laval.

Ces divers actes, sur parchemin, ont été communiqués à M. l'abbé Guillotin de Corson par M. Gobaille.

3° Actes de fondation (aussi sur parchemin) du monastère des Urbanistes de Fougères, savoir :

Acte de la communauté de ville de Fougères, en date du 11 septembre 1633, relatant le consentement que donnent — à la prière d'écuyer Jean Le Jeune, sieur de la Tendraye — les bourgeois assemblés de la ville de Fougères à ce que les « religieuses Saincte-Clère Urbanistes » s'établissent dans l'un des faubourgs de Fougères, à la condition qu'elles ne pourront « prétendre auchunes chouses vers les habitans, tant pour leur bastiment que nourriture. » Scellé du sceau de la ville de Fougères, ovale, avec un écu portant un *rameau de fougère posé en pal.*

Lettres de Pierre Cornulier, évêque de Rennes, en date du 6 février 1635 : « A la requeste présentée par Sœurs Anne Le Cornu, Elizabeth d'Andigné et Claude de Vahaye, religieuses professes au couvent

de Patience à Laval, ordre de Saincte-Claire, Urbanistes, et au désir des habitans de la ville de Fougères, » l'évêque consent à « l'établissement d'un monastère de religieuses dudict ordre de Saincte-Claire Urbanistes au faubourg Roger de ladicte ville, pour y vivre, tant elles que celles qui y seront reçeues cy après, soubs perpétuelle closture » et sous « l'authorité, direction, jurisdiction et visite » des Evêques de Rennes. Scellé du sceau de M[gr] Cornulier, portant ses armoiries dans un écu soutenu de deux palmes et sommé d'une crosse et d'une mitre.

Lettres patentes du roi Louis XIII, données à Saint-Germain-en-Laye au mois d'avril 1635, — sur la demande de Jean Le Jeune, écuyer, sieur de la Tendraye, — portant consentement à l'établissement d'un couvent de religieuses « de l'ordre Saincte-Claire Urbanistes » dans un faubourg de la ville de Fougères et amortissant « une pièce de terre nommée le Champ-aux-Belles-Femmes, contenant cinq journaux quarante et six cordes ou environ, située proche le faubourg Roger de ladicte ville de Fougères, » sous le proche fief du Roi; cette terre donnée audites religieuses par ledit sieur de la Tendraye « pour fonds de leurdicte maison, église et enclos. » Le roi affranchit également les autres terres que lesdites religieuses pourront acquérir « pour l'entier et parfaict établissement de leurdict monastère, » à la charge toutefois de « faire célébrer deux messes tous les ans » à son intention, dans « ledict monastère, où toutes religieuses assisteront et prieront Dieu » pour la prospérité du Roi, de l'État et de ses successeurs les rois de France.

Scellé du grand sceau de cire portant d'un côté le roi assis sur un lit de justice et de l'autre l'écusson de France tenu par deux anges et surmonté de la couronne royale. Contre-sceau présentant le même écu.

VI. — Par *M. de la Borderie*, un volume (incunable) imprimé à Strasbourg, 1488 : *Sermones sancti Vincentii fratris ordinis predicatorum, de tempore, pars hyemalis.* — Autre volume, petit in-8°, 1539, *Sermones*, etc.

M. de la Borderie accompagne cette exhibition d'observations sur les prédications de *saint Vincent Ferrier*. Il en fait connaître le caractère par de nombreux et importants extraits.

Le Secrétaire, L. LAVALLÉE.

Séance du 14 mai 1889.

Présidence de M. de la Borderie.

Présents : MM. l'abbé HAMARD, vice-président; DECOMBE, RICHARD, DANAYS, DE BELLEVUE, SALMON-LAUBOURGÈRE père et fils, GOBAILLE, RABILLON, CHÉNON, l'abbé GUILLOTIN DE CORSON, l'abbé ROBERT, GOUGEON DE LA THÉBAUDIÈRE, ROBIOU, REUZÉ, BANÉAT, DUVAL, DUCREST DE LORGERIE, LAVALLÉE, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

A l'occasion de ce procès-verbal, *M. Decombe* fait remarquer que M. Danjou possède dans sa collection un autre exemplaire du dessin de Huguet, exhibé par M. Lavallée, mais avec quelques variantes de détails.

M. Decombe fait connaître en outre que l'écrit trouvé avec des ossements dans l'ancienne petite chapelle des Calvairiennes, est réclamé par le propriétaire de l'immeuble; si celui-ci persiste, il faudra bien se dessaisir de l'original, dont on a gardé du moins, par les soins de M. Lavallée, une copie littérale et figurée.

M. Louis La Combe de Villers, présenté dans la dernière séance par MM. l'abbé Guillotin de Corson et Harscouët de Keravel, est, après un scrutin, admis comme membre titulaire de la Société Archéologique.

M. le Président procède au dépouillement de la correspondance, qui contient :

1° Une circulaire de M. le directeur de la Société Française d'Archéologie, accompagnée d'un exemplaire du programme du congrès archéologique qui sera tenu à Évreux du 2 au 9 juillet.

2° Une circulaire de M. le Ministre de l'instruction publique invitant les Sociétés savantes à désigner, avant le 5 mai, leurs délégués pour la réunion qui sera ouverte le 11 juin prochain, au ministère de l'instruction publique. Cette circulaire, datée du 5 avril, n'est parvenue à M. le Président que postérieurement à la dernière séance mensuelle de la Société du 12 avril. La Société désigne néanmoins M. Decombe pour la représenter à la réunion dont il s'agit; M. le Ministre sera prié de vouloir bien agréer cette désignation, malgré l'expiration du délai indiqué dans la circulaire, délai auquel il ne lui a pas été possible de se conformer.

M. l'abbé Hamard, vice-président, communique une lettre adressée par M. Arthur Regnault, archi-

tecte, à M. de Palys, au sujet de la statue de Guillaume II, seigneur de La Guerche, statue du XIIIe siècle, récemment exhumée du chœur de l'église de La Guerche et confiée, pour être restaurée, au talent de M. Goupil, sculpteur.

M. Regnault demande en même temps, de la part de M. le curé de La Guerche, quelle était la devise du B. Yves Mayeuc, évêque de Rennes, dont son église possède, dans un vitrail, un portrait, le seul, croit-on, que l'on connaisse.

Par une note en marge de la lettre, *M. de Palys*, qui n'a pu venir à la présente séance, déclare qu'il ne connait pas de devise à Yves Mayeuc; mais il fait observer qu'outre le vitrail de La Guerche, dont il fait prendre un calque, il y a du saint évêque deux portraits gravés.

M. Lavallée fait remarquer qu'un de ces portraits gravés a été exhibé il y a plusieurs années, et qu'il en a été fait une photographie qui doit figurer dans un album de la Société Archéologique.

M. Decombe fait connaître que M. Berthelé, archiviste du département des Deux-Sèvres, à Niort, demande l'échange des *Mémoires* de la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine avec la *Revue Poitevine*. Cet échange est accepté.

Exhibitions :

I. — Par *M. l'abbé Robert*, vingt hachettes en bronze, à talon, dont quelques-unes avec anneau latéral, mesurant 0^{m} 17, trouvées en 1883 au village de l'Angalerie, en Pocé, arrondissement de Vitré. — Plusieurs clichés anciens, en bois, provenant de l'imprimerie Catel.

II. — Par *M. de Bellevue* : 1° un sceau de Léon, de la fin du XVIe siècle; — 2° une croix processionnelle, du XIVe ou du XVe siècle, provenant de la chapelle du Binio, dans la paroisse d'Augan (Morbihan).

M. de Bellevue accompagne cette exhibition d'une notice comprenant une description détaillée de la chapelle du Binio et de la Croix, ainsi que des notes historiques sur le château du Binio et sur les seigneurs de Montauban, fondateurs de la chapelle du Binio, auxquels appartenait le château.

M. de Bellevue veut bien donner cette notice pour qu'elle soit insérée dans le prochain volume des Mémoires de la Société.

III. — Par *M. Decombe :* 1° un *aureus* de Claude Ier (Tibérius Claudius Drusus), an de Rome 794; de J.-C., 41.

TI. CLAUD. CAESAR AUG. P. M. TR. P. — Tête laurée à droite.

℞. — PACI AUGUSTAE. — La Paix avec les emblèmes de Némésis, marchant à droite et tenant un caducée; elle est précédée par un serpent.

Cet *aureus*, d'une très belle conservation, a été trouvé récemment dans la commune de Goven (Ille-et-Vilaine), sur la lande des Mille-Fossés, non loin de la motte connue dans le pays sous le nom de Butte de Gourmalon et que d'anciens actes désignent sous celui de *Tombeau de Gurmhailon.*

2° Christ en plomb, de 16 centimètres de hauteur, d'un travail assez grossier. Le Christ est coiffé d'une sorte de turban en forme de torche (figurant grossièrement la couronne d'épines), et vêtu d'une draperie nouée à la ceinture. La croix manque.

Cette statuette, dit *M. Decombe,* semble présenter

tous les caractères d'un travail du XIVᵉ siècle et pourrait bien provenir de l'ancienne abbaye de Saint-Georges de Rennes. Elle a été en effet trouvée au mois d'avril 1889, dans les fouilles des fondations de la nouvelle Faculté des Sciences que l'on construit en ce moment sur l'emplacement des anciennes écuries de Viarmes. Or, ces écuries avaient été édifiées sur l'ancienne promenade de Viarmes, qui avait été établie en partie sur l'ancien lit de la Vilaine, au moyen de remblais extraits des parties hautes du jardin de l'abbaye.

Il est facile d'ailleurs de se rendre compte des diverses transformations qu'a subies cette partie de la ville, en jetant un coup-d'œil sur les différents plans de Rennes depuis le XVIIᵉ siècle, qui sont mis sous les yeux de la Société.

A la prière de M. le Président, M. Decombe veut bien s'occuper de faire reproduire par la photographie, s'il est possible, le christ exhibé par lui, ainsi que la croix processionnelle exhibée par M. de Bellevue.

3° Écu d'or de Charles VI (1380-1422), trouvé également, au mois d'avril dernier, sur l'emplacement des anciennes écuries de Viarmes :

✝ KAROLVS:DEI:GRACIA:FRANCORVM:REX. — Écusson aux trois lys, couronné.

℟. — ✝ XPC.VINCIT.XPC.REGNAT.XPC.IMPERAT. — Croix feuillue, cantonnée de quatre lys, dans un cercle à quatre lobes cantonnés de quatre couronnes.

4° Diverses pièces de cuivre (monnaies et jetons) sans valeur, trouvées au même endroit.

5° Un louis d'or à l'effigie de Louis XIV, daté de

1679, d'une conservation parfaite, trouvé il y a quelques années dans une maison du Bas-des-Lices, à Rennes.

6° Une pièce d'or de grande dimension, à l'effigie de Philippe II d'Espagne, datée 1597, trouvée à Portrieux (Côtes-du-Nord).

Ces deux dernières monnaies d'or appartiennent à M. le docteur Lefeuvre, qui a bien voulu les communiquer pour être mises sous les yeux de la Société.

IV. — Par *M. l'abbé Guillotin de Corson*, diverses monnaies du moyen-âge, trouvées, au mois d'avril dernier, dans les démolitions du chevet de l'ancienne église de Betton (Ille-et-Vilaine), et que *M. Decombe* a bien voulu déterminer ainsi qu'il suit :

1° Blanc de billon de Jean V, duc de Bretagne (1399-1442). — ✠ IOhANHEZ×BRITONV:DUX N: — Quatre mouchetures, 1, 2, 1, dans un double entourage ogival de 6 pièces, séparé du grenetis par un cercle délié.

℞. — ✠ SIT NOME:DNI:BENEDICTV. — Croix pattée.

Cette pièce est une variété du blanc de billon décrit par A. Bigot, dans son *Essai sur les Monnaies de Bretagne*, sous le n° 894, p. 219.

2° Autre blanc de billon de Jean V. — ✠ IOhANNES:BRITONV:DVX:N. — Même type.

℞. — SIT:NOME:DNI:BENEDICTV. — Croix pattée.

Variété du blanc de billon décrit par A. Bigot sous le n° 899.

3° Monnaie d'argent de Charles VII, roi de France (1422-1461). — ✠ KAROLVS FRANCORV REX. — Dans le champ, trois fleurs de lys, 2, 1.

℟. — ✠ SIT NOMEN DNI BENEDICTV. — Croix pattée cantonnée d'une couronne aux 1 et 4.

4° Monnaie de billon du pape Clément VIII (1592-1605).

Cette pièce est trop fruste pour qu'on puisse se hasarder à la décrire en détail.

V. — Par *M. Lavallée :* 1° une statuette de la Vierge, sculpture sur buis, du XVIIe siècle, sauvée de l'incendie de Rennes en 1720; — 2° une gravure ayant servi de frontispice à un *Office de Sainte Ursule,* datée de 1622 et portant au dos l'*approbation* de l'évêque de Paris, Henri de Gondy. — Ces deux objets sont dus à l'obligeante communication de Mme veuve Aussant.

M. Chénon donne lecture d'une notice historique sur une contestation soulevée, en 1787, au sujet des privilèges de la Faculté de Droit de Rennes.

M. Robiou propose de demander à M. Chénon communication de cette notice pour les Mémoires de la Société.

M. Chénon répond qu'il y consentirait volontiers, mais que cette notice fait partie d'un travail d'ensemble sur l'histoire de la Faculté de Droit de Rennes dont il s'occupe en ce moment.

M. l'abbé Guillotin de Corson communique différents actes concernant la seigneurie de Bain :

Enquête faite par la Chambre des Comptes de Bretagne au sujet de l'érection en marquisat des seigneurs de la Marzelière, le Fretay et Bain, en

1619. L'union de ces terres avait été faite l'année précédente, par le roi, en faveur de François de la Marzelière.

Acte de prise de possession du marquisat de la Marzelière et Bain, en 1769, au nom de Louis de la Bourdonnaye, comte de Montluc, acquéreur de cette seigneurie, que lui avaient vendue le duc et la duchesse de Duras.

Séance du 11 juin 1889.

Présidence de M. de Palys, vice-président.

Présents : MM. Harscouet de Keravel, trésorier; Decombe, Reuzé, Gougeon de la Thébaudière, Richard, l'abbé Duver, Gobaille, Banéat, Aubrée, Duval, Chénon, Rabillon, Robiou, Danjou, Lavallée, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance (11 mai) est lu et adopté.

A l'occasion de la mention faite, dans ce procès-verbal, de la lettre adressée à M. de Palys par M. Regnault, architecte, et concernant la statue de Guillaume II, seigneur de La Guerche, *M. Decombe* fait connaître que cette statue est arrivée chez M. Goupil, sculpteur, chargé de la restaurer; il invite ses confrères, conformément au désir exprimé par M. Regnault, à se transporter, après la séance, dans l'atelier de M. Goupil, afin d'examiner dans quelles conditions la restauration devrait être exécutée.

Cette proposition, appuyée par le Président, est accueillie par la Société.

En dépouillant les publications déposées sur le bureau, M. le Président rappelle qu'autrefois, après chaque séance, les volumes intéressant particulièrement la Bretagne étaient remis à un des membres présents, chargé de les examiner et d'en faire un rapport à la séance suivante. Il invite la Société à reprendre cet usage. Le Secrétaire fait remarquer qu'une résolution dans ce sens avait été prise dans une des premières séances de cette année, mais sans qu'il y fût donné suite.

Afin de ne pas laisser encore une fois cette utile mesure tomber en oubli, M. le Président, choisissant, dans le dépôt peu nombreux de ce jour, le numéro des *Annales de Bretagne*, prie M. Decombe de vouloir bien se charger d'en faire le rapport dans la séance de juillet.

M. Lavallée et *M. Decombe* présentent comme membre titulaire de la Société M. Pacheu, inspecteur des contributions directes en retraite. En conformité du Règlement, il sera statué dans la prochaine séance sur cette présentation.

Exhibitions :

I. — Par *M. Decombe :*

1° Empreinte en cire du *sceau des contraz de la court de Lohéac :* écusson carré aux armes des Laval-Montmorency, XVIe siècle (la matrice en cuivre de ce sceau appartient à M. Auguste Michel, à Angers);

2° Deux épreuves tirées sur des bois du XVIIIe siècle, appartenant au Musée archéologique de Rennes, et provenant de la collection de Robien;

3° Une centaine d'épreuves tirées sur des bois du

XVIIIe siècle, qui ont servi à illustrer diverses publications religieuses ou populaires imprimées en Bretagne, notamment à Vannes, à Saint-Brieuc, à Morlaix, à Quimper, etc.;

4° Une pendeloque en diorite et six grains de collier en ambre, agate, cornaline, quartz et verre, trouvés dans la commune de Mérillac (Côtes-du-Nord), et acquis pour le Musée Archéologique;

5° Six photographies exécutées par M. D. Fénault, sur la demande de la Société Archéologique, et représentant :

A, B, C. — La vieille maison de bois de la rue Saint-Guillaume, à Rennes, vue sous trois aspects différents;

D, E. — La croix processionnelle, en cuivre, provenant de la chapelle du Binio, commune d'Augan (Morbihan), et exhibée à la dernière séance de la Société par M. de Bellevue;

F. — Le christ en plomb trouvé sur l'emplacement des écuries de Viarmes et exhibé dans la même séance par M. Decombe.

Au sujet du grain d'ambre volumineux, faisant partie des grains de collier mentionnés ci-dessus, M. de Palys fait observer que ces sortes de grains constituent des amulettes encore en usage chez diverses peuplades sauvages, et auxquelles chez nous-même, à des époques assez récentes, on attribuait certaines vertus médicinales. Il en a trouvé un exemple dans le testament d'un chanoine de Rennes qui, parmi diverses dispositions, mentionnait comme un legs d'une certaine importance une pierre réputée souveraine pour arrêter le sang dans une hémorrhagie.

M. Decombe fait remarquer que dans le panneau dans lequel il a fait disposer les divers objets envoyés du Sénégal par M. le Dr J. Besnard, pour le Musée ethnographique, figurent de semblables amulettes nommées *gris-gris*, et auxquelles les naturels du pays attribuent les mêmes vertus médicales.

II. — Par *M. Danjou*, une pendeloque triangulaire, en pierre verte, marquée de trois cercles entrelacés, trouvée près de Saint-Brieuc.

III. — Par *M. de Palys*, un portrait de *Charles d'Espinay*, évêque de Dol, mort en 1591, copie d'un dessin à la mine de plomb existant à la Bibliothèque Nationale.

M. Decombe demande si M. le Président a reçu quelque communication au sujet d'une sépulture ancienne trouvée récemment dans un champ de la commune de Noë-Blanche, nommé dans le pays le *champ de César;* le cercueil, formé de dalles de schiste ardoisier, a dû être déposé dans l'habitation de M. l'abbé Guillotin de Corson, en ce moment à Paris. M. le Président répond qu'aucune communication à ce sujet ne lui est parvenue; M. l'abbé Guillotin de Corson en entretiendra sans doute la Société à son retour.

L'ordre du jour étant épuisé, la Société se rend, sous la conduite de M. le Président, à l'atelier de sculpture de M. Goupil, avenue de la Gare. La statue tumulaire de Guillaume II de La Guerche est déposée dans la cour de l'atelier.

Le corps, plus grand que nature, revêtu d'une cotte de mailles et couché sur la dalle funéraire, est fort endommagé; mais les parties qui restent fournissent des indications suffisantes pour recon-

stituer l'état primitif. La tête manque; elle était nue et reposait sur un coussin dont on voit la partie supérieure et aux côtés duquel deux petites figures d'anges, un genou en terre, soutenaient probablement, au-dessus de la tête du guerrier, une couronne ou un dais; le bras gauche est replié, et la main, qui manque, s'appuyait sur la garde de l'épée. Le bras droit manque; mais à la brisure de l'épaule, on reconnaît qu'il s'étendait le long du corps, dont il était détaché; la main s'appuyait sur la cuisse et tenait un objet fixé à la statue par un scellement dont la trace est très apparente. Les deux jambes sont brisées au-dessus du genou; elles étaient détachées de la pierre. Au-dessous de l'emplacement des pieds, les débris d'un lévrier couché.

Après avoir, avec l'obligeant concours de M. Goupil, constaté l'état du monument, la Société décide : 1° que M. Goupil sera prié de vouloir bien surseoir à la restauration jusqu'au retour de M. de la Borderie, notre président; 2° que M. Goupil sera également prié d'employer à l'exécution des parties neuves de la statue une pierre d'une teinte un peu différente de celle des parties anciennes, suivant la méthode actuellement recommandée pour ces sortes de restaurations.

Le Secrétaire, L. LAVALLÉE.

Séance du 9 juillet 1889.

Presidence de M. de la Borderie.

Présents : MM. DE PALYS, vice-président; HARSCOUET DE KERAVEL, trésorier; DECOMBE, DANAYS, RI-

CHARD, AUBRÉE, REUZÉ, SALMON-LAUBOURGÈRE, RABILLON, CHÉNON, l'abbé DUVER, l'abbé ROBERT, ANNE DUPORTAL, BANÉAT, ROBIOU, DUVAL, LAVALLÉE, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance (11 juin) est lu et adopté.

M. Decombe demande : 1° Si M. le Président a reçu quelque communication relativement au tombeau ancien trouvé récemment dans la commune de Noë-Blanche, et qui aurait été déposé dans la propriété de M. l'abbé Guillotin de Corson; 2° si M. le Président a recu une réponse à la demande adressée par lui à M. le Directeur des Beaux-Arts pour obtenir la rectification de l'inscription donnant le nom de Du Guesclin à la statue du connétable Anne de Montmorency. (V. la séance du 12 février.)

A ces deux questions il est répondu négativement.

Conformément au règlement, il est procédé à un scrutin pour l'admission, comme membre titulaire de la Société, de M. Pacheu, présenté dans la dernière séance. Cette admission est votée à l'unanimité.

Exhibitions :

I. — Par *M. Decombe*, grains de collier gallo-romain provenant de la collection de Robien et réintégrés, par les soins de M. Decombe, du Musée minéralogique au Musée archéologique. — Émaux de la fin du XVI[e] siècle, offerts pour être achetés par le Musée.

II. — Par *M. Danays*, une hache (jade ascienne), de la Nouvelle-Calédonie, dont il fait hommage au Musée archéologique.

III. — Par *M. Reuzé*, un bois sculpté, fragment de retable du XVIe siècle, où sont figurés sainte Brigitte, sainte Catherine et saint Antoine de Padoue.

IV. — Par *M. de Palys*, deux portraits différents du *P. Philippe-Thébault*, gravure du XVIIe siècle; — portraits du président *Ogier Regis* et du rabbin *Pierre Vignal*, ce dernier converti au christianisme.

V. — Par *M. Anne Duportal* : deux haches en pierre; — divers actes portant les signatures de l'amiral de Coligny, de son fils Gaspard de Coligny et de leurs femmes, Charlotte de Laval et Marguerite d'Ailly.

Communication, par *M. de la Borderie*, d'un volume fort rare, in-4°, imprimé à Rennes chez Durand, sans date, mais vers 1661 ou 1662, et intitulé : *Lyra Regia, Augusta, regum, principum ac heroum nomina concinens, Supremo Armoricorum Senatui dicatu, ab Eugenio Alberto de Laneille*, volume tout composé de vers latins, dont les plus curieux sont une série de pièces célébrant les mérites de *tous* les membres du Parlement de Bretagne à cette époque, tous distingués et *chantés* nominativement, avec accompagnement d'anagrammes, d'acrostiches, etc.

Notice, par le même, sur la vie et les œuvres de *Roch Le Baillif, sieur de la Rivière*, né vers 1540, mort vers 1605, successivement médecin de la maison de Rohan, du duc de Mercœur et du roi Henri IV, auteur de plusieurs ouvrages curieux de médecine *paracelsique*, et en outre d'un *Petit traité de l'antiquité et singularités de Bretagne Armorique*, imprimé à Rennes chez Julien Du Clos en 1577, livre rare et recherché des bibliophiles, et où l'on trouve entre autres une théorie des origines brito-armoricaines

aussi étrange qu'inconnue, où la maison de Rohan joue un grand rôle.

M. de la Borderie entretient ensuite la Société d'une notice de M. l'abbé Delaunay sur l'abbé *Treulier de Poussinière*, qui se singularisa d'une manière fâcheuse vers la fin du XVIIe siècle.

M. de Palys fait remarquer que le mot *Treulier* est une expression usitée en Anjou pour désigner une personne de mauvaise vie.

M. Decombe remarque une analogie avec le verbe *treuler, se treuler,* pour *se vautrer.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée, et la Société s'ajourne au deuxième mardi de novembre.

Le Secrétaire, L. LAVALLÉE.

Séance du 12 novembre 1889.

Présidence de M. l'abbé Hamard, vice-président.

Présents : MM. HARSCOUET DE KERAVEL, trésorier; DECOMBE, PACHEU, GOBAILLE, SALMON-LAUBOURGÈRE père, RICHARD, CAILLIÈRE, Norbert SAULNIER, CHÉNON, l'abbé GUILLOTIN DE CORSON, BANÉAT, DE VILLERS, RABILLON, DUCREST DE LORGERIE, SAULNIER père, REUZÉ, DANJOU, ROBIOU, LAVALLÉE, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance (9 juillet) est lu et adopté.

A l'occasion de ce procès-verbal, *M. Decombe* fait connaître, d'après un renseignement officieux, que du ministère des Beaux-Arts il a été répondu à l'administration municipale de Rennes au sujet de la

statue dite de Du Guesclin; dans cette réponse, l'erreur commise au ministère est reconnue.

M. Decombe fournit ensuite quelques explications au sujet de l'abbé Treulier de la Poussinière, mentionné au procès-verbal.

M. le Président procède au dépouillement de la correspondance. Il fait part à la Société, dans les termes suivants, d'une communication qu'il a reçue au sujet de la vie de saint Melaine :

« M. le docteur Waldemar Lippert nous écrit de « Dresde pour nous annoncer l'envoi d'un opuscule « en allemand, dont un passage est relatif à saint « Melaine et dont voici le résumé :

« L'auteur signale l'existence, dans la bibliothèque « de Carlsruhe, d'un manuscrit provenant du mo- « nastère de Reichenau et contenant une Vie de « saint Melaine qui serait antérieure à celle qu'a « donnée Bollandus. La principale raison alléguée « à l'appui de cette antériorité est que cette Vie est « moins prolixe et contient moins de miracles. Ce- « pendant le docteur Lippert pense qu'elle ne date « que du commencement du IXe siècle, bien que Bol- « landus ait fait remonter la sienne jusqu'au VIe. Il « est vrai que si l'auteur nous dit pourquoi elle n'est « pas postérieure au milieu du IXe siècle (la non « indication de la translation des reliques de saint « Melaine, qui eut lieu vers la fin du siècle), il ne « prouve pas également, ce semble, que son manus- « crit ne remonte pas plus haut. »

M. le Président donne ensuite connaissance de deux circulaires du Ministre de l'Instruction publique : l'une portant envoi d'un catalogue, l'autre donnant le programme de la réunion des délé-

gués des Sociétés savantes, qui aura lieu en 1890.

La Société historique et archéologique du Limousin sollicite, par une circulaire, l'envoi de documents et d'indications concernant les émaux anciens de Limoges dispersés dans les collections publiques ou particulières. M. Decombe a bien voulu se charger de recueillir ces indications en ce qui concerne le département d'Ille-et-Vilaine et fait appel au concours de ses confrères de la Société Archéologique.

M. Decombe fait remarquer, parmi les publications déposées sur le bureau, un certain nombre de volumes et de planches envoyés par la Société pour l'avancement des sciences et arts, envoi dû à l'entremise de M. l'abbé Hamard, notre vice-président.

Exhibitions :

I. — Par *M. Saulnier père*, une médaille religieuse en cuivre trouvée par M. de Lesquen, conseiller à la Cour, dans un terrain dépendant de l'ancien couvent des Jacobins, rue d'Échange. — Un petit vase en terre, antique ou copié de l'antique, provenant de Chypre.

II. — Par *M. Decombe*, diverses haches en pierre provenant de La Gacilly (Morbihan), Saint-Briac et Le Minihic-sur-Rance (Ille-et-Vilaine).

III. — Par *M. Danjou*, une hachette en pierre, de très petite dimension, trouvée au Châtellier.

IV. — Par *M. Reuzé*, un fragment de creuset trouvé dans des fouilles, rue Rallier, au pied des anciens murs de la ville.

V. — *M. Ducrest de Lorgerie* exhibe un tableau peint sur bois, présentant une inscription où il est constaté que les drapeaux du régiment des grena-

diers de France ont été déposés par un de ses commandants, le comte de Lanjamet, dans la chapelle de son château de Tourdelin, en Saint-Thual (Ille-et-Vilaine).

En voici la teneur :

Ses quatres drapeaux sonts
ceux que reçut le corps des gré-
nadiers de France, à sa formati-
on en 1749, et qui ont étés donn
és à Mr le Cte de Lanjamet comdt
en 2e ce corps; qui les a placés
dans cette chapelle en 1750.

La partie supérieure à cette inscription présente un fronton cintré, occupé par un trophée militaire peint en couleurs, entouré de nuées que sillonnent quelques éclairs. Au centre, cuirasse, bouclier et casque antiques, traités dans le goût du temps, sont soutenus par un mortier et deux canons montés sur affût.

De chaque côté sont disposés symétriquement deux guidons bleus ornés en leur centre d'un soleil d'argent, et quatre drapeaux.

Deux de ceux-ci sont semblables et offrent chacun quatre quartiers. Le 1er et le 4e carré, bleus d'azur, semés de fleurs de lis d'argent; le 2e et le 3e blancs, semés de grenades noires, avec flammes disposées en quinconces.

Le troisième drapeau est écartelé blanc et bleu d'azur, et le dernier blanc et rose carminé.

Entre les plis et hampes de ces étendards, se mélangent diverses armes et attributs militaires tels

que massue, bélier, fusil, faisceau de licteur, gabion, trompette et lances.

En avant, épars sur le sol gazonné, gisent quelques bombes, un amas de boulets, deux tambours, des chausse-trappes et un cheval de frise, complétant ainsi la série de ces engins classiques pour l'artiste.

Aux deux angles supérieurs du tableau, une grenade éclate; l'angle inférieur gauche est occupé par l'explosion d'un fort; enfin, à celui de droite un canon repose sur son affût.

Le général Susane, dans son *Histoire de l'Infanterie française*, donne la description des drapeaux d'ordonnance de ce corps des grenadiers de France, formé avec les anciennes compagnies de grenadiers de divers régiments, et qui fut donné, à sa formation, au marquis Jude de Saint-Pern. Elle est conforme au drapeau de cette peinture, que nous avons décrit écartelé avec grenades et fleurs de lis. Toutefois, l'ouvrage cité donne aux fleurs de lis la couleur dorée et indique en plus, au centre de la croix, l'écusson de France surmonté de la couronne royale avec encadrement de palmes vertes, motif sans doute dissimulé par l'arrangement des plis dans le trophée.

M. l'abbé Guillotin de Corson communique la note suivante sur le cercueil découvert dans la commune de Noë-Blanche :

« Au mois de mai 1889 un cultivateur, labourant son champ en la commune de Noë-Blanche, rencontra dans le sol un cercueil en pierre composé de six dalles ardoisières appelées communément palis dans le pays; ces pierres, simplement dégrossies,

sans sculptures ni inscriptions, n'ont qu'environ 3 centimètres d'épaisseur. Celle de dessus, formant le couvercle, a 1m 96 de longueur et une largeur de 50 centimètres dans le haut et de 45 au bas. Les deux pierres formant les côtés ont à peu près la même longueur que le couvercle et leur hauteur est de 45 centimètres. Les deux autres pierres des extrémités, en forme de coin, ont de largeur : celle qui est à la tête, 42 centimètres en haut et 39 en bas; celle qui se trouve aux pieds, 35 centimètres en haut et 28 en bas.

« Enfin, la sixième et dernière dalle formant le fond du cercueil est suffisamment large et longue pour que les quatre pierres debout reposent sur elle.

« Ce tombeau était à moitié rempli de terre et d'une poussière blanchâtre, dernier vestige d'ossements; il ne contenait aucun objet pouvant indiquer l'époque à laquelle il fut construit. Mais il est à remarquer qu'il se trouvait loin de tout centre religieux, ce qui porterait à croire qu'il appartient à une époque très reculée, antérieure peut-être à l'établissement du christianisme. A moins qu'il ne soit une de ces sépultures dont parle un concile de Nantes du XIIe siècle, croyons-nous, qui défend d'inhumer au bord des chemins, comme faisaient les païens. Or, le cercueil de Noë-Blanche se trouvait près du talus clôturant le champ, et séparé seulement par ce talus d'un ancien chemin.

« Quoi qu'il en soit de son origine païenne ou chrétienne, mais certainement ancienne, le tombeau de pierre trouvé à Noë-Blanche a été transféré et reconstruit à demi hors de terre, dans le parc du

château de la Noë-Saint-Yves, en la commune de Bain, où chacun peut l'examiner à loisir. »

M. l'abbé Guillotin de Corson et *M. Collin de la Contrie* présentent comme membre titulaire de la Société Archéologique M. de Guériff de Launay, demeurant à Rennes, faubourg de Fougères, 37 *bis*. — Il sera statué sur cette présentation dans la séance de décembre.

Aux termes du règlement, et les membres présents se trouvant en nombre suffisant, il est procédé au renouvellement du Bureau pour l'année 1889-1890.

Le Bureau actuel est maintenu, ainsi que le comité de publication.

M. Decombe est heureux de faire connaître qu'une médaille de vermeil vient d'être décernée par la Société littéraire et sténographique de Bretagne à M. l'abbé Guillotin de Corson. La Société applaudit à cette distinction accordée à un de ses membres les plus érudits et les plus laborieux.

Le Secrétaire, L. LAVALLÉE.

Séance du 10 décembre 1889.

Présidence de M. de Palys, Vice-Président.

Présents : MM. l'abbé HAMARD, vice-président; HARSCOUET DE KERAVEL, trésorier; RICHARD, REUZÉ, DE VILLERS, l'abbé FORGET, AUBRÉE, CHÉNON, GOBAILLE, PLIHON, SAULNIER père, DUCREST DE LORGERIE, l'abbé GUILLOTIN DE CORSON, l'abbé DUVER, RABILLON, DECOMBE, DUVAL, ROBIOU, LAVALLÉE, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance (12 novembre) est lu et adopté.

M. de Palys, en son nom et en celui de M. de la Borderie, absent, remercie la Société de la nouvelle preuve de confiance dont elle les a honorés en leur continuant, pour cette année, les fonctions de Président et de Vice-Président. *M. l'abbé Hamard*, réélu Vice-Président, exprime les mêmes sentiments de gratitude.

Exhibitions :

I. — Par *M. Louis de Villers*, un coffret en fer ouvragé du XV[e] siècle, muni d'une serrure du temps. — Deux serrures du XVI[e] siècle.

II. — Par *M. Lavallée*, une monnaie d'or épiscopale, trouvée en 1873 dans un champ de la commune de Sixt, et communiquée par M. Belan. — M. Harscouët de Keravel, qui a bien voulu la déchiffrer, la détermine ainsi :

Exergue en lettres onciales du XIII[e] ou XIV[e] siècle. Au droit : SANCTE.MARTIN.EPIS'. — Dans le champ, une figure d'évêque, debout, tenant la crosse.

Au ℟. : MON' RODLF' Episc' TRAIET'.

Traict' est la forme latine de Utrecht.

III. — Par *M. Plihon*, un volume : *Manuale secundum, ritum insignis ecclesiæ Nannetensis* (vers 1555).

IV. — Par *M. de Palys*, un *Catéchisme de Tréguier*, imprimé à Morlaix en 1783, avec un portrait gravé de saint Yves.

M. de Guériff de Launay (Clément), présenté dans la dernière séance par *M. Collin de la Contrie* et

M. l'abbé Guillotin de Corson, après un scrutin, est proclamé, à l'unanimité, membre titulaire de la Société Archéologique.

M. l'abbé Guillotin de Corson et *M. Collin de la Contrie* présentent comme membre titulaire M. Besnard de la Vieuville (Gaston), demeurant à Saint-Cast (Côtes-du-Nord), et à Rennes, rue de Viarmes, 3. Il sera statué sur cette présentation dans la prochaine séance.

M. l'abbé Hamard fait ensuite la communication suivante :

« De l'opuscule envoyé par le docteur Lippert à notre Société et d'une lettre adressée postérieurement à la même Société il résulte ce qui suit :

« La *Vita Sancti Melanii*, dont le manuscrit a été trouvé à Carlsruhe, est antérieure à la seconde moitié du neuvième siècle et postérieure à la fin du huitième.

« Elle est antérieure à la seconde moitié du neuvième siècle : 1° parce qu'elle ne mentionne pas le fait de la translation des reliques de saint Melaine, translation qui eut lieu l'an 853, suivant Baillet; 2° parce que, au contraire, elle nous dit formellement que les reliques du saint se trouvaient encore de son temps dans ce lieu de sépulture, « *ubi nunc est adoratus;* » et plus loin : « *ubi beneficia præstantur usque in præsentem diem.* »

« Elle est postérieure à la fin du huitième siècle, parce que les termes dont elle se sert dans un passage relatif au premier concile d'Orléans (511) sont empruntés à la liste des conciles des Gaules *(ad notatio de Synodis)* que notre auteur a insérée dans son essai (p. 25-28) et qu'il prouve avoir été écrite à

la fin du huitième ou au commencement du neuvième siècle.

« 2° Si la *Vie de Saint Melaine*, étudiée par le docteur Lippert, remonte au commencement du neuvième siècle, il n'en est pas de même du manuscrit qui la contient. Suivant notre auteur, qui en donne pour preuve la forme de l'écriture, ce manuscrit date du onzième siècle.

« 3° Quant à la *Vie* donnée par les Bollandistes, elle ne peut remonter au sixième siècle, car il y est parlé de quelques *Ordres* monastiques; or, si la règle de saint Benoît et quelques autres existaient dès cette époque, on ne connaissait point encore d'Ordres distincts de moines. (Voir la note de l'auteur, p. 51.)

« L'emploi de ce terme, qu'on ne trouve point dans la *Vie* de Carlsruhe, et aussi la prolixité du style et l'abondance des miracles qui s'y trouvent racontés, donnent à penser que la *Vie* donnée par les Bollandistes est postérieure à celle que le docteur Lippert vient de porter à notre connaissance. »

M. l'abbé Guillotin de Corson donne lecture d'un fragment historique sur un épisode des guerres de la Ligue en Bretagne : Établissement d'une garnison dans le château de la *Musse*, près *Baulon*.

M. Saulnier père communique plusieurs documents provenant des archives de la maison de Poilley, dont une partie est en sa possession :

1° Une ordonnance du duc François II, du 23 avril 1487, par laquelle il charge son chambellan, Jean de Poilley, de lever cinq cents hommes de guerre et de se mettre à leur tête en qualité de capitaine, ladite troupe destinée à compléter les deux mille hommes

de pied, archers et arbalestriers, qui doivent être « *mis sus en armes* » dans les pays de Vitré, Fougères, Dol et La Guerche, pour marcher contre les sires de Rohan et de Rieux, qui se sont emparés de Redon, pillé et rançonné les fidèles sujets du duc et appelé « en notre païs plusieurs gens de guerre de France avec lesquels ils sont à présent. » (Signé : *Francoys.)*

2° Plusieurs convocations adressées par le même duc à son chambellan pour assister aux États de Bretagne en 1487 et 1488, dans les circonstances les plus graves intéressant la sûreté du pays. (Signées *Francoys.)*

3° Une invitation du même souverain au même Jean de Poilley, datée du 19 janvier 1488, pour assister le lundi 19 février suivant au service qui devait être célébré en l'église des Carmes de Nantes pour le repos de l'âme de la duchesse (Marguerite de Foix, deuxième femme du duc, décédée le 15 mai 1487).

4° Deux lettres signées *Charles* (Charles VIII), qui réclame de Jean de Poilley le service de lui procurer des épagneuls : « Et pour ce que nous avons été « advertiz qu'estes mieulx fourny de beaulx espaignеux et que par de là en pourrez mieulx trouver « que nul autre, vous prions que nous en veuillez « envoyer un couple des plus beaulx et meilleurs « que vous avez ou que pourrez trouver. Et vous « nous ferez plaisir très agréable. » (Sans date d'année. Donné à La Flèche, 2 octobre.)

M. de Palys communique un acte daté de 1520, écrit sur une grande feuille de parchemin, concernant un affranchissement de terre dans la paroisse

de Renac et portant un grand nombre de signatures de seigneurs et de paysans.

M. Robiou soumet à la Société une proposition de joindre au travail de M. le docteur Ernault une notice nécrologique émanant de la famille de l'auteur. Sur la déclaration de M. Robiou que cette notice n'excèdera pas une dizaine de pages, la Société autorise.

Le Secrétaire, L. Lavallée.

MÉMOIRES

L'ANCIENNE
CATHÉDRALE D'ALET

D'après les fouilles exécutées en septembre 1890

On voit sur la place de la Cité, à Saint-Servan, une petite chapelle dédiée à Saint-Pierre. C'est un reste de l'ancienne cathédrale d'Alet, délaissée comme siège épiscopal vers le milieu du XII[e] siècle, lorsque l'évêque Jean de la Grille, après avoir évincé les moines de Marmoutier qui occupaient l'église Saint-Vincent à Saint-Malo, fit sa cathédrale de cette église insulaire. Saint-Pierre d'Alet ne fut pas abandonné pour cela; la vieille basilique continua d'être desservie par un clergé spécial. Cependant, après un intervalle difficile à déterminer, la majeure partie de l'édifice fut sacrifiée et la desservance confinée dans une des extrémités. L'espace ainsi laissé au culte comprenait une abside et une travée de la nef. On le sépara de la partie abandonnée en élevant un grand mur qui fait pignon du côté de l'Ouest.

En arrière s'étend actuellement un jardin, dont le mur d'enceinte paraît dessiner le contour de l'ancienne église. A l'extrémité en face de la chapelle Saint-Pierre, ce mur se courbe en hémicycle et laisse voir dans les détails de sa construction une

ressemblance très grande avec l'abside conservée, à l'opposé, dans la chapelle elle-même. La cathédrale d'Alet avait donc, particularité très rare en nos régions, non pas une, mais deux absides, situées à ses deux extrémités.

Cette circonstance, jointe à la haute antiquité de l'édifice, donnait lieu de croire qu'il ne serait pas inutile d'entreprendre des fouilles, de tirer au clair le plan de l'ancienne église et le rapport entre les constructions anciennes et les murs actuellement apparents. Il y a une quinzaine d'années, M. Chèvremont avait pratiqué quelques excavations en divers points du jardin; mais comme ce jardin se trouvait annexé à une boulangerie en activité d'exploitation, il n'eut pas, à beaucoup près, les facilités nécessaires pour des fouilles étendues. Un changement de propriétaire, survenu en septembre dernier, a permis de les reprendre sur un plan plus large et avec plus de commodité. Je me suis empressé de saisir cette occasion, qui ne se représentera pas d'ici longtemps. Habitant à proximité de la chapelle Saint-Pierre, il m'a été facile de surveiller les travaux. M. A. de la Borderie, qui se trouvait alors dans le voisinage, leur a fait de fréquentes visites tout le temps qu'ils ont duré, c'est-à-dire depuis le 16 septembre jusqu'au 24. Le plan ci-annexé indique l'étendue de nos fouilles, les constructions existantes, soit au-dessus du sol, soit au-dessous; enfin, les lignes générales de l'édifice, autant qu'il est possible maintenant de les reconstituer.

Dans le jardin, le sol de l'église ancienne est recouvert d'environ deux mètres de remblai; dans les couches inférieures de ce remblai, on retrouve des

quantités de grosses ardoises qui proviennent évidemment de l'ancien toit; en quelques endroits il y a des charbons, mais qui ne paraissent pas provenir de la combustion de grosses pièces de bois, comme celles d'une charpente.

Le sol de l'église était formé d'un béton, au-dessous duquel on rencontre tantôt le roc lui-même, tantôt une maçonnerie grossière établie pour racheter les inégalités du roc et offrir au bétonnage une surface à peu près plane.

Une tranchée a été conduite d'un bout à l'autre de l'édifice, dans l'alignement des piliers de la nef, du côté du Sud. Arrivé à l'endroit où cette ligne rejoint l'abside occidentale, j'ai fait prolonger l'excavation sur une ligne oblique pour aller rejoindre le mur Nord de cette abside. Il eût été intéressant de mettre tout l'hémicycle à découvert à l'intérieur; mais il s'y trouve un puits que nous avons dû respecter. Une autre fouille, parallèle à celle-ci, mais de moindre longueur, a été ouverte sur l'alignement des piliers du Nord; on l'a poussée jusqu'au mur actuel, à un endroit où la maçonnerie laisse voir les traces d'une arcade aveuglée. Percée dans un mur moderne, cette arcade ne saurait être considérée comme une porte de l'ancienne cathédrale. Mais il y a lieu de croire, comme on le verra bientôt, qu'elle fut ouverte sur l'emplacement d'une porte antique.

Ces reconnaissances ont été poussées assez loin pour me permettre de présenter les conclusions suivantes :

1° L'ancien édifice a été rasé jusqu'au sol, un seul endroit excepté, le mur convexe A B C, à contreforts encore visibles, qui terminait l'abside occidentale.

2° Les murs actuels suivent, il est vrai, la ligne des anciens murs[1]; ils reposent sur les fondations ou arrachements de ceux-ci; mais leur épaisseur est beaucoup moindre; ils ne remontent qu'à une date notablement postérieure à l'abandon de la cathédrale.

3° L'abside occidentale n'offre, en son milieu, aucune trace d'autel; le puits qui s'y trouve en G, joint à l'analogie des édifices de même plan, suggérerait l'idée qu'il y avait là une piscine baptismale.

4° La porte d'entrée paraît avoir été au point marqué H, où nous avons retrouvé deux marches en saillie à l'intérieur du bas-côté.

5° Les deux absides étaient reliées par deux lignes de piliers, six de chaque côté, déterminant sept arcades. Ces piliers, de forme carrée, ont un peu plus d'un mètre de côté au ras du sol. Deux seulement, I, K, sur la ligne du Sud, ont pu être isolés bien nettement, parce qu'ils ont été rasés un peu plus haut que le sol; les autres ont été complètement arrachés.

6° L'écartement de ces piliers était de 3m 40; ceci résulte non seulement de la distance mesurée entre les deux piliers déterrés, mais encore de celle qui sépare, dans la chapelle Saint-Pierre, les premiers piliers de la naissance de l'abside.

1. Sauf en un endroit, marqué A E F sur le plan, dans l'angle Sud-Ouest, où le fond de l'abside est raccordé à un prolongement du mur du bas-côté Sud. Il y a là maintenant un portail qui ouvre sur les glacis du fort de la Cité. — Aux alentours du point D nous avons pu reconnaître le parement intérieur du mur semi-circulaire avec la saillie du pilastre D; en cet endroit, par exception, le mur primitif n'avait pas été rasé tout à fait au niveau du sol.

7° Ces piliers supportaient des arceaux en plein cintre, sans chapiteaux; cette ordonnance est encore visible dans la chapelle.

8° On n'a pas trace des fenêtres qui éclairaient la *nef;* mais il en subsiste trois, encore ouvertes, dans l'*abside* de la chapelle; une quatrième, actuellement murée, est encore reconnaissable au fond de l'abside opposée; elle était flanquée de deux autres fenêtres dont l'ébrasement a fourni l'aplomb de la coupure du mur de cette abside en A et en C.

9° A l'extérieur, les murs, au moins ceux des absides, étaient munis de contreforts, dont quelques-uns sont encore en place. Il y en a aussi, çà et là, à l'intérieur, qui forment pilastres.

10° Il ne subsiste aucune trace d'ornementation architecturale ou sculpturale.

Voilà ce que nos fouilles nous ont révélé sur le plan et la disposition intérieure de la cathédrale d'Alet. En un endroit, K L, nous avons constaté que le pavé reposait non sur le roc ni sur une maçonnerie de remplissage, mais sur les arasements d'un édifice antérieur dont un mur a été mis au jour sur une longueur d'environ neuf mètres : à ses deux extrémités il présente des retours d'angle qui n'ont pas été suivis. L'appareil de cette construction ne paraît pas beaucoup plus ancien que celui de la cathédrale elle-même; il n'y a ni lignes de briques, ni aucun autre indice particulier. Entre ce mur et le pilier S, le roc n'a été atteint qu'à 1^{m} 20 environ au-dessous du dallage de l'église. Quelques menus ossements se sont trouvés à cet endroit; il y avait peut-être là une sépulture ménagée au-dessous du sol.

A quelle date remonte la construction de cette ancienne cathédrale?

Si l'on s'en tient aux données de l'histoire, il y aura lieu de remonter au-delà du XIIe siècle. C'est, en effet, vers l'année 1150 que le siège épiscopal fut transféré à Saint-Malo; il serait grandement invraisemblable que l'on eût construit à Alet, après cette translation, une église aussi considérable que celle-ci. L'église paroissiale de Saint-Servan existait déjà; une fois le clergé épiscopal installé dans l'île malouine, il ne dut rester à la Cité qu'une assez faible population, qui n'avait pas besoin d'une église aussi grande que celle-ci.

Mais ceci ne donne qu'une limite inférieure. Jusqu'où peut-on remonter? D'après une tradition, consignée dès le XIIe siècle dans une ancienne chanson de geste, composée sur les lieux, la *Chanson d'Aquin,* la forteresse d'Alet aurait été occupée antérieurement par les Sarrasins, c'est-à-dire par les Normands. M. Joüon des Longrais, dans la savante édition qu'il a récemment donnée de cette chanson, est arrivé, par des rapprochements judicieux, à identifier le roi païen Aquin, le héros du roman, avec le chef normand Incon, lequel, d'après les Annales de Flodoard, c'est-à-dire d'après un témoignage sûr et contemporain, s'empara en 931 de la Bretagne entière. Le même Flodoard nous apprend qu'en l'année 936, les chefs bretons, chassés du pays à la suite de leur défaite par Incon, parvinrent à y rentrer, grâce à l'appui que leur prêta le roi anglais Ethelstan.

Que l'occupation d'Alet doive se placer précisément entre 931 et 936, c'est ce qui n'est indiqué

nulle part avec précision. Mais elle doit être considérée comme un fait historique et rangée au nombre des épisodes de la conquête normande du xe siècle. La situation d'Alet à l'embouchure d'un estuaire navigable pendant plusieurs lieues était bien faite pour tenter les Normands. Pour l'usage que j'en veux faire ici, cet évènement est suffisamment classé de cette façon.

C'est donc vers le milieu du xe siècle qu'il faut placer la limite supérieure des hypothèses à former sur la date de la construction de la cathédrale d'Alet. Elle fut bâtie entre 950 et 1150. L'extrême simplicité de son architecture engagera, je pense, à se rapprocher plutôt de la limite supérieure que de la limite inférieure. On ne se trompera pas de beaucoup en assignant ce vénérable édifice à la fin du xe siècle ou au commencement du siècle suivant.

A quelle époque le corps de l'église fut-il abandonné et le culte confiné dans l'extrémité orientale? C'est ce qu'il n'est pas facile de déterminer par des considérations archéologiques. Cependant on peut distinguer deux stades successifs dans l'appropriation au culte de ce qui restait de l'ancienne cathédrale.

On commença par installer l'autel au fond de l'abside. Ceci résulte clairement du fait que, dans le mur de cette abside, au point M, il existe une crédence à baie ogivale, sûrement postérieure à la construction primitive. Cette crédence n'est plus apparente; je l'ai vue en 1867, lors des travaux de restauration entrepris alors; on l'avait ouverte sur ma demande, car elle était bouchée et recouverte par l'enduit. Depuis elle a été rebouchée. Une cré-

dence à cet endroit suppose nécessairement l'autel où je l'ai dit.

Ce n'est pas du reste la seule trace de l'arrangement primitif de la chapelle. Le pignon P Q n'offre aucune trace de porte; on y remarque seulement une grande lucarne circulaire, actuellement bouchée; la porte était en N; on en distingue très bien, dans la maçonnerie actuelle, le cintre, les jambages et même le seuil. En ce qui regarde le seuil, je me suis assuré par une excavation à cet endroit que cette petite porte avait été percée, non point au niveau du sol antique, mais à la hauteur du sol moderne, à deux mètres plus haut. Enfin, dans l'entre-colonnement O, actuellement muré tout entier, s'ouvrait autrefois une grande fenêtre ogivale, dont la baie, encore apparente à l'extérieur, est subdivisée par un meneau, ainsi que le montre la figure ci-jointe.

Cette fenêtre éclairait la partie rectangulaire de la chapelle, O R, comprenant la première travée de la grande nef et du collatéral Nord. Quant au fond de l'abside, il recevait le jour, outre ses trois petites fenêtres, par la grande lucarne circulaire située juste en face.

Telle fut la disposition primitive de la chapelle. On y accédait par l'ancienne église et non par la place actuelle de la Cité.

Plus tard, cette disposition fut modifiée. L'autel fut adossé au mur P Q, comme on le voit maintenant. On boucha la porte N, la fenêtre O et la lucarne ouverte dans le mur P Q. En revanche, on ouvrit au fond de l'abside une porte et une fenêtre,

superposées l'une à l'autre. En 1868, la porte a été refaite et la fenêtre supprimée. Elle était de forme ogivale, à baie simple. Au-dessous, une pierre encastrée dans le mur laissait voir un écusson et une date. Cette pierre se conserve dans la chapelle : l'écusson est martelé, mais la date 1675 est parfaitement lisible. C'est sans doute à cette date qu'il faut rapporter le remaniement de la disposition intérieure et des ouvertures de la chapelle.

Entre temps, on avait construit des murs sur l'emplacement des anciens murs de l'église abandonnée et enclos ainsi l'espace occupé par le jardin.

Quant aux restaurations exécutées en 1867-68, elles n'ont pas été conduites avec beaucoup de sens archéologique. La porte moderne pratiquée au fond de l'abside a été remplacée par une baie monumentale en beau granit, qui jure affreusement avec la simplicité de l'ancien édifice. J'ai dit que l'on avait fermé la fenêtre au-dessus de la porte; en ceci on est revenu à la disposition primitive. On a supprimé aussi un petit banc de maçonnerie qui régnait tout autour de l'abside, à l'intérieur. Je ne sais si ce banc existait au temps où la cathédrale était encore debout tout entière.

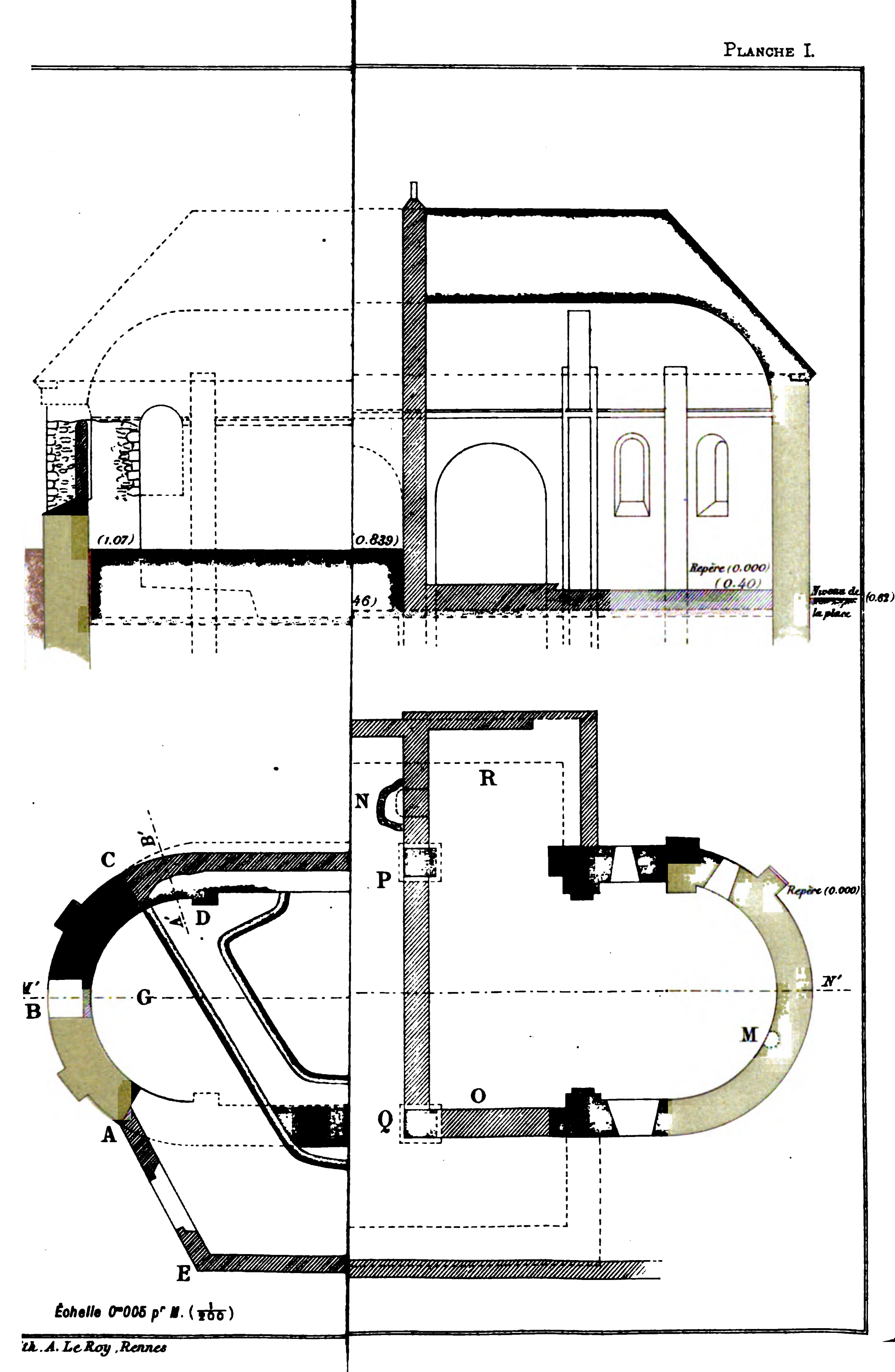
Dans la fouille, au point L, on a trouvé deux gros blocs de granit, équarris sur certaines de leurs faces. Ce sont les seules pierres de taille qui aient été découvertes. Du reste, elles ne tenaient à aucune maçonnerie; elles faisaient partie des décombres jetés dans le remblais.

Une grosse base de colonne en granit, renversée et creusée, sert actuellement de bénitier. Si elle

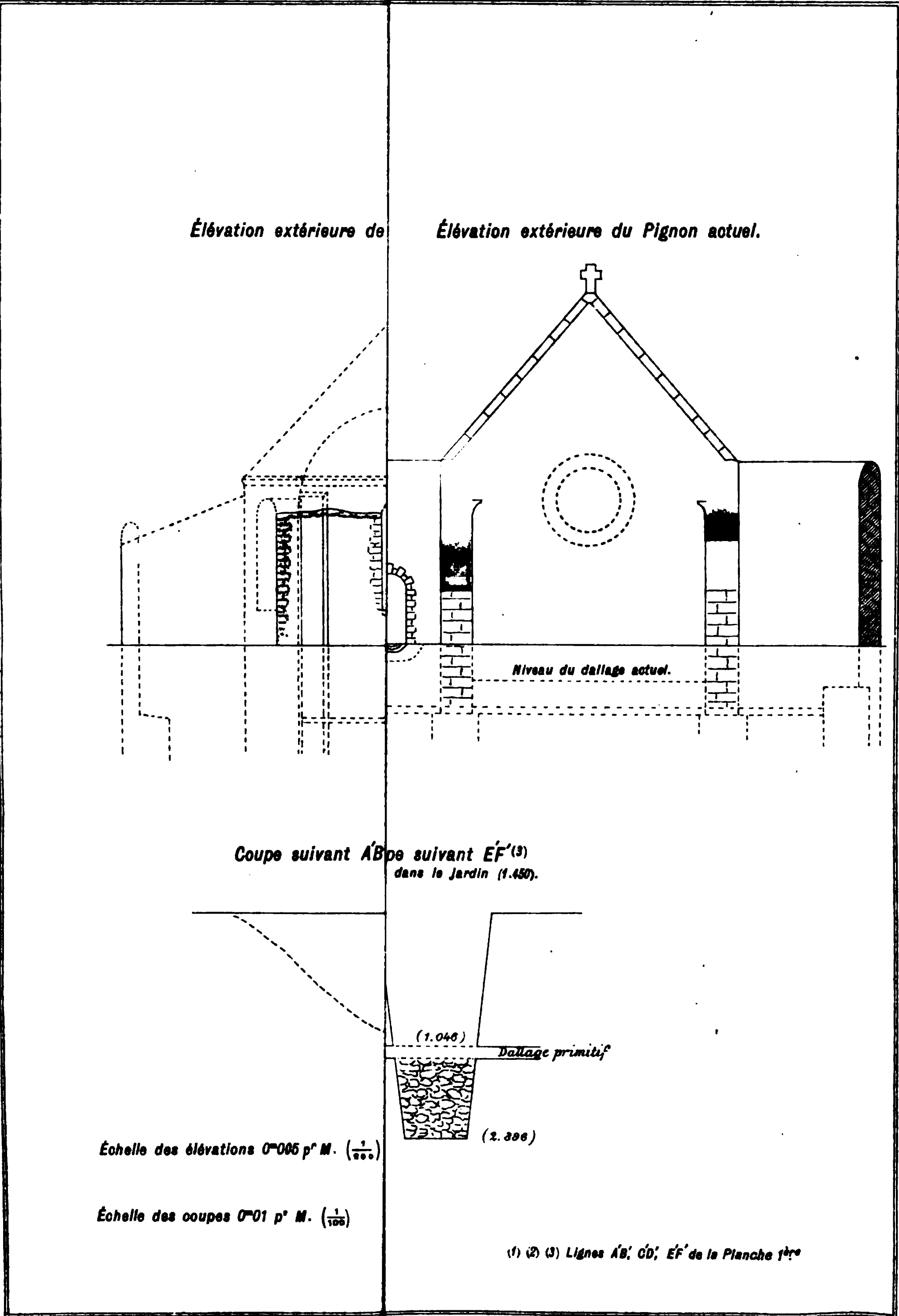
provient de l'ancienne cathédrale, ce qui n'est nullement sûr, elle aura probablement supporté une des colonnes du *ciborium* ou baldaquin qui devait encadrer et surmonter l'autel.

L'abbé L. **DUCHESNE**,

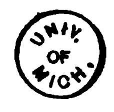
Membre de l'Institut.


(1.07)
(0.839)
46)
Repère (0.000)
(0.40)
Niveau de la place
(0.62)
C
B'
N
R
P
A'
D
N'
G
B
M
A
O
Q
E
Repère (0.000)
Échelle 0m005 pr M. (1/200)
Lith. A. Le Roy, Rennes


UNIV.
OF
MICH.



Lith. A. Le Roy, Rennes


UNIV.
OF
MICH.

LES

EMPEREURS PROVINCIAUX DES GAULES

ET LES

INVASIONS DE LA FIN DU IIIe SIÈCLE

INDICATION DES SOURCES.

Bréquigny.	Histoire de Postume, Mémoires de l'Acad. des Belles-Lettres, tome XXX.
De Witte *et* R.	Recherches sur les empereurs qui ont régné dans les Gaules au III[e] siècle.
4	Revue de Numismatique, tome IV, 1859, art. de M. de Witte, p. 431-436.
6	Id., nouvelle série, tome VI, 1861, art. de M. de Witte, p. 205 et sqq.
R. A.	Revue Archéologique, 1877, p. 350.
Par.	Parentalia, XV, page 43, dans les Monumenta Germaniae, Antiquissimi Auctores, tome V.
Charisius.	Digeste, L. 50, titre IV, § 18.
Tr. t. — Gall. — Cl. — Tac. — Aur. — Prob.	Trente tyrans. — Vie de Gallien, — de Claude, par Trebellius Pollion. — Vie de Tacite, — d'Aurélien, de Probus, par Vopiscus. — Histoire Auguste, dans Suétone, édit. Nisard.
Zon. Zos.	Zonare, Zosime (Suétone, édit. Nisard, dans les notes sur Postume, et Historiens de France, tome I).
Vict.	Aurelius Victor. Historiens de France, tome I, p. 565 et sqq.
Orose.	Histor. de Fr., tome I, page 596 et sqq.
Eutr.	Eutrope. Monumenta Germaniae, Auctores Antiquissimi, 2[e] volume. — Livre VIII. Post. — Post. et Vict., chap. VIII, IX, X. Tetricus, XIII, Prob., XVII. Caraus., XXI, — p. 154 à 162.
Eumènes.	Histor. de Fr., tome I, p. 717, D. — 718, B.
Duruy.	Histoire des Romains, tomes VI et VII.
Hucher.	Trésor de Jublains. Revue Historique et Archéologique du Maine, tome VII, 1880.
Decombe	Notice sur les trouvailles faites dans le jardin de la préfecture. Mémoires de la Soc. Archéolog. d'Ille-et-Vilaine, tome XV, 2[e] partie, p. 317, 355 et 361.

LES

EMPEREURS PROVINCIAUX DES GAULES

ET LES

INVASIONS DE LA FIN DU IIIe SIÈCLE

I. — Situation générale de l'Empire au milieu du IIIe siècle.

La découverte dans les murailles de Rennes de bornes milliaires dont les plus nombreuses et les plus récentes sont de Postume, Victorin et Tétricus, celle du trésor trouvé dans le jardin de la préfecture en 1881, dont les dernières monnaies sont de Probus, le rapprochement de ces différentes trouvailles avec un grand nombre de celles faites dans les murs d'autres villes, d'où on a également exhumé des inscriptions de la fin du IIIe siècle, et avec celle de trésors enfouis, soit en Bretagne, soit dans l'Ouest de la France, dont les dernières monnaies sont les unes de Postume, les autres d'Aurélien ou de Probus, nous engagent à remettre en lumière les règnes des empereurs qui ont régné sur les Gaules, et les évènements immédiats qui les ont suivis, de même que les conséquences diverses que cette époque de désastres de la seconde moitié du IIIe siècle eut pour l'Empire et pour la Gaule, d'autant plus que ces règnes sont fort obscurs et peu connus,

étant traités naturellement comme un accessoire de ceux de Gallien et de Claude.

A partir de la mort d'Alexandre Sévère (235), remplacé par Maximin, on entre dans une période où sévit avec une intensité inconnue jusque-là le fléau principal de l'Empire, les soulèvements continuels des armées faisant et défaisant les empereurs. Ce mal avait éclaté bien des fois sans doute auparavant, mais même après la calme période des Antonins, quoique l'empereur finît souvent par l'assassinat, il y avait eu des règnes d'une certaine durée qui permettaient aux princes d'agir avec un peu de suite et de prévoyance dans le maintien de l'ordre intérieur et la garde des frontières. Au contraire, de 235 à 285, les règnes les plus longs, sauf celui de Gallien, ne dépassent guère cinq à six ans, et la moyenne ordinaire est de deux ou trois, sans compter ceux de quelques mois. Aussi ces continuelles révolutions militaires, en brisant l'unité et la suite du commandement, étaient-elles un encouragement aux entreprises des Barbares, d'autant plus que les armées souvent découvraient les frontières pour aller soutenir à l'intérieur, par la guerre civile, le général qu'elles avaient proclamé.

Mais ce fut sous le règne de Gallien que l'Empire parut sur le point de se dissoudre. Une inondation de Barbares s'y précipita par grandes masses. Le caractère de ces invasions offre beaucoup de ressemblance avec celles qui emportèrent l'Empire romain un peu plus d'un siècle après; les noms des peuples sont les mêmes, et de tous, le plus redoutable fut ce même peuple des Goths qui, avec Alaric, devait prendre Rome et être le principal destructeur

de l'Empire. A la différence des Germains du Rhin, il ne formait point des tribus séparées, mais une grande nation soumise à des rois auxquels obéissait une immense partie de l'Europe, et il jouissait d'une organisation qui en faisait un ennemi formidable. Déjà Décius avait péri (oct. 251) dans une grande bataille livrée en Mésie à leur roi Kniva et à ses 70,000 guerriers. Sous le règne de Gallien, eux et les Hérules ravagèrent la Grèce et l'Asie-Mineure, pillèrent Athènes, Corinthe, Sparte et Argos.

D'un autre côté, les Germains proprement dits se jetèrent sur les provinces occidentales. Par eux et par les Goths, Rome même fut menacée plusieurs fois; et il fallut tout le courage et l'habileté d'une suite d'empereurs sortis de la même province d'Illyrie, contrée alors pleine de vigueur, pour arrêter et rejeter ces invasions. Ce fut l'œuvre de Claude, d'Aurélien et de Probus. Dioclétien et Constantin la consolidèrent et la chute de l'Empire fut retardée d'un siècle.

Mais ces invasions ne furent point le seul fléau du règne de Gallien. Un grand nombre d'usurpateurs prirent la pourpre; de là beaucoup de séditions militaires, de meurtres et de guerres civiles, une grande confusion paralysant la résistance opposée aux Barbares. La plupart de ces usurpations furent éphémères; mais il n'en fut pas de même à l'Orient, où Zénobie, après avoir défendu l'Empire avec Odenath, se fit à elle-même un empire Oriental, ni à l'Occident, où la Gaule, entraînant dans son orbite la Grande-Bretagne et l'Espagne, resta séparée du reste de l'Empire sous divers princes pendant près de quinze ans, fidèles toutefois à Rome et au nom

romain, dont ils se considéraient comme les représentants.

Cette période a reçu le nom d'époque des Trente tyrans, l'historien Trebellius Pollion ayant voulu égaler le nombre de ces usurpateurs aux trente tyrans d'Athènes, quoiqu'il n'y en ait eu que dix-neuf ou vingt à exercer un pouvoir personnel. Toutefois, en comptant tous les personnages, femmes et enfants, qui ont pu être revêtus des titres officiels d'Auguste ou de César, on peut arriver à ce chiffre de trente.

On les a appelés tyrans parce qu'ils n'avaient pas été reconnus par le Sénat; terme qui n'avait pas pour l'opinion publique le sens odieux qu'y attachait le pouvoir, toujours désireux de flétrir ses compétiteurs.

L'unique source un peu détaillée de leur histoire et de celle de Gallien est celle de Trebellius Pollion, qu'on prétend avoir été écrite vers l'an 300. Vopiscus, son contemporain, nous apprend que déjà elle passait sur plus d'un point pour peu exacte; en outre, comme les histoires de cette époque, elle traite légèrement les faits les plus importants pour se complaire dans de futiles détails. L'auteur lui-même, dans son début des Trente tyrans, reconnaît l'obscurité qui dès lors régnait sur ces personnages, si grande, dit-il, qu'on ne peut beaucoup en demander aux plus instruits; qu'il y en a dont les noms ne sont pas même mentionnés par les historiens, et qu'on trouve sur quelques points tant de diversité dans ce que la plupart en ont rapporté. Ajoutons que, par surcroît de disgrâce, le texte de Pollion nous est parvenu dans un état déplorable. (4, p. 436.)

Malgré tous ces défauts, Trebellius Pollion est encore le meilleur, presque l'unique historien qui nous ait conservé quelques traits authentiques de la physionomie de cette époque. Après lui on ne trouve que des abréviateurs, quelquefois plus exacts peut-être pour la chronologie, mais qui n'ont sur les évènements les plus importants qu'une ligne ou une courte phrase. Lui seul nous a transmis, incomplètement sans doute, un peu de la figure des personnages, lui seul fournit des documents pris sur les actes officiels; enfin, il a eu sous les yeux des sources absolument contemporaines; en effet, indépendamment des auteurs qu'il n'a point nommés, il cite expressément : Cellestin et les lettres de Julius Cordus pour Valérien; Palfurius Sura, qui avait tenu un journal des actions de Gallien; Julius Aterianus pour Victorin; Gellius Fuscus pour les Tétricus, etc. La plupart des détails, malgré leur confusion, doivent donc provenir des sources originales.

Nous allons maintenant exposer l'histoire de la Gaule à cette époque et ses différents points restés obscurs.

II. — Postume.

La date de l'avènement de Postume a donné lieu à de grandes difficultés, causées par les auteurs et surtout par Pollion, que, le premier, Bréquigny a résolues dans son Histoire de Postume, dont je résumerai la partie chronologique.

Valérien, empereur depuis 253, s'était immédiatement associé son fils Gallien et lui avait confié le soin de la Gaule. « Il avait également, vers 253 ou

254, nommé Postume commandant ou duc de la frontière au-delà du Rhin et gouverneur de la Gaule. Gallien et Postume y guerroyèrent contre les Germains et les contraignirent à la paix, prétend Bréquigny, vers la fin de 256. Ce fut vers ce temps que Gallien fit venir à l'armée son fils aîné, qui avait douze à quatorze ans. Obligés de veiller sur leur immense Empire, Valérien s'était chargé de l'Asie et de l'Afrique, Gallien de l'Europe. Tandis que Valérien était occupé de la guerre contre les Perses, qui devait finir par sa défaite et sa captivité (260), ou de ses préparatifs, l'Empire fut envahi, principalement en Illyrie par les Sarmates, où Ingénuus se révolta et se fit proclamer empereur. Gallien accourut en Illyrie, où il défit et anéantit Ingénuus. Cette révolte finit, selon Trebellius, sous le consulat de Tuscus et Bassus, c'est-à-dire en 258. Si on tient compte du temps de la nouvelle pour parvenir à Gallien, de sa marche, de la bataille, du siège, la révolte d'Ingénuus dut commencer au plus tard en 257, ce qui fixe à cette même année l'époque où Gallien quitta les Gaules. La précaution qu'il prit de laisser son fils aux mains d'un certain Sylvain montre qu'il se défiait de Postume. » Cependant Pollion prétend que Gallien avait confié Salonin à Postume comme au gardien de sa vie et à l'instituteur des mœurs et des actions dignes d'un empereur. C'est alors que, d'après un récit du XIIe siècle (Zon.), Postume ayant battu un parti de Germains qui avaient fait des courses dans les Gaules et distribué le butin aux soldats, Sylvain envoya au nom du prince redemander le butin dont Postume n'avait pu disposer de sa propre autorité. Les soldats mé-

contents proclamèrent Postume. Quoi qu'il en soit de la valeur de cette tradition, Postume, selon Zosime, assiégea Cologne, menaçant de ne point lever le siège qu'on ne lui livrât Salonin et Sylvain; ce qu'étant fait, il les fit mettre à mort.

Une inscription prouve que Salonin vivait encore l'an VII de la puissance tribunitienne de Valérien, et cette septième année avait commencé dans les premiers mois de 259 d'après Bréquigny, au mois d'août au plus tard selon Tillemont. Postume, dit Bréquigny, aura été proclamé en 257, Salonin aurait résisté toute l'année 258 et aurait été livré au commencement de 259. Peut-être cet évènement se place-t-il en réalité plus tard, au milieu ou à la fin de 259, ou même au commencement de 260, Bréquigny étant porté à resserrer le plus possible le temps de Salonin, par l'impossibilité d'expliquer comment Postume ne s'en serait pas débarrassé plus tôt, impossibilité qui ne provient que de l'ignorance de l'état de la Gaule à ce moment, état sur lequel nous aurons à revenir.

Maintenant se pose la question de savoir si les médailles confirment cette date de 257 pour l'avènement de Postume et si elles décident la question longtemps controversée de la durée de son règne. La base qui sert à fixer cette chronologie est le récit de la séance du Sénat assemblé pour ratifier officiellement l'élection de Claude. Cette séance est rapportée dans la Vie de Claude (IV) par Pollion, avec toutes les acclamations du Sénat, dans un détail et des termes tels qu'on a lieu de croire que l'écrivain ne fait que répéter les actes originaux se trouvant alors dans les archives de Rome. Or, cette pièce montre

que Tétricus régnait déjà en Gaule. On sait d'ailleurs qu'entre Postume et lui se placent dans un ordre qu'on ne connaît pas bien Laelien, Victorin et Marius, et que Victorin avait régné quelque temps seul. Ces règnes, d'après Bréquigny, quelque courts qu'on les suppose, n'ont pu occuper guère moins d'un an. Ajoutons qu'Eutrope dit que Victorin a été tué dans la seconde année de son règne, ce qui correspondrait bien à un peu plus d'un an entre la mort de Postume et la sienne. Claude ayant été proclamé le 24 mars 268, Postume était donc mort dans les premiers mois de 267.

Ceci posé, combien de temps a régné Postume? Trebellius Pollion, l'auteur le plus proche des évènements, dit en trois endroits différents sept ans. Eutrope dit au contraire dix ans et Orose le répète. De là une grande divergence d'opinion chez les modernes. Tillemont et la plupart des savants des derniers siècles ont adopté les sept ans de Postume. Mais Bréquigny, le premier, a démontré à l'aide des médailles qu'Eutrope et Orose sont dans le vrai, et les publications de numismatique plus récentes, telles que celle de M. de Witte sur les empereurs qui ont régné dans les Gaules, jointe à l'opinion autorisée de son auteur, sont venues confirmer cette assertion.

On trouve en effet dans ce recueil les légendes dont je ne prends que les parties essentielles : Tr. p. cos. — Tr. p. cos. II. — Tr. p. cos. III. — Tr. p. III. cos. III. — Tr. p. IIII. cos. III. — Tr. p. V. cos. III. — Tr. p. VI. cos. III. — Tr. p. VII. cos. III. — Tr. p. VIIII (9. *sic*) cos. IIII. — Tr. p. X. cos. V. n°s 239 et 240, avec les vœux pour un règne

de vingt ans : Vo. XX., et en concordance avec ces médailles : Tr. p. Imp. V. cos. III., et Imp. X. cos. V. C'est dans cette dernière dixième année et le cinquième consulat que Postume périt.

En outre, Bréquigny a écarté le soupçon que ces médailles aient été frappées sur des coins d'empereurs précédents, en faisant ressortir la suite régulière et concordante des puissances tribunitiennes et des consulats. Postume, dit-il, avait été consul avant que d'être empereur, mais seulement consul subrogé, dont les noms n'étaient pas mis dans les Fastes. Ce premier consulat est désigné par la médaille de la première année de son règne : Tr. p. cos. Dans le cours de cette même année, à l'époque où se renouvelaient les consuls, 1er janvier, Postume se fit déférer le consulat par ses nouveaux sujets; de là cette médaille de sa première année : Tr. p. cos. II. Ce consulat commença donc avec l'année 258. Le troisième consulat se trouve dans une de ses médailles, datée de la troisième année de sa puissance tribunitienne. Il faut donc rapporter ce troisième consulat à l'an 259 ou 260, car l'an III du règne de Postume s'étendait dans ces deux années. Le nombre de ses consulats n'augmenta pas jusqu'à l'an VIII de son règne. Nous avons des médailles des années IV, V, VI, VII, sur lesquelles il est toujours consul pour la troisième fois. Il n'y a point de médaille de la huitième année de son règne (fait important sur lequel on aura à revenir), mais sur une médaille de la neuvième année on lui voit un quatrième consulat. Cette année s'étendait dans les années 265 et 266. Il entama la dixième année de son règne en 266, avant son cinquième consulat, qu'il prit à l'époque ordinaire du

renouvellement des consuls, au 1er janvier de l'année 267, année de sa mort. (Bréquigny, Hist. de Postume.) Ceci reporte donc le commencement de son règne à l'année 257, peut-être vers la fin de cette année.

Passons au règne de Postume. Pollion, toutes les fois qu'il parle de l'élévation de Postume à l'Empire, dit que ce furent les Gaulois qui l'appelèrent à l'Empire et que les armées y consentirent. Ce n'était pas le procédé ordinaire, car c'étaient généralement les légions qui faisaient les empereurs. Au reste, les Gaulois n'agissaient pas contre elles, car ils s'adressaient à celui qui, en vertu de ses titres officiels, tenait dans sa main la majeure partie des forces militaires.

Mais quel peut être le motif de cette conduite anormale des Gaulois? Il doit exister dans la situation où se trouvait la Gaule lorsque ces peuples appelèrent Postume à l'Empire. Pollion nous dit bien, à propos des guerres de Gallien et de Postume, que celui-ci possédait l'extrême amour des Gaulois, parce qu'il avait repoussé toutes les nations Germaniques, mais il ne dit pas d'où il les avait repoussées. Eutrope et Orose, que les médailles ont déjà confirmé pour les dix ans de Postume, vont nous l'apprendre. Ce ne sont que des abréviateurs, et il faut s'attendre à trouver les évènements les plus graves renfermés en quelques mots. Eutrope, énumérant toutes les invasions du règne de Gallien, nous informe que les Alamans, après avoir dévasté les Gaules, firent irruption en Italie; que les Germains pénétrèrent jusqu'en Espagne, où ils emportèrent Tarragone. Il ajoute que la situation étant

désespérée et l'Empire presque détruit, Postume prit la pourpre et régna pendant dix ans avec un si grand mérite et une si grande modération, qu'il rétablit les provinces presque *consumées*. Orose confirme que les Alamans parcoururent les Gaules et passèrent ensuite en Italie et en Espagne. Postume, dit-il, se saisit de la tyrannie en Gaule, mais certes au grand avantage de l'État; car agissant avec un grand mérite pendant dix ans, et *il chassa les ennemis qui régnaient en maîtres (dominantes)*, et il rétablit sous leur ancienne face les provinces perdues. Victor dit également que Gallien, amolli par ses succès, livra comme au naufrage l'Empire romain avec son fils Salonin, au point que les nations des Francs, après avoir pillé la Gaule, possédèrent l'Espagne, que Postume, qui commandait par aventure aux Barbares par la Gaule, prit l'Empire et poussa dehors la multitude des Germains.

Ce fut donc du cœur de la Gaule que Postume eut à refouler les Barbares, en les rejetant soit vers le Rhin, soit vers l'Italie et l'Espagne. Il commandait, dit Victor, aux Barbares; ce qui désigne sans doute le commandement des troupes auxiliaires et surtout de la cavalerie, principalement alors composée d'étrangers. Nous avons de lui de très nombreuses médailles portant les légendes : *Concordia. Equit.* — *Fides Equitum.* — *Pax equitum.* — *Virtus equitum.* Or, nous trouvons bien *Fides exercitus* et *Fides militum* dans les médailles des empereurs antérieurs et postérieurs, comme dans celles de Postume. Mais ni Valérien, ni Claude II, ni Aurélien, Tacite, Probus ne présentent une seule légende où il soit fait mention des Équites. Gallien

ne possède que *Fides equitum,* et encore un seul type de ce modèle, tandis que Postume en a plusieurs variétés. D'autre part, si nous tenons compte de la direction de l'invasion et du terme d'Alamans plus souvent employé par les auteurs pour désigner les envahisseurs, il est permis de conclure que la frontière aura été franchie sur le Rhin et le Danube supérieurs, avec orientation vers la Moselle (Duruy) et la Saône, peut-être après que Gallien, partant pour l'Illyrie avec la plus grande partie de ses forces, aura par là même découvert le Rhin, désormais insuffisamment défendu.

Les Barbares se seront trouvés immédiatement entre l'armée romaine et les régions du Midi, et comme ce n'étaient point de simples bandes, mais un véritable débordement, car les légendaires postérieurs les comparent à une légion de sauterelles, ils menaçaient de courir la Gaule entière. Le fait que talonnés en queue par les Romains, ils ont pénétré en Italie, ravagé l'Espagne pendant près de douze ans, et sont parvenus jusqu'en Afrique, le démontre suffisamment. Le premier soin de Postume, qui commandait les armées, et peut-être comme duc de la frontière transrhénane, avait les barbares auxiliaires plus directement sous sa main, fut sans doute de courir à l'intérieur avec une partie de l'armée, et probablement toute la cavalerie, qui à cette époque formait la moitié de l'armée romaine, et lui permettait une rapidité de mouvements nécessaire au salut du pays. Ses opérations durent consister à intercepter les voies romaines qui conduisaient au Nord et à l'Ouest, à empêcher les envahisseurs de s'étendre dans cette région de la

France, qui forme une vaste plaine, et à les resserrer, en les côtoyant, dans la région montagneuse de l'Est et du Sud-Est. Ensuite il y poursuivit sans doute leurs arrière-gardes et essaya d'y détruire peu à peu leurs bandes. Si on est surpris que les Romains n'aient pas tenté d'écraser immédiatement les Barbares, il faut se souvenir que les légions n'avaient plus cette supériorité décisive des deux premiers siècles de l'Empire, et qu'en face de cette incertitude du succès, un général avait plus d'une précaution à prendre avant d'aborder l'ennemi.

Il n'est donc point étonnant que les cités gauloises, au milieu d'une épouvante si justifiée, se soient adressées à celui qui possédait toute l'autorité légale et aient prié leur compatriote de se revêtir du suprême pouvoir, qui lui donnait une force plus efficace pour le salut commun. Leurs Sénats n'étaient point sans rapports avec l'armée. Quoique tout soit très confus sur le recrutement des troupes à cette époque, on voit que chaque cité était tenue de fournir un nombre déterminé d'hommes et de chevaux *(Charisius)*, que, dit M. Duruy, on se procurait au plus bas prix et qu'on livrait au recruteur. Cette obligation, qui était une taxe de la propriété, semble regarder le service des légions, composées de volontaires qu'on engageait sans doute à prix d'argent. Mais on voit de plus qu'au IVe siècle (Duruy, VIII, p. 198 sqq.) la dispense du service militaire pour les provinces coûtait 25, 30 ou 36 sous d'or; il est vraisemblable que ce n'est pas là une innovation, et comme beaucoup d'hommes libres ne devaient pas pouvoir payer cette somme, il semble difficile de croire qu'ils étaient astreints au long

temps de service des légions, que les auteurs représentent toujours formées de volontaires. Il y a donc assez de probabilité qu'ils servaient dans les auxiliaires, qui dans les premiers siècles étaient en nombre au moins aussi grand que celui des légionnaires. Il devait y en avoir beaucoup dans la cavalerie. En outre, on sait par l'interdiction du service militaire aux sénateurs par Gallien, qui fut étendue dans la suite aux membres des municipalités des villes, que les uns et les autres servaient souvent dans les armées. Ce ne pouvait être qu'à titre d'officiers dans les légions, et mieux encore dans les services auxiliaires comme la cavalerie, que les grands propriétaires gaulois et les membres des Ordres des cités se trouvaient auprès de Postume. Il est facile de saisir quelle influence les riches Gaulois et les cités exerçaient sur les troupes, et de comprendre que la première préoccupation de Postume dut être de répondre à la confiance de ses compatriotes en mettant leurs vies et leurs propriétés en sûreté avant de songer à se faire reconnaître des légions restées fidèles à Salonin. Nous savons par ailleurs que les Barbares restèrent deux ans dans le Gévaudan; la guerre, commencée en 257, dura au moins jusque dans le courant de 259, où le Midi commença à être purgé des ennemis. Postume ayant achevé cette œuvre ou la laissant à finir à ses lieutenants, aura remonté vers le Nord, et les légions fidèles, fort disposées à le mal recevoir s'il eût été peu accompagné, le voyant avec des forces supérieures et le prestige de la victoire, auront passé sans combat sous ses enseignes, évènement très ordinaire à cette époque. Il est possible, au reste, que les partisans

les plus déterminés de Gallien aient soutenu un siège dans Cologne. Ceci nous semble la meilleure explication des deux règnes contradictoires de Postume et de Salonin, de 257 à 259 ou 260, plutôt qu'un long siège d'un ou deux ans que rien n'indique.

Au reste, il ne faut pas s'étonner que Postume ait pu soutenir toute cette guerre sans être troublé par Valérien et Gallien. Valérien ne pouvait quitter l'Orient, où en 258 les Perses pillèrent la Mésopotamie, la Syrie et Antioche, et où Cyriade se fit Auguste pendant plus d'un an. Les Scythes dévastèrent une grande partie de l'Asie-Mineure en 258 et 259, et après avoir remédié tant bien que mal à ces maux, Valérien entreprit sa funeste expédition. Pour Gallien, il eut à combattre Ingénuus dans l'année 258, et ensuite exerça de cruelles vengeances contre les populations; puis vers ce temps doivent se placer, comme les met d'ailleurs M. Duruy, les invasions en Italie, que les auteurs transmettent très confusément. Les Juthunges se vantaient sous Aurélien que 40,000 de leurs cavaliers avaient attaqué les villes du Danube et couru une grande partie de l'Italie. Saint Jérôme et Orose ajoutent que les Germains, traversant les Alpes, la Rhétie et toute la Lombardie, s'avancèrent jusqu'à Ravenne. Sans doute, l'invasion qui se dessinait en Gaule, surtout si elle a eu lieu après le départ de Gallien, a dû, se produisant sur le Rhin et le Danube supérieurs, le couper de Salonin et de Cologne; en outre, ces lignes de défense abandonnées, de nouveaux Barbares ont pu les franchir en 258 et 259, se dirigeant cette fois vers l'Italie, sans oublier que ceux que Postume poursuivait dans la vallée du Rhône sont

venus les y rejoindre. Gallien eut tous ces adversaires sur les bras avant de songer à pouvoir revenir vers son fils, et il est possible que son amour des plaisirs et son insouciance lui aient fait perdre un temps précieux.

Salonin mort, auquel une partie des armées et des Gaules était restée fidèle (Tr. t. II), Postume resta pendant sept ans le maître incontesté de la Gaule. Il eut cependant à soutenir avec Gallien de longues guerres dont le récit est très confus. Il semble que Gallien serait venu en Gaule, peut-être vers 259 ou 260, pour venger son fils et étouffer cette rébellion avant qu'elle fût affermie. Du moins il est fait mention, après l'élévation de Postume, d'une expédition qui paraît ne pas se confondre avec celle que Gallien fit dans la suite, tant parce qu'elle est déterminée par le nom du général qui la conduisit, et la seconde par les noms des généraux qui accompagnaient Gallien, que par la place qu'elle occupe dans la Vie de celui-ci, précédant la mention des sept ans de règne de Postume et ensuite celle d'une longue guerre entre les deux empereurs. Théodotus, dit Pollion, conduisit une armée contre Postume, et comme il avait commencé d'assiéger une ville dans laquelle se trouvait Postume, Gallien, faisant le tour des murs, fut blessé d'un coup de flèche. (Gall. IV.) L'auteur ne dit pas quel fut le résultat de cette campagne, mais il ne dut pas être favorable à Gallien, car il y avait dans tous les peuples de la nation gauloise un amour excessif pour Postume, parce qu'il avait repoussé toutes les nations germaniques et remis l'Empire dans son ancienne sécurité. (Tr. t. II.) En outre, Gallien, qui avait dans le reste de

ses États bien des affaires sur les bras, ne pouvait longtemps en Gaule soutenir ses armées par sa présence. Toutefois, il est probable qu'il y eut tout le temps guerre plus ou moins vive entre Postume et les généraux de Gallien, et que c'est à ces hostilités que se rapporte ce passage de la Vie de Gallien (IV) : « Forcé par ces maux (la puissance bien établie de Postume), Gallien fit la paix avec Auréolus pour attaquer Postume, et la guerre s'étant traînée longtemps en divers sièges et combats, il fut tantôt vainqueur et tantôt vaincu. » Il y eut pourtant un moment où la guerre reprit vivement, Gallien profitant sans doute d'une éclaircie dans ses affaires pour en finir avec Postume. Il y avait grand intérêt, car il ne pouvait s'éloigner de l'Italie pour veiller par lui-même sur l'Orient, dans la crainte que Postume n'y passât et ne lui enlevât Rome, ce qui eût entraîné sa chute et sa mort. Aussi entreprit-il la guerre contre Postume avec Auréolus et Claude, qui fut depuis empereur, pour généraux. Postume, voyant qu'il était attaqué par des forces nombreuses, et que le secours non seulement de soldats, mais d'un autre prince était nécessaire, appela à partager l'Empire Victorin, son égal dans la science de la guerre (Vict.), et avec lui combattit Gallien. (Gall. VII, Tr. t. V.) Cette association de Victorin est confirmée par les médailles, qui nous le montrent trois fois revêtu de la puissance tribunitienne (Tr. p. III. cos. II, R. n° 69) et de trois consulats, dont le premier se trouve avec la seconde année de puissance tribunitienne, le second avec la troisième, et le troisième concordait peut-être avec une quatrième année de règne, mais la médaille ne donne pas les chiffres de tribunat. Il

fut donc empereur trois ou quatre ans, et comme au mois de mars 268 il était mort, il en résulte que son règne commence en 265 ou 264. La huitième année de Postume s'étendait dans ces deux années 264 et 265, et on interprète l'absence de toute médaille de cette année comme l'indication d'une situation très critique.

M. de Witte, après avoir déclaré qu'à son avis les savants qui ont reconnu que Victorin avait été associé[1] à l'Empire par Postume ont complètement raison, et démontré que les textes de Pollion ne peuvent recevoir une autre interprétation, les écrivains de l'Histoire Auguste employant toujours le mot *imperium* dans le sens d'empire et non dans celui de commandement des armées, et *princeps* dans le sens de souverain, cite une médaille à la légende *Saeculum Augg.* placée au revers de la tête de Postume. A son avis, cette médaille a été frappée pour inaugurer l'association de Victorin à l'Empire; elle porte représentée un lion, symbole du siècle, symbole caractéristique aussi pour un prince qui se comparait à Hercule. Aussi le lion brisant un trait est-il figuré sur les médailles de Postume dès le commencement de son règne; le même animal, symbole de la force, paraît sur les médailles de Victorin. Une autre médaille, qui par le même *Augg.* atteste également cette association, porte *Imp. c. Vict.*, et R. *Securitas Augg.* Cette légende, dit M. de Witte, au moment où Postume et Victorin se préparaient

1. Cette association semble bien démontrée par les 961 Victorins contre 820 Postumes du trésor découvert à Rennes en 1881, un tel rapport ne pouvant se présenter, à moins que beaucoup de pièces n'aient été frappées sous le règne de Postume.

à combattre Gallien, montre la confiance que les deux princes avaient dans la valeur de leurs soldats. Une médaille de Victorin porte en revers : *Defensor orbis* et représente deux guerriers, Postume et Victorin, arrivant auprès de trois femmes, les trois Gaules. (4.)

Un problème est soulevé par plusieurs médailles d'or de Victorin extrêmement rares. Ce sont des pièces qui portent l'effigie et le nom de Victorin, et au revers chacune le nom d'une légion. Ce sont (de Witte) : *Leg. Prima Minervia. — Leg. II Traiana. — Leg. IIII Flavia. — Leg. V Macidonica* (sic). — *Leg. X Fretensis. — Leg. XIII Gemina. — Leg. XIIII Gemina. — Leg. XX Val. Victrix. — Leg. XXII Primigenie. — Leg. XXX Ulp. Vict.* Plusieurs de ces médailles portent les mêmes épithètes, les mêmes indications numérales, et toutes au moins le même numéro que les légions qui servaient dans les armées de Gallien. Ces dernières sont connues par les médailles de billon, d'une exécution fort peu soignée, que Gallien avait fait frapper en leur honneur. (4.) Bréquigny et M. de Witte ont conclu de là que Victorin était un général de Gallien. « Les affaires de Postume, disent-ils, étaient dans un état désespéré dans la huitième année de son règne. Aucune médaille ne donne la huitième puissance tribunitienne de Postume, tandis qu'on possède des médailles de toutes les années de son règne, depuis la première jusqu'à la dixième. Postume sut par ses promesses gagner Victorin; il lui offrit la pourpre. Plusieurs légions passèrent de l'armée de Gallien dans les rangs de son compétiteur, et Victorin, pour flatter l'amour-propre des

soldats, fit frapper ces admirables médailles d'or en l'honneur des légions, dont on connaît quelques exemplaires dans les grandes collections. (4.) »

Quelque sérieuse que soit cette conjecture, on peut lui faire les objections suivantes. Il est étonnant que Pollion, qui parle en deux endroits de l'association de Victorin avec Postume (Gall. VII et Tr. t. V), n'ait pas connu un fait aussi important que cette défection, ou que ce fait, consigné dans les auteurs originaux, ne se soit pas reflété dans son récit par quelque expression au moins équivoque. Pourtant il avait sous les yeux une biographie de Victorin par Aterianus, auquel il emprunte même une phrase. Ensuite, bien loin que cette prétendue défection fût la cause de l'insuccès de Gallien, lui, si hostile à ce prince, mentionne en deux passages différents la défaite de Postume et de Victorin après leur association, ce qui ne peut provenir d'une assertion légère de Pollion, mais bien des sources qu'il a suivies. Or, une telle défection de dix légions, ou, selon Bréquigny, au moins de six, qui faisaient 60,000 hommes, ou au moins 36,000, les légions comprenant encore 6,000 hommes sous Dioclétien (Duruy), qui venait fortifier Postume, déjà maître de l'ancienne armée du Rhin et des légions de Bretagne, qui employait beaucoup de secours celtes et francs, d'immenses secours de Germains, aurait dû dans de pareilles circonstances faire pencher tellement la balance en faveur de celui-ci, qu'on penserait volontiers qu'il eût été en mesure de poursuivre Gallien jusqu'en Italie et de l'en dépouiller.

Pourrait-on présumer que ces dix légions étaient au contraire en partie ces nombreuses troupes cel-

tiques et frankes, ces immenses forces germaines dont parle Pollion, nouvelles levées que soudoyait l'or de Victorin, Gaulois peut-être extrêmement riche. On verra sa mère Victorine obtenir des légions l'élévation de Tétricus moyennant de grandes sommes d'argent.

Y aurait-il impossibilité à ce que Postume eût organisé ces levées en légions en leur donnant les noms et les enseignes de celles qui restaient dans les armées de Gallien, qui de son côté a pu combler par le même procédé les vides faits par la défection de Postume, et qu'il eût voulu les modeler sur le patron de l'armée romaine au complet. Ceci répondrait au reste à toute la conduite d'un prince qui a pris à tâche de copier les institutions officielles de Rome dans toutes ses actions. Il prend des consulats, quoique les consulats ne pussent être pris qu'à Rome, puisque les consuls présidaient le Sénat. Aussi a-t-il un Sénat à Trèves, représentation du Sénat romain. Il inscrit souvent sur ses médailles *Romae aeternae*. Lui qui se comparait à Hercule frappe, en l'honneur du dieu, ses monnaies avec toutes les épithètes tirées de ses divers cultes, quoique aucun de ces lieux, la plupart en Grèce, ne fût sous sa domination. Quoi d'étonnant qu'il ait voulu avoir toute l'organisation et les dénominations romaines dans son armée.

Il est vrai, les numéros des légions ne se suivent pas; mais les autres pouvaient être directement sous les ordres de Postume, qui n'aura frappé aucune médaille en leur honneur. Une légion VI devait être sous lui, puisque Aurélien fut antérieurement en Gaule tribun de la VI[e] légion gauloise, *Gallicana*.

(Aur. VII.) D'ailleurs, les créations de nouvelles légions depuis Auguste, de même que les formations de nouveaux corps sous les noms primitifs ou modifiés pour remplacer ceux détruits par l'ennemi, ou passés dans ses rangs, sont assez nombreuses dans les deux premiers siècles, ce qui permet d'admettre que Gallien et Postume auront respectivement comblé les vides de leur armée par des levées, prenant les enseignes et les numéros des anciennes légions qui se trouvaient dans les rangs de chacun d'eux. Au reste, d'après la colonne Maffei, qui donne les légions au temps de Septime Sévère, rangées selon l'ordre des provinces, les I Minervia, XX, XXII Primigenie, XXX Ulpia (à la fois dans les médailles de Victorin et de Gallien) avaient leur résidence ordinaire en Gaule et en Bretagne, présomption que Postume les avait dès le principe dans son armée. IIII Flavia, V Macedonica, XIII Gem. et XIIII Gem. étaient en Pannonie, Mésie et Dacie; ce qui n'exclurait pas l'idée d'une trahison. Mais on sait que la IIII[e] était encore en Mésie sous Gordien, et une inscription de Dioclétien l'y mentionne encore, d'où on a conclu que, comme elle figure sur les médailles de Victorin et de Carausius, elle avait été ramenée après ce dernier à son campement habituel. Mais ne serait-elle pas plutôt, comme ses compagnes, une création de Postume, peut-être reconstituée avec les mêmes cadres par Carausius, car si ç'eût été la vraie IV[e], Aurélien ou Probus l'auraient sans doute déjà rapatriée. Ce qui est encore plus remarquable, ce sont les légions II Trajana, et X Fretensis de Victorin seul. La première était en Égypte et la deuxième en Judée dans la table de Maffei. Il est

peu vraisemblable que les empereurs précédents les aient dirigées en Gaule, ou que Gallien en ait dégarni l'Orient, alors si menacé. Enfin, preuve que ce tableau de Sévère n'avait rien de définitif et que de nouvelles légions ont été créées postérieurement, peut-être par Gallien lui-même, ce sont les IIII Ital., VIIII (IX) Aug., IIXX (XVIII) et XXI Gem., de Gallien; ce tableau ne mentionnant plus les IX Hispanica, XVIII de Varus et XXI Rapax depuis longtemps disparues, et ne donnant que trois Italicae.

Quoi qu'il en soit, Postume et Victorin soutinrent longtemps la guerre contre Gallien, livrèrent plusieurs combats d'issue variée, et furent enfin vaincus. (Gall. VII. Tr. t. V.) En effet, dit Pollion (Gall. VII), il y avait dans Gallien l'audace d'un courage subit, car quelquefois il était fortement ému par les injures. Ces injures ne seraient-elles point ici l'association de Victorin, expression peut-être menaçante de la volonté de Postume de détrôner pour tout de bon Gallien, grâce à la facilité de pouvoir avec un collègue et passer en Italie et contenir les Barbares sur le Rhin.

Pollion ne dit pas un mot de plus pour nous renseigner sur les conséquences de cette victoire de Gallien, que l'an VIII de Postume a peut-être immédiatement suivi; il ajoute seulement qu'ensuite il s'avança pour punir la révolte de la garnison de Bysance. La perte de ce point géographique important fut probablement ce qui l'empêcha de poursuivre ses succès. Dégagé par eux de toute crainte de voir Postume passer en Italie, de nouvelles invasions sans doute et sa mollesse, après la punition de Bysance, ne lui permirent pas de profiter de la

situation fâcheuse de ses rivaux. Ceux-ci eurent le temps de se reconnaître, et après le retrait d'une partie des troupes ennemies, durent refouler sans peine l'autre partie, grâce à la supériorité de leurs forces, car en 267 Victorin était au pied des Alpes.

Mais le résultat de la lutte avait été moins brillant pour Postume et Victorin qu'on ne s'y attendait dans les Gaules. L'historien nous apprend que Postume fut tué avec son fils par suite de la rébellion de Laelianus, à qui les Gaulois, toujours amateurs de révolutions, avaient déféré l'Empire. (Tr. t. II et III.) Le nom de ce Laelianus était si altéré dans les divers auteurs qu'on a cru longtemps à deux personnes et à deux révoltes différentes. Mais il ne reste aujourd'hui aucun doute sur l'identité du Laelianus des médailles et des Lollianus ou L. Aelianus des historiens. (6.) Des écrivains postérieurs, Victor et Eutrope, racontent que Postume ayant heureusement mis en fuite Laelien, périt dans une sédition des soldats, auxquels il refusait le pillage de Mayence, qui avait embrassé le parti de son rival.

III. — Troubles après la mort de Postume (267-268.)

Laelien resta ainsi maître d'une partie des Gaules, le reste obéissant à Victorin. (Tr. t. V.) Malgré son courage, dit Pollion, il jouit d'un moindre crédit, touchant ses forces, que Postume, à cause de sa rébellion. (Tr. t. IV.)

Cette période, qui s'étend de la mort de Postume à l'avènement de Tétricus, est pleine de ténèbres. Pollion avertit bien qu'en beaucoup de choses la

vie de Laelien est obscure comme celle de Postume. (Tr. t. IV.) Lui-même reflète bien ces obscurités en nous apprenant à quelques lignes de distance que Laelien fut tué par Victorin, et ensuite que Laelien, après des exploits sur les Germains, fut tué par ses soldats, parce qu'il en exigeait trop de travail.

On ne sait pas davantage quand et où a régné Marius. C'était un ancien armurier, d'une force prodigieuse, parvenu par son mérite aux grades les plus élevés, que les soldats de Postume firent empereur.

Les historiens postérieurs, Eutrope, Victor, Orose, mettent tous Marius avant Victorin. D'après Pollion, Marius aurait succédé à Victorin et dû son élévation à Victorine, qui fuyant pour elle-même le fardeau du pouvoir, le lui aurait fait déférer. (Tr. t. IV. VII.) Dans sa vie de Victorine (Tr. t. XXX), il semblerait au contraire que Marius fût mort antérieurement à Victorin. D'après Pollion, Marius aurait régné trois jours; le troisième jour, un soldat, ancien compagnon d'atelier, qui se crut méprisé, lui ayant passé son épée au travers du corps, en lui disant qu'il devait en connaître la trempe, puisqu'il l'avait fabriquée. Mais les médailles de Marius, plus nombreuses encore que celles de Laelien, ont fait penser aux modernes, De Boze, Duruy, qu'il avait régné quelques mois. Il faut donc que, si Victorin le précède, celui-ci ait été tué dans le courant de 267. Si au contraire on n'ose rejeter l'assertion d'Eutrope, qui dit que Victorin périt dans la seconde année de son règne, ce qui ne doit s'entendre que du règne de celui-ci depuis la mort de Postume, comme il s'est

écoulé au plus treize ou quatorze mois entre cette mort et l'avènement de Tétricus, il faut ou que Marius ait succédé à Laelien et régné sur une partie de la Gaule, l'autre étant possédée par Victorin, ou que tous trois aient régné simultanément, Laelien sur les troupes et les pays qui l'avaient reconnu, Victorin sans doute sur la plus grande partie de la Gaule, et Marius sur l'armée de Postume même, qui après avoir tué son chef put se trouver trop désorganisée pour achever d'écraser Laelien. Quoi qu'il en soit, « après la mort de Postume, dit Vopiscus, toutes les Gaules furent troublées, » ce qui fait peut-être allusion à des guerres entre les prétendants. Il est possible que ce ne soit qu'après une lutte que Victorin soit resté le seul maître de la Gaule. Il semble, en effet, qu'il faille rattacher aux évènements de cette époque la fuite de l'aïeul maternel d'Ausone, Arborius. « Sa famille descendait de la race des Eduens et embrassait dans sa noblesse beaucoup de maisons dans la province Lugdunaise, chez les Eduens et dans la Viennoise. Il possédait de grandes richesses. Mais lui et son père furent proscrits lorsque Victorin vainqueur régnait et que l'Empire échut aux Tétricus. Alors le banni se réfugia dans les terres à travers lesquelles sort avec impétuosité l'Adour, et où retentit la fureur de l'Océan des Tarbelles (le pays de Dax), craignant les traits de la fortune qui récemment fondaient sur lui. » Il avait perdu ses biens dans cette révolution, recouvra par son travail une faible aisance, mais non les richesses. (Par.) Des modernes rattachent cette fuite au siège d'Autun, qu'on place ordinairement en 269 ou 270. Les vers d'Ausone n'indiquent

pas cependant qu'Arborius fût d'Autun, mais seulement de cette région, qui avait pu suivre le parti de Laelien. Au reste, il est possible que des proscriptions eussent eu lieu contre les riches habitants de cette ville, et qu'elles soient devenues, comme les rigueurs d'Aurélien à Lyon, qui se souleva sous Probus, le motif de sa révolte future. Mais si on veut que cette fuite soit mêlée au siège de cette ville, il faudrait le reporter au début de Tétricus et admettre qu'il a sa source dans l'histoire de Victorin. On ne voit pas autrement pourquoi ce nom se trouverait dans les vers d'Ausone uni au souvenir de son aïeul; car Victorin, personnage fort célèbre dans son temps, devait être bien oublié un siècle après, parce que n'ayant régné seul que très peu de temps, sa renommée devait se confondre dans celle de Postume, tandis que le nom de Tétricus, qui avait régné assez longtemps, se trouvait consacré près de la postérité par le fameux triomphe d'Aurélien. Si on réfléchit que l'aïeul d'Ausone, probablement jeune lors de sa fuite, est mort à quatre-vingt-dix ans, que son gendre, le père d'Ausone, est mort à quatre-vingt-huit ans, on comprendra que le souvenir des circonstances devait être très vivant dans la famille, et que ce doit être à bon droit que le poète y mêle le nom de Victorin.

Il est possible que les soldats, qui semblent avoir assiégé Autun de leur propre chef, aient commencé ce siège à l'avènement de Tétricus, sous prétexte que cette ville, de tout temps très attachée aux Romains, et par là peut-être à Gallien comme elle le fut de Claude, n'avait pas reconnu Victorin, mais en effet pour assouvir cette soif de pillage qui avait déjà

coûté la vie à Postume. Dans tous les cas, l'histoire d'Arborius soulève un coin du voile qui couvre cette époque et montre quelles conséquences funestes avaient quelquefois dans la vie privée ces troubles que les historiens n'ont transmis qu'en un mot ou une ligne.

Victorin ne régna pas longtemps seul après la mort de Laelien. Ses débauches, qui ternissaient d'admirables qualités, furent sa perte. Un commissaire aux vivres *(actuarius)*, dont il avait déshonoré la femme, forma une faction à Cologne et l'assassina. Il semble qu'il ait survécu quelque temps à sa blessure, et sa mère Victorine en profita pour faire proclamer César son petit-fils, ce qui ne réussit qu'à faire tuer également l'enfant.

Après de pareilles catastrophes, la mère de l'empereur aurait dû être trop heureuse de sauver sa vie. Cependant, par des revirements inconnus, on la voit exercer la plus haute autorité sur l'armée. Si Marius a succédé à Victorin, c'est elle qui l'a fait proclamer. Après sa mort ou après celle de Victorin, si Marius doit être mis avant, elle exhorta Tétricus à oser une action virile en prenant l'Empire, le fit appeler Auguste et nomma le jeune Tétricus César. (Tr. t. XXX et XXIII.)

Les légions ratifiant cette proclamation moyennant une forte somme d'argent (Vict.), elle fut ensuite décorée du titre de Mère des camps, qu'avaient déjà pris auparavant Julia Domna, Faustine la Jeune et Julia Mamaea (6) et appelée Augusta. (Tr. t. XXXIV.) Des monnaies d'or, d'argent, de bronze furent frappées en son honneur, et le coin en existait encore à Trèves du temps de Pollion. (Tr. t. XXX.)

On n'a pas de médaille de Victorine qualifiée d'Augusta; « mais on possède, dit M. de Witte (6), de belles pièces d'or qui, au revers de la tête de Victorin, ont un buste de femme casquée, comme une Amazone, accompagnée de la légende : *Romae aeternae*. D'autres ont pour type le buste de la Victoire laurée, tenant une couronne et une palme, *Victoria Aug*. Le caractère d'individualité qui se révèle dans les traits de la femme, accompagnée des légendes *Victoria, Roma,* me porte à croire qu'on a voulu représenter la mère de l'empereur sous les traits d'une divinité. La Victoire, *Victoria*, faisait directement allusion à la mère de Victorin, » d'autant plus que Pollion, qui est le seul qui nous ait conservé le nom et le souvenir de cette impératrice, l'appelle quatre fois Victorina, *vel* ou *sive* Victoria, et lorsqu'il emploie un seul nom ne se sert jamais de celui de Victorina, mais toujours de Victoria.

Il est probable que le rôle important de Victorine ou Victoire s'est étendu non seulement pendant le règne de Victorin et les révolutions qui le suivirent, mais encore sous le règne de Postume, pendant l'association de Victorin, car sa renommée s'était répandue au dehors, où on la mettait sur le même pied que Zénobie. On voit, en effet, dans le texte officiel des acclamations du Sénat lors de l'élévation de Claude à l'Empire, cette acclamation : « Claude Auguste, délivre-nous de Zénobie et de Victoire, » répété sept fois. (Claud. IV.)

Le nom de Victorine était parvenu jusqu'à Zénobie, au fond de l'Orient. Quand la reine de Palmyre, prisonnière, fut amenée devant Aurélien, celui-ci lui adressa ces paroles : « Comment, ô Zénobie, as-tu

osé insulter aux empereurs romains? » On rapporte qu'elle répondit : « Toi, je te reconnais empereur, qui sais vaincre; mais Gallien, Auréole et tous les autres, je ne les ai pas jugés des princes. Croyant Victoire semblable à moi, j'ai souhaité partager avec elle l'Empire, si la situation des lieux l'eût permis. » (Tr. t. XXIX.)

D'après Pollion, Victorine ne vécut pas très longtemps après sa proclamation comme Mère des camps, car sous le règne de Tétricus[1] elle fut tuée, comme beaucoup le disaient, ou, comme d'autres l'assuraient, mourut naturellement. (Tr. t. XXX.)

IV. — Tétricus.

Tétricus avait été consul et sénateur de Rome. Il administrait l'Aquitaine comme Préside lorsque, absent, il fut élu par les légions. Il prit la pourpre à Bordeaux (Eutrope), où il continua à résider loin des révolutions sanglantes des camps. Il régna cinq ou six ans, et assez heureusement, à part l'ennui des séditions militaires. Les très nombreuses monnaies de son règne attestent cette prospérité relative. Il est cependant étonnant qu'aucun compétiteur sérieux n'ait profité des soulèvements continuels des soldats, car la distance où se trouvait Tétricus n'était qu'une bien médiocre protection. Peut-être le souvenir des sanglantes catastrophes précédentes, la perspective d'une lutte prochaine avec les redoutables successeurs de Gallien rete-

1. *Tetrico imperante* signifie : Tétricus étant empereur. Cf. *Hoc imperante,* dans le même sens. (Eutrop. liv. VIII. cap. XIV.)

nait-elle les ambitieux; peut-être la composition de l'armée ne lui permettait-elle point une complète indépendance vis-à-vis des cités gauloises, dont nous avons vu l'influence dans les choix de Postume, de Laelien, de Victorin, et ceux-ci n'avaient-ils péri que parce que leur présence au milieu des troupes les livrait à la merci du moindre tumulte. Au reste, sous Tétricus les légions jouissaient de toute licence. Elles saccagèrent Autun, après sept mois de siège, sans se préoccuper, semble-t-il, de leur César.

Tétricus, toujours dans les alarmes, ne pouvait supporter leur insolence et *leurs crimes* (Aurélien, XXXII) et n'aspirait qu'à être débarrassé de son dangereux pouvoir. Déjà une médaille portant la tête de Tétricus et au revers celle de Claude semble indiquer la concorde des deux princes (R. p. 175), couvrant peut-être de secrets arrangements. Le Gaulois s'adressa clandestinement à Aurélien, lui offrant de lui faciliter le recouvrement de la Gaule, et se servit même, dit-on, de ce vers de Virgile : « *Eripe me his, invicte, malis.* Invincible, arrache-moi à ces méchants. » Grâce à cet accord secret, Aurélien put réduire l'Orient et Zénobie sans crainte pour l'Italie, qu'il dut quitter, et revint ensuite sur la Gaule. Si les soldats de Tétricus étaient fort insoumis, ils étaient fort obstinés à faire bande à part du reste de l'Empire et à avoir leurs princes à eux; aussi soutinrent-ils à Châlons-sur-Marne une lutte acharnée contre Aurélien. Tétricus passa dans les rangs de celui-ci et ses soldats furent vaincus. Un véritable contemporain, habitant de la Gaule, Eumènes, parle à ce propos de « perte des forces romaines, du désastre de Châlons. »

Aurélien (Tr. t. XXIII) fit figurer les deux Tétricus dans ce triomphe, où parut Zénobie, au scandale des Romains, indignés de voir traiter ainsi un sénateur et un consulaire; puis, vaincu par la honte, il le fit Correcteur de tout le Midi et de presque tout le Centre de l'Italie, et le tint en grand honneur, l'appelant souvent son collègue, son camarade, quelquefois même empereur. (Tr. t. XXIII.) Tétricus vécut très longtemps comme particulier. Son fils fut admis dans le Sénat et conserva son patrimoine, qu'il transmit à ses descendants. La maison des Tétricus existait encore, du temps de Pollion, sur le mont Caelius. On y voyait un tableau où Aurélien leur accordait la prétexte et la dignité de sénateur, et recevait d'eux le sceptre et la couronne civique (emblèmes de la soumission de la Gaule).

Telle fut la fin de cette séparation des Gaules du reste de l'Empire. Elle avait duré seize à dix-sept ans (257-274).

Cet Empire provincial n'avait point la prétention de rompre avec Rome, au contraire; toutefois, il semble qu'il s'y soit mêlé quelque sentiment national gaulois, dans une mesure très relative sans doute. Le pays, tout en étant romanisé de cœur plus encore que de mœurs, avait une tendance à l'individualité. Ne la trouvera-t-on pas dans les cités armoricaines au v[e] siècle, quoiqu'elles soient restées les alliées fidèles de Rome expirante. Postume, Victorin, Tétricus semblent avoir formé une véritable dynastie gallo-romaine. Postume était né en Gaule (Eutr.) dans le rang le plus obscur; on sait qu'il fut choisi par les Gaulois et qu'il s'associa Victorin, qui fut, dit Victor, créé prince par les Gaulois, de leur

propre mouvement. M. Duruy regarde celui-ci comme un prince vraiment national pour les Gaules, et Pollion dans le début de Claude, en nous avertissant qu'il ne peut refuser une Vie de cet empereur, puisqu'il a bien écrit un livre sur les Trente tyrans, et y a même parlé de la famille de Cléopâtre (Zénobie) et de celle de Victoria, semble par un tel rapprochement personnifier les races semi-étrangères de l'Orient et de l'Occident. Tétricus fut choisi par Victorine parce qu'il était son parent ou allié. Des pièces très rares placent la tête de Tétricus en revers de l'effigie de Postume et aussi au revers de l'effigie de Victorin. Doit-on considérer, dit M. de Witte (4 et R. p. 175), ces pièces comme frappées par Tétricus en l'honneur de ses deux illustres prédécesseurs (et attestant ainsi leurs relations de dynastie), ou bien est-ce uniquement l'erreur des monétaires qui a produit ces rapprochements? Les nouvelles inscriptions de Rennes, si nombreuses pour ces trois souverains, et les médailles si abondantes de Postume et de Victorin dans le trésor découvert à Rennes en 1881, sans constituer une preuve positive, semblent appuyer la pensée que ces trois empereurs ont fait une suite véritable, quoique accidentellement troublée par les règnes de Marius et de Laelien, pendant lesquels néanmoins Victorin serait resté le maître de la plus grande partie des Gaules, si on peut tirer cette présomption de l'absence des stèles de Marius et de Laelien, et du nombre prodigieux des monnaies de Victorin dans le trésor. M. Duruy cite, comme symptômes de ce réveil du patriotisme provincial, ces deux faits : qu'au IIIe siècle beaucoup de villes en Gaule quittent leur nom romain pour prendre celui

de leur peuple, et que, quand les empereurs démembrent un ancien gouvernement pour organiser de nouvelles provinces, c'est le plus souvent en donnant à celles-ci les limites que les régions avaient au temps de leur indépendance. Ajoutons enfin que Tétricus parut dans le triomphe avec une chlamyde écarlate, une tunique vert pâle et des *braies gauloises*. (Vop. Aur. XXXIV.) Quoique les braies fussent alors d'usage à Rome, il est probable que Vopiscus ne décrit ce costume que parce qu'il différait sensiblement de celui de l'Italie. Si donc ce n'est pas là une fantaisie archéologique d'Aurélien pour imiter les anciens triomphateurs, si réellement la tradition dominait dans la mise des riches Gaulois, en dehors de leurs vêtements de cérémonie, sans doute plus romains, c'est un nouvel indice à joindre aux précédents, que le vide des documents de ce temps ne permet pas de donner plus précis et plus concluants.

V. — Invasions en Gaule dans la seconde moitié du IIIe siècle.

Le grand résultat de cette séparation des Gaules, de l'Espagne et de la Bretagne du reste de l'Empire fut le salut de celui-ci, en assurant à ces provinces des défenseurs capables et énergiques qui ne permirent pas que le flot barbare submergeât dans le même temps l'Empire tout entier, en sorte que, lorsqu'après ces princes, elles-mêmes furent subjuguées ou menacées à leur tour, elles purent recevoir leur délivrance du reste de l'Empire, rétabli depuis du temps dans sa sécurité.

On sait que peu s'en fallut que l'invasion du temps de Gallien, qui fit perdre pour toujours la Dacie aux Romains, n'eût pour les pays de leur domination la même issue que les grandes invasions du ve siècle.

La Gaule n'avait pas été en moindre péril, et même les invasions semblent avoir débuté de ce côté. Valérien, à son avènement, la trouva parcourue par les Germains et décerna le titre de restaurateur des Gaules à Aurélien, son libérateur. Postume, qui sans doute lui succéda, la trouva en paix, car la lettre officielle de Valérien aux Gaulois à son sujet ne fait allusion à aucune guerre. Mais les nombreuses légendes de Vict. Germanica, de Germanicus Maximus, des monnaies de Gallien, montrent que la lutte reprit et attestent autant son intensité que les succès du prince. Il est certain que les Germains finirent par entrer en Gaule, peut-être pendant que Gallien s'y trouvait, peut-être par suite de son départ précipité pour combattre Ingénuus (257). Postume, dont cette invasion amena sans doute l'élévation, affranchit, dit Pollion (Gall. IV), les Gaules du débordement des Barbares. Ses médailles portent les légendes : *Victoria Germanica, Victor Germanicus* et *Germanicus Maximus V*, qu'on interprète comme une cinquième victoire. Les auteurs appellent généralement les envahisseurs Alamans, quelques-uns Franks. Ces deux unions guerrières, libres et flottantes, où venaient s'encadrer les Germains de l'intérieur, durent prendre part à l'invasion, mais la mention des Vandales dans les légendaires montre qu'il n'y avait pas que les bandes des frontières à faire cette expédition.

Des écrits très postérieurs nous indiquent au

moins quelques étapes de l'invasion qui permettent de se faire une idée de sa marche. Grégoire de Tours, dans son premier livre, rapporte que du temps de Valérien et de Gallien, Chrocus, roi des Allemands, se répandit dans toute la Gaule et renversa de fond en comble les édifices anciens. Les Actes de saint Antides montrent que les envahisseurs parurent à Besançon, ceux de saint Pèlerin, à Auxerre. Les Actes de saint Didier (23 mai) racontent que la nation des Vandales, sous la conduite de son roi Chrocus, après avoir vaincu les Gaulois, ravagea les Gaules. Elle assiégea et prit Langres, où elle n'épargna ni le sexe ni l'âge. Didier, conduit devant le roi, voulut parler en faveur de son troupeau. Mais ni le roi, ni le saint ne se comprirent par l'ignorance respective de leurs langues et Didier fut égorgé. En Auvergne, dit Grégoire de Tours, Chrocus détruisit un temple que les habitants appelaient *Vasso*, en langue gauloise. Ses murs avaient trente pieds d'épaisseur, son intérieur était décoré de marbres et de mosaïques. Les Actes (21 août) de saint Privat, évêque du Gévaudan, nous montrent les Barbares assiégeant les habitants de ce pays, renfermés dans les retranchements du camp de Grèze, pendant deux ans. Ayant enfin trouvé Privat dans une grotte du mont Memmat, où il se livrait aux jeûnes et aux oraisons, ils voulurent le contraindre, par les tourments, à user de son crédit sur les habitants pour les décider à se rendre. Sur son refus, il fut frappé de verges et mourut peu de jours après des suites de ce traitement. L'insuccès de leur violence obligea les Barbares, probablement pour pouvoir se retirer tranquillement, à demander

la paix aux habitants, qui sans doute les fatiguaient par des escarmouches. Grégoire de Tours et ces divers Actes rapportent que Chrocus, ayant été pris près d'Arles qu'il essayait d'emporter, fut promené dans les diverses villes qu'il avait ruinées, longtemps tourmenté et frappé enfin du glaive, livré avec justice au supplice qu'il avait infligé aux saints de Dieu. Aimoin, d'après d'anciens écrits, attribue cette prise du roi à un certain soldat du nom de Marius, qui ne peut être que l'empereur Marius.

Comme on le voit, l'invasion avait parcouru la Franche-Comté, la Bourgogne, l'Auvergne, les Cévennes, sans doute plus ou moins la vallée du Rhône. Une grande partie des bassins de la Seine, de la Loire, et peut-être de la Garonne, généralement l'Ouest de la Gaule, dut en être à l'abri. Avançant toujours pour trouver de nouveau butin, et aussi talonnés par les lieutenants de Postume, les Germains passèrent en Italie et en Espagne, où les guerres de Postume contre Gallien l'empêchèrent sans doute de les y faire poursuivre sérieusement. Ils ruinèrent la péninsule pendant douze ans, surtout Tarragone, mais à la longue, coupés de la Germanie, durent succomber. Une bande de Francs, se saisissant de navires, parvint jusqu'en Afrique, où on ignore ce qu'elle devint. Le long séjour des Germains dans la péninsule est la meilleure preuve combien la situation de l'Empire était critique par ses divisions intestines comme par la poussée violente des peuples barbares, qui exigeait impérieusement de veiller avant tout sur la barrière du Rhin.

Pour célébrer cette délivrance, Postume fit frapper des médailles portant le titre de *Restitutor Galliarum*

et de *Pacator Orbis*. Dans le but de mieux assurer la défense de la Gaule, il construisit, pendant les sept ans qui suivirent le rejet des Germains, quelques forts sur le pays barbare même. Aussi d'autres médailles attestent la sécurité du commerce et représentent le Rhin avec cette légende : *Salus provinciarum*.

Le soulèvement de Laelien et les troubles qui suivirent la mort de Postume ayant sans doute affaibli la défense du Rhin, une subite invasion de Germains pilla et incendia ces forts et un grand nombre de cités de la Gaule. Laelien rétablit celles-ci et ceux-là dans leur ancien état. (Tr. t. IV.) Tétricus aussi repoussa de la Gaule les Germains. (Vict.) En somme, à part cette incursion passagère sous Laelien, à partir du moment où Postume délivra la Gaule, celle-ci jouit pendant quatorze ans d'assez de tranquillité et de prospérité, sauf toutefois les guerres contre Gallien et les troubles qui suivirent la mort de Postume.

Aussi Pollion constate-t-il l'importance de ces résultats : « Ainsi Gallien perdant la république, Postume d'abord, ensuite Laelien, après Victorin, enfin Tétricus se montrèrent les libérateurs du peuple romain. Je crois qu'ils nous furent tous donnés par le ciel, afin que, pendant que ce fléau (Gallien) était embarrassé dans une mollesse inouïe, la faculté ne fût pas laissée par d'autres aux Germains de posséder le sol romain; si ceux-ci s'étaient précipités hors de leurs frontières de la même façon que les Goths et les Perses, ces nations entrant en intelligence sur le sol romain, c'en était fait de ce vénérable Empire du peuple romain. » (Tr. t. IV.)

Ce succès des empereurs gaulois, tandis que le reste de l'Empire était ravagé, les villes les plus fameuses pillées, renfermait cette leçon qu'en face de l'affaiblissement de l'Empire, un seul chef ne suffisait plus à la tâche, qu'il en fallait plusieurs se partageant une frontière moins étendue; tâche que les infidélités de l'armée rendaient dangereuse à confier à des généraux.

Les évènements qui suivirent la chute de la dynastie gauloise se chargèrent de développer cet enseignement.

Il est probable qu'Aurélien, en quittant la Gaule, n'en confia pas la garde aux légions défaites à Châlons et qui renfermaient trop d'éléments douteux; il se peut que retournant à Rome pour marcher contre la Perse, il n'ait laissé sur le Rhin que des forces médiocres et des chefs sans renom, par la même défiance. D'ailleurs, il pouvait compter sur le prestige de son nom pour contenir les Barbares. Mais après sa mort (janvier 275) les légions et le Sénat se renvoyant pendant huit mois l'élection du prince, les Germains s'enhardirent. Dans les motifs invoqués pour décider le Sénat, le consul Gordianus disait : « Il faut choisir un empereur; de plus, la nécessité nous y contraint. On dit que les Germains ont franchi la frontière d'au-delà du Rhin, qu'ils ont occupé des villes florissantes, illustres, riches et puissantes. » (Vop. Tac. III.)

Cette invasion, on le voit, déjà fort avancée avant l'élection de Tacite (sept. 275), dut continuer à se développer sous cet empereur. Le premier soin de Probus, devenu seul empereur (juillet ou août 276), fut, après avoir réglé les affaires les plus pressantes,

de gagner avec une grande armée les Gaules (en 277, peut-être seulement en 278), qui avaient toutes, dit Vopiscus, été possédées par les Germains après la mort d'Aurélien.

« Il y soutint heureusement de si grands combats qu'il reprit aux Barbares dans les Gaules soixante des plus célèbres cités et tout le butin, dont, outre le profit, ils se faisaient un trophée. Et comme alors sur notre rive, bien plus par toutes les Gaules, ils couraient en sécurité, après en avoir taillé en pièces près de quatre cent mille qui avaient occupé le sol romain, Probus rejeta les restes au-delà du Necker et de l'Elbe. » Peut-être le texte est-il ici corrompu et faudrait-il lire quarante mille, mais peut-être aussi s'agit-il non seulement de guerriers, mais de populations entières transplantées en diverses parties de la Gaule. « Il leur prit autant de butin barbare qu'eux-mêmes en avaient enlevé aux Romains. Il plaça aussi vis-à-vis des villes romaines des forts sur le sol barbare et y établit des soldats. (Prob. XIII.) Il fit des champs, des greniers, des maisons, des provisions pour tous les Transrhénans, c'est-à-dire pour ceux qu'il plaça dans ces gardes, et on ne cessa point de combattre comme chaque jour on lui apportait des têtes de Barbares, à raison d'une pièce d'or par tête, jusqu'à ce que neuf petits rois de diverses nations vinrent se jeter aux pieds de Probus » et subirent ses conditions.

Probus, après ces grandes victoires et cette délivrance de la Gaule, écrivit ainsi au Sénat : « Je rends grâces aux dieux immortels, P. C., d'avoir ratifié votre jugement sur moi. Toute la Germanie, partout où elle s'étend au loin, est soumise; neuf rois de

diverses nations se sont prosternés suppliants à mes pieds; que dis-je, aux vôtres. Déjà tous les Barbares labourent pour vous, pour vous sèment et guerroient contre les nations plus reculées. Décrétez donc, selon votre usage, des supplications. Car quatre cent mille ennemis ont été taillés en pièces, seize mille guerriers nous ont été offerts, soixante-dix villes des plus célèbres affranchies de la captivité des ennemis, et toutes les Gaules bien avant dans l'intérieur délivrées. J'ai consacré à votre clémence, P. C., les couronnes d'or que toutes les cités de la Gaule m'ont offertes. Consacrez-les par vos mains à Jupiter très bon et très grand et à tous les autres dieux et déesses immortels. Tout le butin a été recouvré, d'autre pris et même plus grand que celui qui avait été auparavant pillé. Les campagnes de la Gaule sont labourées par les bœufs barbares, et les attelages germaniques captifs tendent leurs cous à nos cultivateurs..... Quoi de plus? Nous leur avons laissé leur sol seul, nous possédons tout le reste. » (Probus, XV.)

L'importance de cette victoire atteste celle de l'invasion. Ce succès mettait fin à peu près à la première grande tentative des Barbares pour s'établir dans l'Empire.

Cependant il n'en restait pas moins beaucoup à faire, quoique le fort de la tâche de briser l'invasion eût été fait par Postume, Claude, Aurélien, et enfin par Probus. Au commencement de Dioclétien, les Alamans ravageaient encore la rive gauche du Rhin. En outre, un autre mal était apparu. Probus, qui avait inauguré ou développé le système de l'introduction pacifique de peuplades barbares sur les

terres de l'Empire, avait entre autres déporté sur les bords de l'Euxin un petit nombre de Franks captifs. « Ils s'étaient, dit l'orateur contemporain Eumènes, saisis de navires, avaient ravagé la Grèce et l'Asie, abordé à un grand nombre des côtes de la Lybie, non impunément il est vrai, pris Syracuse, et après avoir parcouru une route immense, étaient entrés dans l'Océan par le détroit, et montré par le succès de leur témérité qu'il n'y a rien de fermé à des pirates désespérés partout où les navires ont un libre accès. »

Cet exemple (vers 280) encouragea les Saxons, qui commencèrent ou étendirent leurs pirateries, car une médaille de Postume, Neptuno Reduci, semble témoigner qu'il lui en avait déjà fallu purger la mer. Cette fois, on dut créer un commandement spécial. Carausius reçut, dit Eutrope, à Boulogne, la charge de pacifier, le long de l'étendue de la Belgique et de l'Armorique, la mer que les Franks et les Saxons infestaient. Le dommage subi par les Romains devait être grand, puisque ce général trouva plus lucratif de s'entendre sous main avec les pirates pour le partager, ce qui fut cause de sa condamnation et par suite de son usurpation.

En outre, la Gaule souffrait d'un mal intérieur des plus obscurs, la révolte des Bagaudes, soulèvement de paysans exaspérés, pense-t-on, par les charges fiscales et cette longue suite de désastres. Bagaudes était le nom donné par les habitants de la Gaule à ces révoltés. (Vict.) Bagat, d'après Du Cange, signifiait en langue celtique : foule, rassemblement d'habitants. Ce qu'il y a de singulier, c'est qu'Eumènes, témoin oculaire, semble leur attribuer le sac d'Au-

tun, qu'il avait vu enfant. « La cité des Eduens, dit-il, fut frappée d'un très grave désastre, lorsqu'assiégée par le brigandage de la rébellion des Bagaudes, elle implorait le secours du prince romain[1]. » Ce soulèvement aurait donc éclaté dès le temps de Tétricus; mais les médailles comme les textes attribuant à ce règne une certaine prospérité, ne permettent pas d'admettre légèrement cette idée. Le nom de « rebelles gaulois » d'un autre passage de cet auteur peut ne désigner que l'opposition aux princes de Rome. En effet, Eumènes assigne à ce siège un motif purement politique, l'appel de Claude par les Eduens, toujours dévoués aux Romains. Le nom de Bagaudes désignait-il originairement pour Eumènes et ses contemporains l'Empire provincial que nous avons vu, les levées celtiques de Postume et de Victorin, peut-être opérées en majeure partie parmi les paysans-serfs, et leur naturel indiscipliné? Les soldats de Tétricus auraient-ils été dispersés ou licenciés après Châlons et servi de noyau à ce soulèvement des campagnes, qui, exaspérées par les lourdes charges entraînées par les longues guerres contre Gallien et l'invasion repoussée par Probus, lui auraient alors donné le caractère social d'une jacquerie? Était-ce par désir de se rattacher aux empereurs précédents que les deux chefs des paysans, Aelianus et Amandus, ont pris le titre d'empereurs, comme nous le savons par leurs médailles? S'il en était ainsi, les termes fort vifs dont se sert Eumènes indiqueraient que les empereurs

1. *Paneg. Constantii Chlori,* **cité par Dubos, liv. II, chap. 2.** — **Conf.** *Gratiarum actio Constantino. — Histor. de France,* **718. B.** — *Quid haec recentia quae pueri vidimus?*

romains gardaient un mauvais souvenir de cette période, et qu'il y avait eu dans cette séparation de la Gaule, à un degré faible sans doute, quelque chose de national.

Quant à cette jacquerie elle-même (284-286), tout ce qu'on en sait, c'est que c'était, dit Victor, une troupe de paysans et de brigands qui ravagea les campagnes dans une grande étendue et attaqua un grand nombre de villes. On les qualifie aussi de « multitude. »

Maximien Hercule, que s'associa Dioclétien (286), envoyé en Gaule, eut facilement raison d'une « troupe confuse et indisciplinée de gens de campagne. » (Orose.) Il les mit en fuite par de petits combats ou les reçut à composition, et rendit tout tranquille en peu de temps. (Eutr. et Vict.)

Ce soulèvement et ce rôle de pacificateur de Maximien est résumé dans ces seuls mots qui nous soient parvenus d'un véritable contemporain, mais qui peignent énergiquement les maux de la Gaule : « C'est lui (Maximien) qui dans l'aurore même de sa divinité a rendu les Gaules, devenues sauvages par les injures des temps antérieurs, à la République pour l'obéissance, elles-mêmes à elles-mêmes pour leur salut[1]. »

Il y eut cependant quelques restes de Bagaudes qui persistèrent jusqu'à la fin de l'Empire. (Salvien.)

Après cette campagne, Maximien, dit Eutrope, eut « à rétablir une partie de la Gaule, » et ce qui prouve combien à cette époque on était toujours sur le coup des invasions, c'est « qu'à peine, dit le même pané-

1. *Paneg.*, auteur inconnu. — *Hist. de Fr.*, p. 714. D.

gyriste, cette misérable fureur fut assoupie, que toutes les nations barbares, non seulement les Burgondes et les Alamans, mais encore les Chaibons et les Hérules, menaçant la Gaule entière de la ruine, dans un élan précipité se jetèrent sur ces provinces. » L'orateur, tant à propos du refoulement de cette invasion qu'à propos des Bagaudes, s'écrie : « Je laisse de côté tes innombrables batailles et victoires dans toute la Gaule; » ce qui montre qu'il n'y eut guère de région de la province à l'abri de l'un ou l'autre péril.

Ce furent là à peu près les dernières grandes commotions de ces mouvements, qui finirent graduellement par s'apaiser par suite des victoires répétées des empereurs, qui assurèrent, au moins à l'intérieur du pays, une paix qui dura presque continuellement pendant tout le IVe siècle.

VI. — Conséquences de cette période. Villes fortifiées.

Les conséquences de tous les évènements que nous avons rapportés peuvent être considérées à deux points de vue.

D'abord Dioclétien, qui avec son esprit sagace avait assisté dans les rangs de l'armée à toutes ces révolutions, organisa tout un nouveau système de gouvernement, dont on trouve souvent l'ébauche dans l'époque que nous avons parcourue.

Pour contenir l'armée et les ambitieux, il recourut comme Postume avec Victorin, Gallien avec Odenath, au remède des associations de princes, pris non dans sa famille, mais parmi des chefs capables

d'en imposer par leurs talents et leur renom. Il se souvint aussi que le salut de l'Empire, malgré ses déchirements, provenait de ce que la division du pouvoir avait donné une moindre étendue de frontière à garder à chaque prince, les empereurs des Gaules couvrant l'Occident, Gallien et ses successeurs protégeant le Centre, Odenath et Zénobie l'Orient. De là ces départements assignés à chaque prince, l'Empire restant indivisible, et la création des quatre grandes préfectures. Celle d'Occident comprenait exactement l'Empire de Postume et de ses successeurs, sauf en plus une partie de la Mauritanie.

En outre, on avait vu pendant quinze ans fonctionner un Empire provincial, gardant au reste le cachet romain, avec des capitales autres que Rome, fait inconnu jusque-là. Dioclétien et ses successeurs consacrèrent cette nouveauté par le choix de nouvelles capitales plus rapprochées de la frontière, et Rome perdit une grande partie de ce prestige, depuis longtemps fort entamé, d'une ville régnant seule sur une Confédération de peuples et de cités.

La seconde conséquence de cette longue période d'invasions et de déchirements fut la nécessité de fortifier un grand nombre de villes qui jusque-là étaient restées ouvertes. Un exemple emprunté à un temps où le calme renaissait, et à une des dernières irruptions germaniques, montrera combien rapides étaient les marches des sauvages guerriers d'outre-Rhin, et subits les dangers qui pouvaient menacer les villes même éloignées du fleuve. Constance Chlore, vers 301 selon Tillemont, fut surpris par les Alamans près de Langres, et d'une façon si critique,

que les portes ayant été fermées, il fallut le hisser sur le mur avec des cordes. Cinq heures après arrivait l'armée, qui sans doute suivait l'ennemi, et Constance le tailla en pièces. (Eutr.)

Au reste, les désastres de cette époque avaient produit une terrible impression sur les contemporains et les poussaient à toutes les mesures capables d'en prévenir le retour. « Sous l'empereur Gallien, dit plus d'un siècle après saint Augustin dans son épître XX à Hésyche, quand les nations étrangères parcouraient partout les provinces romaines, quel grand nombre de nos frères, alors vivant dans la chair, ne pensons-nous pas avoir pu croire que la fin du monde était proche? » Et nous lisons dans Orose (lib. VII, cap. 12), né à Tarragone et écrivant au milieu de la grande invasion du v[e] siècle : « Par diverses provinces subsistent encore dans les ruines de grandes villes de petites et pauvres maisons, perpétuant les marques de leurs malheurs et l'indication de leurs noms; entre lesquelles, nous aussi, nous montrons en Espagne notre Tarragone pour la consolation de notre récente misère. » Tout en faisant la part de l'exagération, surtout dans la première citation, il est certain cependant que la sécurité avait disparu dans cette période et au commencement du IV[e] siècle, quoiqu'elle ait pu se rétablir ensuite.

M. de Caumont est le premier qui ait émis cette idée que les invasions barbares furent la cause de la construction des remparts des villes de l'intérieur, et les auteurs postérieurs l'ont confirmée, au moins pour un grand nombre de cités. « Les troupes romaines, dit M. Duruy, dans son grand et magni-

fique ouvrage (VI, p. 444), ne savaient même plus garder la ligne des deux fleuves, que des bandes armées franchissaient incessamment dans l'intervalle des grandes invasions, de sorte que l'inquiétude était partout. C'est l'état où se trouvera la France à l'époque des invasions normandes. Aussi, comme on le fera à l'origine des temps féodaux et par les mêmes raisons, les provinces se couvraient de châteaux-forts et on relevait les murailles des villes. Gallien reconstruisit celles de Vérone, la porte de l'Italie, et chargea deux ingénieurs de Bysance de fortifier les places de la Moesie. Claude II rebâtira les murs de Nicée; Aurélien, Probus ont certainement continué ces travaux de défense; et les Barbares pénétrant au loin dans les provinces, les villes de l'intérieur s'enveloppaient de remparts comme celles des frontières. »

Rome elle-même, dont les anciennes murailles avaient en grande partie disparu, fut entourée par Aurélien d'un nouveau rempart, le mur d'Aurélien achevé par Probus. (Duruy.)

La Gaule participa à ce besoin de fortifications. On en est certain pour Bordeaux. « Vers l'époque où nous sommes arrivés, dit M. Gaston Boissier dans le *Journal des Savants* de mai 1890, ou peu d'années auparavant (il parle du temps où vivait le père d'Ausone, né vers 287), la ville avait été entourée de murailles. On s'en était passé jusque-là, tant que les légions arrêtaient l'ennemi à la frontière..... Mais le jour où l'armée fut ramenée en arrière, on ne fut plus à l'abri d'un coup de main. C'est alors, vers le règne de Constantin, que les villes furent partout fortifiées. L'affaire dut être menée assez

rondement; cependant les murs étaient solides, puisqu'ils ont duré pendant tout le moyen-âge et soutenu l'assaut des Barbares, des Sarrasins et des Normands. »

Si l'on réfléchit que les dix-sept ou dix-huit inscriptions de Rennes ont été trouvées dans le rempart, et qu'elles ne sont qu'une partie de celles qui ont été aperçues dans le rayon où la vue pouvait atteindre, quoiqu'elles aient subi un arrangement postérieur par suite de l'ouverture d'une poterne au moyen-âge dans cette partie du mur et des remaniements successifs que le rempart a pu recevoir à cette époque, il n'est pas sans intérêt de connaître le mode de construction des nouvelles défenses ou des réparations des brèches qui fut employé de Probus à Constantin.

« On a trouvé ces murailles, continue M. Boissier, presque partout construites de la même façon; partout elles reposaient sur des blocs de toute matière et de toute nature entassés au hasard et qui provenaient de la ruine de monuments antérieurs; ce sont des fûts de colonnes, des autels brisés, des fragments de frises et de bas-reliefs, des tombes, des inscriptions. Comment tous ces débris se sont-ils trouvés sous la main des constructeurs? M. Jullian (dans son ouvrage sur les inscriptions de Bordeaux) ne peut pas croire qu'ils aient volontairement renversé des temples et détruit des tombes pour fournir des matériaux à leurs constructions nouvelles. Il est plus vraisemblable que les monuments étaient à terre quand ils ont eu l'idée d'en profiter. Nous savons, en effet, que le règne de Dioclétien et de Constantin a été précédé par une longue période de

désastres, pendant laquelle les ennemis du dehors et du dedans ont ravagé l'Empire. Ce sont donc les ruines que les Barbares ou les Bagaudes avaient faites que les ingénieurs romains ont employées... Ils eurent d'autant moins de répugnance à les utiliser que les murailles étant, selon les opinions des anciens, des choses *saintes*, ce n'était pas une profanation de se servir d'autels et de tombes ruinées pour les construire. C'est une chance très heureuse pour nous qu'ils aient eu l'idée de le faire; en enfouissant tous ces débris ils nous les ont conservés. Pour ce qui concerne Bordeaux, M. Jullian fait remarquer que si l'on ne s'était pas décidé, vers l'époque de Constantin, à fortifier la ville, il est probable que l'épigraphie bordelaise n'existerait pas. De 369 inscriptions sur pierre et sur marbre, il n'y en a que 16 qui soient postérieures au IIIe siècle. Les autres ont été, toutes ou presque toutes, extraites des fondations de la vieille muraille. »

Aussi, dit M. Duruy (VI. p. 387) : « La crainte des invasions avait obligé les villes restées ouvertes durant la « *paix romaine* » à s'enfermer de murailles, et pour les bâtir, elles avaient en mille lieux déjà détruit les édifices » ou peut-être mis à profit les ruines d'édifices « que des générations plus heureuses avaient élevés. A Tours, à Orléans, à Angers, à Bordeaux, à Saintes, à Narbonne et en beaucoup d'autres villes de la Gaule, on a trouvé dans les anciennes murailles des fragments de colonnes et d'entablements, des pierres tombales et des inscriptions. Thémistocle avait ainsi fait à Athènes » après que la ville eut été brûlée par les Perses.

M. Schuermans (R. A.) donne des détails plus

précis encore sur ce genre de construction. Il a remarqué dans les remparts d'Arlon (Belgique) :

1° Une assise régulière règne tout autour; à la base elle est formée de débris de sculpture, d'architecture, des autels, des inscriptions, etc., soigneusement disposés les uns sur les autres sans mortier;

2° Tous ces débris annoncent les deux premiers siècles et la première moitié du IIIe; rien absolument n'y révèle le Christianisme;

3° Au-dessus de ces débris et d'une charpente aujourd'hui anéantie et remplacée par un vide, le rempart forme une voûte de blocage qui contient le corps de la maçonnerie.

M. Schuermans a recueilli un grand nombre de faits relatifs aux villes de France, et il remarque que dans ces villes on a constaté partout la même disposition et les mêmes circonstances [1].

En France, on a en outre observé que très souvent les remparts à bases pareilles traversent des théâtres, des bains anciens, et limitent en conséquence des villes réduites [2].

M. Schuermans croit à une loi de Probus ou de

1. Cette disposition de bases de blocs sans mortier et de murs reposant sur des charpentes intérieures n'aurait-elle pas été adoptée pour contrarier l'ébranlement causé dans la maçonnerie par les coups du bélier, qui trouvait sans doute la résistance de blocs solides, mais qui n'étant pas liés entre eux ne transmettaient pas la secousse à tout le rempart? En outre, l'ébréchement de ces bases, soit par le bélier, soit par la sape, qui rencontrait dans ces blocs une matière difficile à remuer, laissait-elle, tant que la brèche n'était pas trop élargie, indépendant le rempart supérieur, qui continuait à tenir de lui-même et permettait à ses défenseurs de s'y maintenir assez longtemps?

2. A Rome même, M. Schuermans signale un mur pareil où l'on a trouvé récemment un nombre considérable d'inscriptions des cohortes prétoriennes dont la date concorde avec celle des murs d'Arlon.

Dioclétien, c'est-à-dire à une mesure de l'autorité, ordonnant d'employer ces matériaux qui seraient d'ailleurs consacrés dans les murs. Ce qui semble confirmer qu'au moins ces remparts n'ont pas été élevés tumultuairement pour parer à un danger imminent, mais dans les intervalles de paix par mesure de prévoyance, c'est la solidité des murs, la beauté des appareils; au Mans on voit même des essais de mosaïque sur le revêtement. Au reste, le fait est certain pour Rome : c'est après la menace d'une invasion qu'on a refait son enceinte, et sous les règnes protecteurs d'Aurélien et de Probus.

Pour fixer entre les années 277 et 306 l'époque de la construction des remparts à couches d'inscriptions, M. Schuermans cite Ammien Marcellin qui montre Sens fortifiée en 355, la rédaction des Actes de saint Pèlerin qui désigne Auxerre comme n'étant pas entourée de murs en 260, Ausone qui mentionne l'enceinte en parallélogramme de Bordeaux. Toutefois il est certain que des villes étaient fortifiées avant 277; indépendamment de celles du Rhin et de la frontière qui ont dû toujours l'être, nous avons vu dans les guerres de Gallien et de Postume parler de nombreux sièges. Les Actes de saint Didier, racontant celui de Langres, parlent de ses murs de pierre de taille ; ajoutons surtout le témoignage si grave d'Eumènes, qui vit pendant sept mois sa patrie assiégée, au bout desquels Autun « de lassitude laissa franchir ses portes aux rebelles gaulois. (268 ou 269.) »

Il n'est donc pas possible d'affirmer qu'il n'y eut point de villes fortifiées à l'intérieur, avant que la pénétration des invasions eût affaibli la sécurité;

mais on peut attribuer à cette cause la construction d'un grand nombre de places ou leur relèvement. Nous savons par Josèphe qu'au Ier siècle, si huit légions veillaient sur le Rhin, dans l'intérieur de la Gaule étaient répandus seulement douze cents soldats, dont le nombre égalait à peine celui des villes. Par suite, il ne devait y avoir qu'un petit nombre de forteresses et de garnisons. Leur grand nombre à la fin du IIIe siècle plaçait, comme au moyen-âge, une véritable force de résistance à l'intérieur, qui peut-être fit illusion et ne fut pas sans influence sur la réforme militaire de Constantin. On sait que ce prince versa les légions portées au nombre de 175, mais réduites à l'effectif de régiments, dans les places de l'intérieur, laissant la frontière à défendre à des gardes territoriales analogues à celles de l'ancien système des Confins Militaires de l'Autriche, et à des corps d'armée barbares.

Tel fut le résultat de cette longue période troublée, le passage d'un grand nombre de villes ouvertes à l'état de places fortes, qui permirent aux habitants de se réfugier avec leurs trésors dans un lieu sûr, interceptèrent les voies romaines qui devaient servir de moyens de pénétration aux Barbares, et donnèrent à la défense de l'intérieur qui existait déjà, mais souvent arrivait trop tard en face d'ennemis qui ne cherchaient point à garder, mais à piller, et auxquels quelques heures de succès suffisaient pour causer des dommages sans réparation, un sérieux point d'appui. Ces enceintes, destinées à servir de citadelles aux villes, dans lesquelles la grande invasion les renferma bientôt, rarement modifiées ou élargies, virent se dérouler toute leur histoire pen-

dant le moyen-âge. Ces remparts n'empêchèrent pas la chute de l'Empire, mais ils contribuèrent puissamment à la résistance des populations gallo-romaines de l'Ouest, qui leur permit de composer avec Clovis, composition qui fut l'origine du royaume gallo-frank et par suite de la France [1].

VII. — Découvertes archéologiques se rapportant a cette période.

Les diverses découvertes archéologiques sont généralement en concordance avec le récit des historiens. Il est probable que la grande invasion que repoussa Postume (257-260) ne pénétra point dans l'Ouest. A part des troubles assez graves, comme ceux, par exemple, qui causèrent la ruine d'Autun, qui ne fut rétablie que par Constance Chlore, mais qui ne furent que partiels et ne remuèrent pas profondément tout le pays, et les lourdes charges que cette période agitée fit peser sur lui, celui-ci jouit d'assez de tranquillité sous les empereurs gaulois. Les nombreuses bornes milliaires de Rennes, et surtout la composition du trésor décrit par M. Decombe en 1881, le prouvent suffisamment. Outre la fabrication abondante monétaire que révèlent 961 Victorins et 820 Postumes, sur 7,415 monnaies totales, on a 1,647 Claudes, 168 Quintilles, tous venus d'Italie, et 2,412 Galliens, la majeure partie de même provenance, le nombre des Galliens du temps de Valérien ne pouvant être de beaucoup supérieur aux Valériens, qui sont ici de 168. Toutes ces pièces

1. De la Borderie, *Études sur saint Melaine.*

sont de petit module, ne devaient servir dans le trafic que d'appoint à la pièce d'or ou à des pièces de plus fort module; n'ayant pu pénétrer que séparées ou par petites quantités, de proche en proche, elles attestent une très grande circulation, par suite la fréquence des échanges et la liberté des voies romaines.

M. Hucher, dans un travail remarquable de la *Revue du Maine*, a signalé trois périodes d'effroi où les habitants cachèrent leur numéraire : Postume, Aurélien, Probus.

La première, Postume, me paraît caractérisée, dit-il, par ces cinq dépôts (qu'il cite), étudiés avec soin, qui semblent indiquer les années 264 ou 265 (par l'absence de Victorins ou leur petit nombre). Or, ces années correspondent à l'an VIII de Postume ou le précédent. Ils ne peuvent guère être attribués qu'à la crainte de Gallien, et sans doute à cause de l'éloignement du théâtre de la guerre (Vendée, Le Mans), aux soldats ou aux officiers celtes appelés par Postume, qui se précautionnant, en vue de leur absence, contre les dangers de vols, auront disparu dans les guerres et les troubles subséquents. M. de Petigny attribue le dépôt de Bouxeuil, daté de 270, aux insurrections des paysans-serfs, les Bagaudes, ce qui fait songer au passage d'Eumènes sur Autun et aux étranges révélations monétaires de Jublains, étudiées par M. Hucher, qui indiqueraient une certaine licence des cités. Mais les Claudes de Rennes, qui n'ont pu y parvenir en partie qu'après la mort de ce prince, à cause de la diffusion plus lente de petites espèces, montrent que les troubles n'altérèrent que partiellement la tranquillité sous

Tétricus. La seconde époque, Aurélien, peut provenir du rappel de soldats ou d'auxiliaires tués à Châlons, du prolongement de la lutte dans les provinces ou de proscriptions. On sait seulement qu'Aurélien maltraita Lyon. Mais tous ces dépôts peuvent très bien ne faire qu'un avec ceux du commencement de Probus. Les Germains sont entrés en Gaule un peu après la mort d'Aurélien (janv. 275); il se passa huit mois avant l'élection de Tacite (25 sept.), ce qui fait un temps très long pendant lequel, avant qu'on eût reçu aucune monnaie de ce prince, les populations plus directement menacées ont pu enfouir leurs trésors. En outre, les pirates saxons et franks se sont peut-être mis de la partie, ce qui expliquerait les dépôts d'Auréliens si nombreux de l'Angleterre, et ceux des côtes françaises. La découverte en 1774 de la patère de Rennes, qu'accompagnaient 94 pièces d'or, les dernières d'Aurélien, semble devoir être rapprochée de celle du dépôt de la Préfecture, dont les pièces les plus récentes sont de Probus, celles-ci en petit nombre et ayant peu circulé. Pour la patère, il est vrai, trois pendants de colliers composés de monnaies d'or de Postume (gravés dans Duruy, VI, p. 445) pourraient faire songer à une famille très attachée aux empereurs des Gaules, et peut-être à des rigueurs d'Aurélien. Mais il est aussi naturel de penser que, vu la rareté des monnaies d'or, on n'en eût point encore de Tacite et de Probus dans cette collection, ou que le prix des objets enfouis les eût fait cacher dès que l'invasion fit quelques progrès sérieux, c'est-à-dire avant Tacite. Si donc les deux découvertes se rattachent à un désastre commun (car il ne s'ensuit pas rigoureusement de la mort même

violente ou de la captivité des possesseurs que l'ennemi ait foulé le sol qui renfermait leurs trésors), il ressortirait de ce rapprochement que, tout en jugeant prudent dans la cité des Rhedones de prendre de bonne heure des précautions, cependant la crainte ne dégénéra en panique qu'assez tard. Si on devait tirer quelque indication de date par la différence de temps des enfouissements, ce qui n'est pas certain, puisque des déposants plus pressés dans leurs craintes ont pu ne disparaître qu'en même temps que leurs voisins plus retardataires dans leurs paniques, mais ce qui offre des probabilités, les dépôts d'Auréliens de la Sarthe et de Jublains seraient l'indice que ces pays et la cité des Diablintes ont fait partie des conquêtes frankes ou ont été victimes d'un coup de main longtemps avant la cité des Rhedones, qui n'eut à subir ce sort au plus tôt qu'un peu avant l'arrivée de Probus. Nous savons, en effet, que les Germains se sont étendus en Gaule pendant presque toute l'année 275, tout l'an 276 et la plus grande partie de 277, car Probus était encore le 5 mai à Sirmium (près Belgrade). Il n'aura pu entrer en Gaule avant le mois d'août, si même il n'a attendu en 278, pour éviter une campagne d'automne. Il est même possible que la ruine de la ville, en admettant que ces dépôts en soient l'indice, se rattache à cette guerre elle-même, et que des hordes déjà très avant dans la Gaule, coupées du Rhin par l'empereur, qui semble avoir débouché de ce côté, fuyant ses lieutenants jusqu'au fond de l'Armorique, aient, avant de succomber, dans une fureur désespérée, tout renversé sur leur passage et laissé de terribles traces de leur vengeance.

Ces diverses considérations montrent combien, les dernières monnaies datant les dépôts, et les rapprochements de ceux-ci complétant la brièveté et le silence des historiens, il importerait que toutes ces trouvailles fussent analysées avec autant de soin et de précision que l'ont fait les savants directeurs des Musées du Mans et de Rennes.

V. RABILLON.

LES MILLIAIRES DE RENNES

TRÉSOR ÉPIGRAPHIQUE DÉCOUVERT EN 1890

Dans la rue Rallier.

—

RAPPORT

Présenté à la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine par le Directeur-Conservateur du Musée archéologique de Rennes.

Messieurs et chers Confrères,

Il y a moins de vingt ans, tout le monde pouvait voir à Rennes, encastré dans un des jambages de la Porte-Mordelaise, un bloc de granit dont la face extérieure était couverte d'une inscription en cinq lignes, gravée au IIIe siècle de notre ère en l'honneur de l'empereur Gordien III.

En 1868, les travaux de l'édilité rennaise nécessitèrent la démolition de la Porte Saint-Michel et de sa courtine, afin d'établir un débouché plus facile et plus direct de la rue Rallier sur la rue Leperdit et la place Saint-Michel. Parmi les matériaux provenant de la démolition de ces ouvrages, on recueil-

lit deux fragments épigraphiques de l'époque gallo-romaine, contemporains — ou à peu près, — de l'inscription de la Porte-Mordelaise, et qui se trouvaient parmi les pierres de blocage remplissant l'épaisseur de la muraille féodale[1].

Les deux fragments de la Porte Saint-Michel et la belle inscription complète de la Porte-Mordelaise représentaient seuls, dans notre Musée archéologique, l'épigraphie gallo-romaine de la ville de Rennes, lorsqu'une circonstance fortuite vint, dans les premiers mois de 1890, enrichir le Musée de dix-neuf bornes milliaires ou fragments de bornes, avec inscriptions en l'honneur de Septime Sévère, Caracalla et Géta, de Maximin et de son fils Maxime, de Postume, de Victorin et de Tétricus le père.

Cette riche trouvaille inespérée, qui venait d'un coup mettre, au point de vue épigraphique, le Musée de Rennes au premier rang des Musées des départements, cette trouvaille, dis-je, fut dès le mois de mai 1890 signalée à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, grâce à l'obligeant intermédiaire de notre excellent confrère M. Arthur de la Borderie. Ce fut M. Léopold Delisle, le savant directeur de la Bibliothèque Nationale, qui voulut bien, en mon nom, donner à l'Académie, dans sa séance du 9 mai, communication de mon rapport sommaire du 3 mai et de mon rapport complémentaire du 6 du même mois.

1. L'inscription de la Porte-Mordelaise et les deux fragments d'inscriptions de la Porte Saint-Michel sont conservés au Musée Archéologique de Rennes. (Voir à leur sujet : ROBERT MOWAT, *Études philologiques sur les inscriptions gallo-romaines de Rennes,* dans les *Mémoires de la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine,* t. VII, p. 291 et suiv.; — AUGUSTE ANDRÉ, *Catal. raisonné du Musée d'archéologie de la ville de Rennes,* 1876, p. 493 et suiv.)

La découverte des milliaires de Rennes intéressa vivement l'Académie des Inscriptions et la Société des Antiquaires de France, et j'ai été heureux, je l'avoue, des précieux témoignages qui m'ont été adressés à cet égard, au nom de ces deux corps savants, par MM. Léopold Delisle, Héron de Villefosse et le commandant Mowat[1].

Quant à vous, Messieurs, qui ne pouviez rester indifférents en présence d'un fait si intéressant pour notre histoire locale, vous avez exprimé le vœu qu'un rapport sur cette importante découverte soit inséré dans un des volumes de vos *Mémoires*, et vous avez bien voulu me charger de rédiger ce rapport que je vous présente aujourd'hui. Toutefois, je dois vous faire remarquer que j'ai cru devoir laisser à deux de nos confrères de la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine le soin de restituer, de traduire, d'expliquer, de commenter les textes. M. le capitaine Espérandieu a fait une étude complète et substantielle de ces monuments lapidaires, et M. le profes-

1. Voici la lettre que m'écrivit à ce sujet M. Léopold Delisle :

Paris, le 9 mai 1890.

Monsieur,

Aujourd'hui même, j'ai communiqué à l'Académie des Inscriptions les deux rapports que vous m'aviez fait l'honneur de me charger de lui transmettre. Cette nouvelle a vivement intéressé tous ceux de mes confrères qui s'occupent particulièrement d'épigraphie. La série dont le Musée de Rennes a pu, grâce à vous, s'enrichir, sera certainement l'objet de travaux importants, et j'espère bien qu'au mérite d'avoir assuré la conservation de ces monuments précieux et de les avoir si promptement mis en lumière, vous ajouterez celui de nous en donner une complète explication.

Avec mes remerciments et mes félicitations, veuillez agréer, je vous prie, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués et les plus dévoués.

L. DELISLE.

seur Robiou s'est attaché spécialement à l'interprétation de l'une de ces inscriptions.

M. Rabillon, à son tour, vous a lu un consciencieux travail sur *Les empereurs provinciaux des Gaules et les invasions de la fin du IIIe siècle,* travail qui a été provoqué par la découverte de nos milliaires, et dont vous avez, avec raison, décidé l'impression dans les *Mémoires* de notre Société.

Pour moi, je me suis borné à vous présenter un simple procès-verbal relatant les circonstances de la découverte des *Milliaires de Rennes,* me hasardant, toutefois, à accompagner cet exposé de quelques hypothèses qui me sont suggérées par l'amoncellement, en un espace si restreint de l'enceinte féodale de Rennes, d'un nombre relativement considérable de monuments épigraphiques.

***

Dans le courant du mois de mars 1890, les travaux considérables entrepris pour la construction des nouveaux bâtiments du *Bazar Parisien,* dans le haut et sur le côté occidental de la rue Rallier, nécessitèrent la démolition de plusieurs baraques entassées au fond d'une cour basse dont le sol, formé de remblais anciens, occupait une partie des vieux fossés de la ville. Ces baraques étaient adossées à l'ancien mur fortifié de l'enceinte féodale de Rennes, réédifiée aux IXe et XIIe siècles sur les bases de la muraille romaine, et dans la construction duquel on avait non-seulement utilisé des matériaux travaillés par les légions, ou des débris d'édifices et de monu-

ments de l'époque de l'occupation, mais même parfois laissé en place l'appareil gallo-romain, avec ses assises de granit, ses cordons de briques rouges, ses moellons cubiques et son indestructible ciment.

Le dégagement de la cour basse dont je viens de parler laissa voir le parement de l'antique muraille tel qu'il est figuré à la suite du présent rapport. (Pl. I.) La base du mur, reposant sur le sol naturel, était formée de blocs de granit et de calcaire entremêlés, tous assez volumineux; cependant, dans certaines parties de la base, ces blocs manquaient et étaient remplacés par des moellons.

Dans la partie de la muraille qui nous occupe plus spécialement, et que reproduit exactement notre planche I, des blocs de granit, assez grossièrement appareillés, étaient superposés sur une hauteur de 1^m 70 et disposés de façon à présenter l'aspect des jambages d'une ouverture qui n'aurait eu que 1^m 40 de vide en largeur, sur une hauteur de 1^m 70.

Un linteau de granit reposait par ses extrémités sur les blocs superposés, et au-dessus de ce linteau, trois rangs de larges briques rouges supportaient les moellons cubiques qui composent en cet endroit la majeure partie de la muraille. Les amorces d'autres rangs de briques se voyaient également dans diverses parties de la maçonnerie.

L'espace compris entre les deux jambages et entre le sol et le linteau, avait été, à une époque ancienne, bouché au moyen d'une grossière maçonnerie en moellons.

On ne se préoccupa pas à ce moment de cette disposition particulière de la muraille, et l'on s'oc-

cupa de déblayer et de niveler l'ancienne cour, dont le sol se trouvait supérieur d'un mètre environ à celui du sous-sol du *Bazar Parisien*.

L'enlèvement des déblais mit au jour, à la base de la muraille, de gros blocs de granit identiques à ceux que l'on avait déjà remarqués au-dessus du sol de la cour, puis les mêmes moellons cubiques et l'amorce d'un cordon de trois rangs de briques dont le rang supérieur correspondait exactement avec le niveau du sol ancien. (Pl. II.)

Dans le blocage en maçonnerie qui bouchait la baie que je viens de décrire, existait, à environ 1 mètre au-dessus du sol, un petit trou auquel on n'avait pas pris garde, et qu'on s'apprêtait à boucher, quand un ouvrier eut l'idée de l'agrandir afin de s'assurer, peut-être, si ce n'était pas une cachette. Notre curieux ne tarda pas à s'apercevoir que l'épaisseur du mur de ville, qui était généralement partout ailleurs de trois à quatre mètres, n'avait ici que cinquante centimètres à peine. On élargit alors suffisamment le trou pour permettre le passage d'un homme, et l'on put pénétrer dans une petite chambre ou cellule voûtée, mesurant 2^{m} 50 en profondeur, 1^{m} 70 en largeur et 3 mètres en hauteur sous voûte. (Pl. III et IV.)

Le fond de ce réduit, faisant face à l'ouverture, était fermé par un mur dont la maçonnerie grossière semblait être l'œuvre des mêmes ouvriers qui avaient bouché l'ouverture. Ce mur de fond avait environ 80 centimètres d'épaisseur. Les retombées de la voûte, au lieu d'affleurer le parement des murs latéraux, se trouvaient à environ 35 centimètres en arrière de ceux-ci. (Pl. IV.)

Les propriétaires du *Bazar Parisien* songèrent aussitôt à utiliser ce réduit que le hasard avait fait découvrir, et à cet effet ils se concertèrent avec le propriétaire voisin, M. Olivier de Farcy, auquel appartenait cette partie du mur de la ville. Un arrangement intervint entre eux, et l'on se mit en mesure d'abaisser le sol de cette sorte de casemate pour le mettre au niveau de celui du *Bazar*. C'est l'exécution de ce dernier travail qui amena la précieuse découverte de nos milliaires.

Mais avant d'aller plus loin, je crois, Messieurs, qu'il est temps que je vous dise mon sentiment sur l'usage et la destination de cette ouverture pratiquée dans l'épaisseur du mur d'enceinte de la ville. Pour moi, comme pour tous ceux qui ont suivi avec attention les différentes phases des travaux souterrains du *Bazar Parisien,* il ne peut exister aucun doute : nous sommes en présence d'une poterne qui communiquait de l'intérieur de la ville avec les fossés.

Je fournirai ici quelques preuves à l'appui de cette assertion :

1° Quand le blocage de maçonnerie a été démoli et que l'entrée du réduit a été praticable, on a constaté qu'il existait derrière le tableau de la porte, c'est-à-dire en feuillure, quatre trous pratiqués dans le granit, à droite et à gauche de la porte, deux en haut et deux en bas, vis-à-vis les uns des autres. Il est vrai qu'on n'a trouvé aucune trace de gonds ou de scellements, mais il est probable que ces trous servaient à loger les extrémités de deux barres transversales destinées à tenir fermé et à assujettir

le vantail ou panneau qui constituait le mode de fermeture de la poterne;

2° La pierre formant le seuil portait, à l'affleurement des tableaux, une rainure qui, évidemment, faisait fonction de battement et était destinée à arrêter le vantail;

3° Le talus de l'ancien fossé des fortifications prenait naissance au niveau même du seuil de la poterne, ainsi que l'ont indiqué et la nature des terres de remblai qui avaient servi à combler le fossé, — terres qui ne pouvaient être confondues avec le sol naturel dont elles étaient parfaitement distinctes, — et la disposition de l'assise de granit sur laquelle reposait ce seuil. Cette assise était posée à parement brut; elle formait, par rapport au mur de ville qu'elle supportait, une légère saillie de 12 à 15 centimètres, et reposait directement sur le sol naturel;

4° Les deux murs latéraux de la poterne (Pl. V et VI) se prolongeaient au-delà du mur de fond, c'est-à-dire dans toute l'épaisseur de la muraille d'enceinte, après laquelle il n'y avait plus, — d'après un sondage fait pendant les travaux, — que de la terre rapportée;

5° Une autre observation, qui semble avoir son importance dans la question, résulte pour moi de l'examen du plus ancien plan de Rennes que nous possédions dans la collection d'iconographie bretonne du Musée archéologique, le plan dit « d'Hévin, » exécuté vers 1685. Qu'on jette un coup d'œil sur ce plan et on y verra figurée, tout à côté et à l'Ouest de la porte Saint-Michel, dans le fossé même de l'enceinte, une petite construction de forme polygo-

nale accompagnée d'un chiffre; ce chiffre nous renvoie à la légende où nous lisons : « Casemate *(sic)* ou caponnière au fond du fossé. » Or, si l'on rapporte au plan actuel de la rue Rallier et de ses abords le plan du XVII[e] siècle, on voit que la casemate qui figure sur ce dernier plan se trouvait à l'endroit même du fossé où débouchait notre poterne.

Voyons maintenant quel pouvait être l'usage de cette poterne. Ici deux hypothèses se présentent :

Première hypothèse. — Elle pouvait être destinée à faciliter soit la rentrée, soit la sortie des troupes en cas d'encombrement de la porte Saint-Michel, située à quelques pas à l'Est. On peut objecter que cette étroite issue, ayant tout au plus 1 mètre de large quand ses battants étaient déployés à l'intérieur, c'est-à-dire ne pouvant laisser passer qu'une file de soldats à la fois, ne pouvait guère être d'un grand secours à la garnison de la place. A cela je répondrai que la plupart des enceintes fortifiées étaient autrefois pourvues de petites poternes semblables, établies dans le voisinage des grandes portes qui étaient elles-mêmes, pour la plupart, fort étroites, puisqu'un piéton ne pouvait s'y engager sans grave danger en même temps qu'une charrette ou un attelage quelconque.

Deuxième hypothèse. — Vous savez, Messieurs, qu'au Nord et en dedans de l'ancienne enceinte de notre ville, à l'endroit précis où se trouve actuellement l'hôtel de la Rivière, rue Rallier, n° 5, — contigu au *Bazar Parisien*, qui occupe dans la même rue les n°s 7 et 9, — existait encore, à la fin du

XIVe siècle, la « tour de Rennes, » *turris Redonensis,* comme l'appellent les chartes et les chroniqueurs du XIIe siècle, ou le « Chastel, » comme on disait aux XIIIe et XIVe siècles[1]. C'est dans cette forteresse que « les comtes de Rennes avaient établi leur demeure à partir de l'époque des luttes contre les envahisseurs normands; c'est sur les créneaux de son donjon que flotta noblement la bannière de Bretagne, depuis Gurwand jusqu'à Jean V[2]. »

Ne peut-on supposer avec quelque raison que notre poterne aurait pu être établie pour le service exclusif du « château de Rennes, » permettant ainsi aux hôtes de la forteresse de sortir de son enceinte et d'y rentrer à tout moment, soit le jour, soit la nuit, sans que les gardiens de la porte « Chastelière » aient à manœuvrer la herse ou le pont-levis[3], et sous la protection même des soldats de garde qu'abritait la casemate ou caponnière construite au fond du fossé, et dont le plan du XVIIe siècle nous donne l'emplacement exact?

1. Cf. P. de la Bigne Villeneuve, *Promenade archéologique dans l'ancien Rennes* (t. VI des *Mémoires de la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine,* p. 104).

2. P. de la Bigne Villeneuve, *loc. cit.*

3. La porte « Chastelière, » comme son nom l'indique, était voisine du château. Lorsque celui-ci, tombant en ruines, fut démoli vers 1410 par ordre du duc Jean V, ses matériaux servirent à édifier la « Porte Neuve, » qui prit bientôt le nom de « Porte Saint-Michel, » et dont les derniers vestiges n'ont disparu qu'en 1868.

Quant à l'emplacement de la « Motte » qui supportait le château ducal, il devint au XVIIe siècle la propriété d'Hippolyte d'Argentré, petit-fils du célèbre historien Bertrand d'Argentré, sénéchal de Rennes. Hippolyte d'Argentré fit bâtir un hôtel qui disparut dans l'incendie de 1720. Le terrain passa alors entre les mains de M. Chereil sieur de la Rivière, qui édifia en 1734 l'hôtel actuel, rue Rallier, n° 5, qui conserve encore aujourd'hui le nom d'hôtel de la Rivière.

Quand on déblaya le sol de la poterne pour le mettre au niveau de celui du *Bazar Parisien*, on rencontra d'abord, sur une profondeur de 40 centimètres, une couche de moellons et de cailloux de toutes sortes, noyés dans un lit épais de mortier grossièrement préparé. (Pl. IV.) Dans la partie postérieure de la poterne, cette couche de mortier et de pierres recouvrait cinq bornes, à peu près cylindriques, couchées côte à côte, parallèlement aux murs latéraux, sous lesquels deux d'entre elles se trouvaient plus ou moins engagées. (Pl. III.) Un fait à remarquer, c'est que la première couche de mortier et de pierres étant déblayée, on ne pouvait pas soupçonner la présence d'inscriptions sur les bornes que rencontrait la pioche; en effet, les faces sur lesquelles étaient gravées les inscriptions se trouvaient en dessous. C'est ce qui amena le morcellement de quatre bornes que l'on coupa à l'aplomb du mur de fond, au pied duquel devait s'arrêter le déblaiement du sol. Ce ne fut qu'en retirant ces fragments au dehors de la poterne que l'on reconnut qu'une de leurs faces était couverte d'inscriptions. L'entrepreneur, M. François Poivrel, les fit aussitôt transporter à son chantier de l'église Saint-Aubin, place Sainte-Anne, où il les fit nettoyer, laver et dresser debout sur leurs bases qu'il avait postérieurement dégagées du mur de fond, dès qu'il s'était aperçu qu'il était en présence de monuments lapidaires. C'est à ce moment que je fus prévenu.

Je me rendis aussitôt au chantier de l'entrepreneur, et je pus me convaincre facilement de l'importance capitale de la découverte. Je courus ensuite au *Bazar Parisien*, et je n'eus pas de peine à con-

stater que d'autres bornes existaient encore, engagées longitudinalement dans les murs de la poterne et entremêlées, dans l'épaisseur du mur de ville, avec des blocs de granit et de calcaire d'assez forte dimension.

Comme je l'ai dit plus haut, les propriétaires du *Bazar Parisien* avaient constaté que le propriétaire du mur de ville en cet endroit était leur voisin, M. Olivier de Farcy, l'un des possesseurs de l'hôtel de la Rivière. J'allai immédiatement le trouver, accompagné d'un de mes confrères de la Société Archéologique, M. Philippe Lavallée, afin de lui demander l'autorisation de continuer les fouilles, ce qu'il s'empressa de nous accorder, ajoutant qu'il abandonnait volontiers au Musée archéologique de Rennes tout ce qui pouvait être découvert d'intéressant sur son terrain. De leur côté, les propriétaires du *Bazar Parisien*, Mme veuve Demogé et M. Guillemot, — malgré la gêne que cela leur causait et le retard que cela pouvait occasionner dans l'achèvement des travaux de leur établissement, — n'hésitèrent pas à m'autoriser à laisser desservir le chantier d'exploration par le sous-sol du Bazar, seule issue possible, d'ailleurs, pour sortir des blocs de pierre d'un poids et d'une dimension aussi considérables.

L'entrepreneur, M. François Poivrel, avait sur les lieux son personnel et son matériel; il était dès lors naturellement désigné pour procéder aux fouilles et aux diverses opérations qu'elles ont nécessitées. Il s'y prêta de fort bonne grâce et mit à ma disposition son habile et intelligent employé, M. Alfred Géron, qui fut chargé non-seulement de surveiller

le travail, mais encore de relever, par des notes journalières accompagnées de nombreux croquis, l'état de la muraille avant les fouilles, la disposition de son appareil, les détails de sa construction, la position des bornes engagées dans l'épaisseur du mur, enfin la progression et les différentes phases du travail jusqu'à la fin de l'opération. C'est d'ailleurs à M. Alfred Géron que je dois les notes claires et précises qui m'ont servi à rédiger une partie de ce rapport, ainsi que les croquis fort exacts d'après lesquels ont été gravées les planches en couleurs portant les n^{os} I à VII.

On attaqua d'abord la paroi Ouest de la poterne (Pl. VI), d'où furent extraites sans trop de difficultés deux bornes milliaires, puis un fragment de maçonnerie avec ses moellons cubiques et ses briques, que l'on consolida en dessous au moyen d'une chape de plâtre, et que je pus faire transporter au Musée.

Lorsque ces bornes eurent été enlevées et que la paroi du mur eût été démolie sur une profondeur moyenne de 60 centimètres, on constata qu'il n'y avait plus rien à récolter plus loin et que la construction de la muraille n'offrait rien de particulier en cet endroit. On se hâta alors de combler le vide que l'on venait de faire, et on éleva de ce côté une solide maçonnerie pour supporter la retombée de la voûte, qui fut aussitôt étayée au moyen d'un cintre et d'un système de charpente offrant toute sécurité pour la continuation du travail. (Pl. VII.)

En raison de l'exiguïté du réduit, qui ne permettait pas de se garer en cas d'éboulement subit, le travail allait offrir désormais, non seulement de grandes difficultés, mais encore un certain danger.

Quand toutes les précautions furent prises, on attaqua la paroi orientale (Pl. V), composée de blocs de granit de grosseur variable et d'un assez volumineux fragment de borne s'enfonçant dans la muraille au niveau du sol abaissé de la poterne. Quand ce premier rang fut dégagé, on reconnut la présence, dans la construction du mur de ville, de cinq nouvelles bornes ou fragments mêlés à des blocs semblables à ceux extraits précédemment. (Voir Pl. IV, coupe de la poterne par A-B du plan qui figure à la Pl. III.)

Ce fut alors le moment le plus critique et le plus délicat de l'opération; mais grâce aux prudentes précautions prises par M. Poivrel et par M. Géron, les bornes, mêlées aux blocs de granit et de calcaire, descendirent sans accident sur le sol de la poterne. La planche VII montre le dernier rang en place, avant son extraction. Derrière ce rang, et dans toute l'épaisseur du mur, il n'y avait plus que des blocs de grande dimension n'offrant aucun caractère particulier. La fouille dans l'épaisseur du mur atteignait en ce moment une profondeur d'un mètre cinquante centimètres. De l'avis de tous il n'eût pas été prudent de la pousser plus loin; aussi c'est à ce point que dut s'arrêter notre exploration.

Vous avez tous été frappés, messieurs, de ce fait, à peu près unique dans les découvertes de bornes milliaires jusqu'ici décrites : je veux parler de l'amoncellement, *dans un espace de quelques mètres carrés,* d'une quantité aussi considérable de monuments épigraphiques pouvant généralement être datés d'une façon précise, et *qui représentent une*

période de près de trois quarts de siècle, de Septime Sévère à Tétricus le père.

On ne peut supposer que ce sont les légions romaines elles-mêmes qui ont édifié la muraille de Rennes à l'endroit où nos milliaires ont été mis au jour. En effet, si l'appareil gallo-romain était, dans plusieurs parties du mur de ville, représenté par ses moellons cubiques, son ciment et ses cordons de briques rouges, ce n'était que par fragments fréquemment interrompus par des pierres de blocage noyées dans un mortier fait avec du gros sable, et n'ayant aucune analogie avec le mortier des Romains.

Celui-ci offrait une telle résistance qu'on a rencontré bien souvent, dans des fouilles, des fragments considérables de pans de murs romains qui se détachaient en bloc sans se disjoindre. C'est précisément ce qui est arrivé ici [1].

Si, comme tout porte à le croire, l'antique muraille qui sépare l'hôtel de la Rivière du *Bazar Parisien* a été édifiée au IXe siècle, on a évidemment utilisé pour sa construction les débris amoncelés en cet endroit du mur gallo-romain sur les bases duquel se sont élevées les fortifications féodales constituant la première enceinte de Rennes, celle de la « Vieille

1. Je donnerai à ce propos une nouvelle preuve à l'appui de cette assertion. Lorsque je fis démolir la paroi Ouest de la poterne, je fis enlever, ainsi que je l'ai dit plus haut, pour le transporter au Musée archéologique, un fragment assez volumineux de l'appareil gallo-romain qui entrait dans la construction de cette partie du mur. Or, ce fragment solide, compacte et résistant, composé de moellons cubiques et d'un cordon de trois rangs de briques, fut extrait d'un seul bloc sans se disloquer, tandis que la démolition du reste du mur, dans lequel il était encastré, se fit avec la plus grande facilité, et qu'au premier coup de pioche les matériaux à peine liés entre eux se répandirent à terre pêle-mêle.

ville » ou « Cité, » selon l'expression de la Réformation de 1455.

Quant aux bornes milliaires, dont quelques-unes représentent un volume et un poids considérables, il me semble inadmissible que les constructeurs du mur du moyen-âge, dont le travail accuse le plus souvent une certaine précipitation, — précipitation qui s'explique d'ailleurs par la fréquence des alertes et la rapidité des invasions et des attaques, — il me semble inadmissible, dis-je, que ces constructeurs aient pris la peine d'aller chercher d'aussi volumineux matériaux à une grande distance de la ville.

De tout ceci je conclus :

1° Qu'il devait exister au Nord de la ville, en dehors et tout près de l'enceinte gallo-romaine, une sorte de lieu de dépôt, ou mieux de chantier, servant aux tailleurs de pierres qui dégrossissaient et travaillaient les blocs de granit, et aux lapicides qui gravaient les inscriptions en l'honneur de l'empereur régnant;

2° Que dans ce chantier, et pendant plusieurs règnes successifs, durent s'accumuler les matériaux mis en œuvre, et, le souverain venant à changer, au milliaire taillé et gravé en son honneur était aussitôt substitué un autre milliaire rappelant le nom et les titres du nouveau régnant, empereur ou usurpateur;

3° Que ces milliaires n'ont jamais été mis en place à la distance qu'ils indiquent, mais qu'au moment de l'édification de la première enceinte de Rennes ils ont été trouvés tous ensemble, réunis en un même lieu, à proximité de l'endroit même où les constructeurs du IXe siècle en ont fait usage.

En effet, trois de nos milliaires indiquent, par leurs inscriptions, qu'ils devaient être érigés à quatre lieues gauloises de Rennes, — L *(eugae)* IIII, — un autre à onze lieues, L *(eugae)* XI. — Or, la lieue gauloise convertie en mesures itinéraires actuelles représente 2,222 mètres : il en résulte que ces bornes auraient dû se trouver, les unes à près de 9 kilomètres de Rennes (exactement 8,888 mètres), l'autre à environ 24 kilomètres et demi (exactement 24,442 mètres). Ce n'est pas à cette distance, je le répète, qu'on serait allé les chercher.

Tel est, messieurs et chers confrères, le rapide exposé de cette découverte, qui, par son importance considérable, fera époque dans nos annales archéologiques.

Qu'il me soit permis, en terminant, de témoigner mes plus vifs sentiments de gratitude à M. Olivier de Farcy, auquel le Musée Archéologique de Rennes doit de posséder un tel trésor épigraphique.

J'ai déjà cité, dans le cours de ce rapport, les noms de Mme veuve Demogé et de M. Guillemot, propriétaires du *Bazar Parisien;* de M. François Poivrel, entrepreneur, et de M. Alfed Géron, son intelligent et habile employé.

Je ne saurais oublier non plus ni M. Toussaint Bézier, le savant et zélé directeur du Musée géologique de Rennes, ni M. Louis Esquieu, mon jeune confrère de la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine.

C'est à l'obligeance bien connue de M. Bézier que je dois l'intéressante note qui suit, présentant la détermination des roches dans lesquelles ont été taillés nos milliaires, avec l'indication des localités

les plus voisines de Rennes où l'on trouve encore actuellement les types analogues.

Quant à M. Louis Esquieu, c'est lui qui a reproduit avec la plus scrupuleuse exactitude les bornes milliaires et les divers fragments recueillis. C'est à lui et à M. Alfred Géron que je dois de pouvoir publier une suite de quatorze planches, constituant une sorte d'album qui me semble le complément indispensable du présent rapport.

A tous j'adresse ici mes plus vifs et mes plus sincères remerciements pour l'utile et précieux concours qu'ils m'ont prêté avec tant de bienveillance et d'empressement.

Lucien DECOMBE

Directeur-Conservateur du Musée Archéologique de Rennes,
Membre de la Société Archéologique
d'Ille-et-Vilaine.

NOTE

Sur la composition minéralogique des Milliaires de Rennes. — Leur analogie avec certains gisements actuellement connus ou exploités, dont les types figurent dans le Musée de Rennes.

Les bornes milliaires et les fragments de bornes découverts en 1890 dans les anciens murs de Rennes, rue Rallier, représentent trois espèces de roches, savoir :

1° Le *granit commun,* dont les minéraux essentiels sont le quartz, le feldspath et le mica (ce dernier élément diversement coloré, c'est-à-dire soit noir, soit brun, soit vert-noirâtre);

2° Le *granit à deux micas*, composé des mêmes éléments que le premier, mais dans lequel le mica blanc est abondant et associé au mica coloré (*granulite* de quelques auteurs);

3° Enfin, le *calcaire compacte fossilifère.*

En suivant l'ordre adopté dans la numérotation des planches VIII à XIV qui accompagnent le travail de MM. Decombe et Espérandieu, les milliaires de la rue Rallier peuvent être, — au point de vue minéralogique, — décrits ainsi qu'il suit :

N° De la Planche	N° De la figure	DATE DE L'INSCRIPTION — RÈGNE	NATURE DE LA ROCHE.
VIII	»	Septime Sévère (de l'an 198 à l'an 201).	Granit commun, éléments de grosseur moyenne, friable par suite de l'altération du feldspath.
IX	1	Maximin (an 237).	Granit commun, éléments moyens, en partie décomposé comme le précédent et pour la même raison.
Id.	2	Id.	Id.
X	1	Postume (de l'an 258 à l'an 268).	Granit commun, éléments moyens, moins décomposé que les précédents.
Id.	2	Id.	Granit commun, mica brun, beaucoup plus terne que dans les précédents.
Id.	3	Id.	Calcaire compacte, très fossilifère (groupe tertiaire).
XI	1	Victorin (de l'an 265 à l'an 267).	Granit à deux micas, à grain fin, teinte jaunâtre.
Id.	2	Id.	Granit à deux micas, à grain fin, teinte rose chair.

LOCALITÉS Où l'on trouve actuellement des types analogues.	OBSERVATIONS.
Saint-Marc-le-Blanc, canton de Saint-Brice-en-Cogles (Ille-et-Vilaine).	
Id.	
Id.	
Id.	Il est à peu près certain que la roche de ce milliaire provient de Saint-Marc-le-Blanc. Elle offre une analogie frappante avec un échantillon de cette provenance qui figure au Musée géologique de Rennes.
?	A part la couleur plus terne du mica, ce granit rappelle beaucoup par ailleurs le type de Saint-Marc-le-Blanc.
La Chaussairie et Lormandière, près Rennes. — Langon, Bréhain, Saffré (Loire-Inférieure). — Saint-Juvat? (Côtes-du-Nord), etc.	Le gisement de Saint-Juvat, bien qu'étant du groupe tertiaire, n'est point de la même formation que celui des autres localités citées. L'étude des fossiles que renferme cette roche pourrait seule fixer les idées à son sujet.
Mégrit, Languédias, environs de Dinan (Côtes-du-Nord).	Le Musée géologique de Rennes possède, de ces deux localités, des échantillons se rapprochant tellement du milliaire de Victorin (Pl. XI, fig. I) qu'il est à peu près impossible d'y reconnaître quelque différence.
Id.	Ce milliaire doit provenir de la même carrière que le précédent; il aurait été extrait d'une partie supérieure, et aurait subi un commencement de décomposition qui n'a pas atteint le second. Cela suffit pour expliquer la différence de teinte entre ces deux blocs.

N° De la Planche	N° De la figure	DATE DE L'INSCRIPTION — RÈGNE	NATURE DE LA ROCHE.
XII	1	Victorin (de l'an 265 à l'an 267).	Granit commun, assez gros éléments.
Id.	2	Id.	Granit à deux micas, grain fin, teinte rosée.
XIII	1	Tétricus (de l'an 268 à l'an 273).	Granit commun, éléments moyens.
Id.	2	Id.	Granit à deux micas, éléments fins.
Id.	3	Id.	Granit rougeâtre, éléments moyens, mica noir très brillant.
XIV	1	?	Granit commun, éléments moyens, teinte grisâtre.
Id.	2	?	Granit commun, éléments moyens, teinte rosée.
Id.	3	Postume? (de l'an 258 à l'an 268).	Calcaire compacte, très fossilifère (groupe tertiaire).
Id.	4	?	Granit décomposé, sans cohésion, éléments moyens.
Id.	5	?	Granit à deux micas, à grain fin, teinte jaunâtre.

LOCALITÉS Où l'on trouve actuellement des types analogues.	OBSERVATIONS.
Saint - Brieuc, Brusvily (Côtes-du-Nord).— Saint-Marc-le-Blanc? (Ille-et-Vilaine)	
Mégrit, Languédias, environs de Dinan (Côtes-du-Nord). — Kérinan?	Granit identique à celui des deux milliaires de la Pl. XI, entre lesquels il peut servir de passage comme couleur.
?	Le mica y est en partie décomposé, au moins à la surface du bloc, et donne de la chlorite très visible par places.
Mégrit, Languédias, environs de Dinan (Côtes-du-Nord).	Granit analogue à celui du milliaire de la Pl. XII, fig. 2.
?	
Rappelle le type altéré de Saint-Marc-le-Blanc.	
Id.	
La Chaussairie et Lormandière, près Rennes.— Saint-Juvat (Côtes-du-Nord). — Langon, Bréhain, Saffré (Loire-Inférieure).	Même observation que pour la fig. 3 de la Pl. X. Ce fragment semble d'ailleurs provenir du même milliaire.
Saint-Marc-le-Blanc.	Ce fragment est analogue, comme texture, au milliaire de Postume, fig. 1 de la Pl. X.
Mégrit, Languédias, environs de Dinan (Côtes-du-Nord).	Même observation que pour le milliaire de Victorin, fig. 1 de la Pl. XI.

Rapports entre les dates des Milliaires et les gisements, actuellement connus, de roches analogues à celles qui les composent.

N° De la Planche	N° De la Figure	RÈGNE. — DATE DE L'INSCRIPTION.	GISEMENTS DE ROCHES ANALOGUES.
VIII	»	Septime Sévère (198-201)	Saint-Marc-le-Blanc.
IX	1	Maxime (237)	Id.
IX	2	Id.	Id.
X	1	Postume (258-268)	Id.
X	2	Id.	Id. (?)
XIV	1	?	Id.
XIV	2	?	Id.
XIV	4	?	Id.
X	3	Postume (258-268)	La Chaussairie (St-Juvat?), etc.
XIV	3	?	Id.
XI	1	Victorin (265-267)	Environs de Dinan.
XI	2	Id.	Id.
XII	2	Id.	Id.
XIII	2	Tétricus (268-273)	Id.
XIV	5	?	Id.
XII	1	Victorin (265-267)	Saint-Brieuc, Brusvily.
XIII	1	Tétricus (268-273)	?
XIII	3	Id.	?

OBSERVATION ET CONCLUSION.

Les bornes fig. 1 et 3, pl. XIII, sont d'un granit rougeâtre dont le facies rappelle assez celui de plusieurs échantillons du Musée, mais qui, malheureusement, ne portent aucune indication de provenance. Toutefois, il est probable que ces derniers appartiennent à la Bretagne ou à quelque département voisin, car ils n'offrent pas assez d'intérêt pour permettre de supposer qu'on les ait apportés de bien loin.

La déduction est aisée à tirer.

En outre, il paraît résulter de ce tableau comparatif que, durant une certaine période de temps (la première moitié du IIIe siècle), on se serait servi, pour l'édification de ces bornes milliaires, de roches dont les *analogues* se retrouvent aujourd'hui dans le département d'Ille-et-Vilaine, et, qu'ensuite, on aurait utilisé un granit *semblable* à celui qu'on exploite actuellement dans les Côtes-du-Nord.

T. BÉZIER,

Directeur-Conservateur du Musée géologique de Rennes.

LES MILLIAIRES

de Rennes

Trésor Épigraphique découvert en 1890 dans la rue Rallier.

PLANCHES

PLANCHES

Les planches I à VII ont été exécutées sur les dessins d'après nature de M. Alfred Géron, à l'échelle de 5 centimètres pour 2 mètres.

Les milliaires et fragments divers reproduits dans les planches VIII à XIV ont été dessinés d'après nature par M. Louis Esquieu, membre de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine.

Pl. I. — Aspect du Mur de ville avant les travaux.

Pl. II. — Dégagement de l'entrée de la Poterne.

Pl. III. — Plan de la Poterne avec l'indication, en lignes pointillées, de l'emplacement des milliaires.

Pl. IV. — Coupe de la Poterne par *A-B* du plan ci-dessus.

Pl. V. — Paroi Est de la Poterne.

Pl. VI. — Paroi Ouest de la Poterne.

Pl. VII. — Extraction des dernières bornes et travaux de consolidation et de réfection de la Poterne.

Pl. VIII. — Milliaire relatif à Septime Sévère et à ses deux fils Caracalla et Géta. (La date de cette inscription est de l'an 198 à l'an 201 de l'ère chrétienne.) — Hauteur du milliaire : 1 mètre 79 cent.

Pl. IX. — Milliaires relatifs à Maximin et à Maxime. (La date de ces deux inscriptions est de l'an 237.)

Fig. 1. — Hauteur : 2 mètres 10 cent.
Fig. 2. — Hauteur : 1 mètre 45 cent.

Pl. X. — Milliaire et fragments de milliaires relatifs à Postume. (De l'an 258 à l'an 268.)

Fig. 1. — Hauteur : 1 mètre 70 cent.
Fig. 2. — Hauteur : 55 centimètres.
Fig. 3. — Hauteur : 90 centimètres.

Pl. XI. — Milliaires relatifs à Victorin. (De l'an 265 à l'an 267.)

Fig. 1. — Hauteur : 1 mètre 35 cent.
Fig. 2. — Hauteur : 2 mètres 4 cent.

Pl. XII. — Autres milliaires relatifs à Victorin.

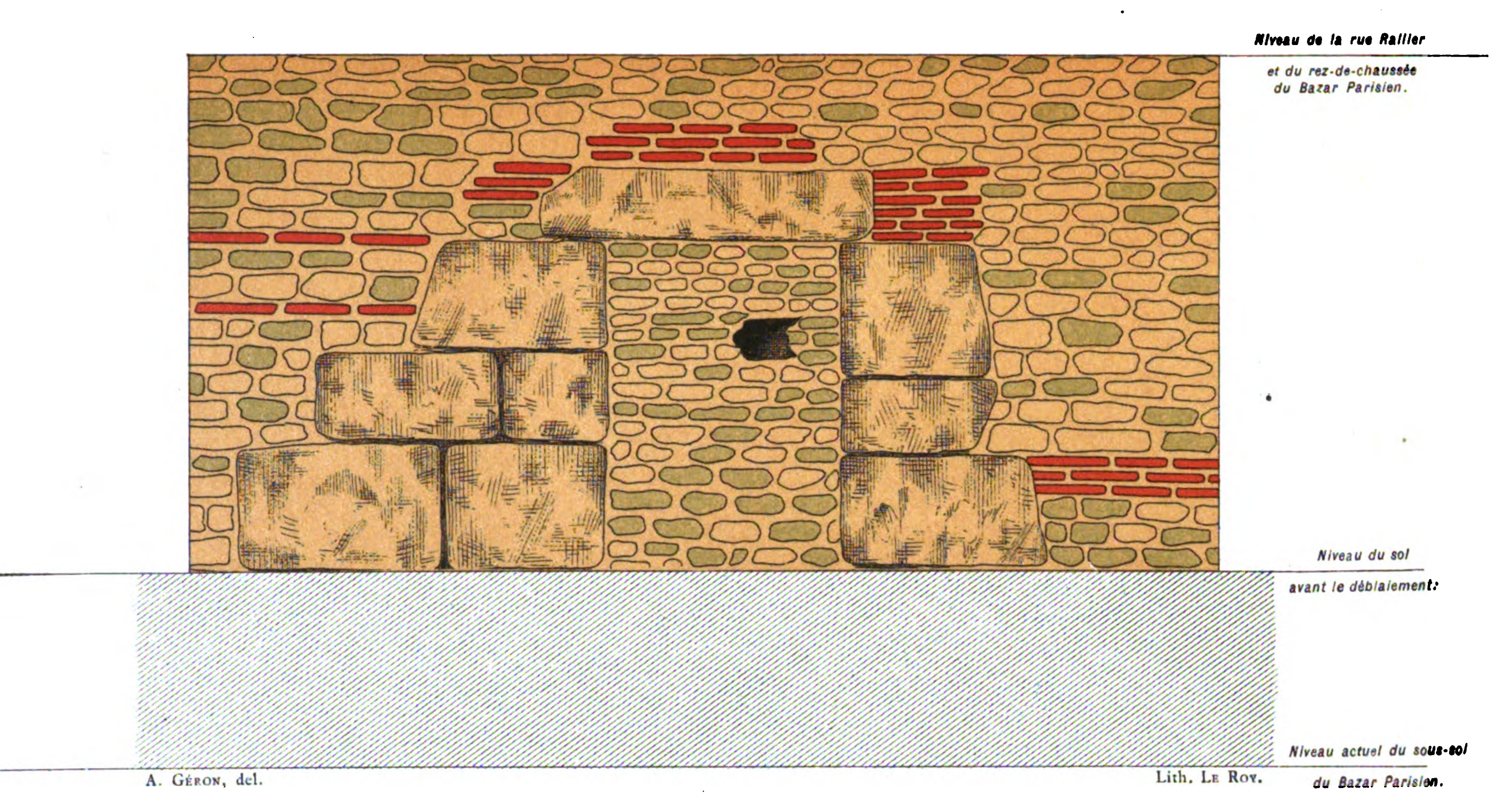
Fig. 1. — Hauteur : 1 mètre 74 cent.
Fig. 2. — Hauteur : 64 centimètres.

Pl. XIII. — Milliaires relatifs à Tetricus le père. (De l'an 268 à l'an 273.)

Fig. 1. — Hauteur : 91 centimètres.
Fig. 2. — Hauteur : 1 mètre 76 cent.
Fig. 3. { Fragment supérieur. Hauteur : 50 centimètres.
Fragment inférieur. Hauteur : 1 mètre 25 cent.

Pl. XIV. — Fragments de milliaires.

Fig. 1. — Hauteur : 1 mètre 35 cent.
Fig. 2. — Hauteur : 1 mètre 23 cent.
Fig. 3. — Hauteur : 36 centimètres.
Fig. 4. — Hauteur : 64 centimètres.
Fig. 5. — Hauteur : 1 mètre 40 cent.

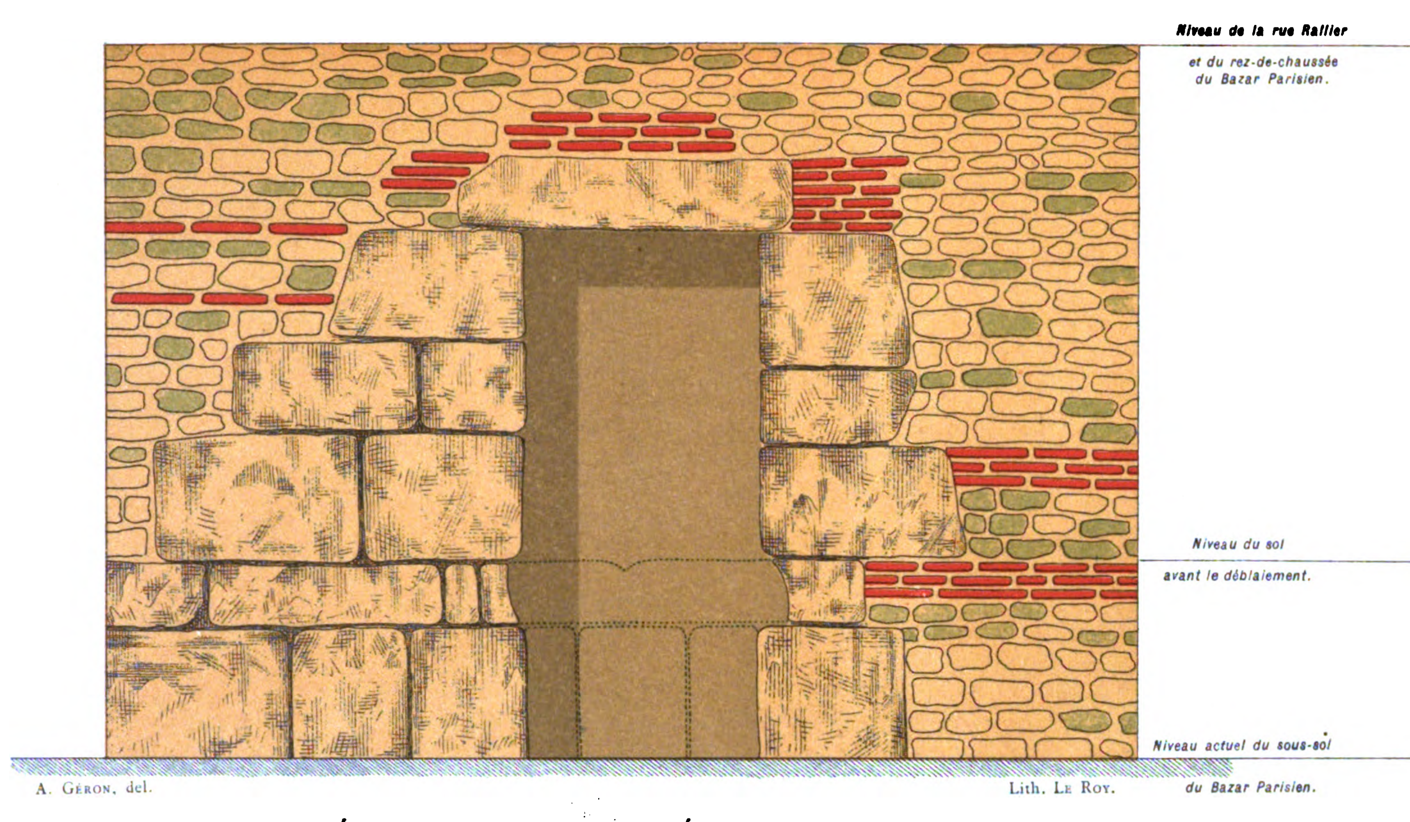


ASPECT DE L'ANCIEN MUR DE VILLE

AVANT LA DÉCOUVERTE DES BORNES MILLIAIRES

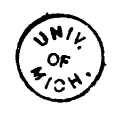
(Échelle de 5 centimètres p^r 2 mètres).

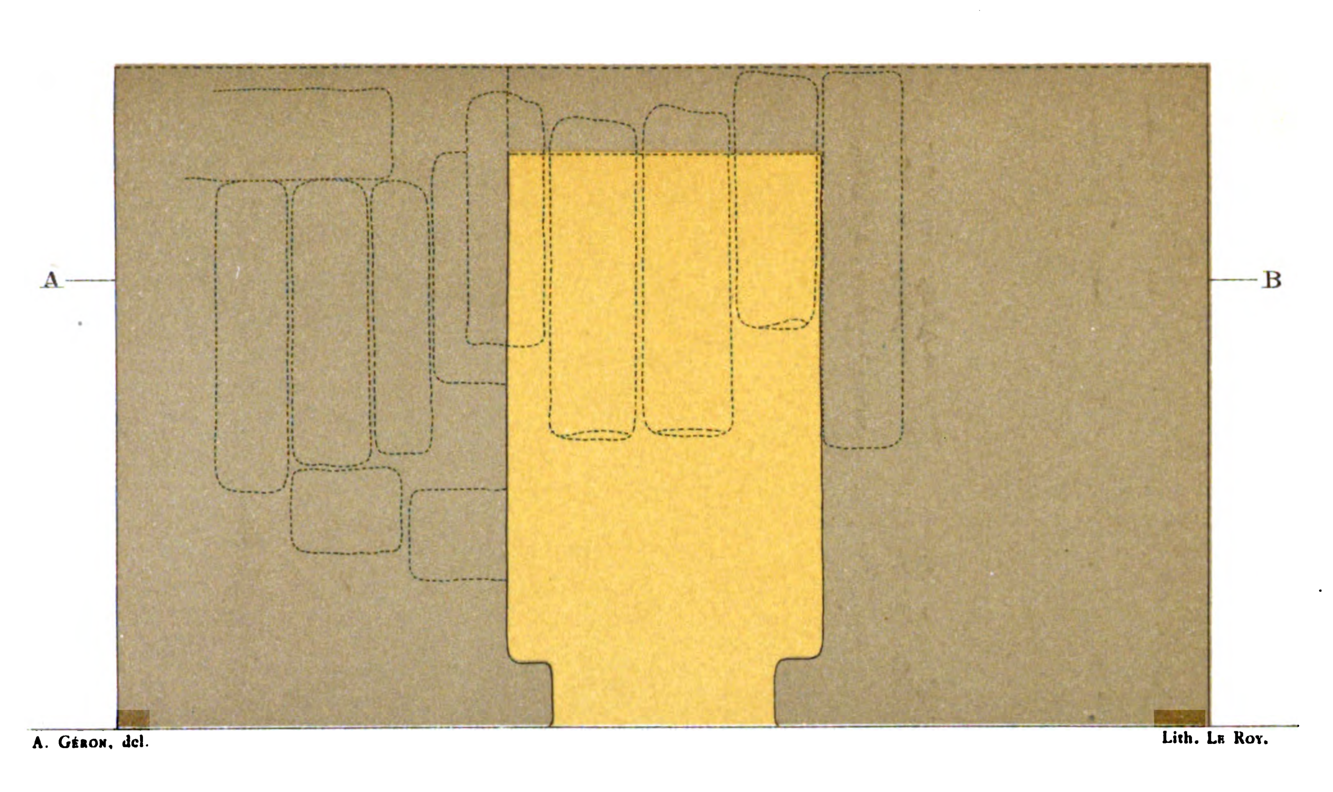

UNIV.
OF
MICH.



DÉGAGEMENT DE L'ENTRÉE DE LA POTERNE

(Échelle de 5 centimètres p^r 2 mètres).

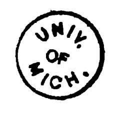

UNIV.
OF
MICH.

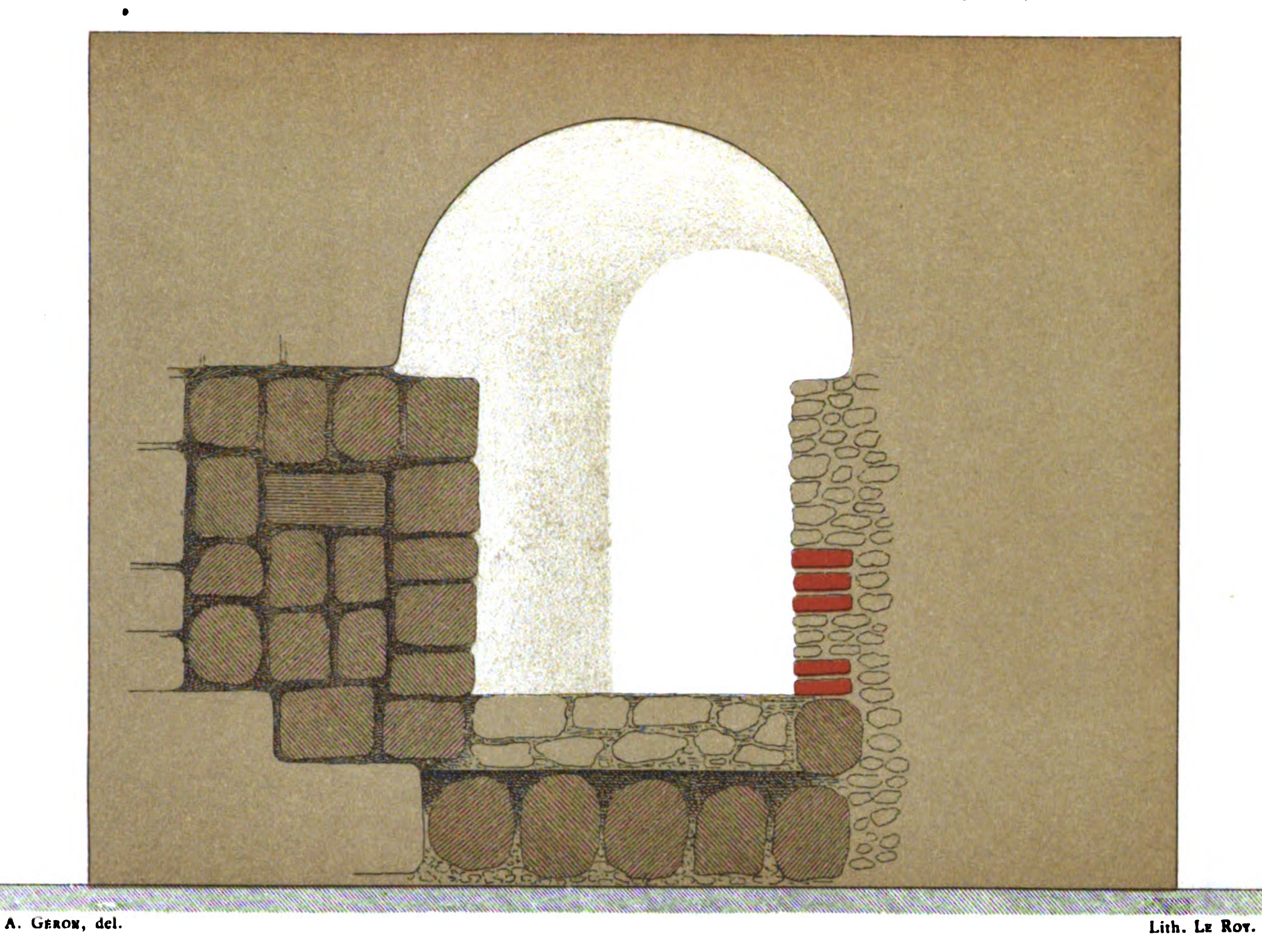


PLAN DE LA POTERNE

Les lignes pointillées indiquent l'emplacement des milliaires.

(Échelle de 5 centimètres p' 2 mètres).


UNIV.
OF
MICH.

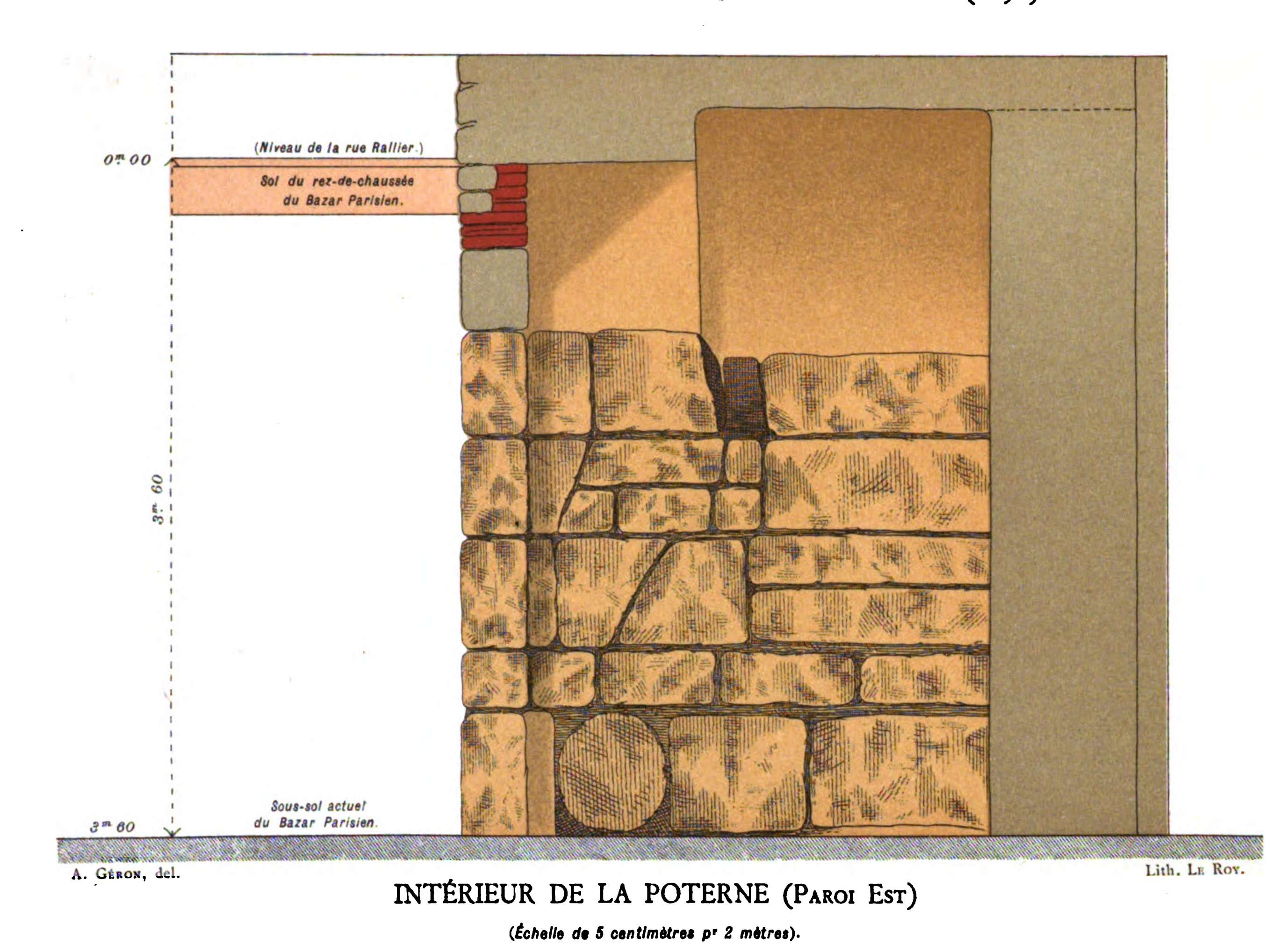


A. Geron, del. Lith. Le Roy.

COUPE DE LA POTERNE PAR *A-B* DU PLAN *(Voir Pl. III)*

(Échelle de 5 centimètres p' 2 mètres).


UNIV.
OF
MICH.

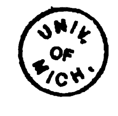


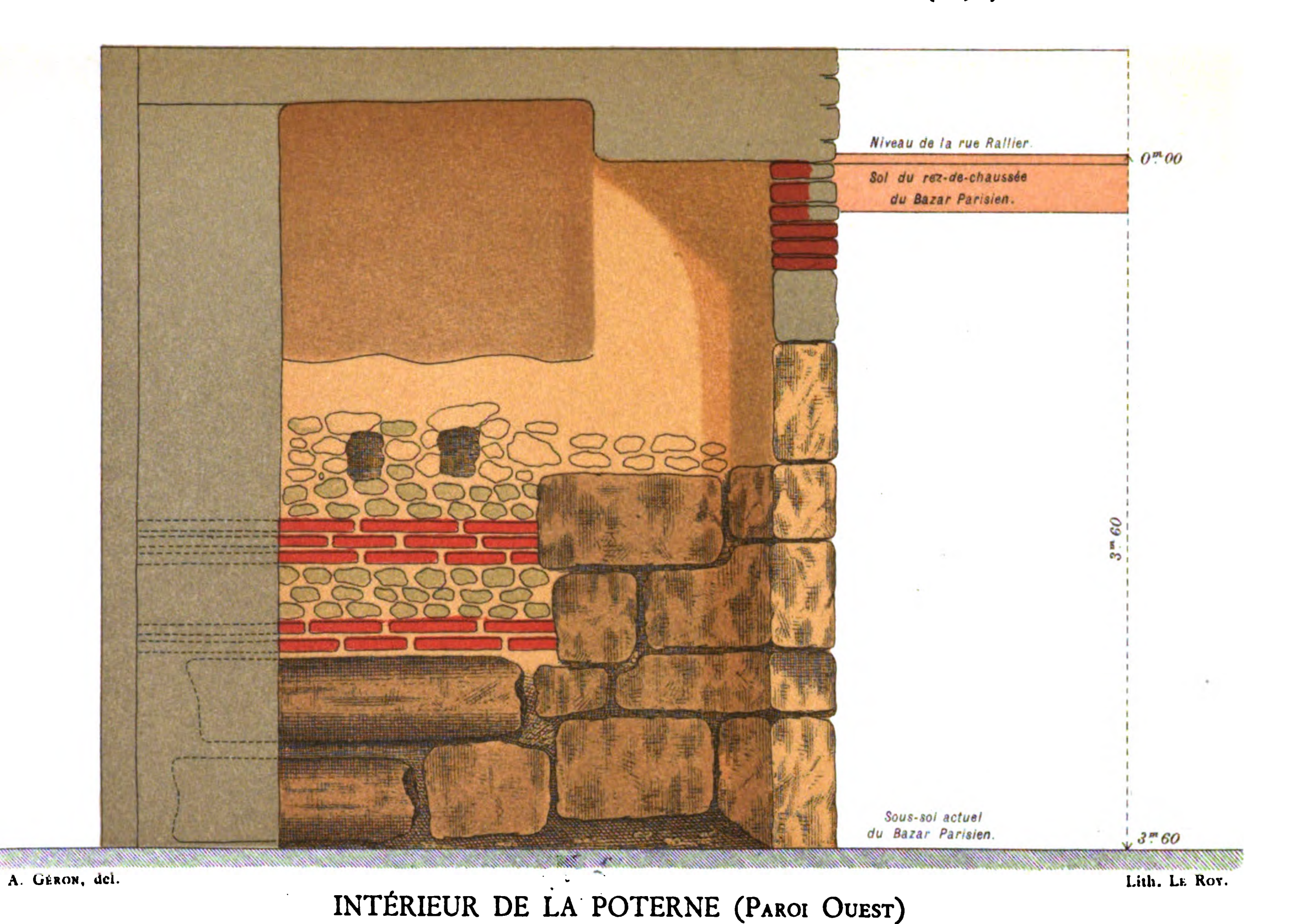
A. Géron, del.

Lith. Le Roy.

INTÉRIEUR DE LA POTERNE (Paroi Est)

(Échelle de 5 centimètres pr 2 mètres).


UNIV.
OF
MICH.

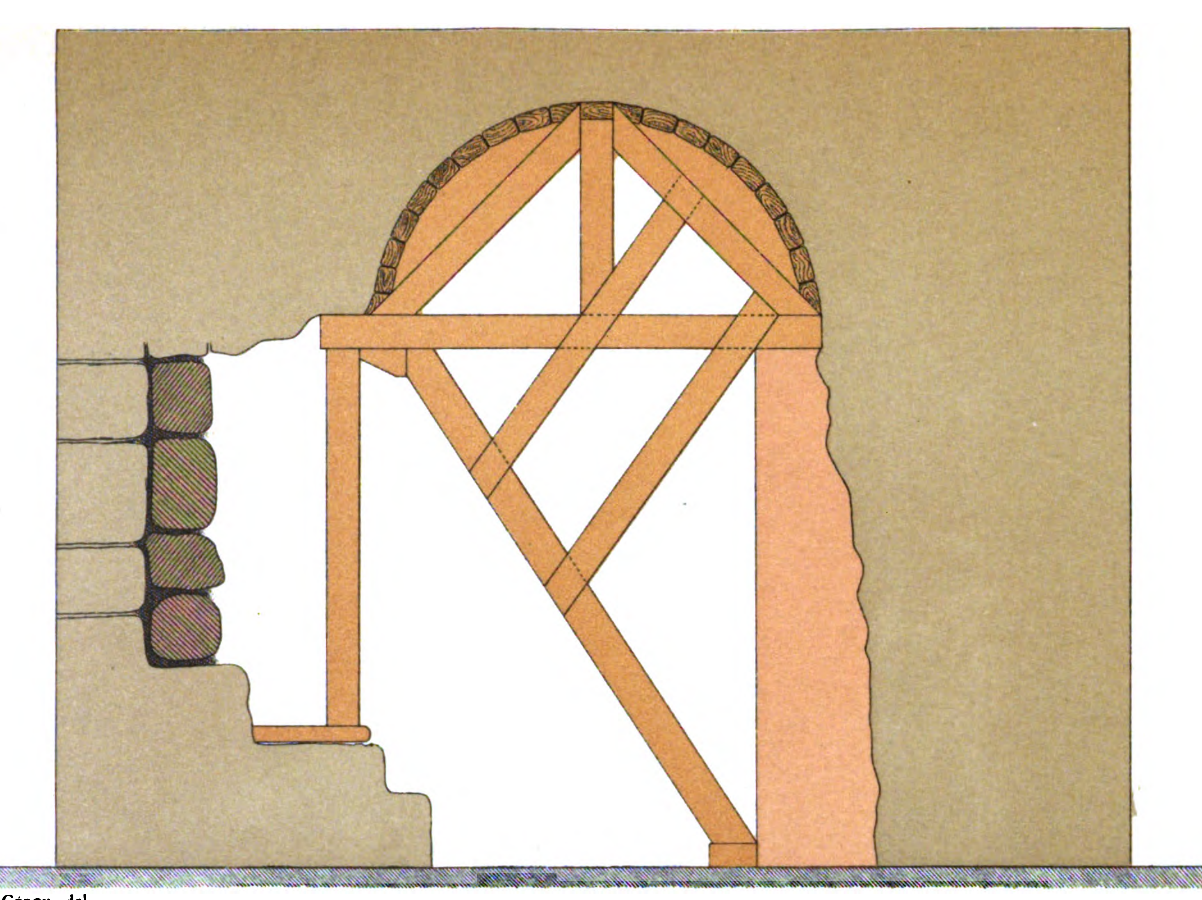


A. Géron, del. Lith. Le Roy.

INTÉRIEUR DE LA POTERNE (Paroi Ouest)

(Échelle de 5 centimètres pr 2 mètres).





A. Géron, del.

COUPE DE LA POTERNE PAR *A-B* DU PLAN *(Voir Pl. III)*

Indiquant les 4 derniers milliaires à extraire de la paroi Est, ainsi que les travaux de consolidation de la voûte et de reconstruction de la paroi Ouest.

(Échelle de 5 centimètres p' 2 mètres).

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE D'ILLE-ET-VILAINE (1891).



Louis ESQUIEU, del.

Typ. LE ROY.

MILLIAIRE RELATIF A SEPTIME SÉVÈRE ET A SES DEUX FILS CARACALLA ET GÉTA.

(La date de cette inscription est de l'an 198 à l'an 201.)


UNIV.
OF
MICH.

Mémoires de la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine (1891).



Fig. 1.



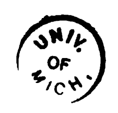
Fig. 2.

Louis Esquieu, del.

Typ. Le Roy.

MILLIAIRES RELATIFS A MAXIMIN ET A MAXIME.

(La date de ces inscriptions est de l'an 237.)


UNIV.
OF
MICH.



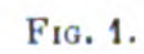


Fig. 1.



Fig. 2.

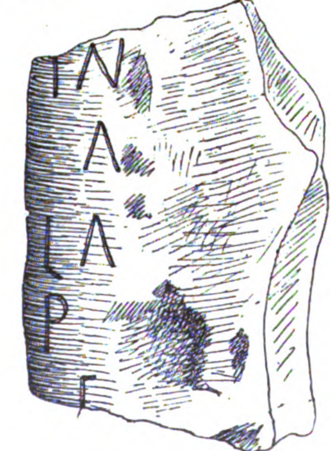


Fig. 3.

Louis Esquieu, del.

Typ. Le Roy.

MILLIAIRE ET FRAGMENTS DE MILLIAIRES
RELATIFS A POSTUME.

(De l'an 258 à l'an 268.)


UNIV.
OF
MICH.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE D'ILLE-ET-VILAINE (1891).

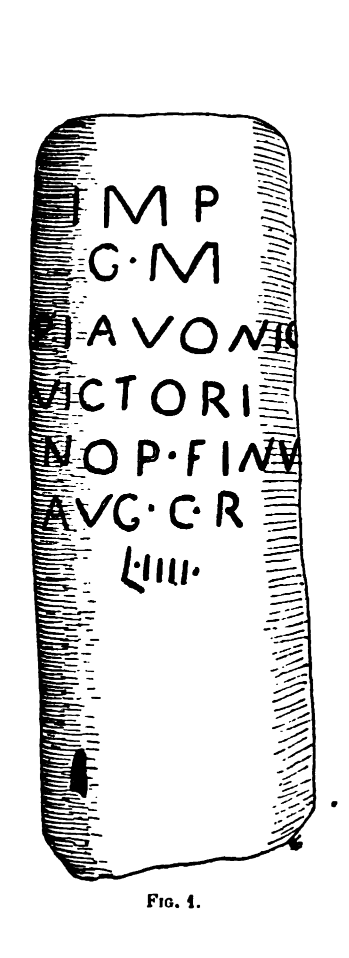


FIG. 1.

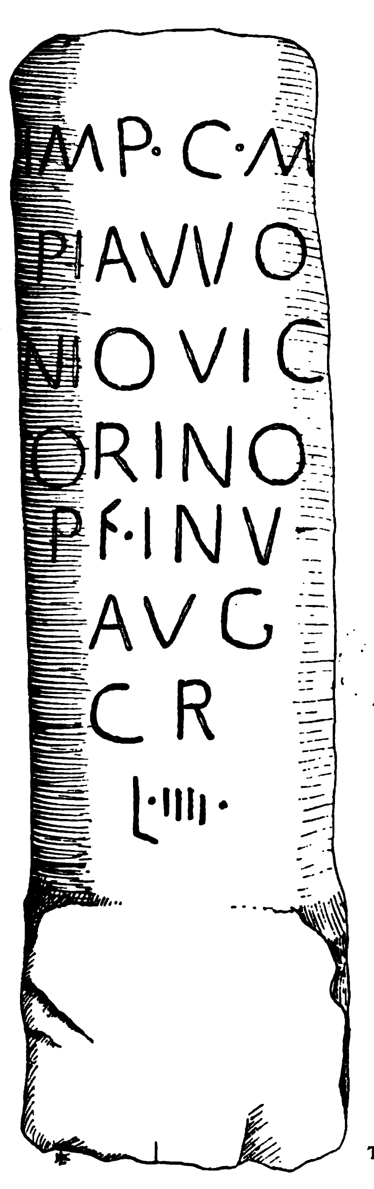


FIG. 2.

Louis ESQUIEU, del.

Typ. LE ROY.

MILLIAIRES RELATIFS A VICTORIN.

(De l'an 265 à l'an 267.)


UNIV.
OF
ICH.

Mémoires de la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine (1891).

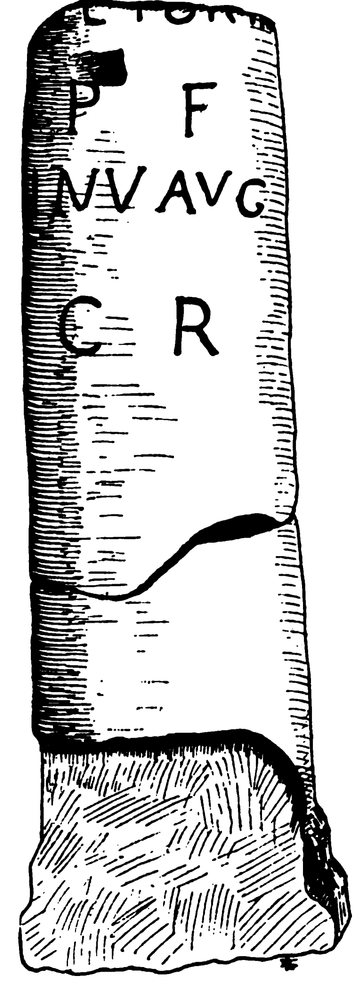


Fig. 1.



Fig. 2.

Louis Esquieu, del.

Typ. Le Roy.

AUTRES MILLIAIRES RELATIFS A VICTORIN.



MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE D'ILLE-ET-VILAINE (1891).

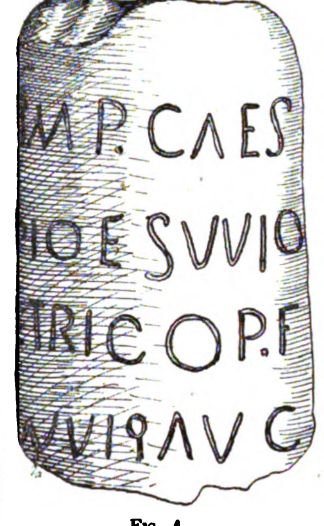


FIG. 1.



FIG. 2.

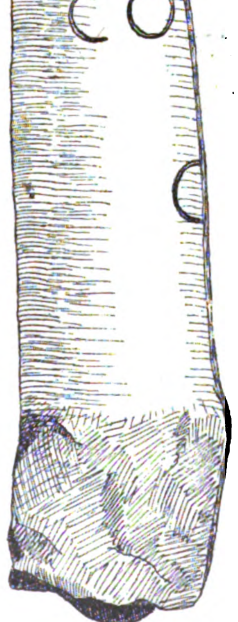



FIG. 3.

Louis ESQUIEU, del.

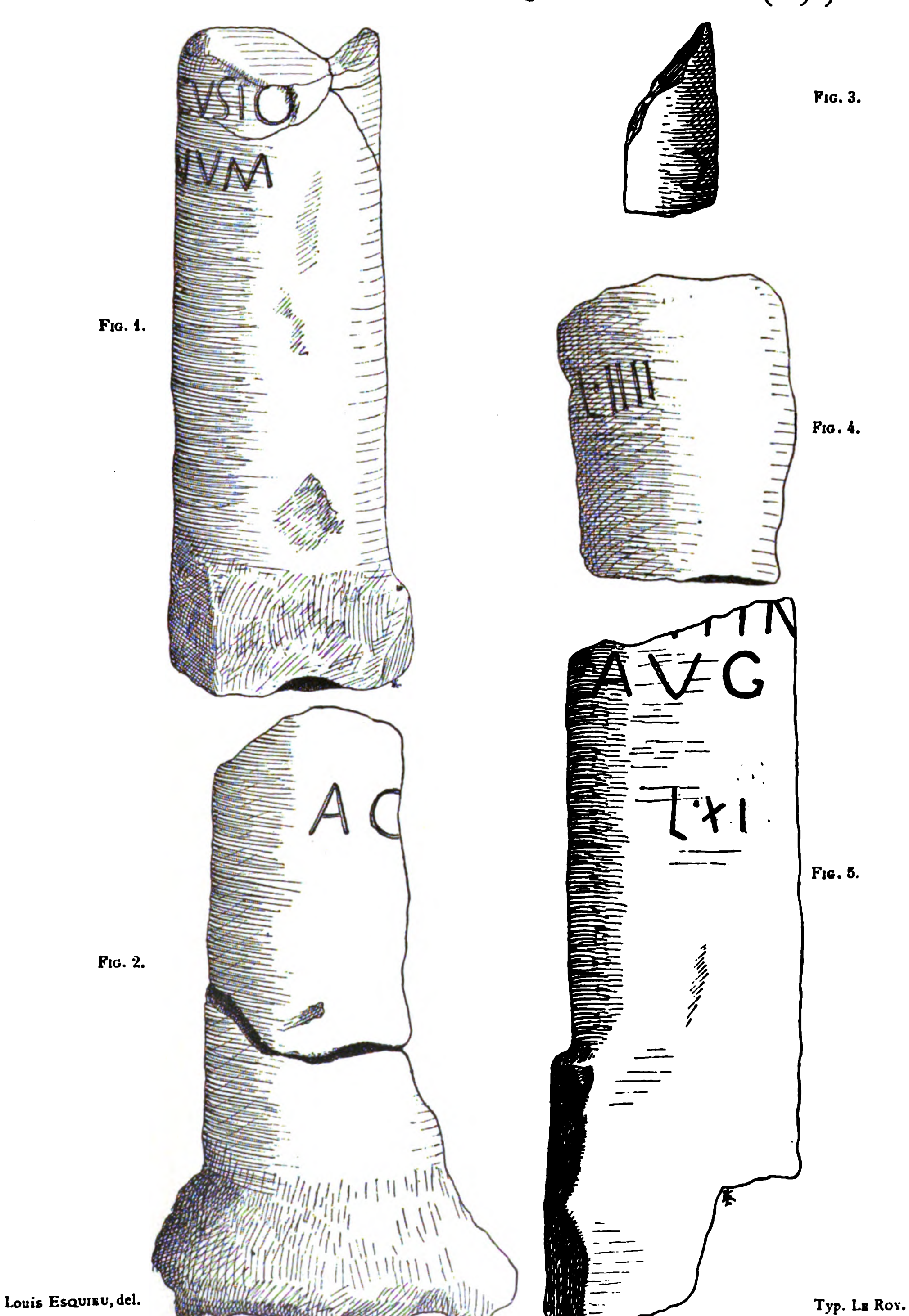
Typ. LE ROY.

MILLIAIRES RELATIFS A TÉTRICUS LE PÈRE.

(De l'an 268 à l'an 273.)


UNIV.
OF
MICH.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE D'ILLE-ET-VILAINE (1891).



Louis Esquieu, del.

Typ. Le Roy.

FRAGMENTS DE MILLIAIRES.



LES MILLIAIRES

DÉCOUVERTS A RENNES

EN 1890

A Monsieur Lucien Decombe.

Au point de vue chronologique, les inscriptions qui ont été récemment découvertes à Rennes peuvent être groupées de la façon que voici :

Une est relative à l'empereur Septime Sévère et à ses deux fils, Caracalla et Geta;

Deux sont communes à l'empereur Maximin et au césar Maxime;

Trois sont relatives à Postume;

Quatre donnent le nom de Victorin;

Trois mentionnent enfin Tetricus le père.

Je ne parle pas des fragments trop mutilés qu'il me paraît à peu près impossible, jusqu'à présent, de restituer avec quelque certitude.

I. — *Milliaire relatif à Septime Sévère*
et à ses deux fils. (Pl. VIII.)

imp. caes.
divi m. aur. antonini pii germa
ni CI SARM*atici f. divi commodi*
*fr*ATRE DI*vi antonini pii n.*
*di*VI HADR*iani pron. l. sept.*
*s*EVERO PI*o pert. aug. arabico*
ADIABEN*ico parthico p. m. trib.*
POTES VI... *et imp. caes. l.* de 198 à 201.
SEPTIMI *severi pii pertinacis*
AVG FIL *m. aur. antonino*
*au*G TRIB *potes... et getae*
CAESA*ri aug. n. fil.*
*a*VGG. *nn*

[*Imp*(*eratori*) *Caes*(*ari*) *divi M*(*arci*) *Aur*(*elii*) *Antonini pii Germani*]*ci Sarm*[*atici f*(*ilio*), *divi Commodi fr*]*atre, di*[*vi Antonini Pii n*(*epoti*), *di*]*vi Hadr*[*iani pron*(*epoti*), *L*(*ucio*) *Sept*(*imio*) *S*]*evero, pi*[*o, Pert*(*inaci*), *Aug*(*usto*), *Arabico*], *Adiaben*[*ico, Parthico, p*(*ontifici*) *m*(*aximo*), *trib*(*unicia*)]*potes*(*tate*) *VI*[... *et imp*(*eratori*) *Caes*(*ari*) *L*(*ucii*)]*Septimi*(*i*) [*Severi, pii, Pertinacis*], *Aug*(*usti*) *fil*(*io*), [*M*(*arco*) *Aur*(*elio*) *Antonino, Au*]*g*(*usto*), *trib*(*unicia*) [*potes*(*tate*)..., *et Getae*] *Caesa*[*ri, Aug*(*usti*) *n*(*ostri*) *f*(*ilio*)[1]. *A*]*ugustis*) [*n*(*ostris*) (*duobus*.)

1. Après avoir fait périr Geta, peu de temps après la mort de Septime Sévère, Caracalla obtint du Sénat l'abolition de la mémoire de son frère. Les noms et les titres du jeune prince furent alors effacés sur tous les monuments avec une telle rigueur que ceux de P. Septimius Geta, frère de Sep-

A l'empereur César Lucius Septime Sévère, pieux, Pertinax, Auguste, Arabique, Adiabénique, Parthique[1], Souverain pontife, revêtu de la puissance tribunice pour la ...e fois, fils du divin Marc Aurèle Antonin, pieux, Germanique, Sarmatique, frère du divin Commode, petit-fils du divin Antonin le Pieux, arrière-petit-fils du divin Hadrien; à l'empereur Marc Aurèle Antonin (Caracalla), Auguste, fils de Lucius Septime Sévère, pieux, Auguste, revêtu de la puissance tribunice pour la ...e fois, et à Geta César, fils de notre Auguste. A nos deux Augustes[2].

Une indication de distance devait être gravée sur le socle du milliaire.

Comme Septime Sévère avait pris le surnom de *Pertinax* dès l'année 193, à son arrivée au pouvoir, on doit supposer que ce mot se trouvait exprimé aux sixième et neuvième lignes de l'inscription, bien qu'il ne paraisse pas cependant qu'il y ait eu sur la pierre toute la place suffisante pour qu'il y figurât en toutes lettres.

time Sévère, durent à cela d'être martelés sans aucune raison et seulement parce qu'ils les rappelaient. Le milliaire de Rennes échappa à cette mutilation. D'une façon générale, d'ailleurs, les décrets du Sénat ne paraissent pas avoir été suivis bien rigoureusement dans les provinces extrêmes de l'empire. En Gaule surtout, et en dehors de la Narbonaise, les martelages d'inscriptions sont des plus rares. Il faut y voir peut-être le résultat d'une soumission plus apparente que réelle qui explique avec quelle facilité les différentes provinces se séparèrent de l'empire.

1. C'est-à-dire : Vainqueur des Arabes, vainqueur de l'Adiabène (province d'Assyrie) et vainqueur des Parthes. Ces titres furent pris en 195. On sait que c'est l'année suivante que Septime Sévère se fabriqua la généalogie qui le faisait descendre d'Hadrien, et qu'il donna à son fils aîné, Bassianus, les noms de Marc Aurèle Antonin. Caracalla n'est qu'un sobriquet.

2. On pourrait aussi traduire : *A nos Augustes*, et appliquer cette formule aux trois princes, bien que Geta n'ait ici que le titre de César.

A la huitième ligne, le nombre des puissances tribunices de Septime Sévère reste incertain et peut être compris entre VI et VI[III], ce qui a pour effet de faire varier la date du texte de l'année 198 à l'année 201.

On sait que ce fut en 198, et avant le 3 mai [1], que Caracalla fut associé à l'empire. Geta reçut alors le titre de César.

II. — *Milliaires relatifs à l'empereur Maximin et au césar Maxime* (Pl. IX).

2 (fig. 1).

IMP CAES GIVL VERO
MAXIMINO PIO FEL
AVG GER MAXIMO
TR P CONS III · PROCONS — p. Chr. 236?
PP OPTIMO MAXIMOQ
PRINCIPI NOSTRO ET
G IVL · VERO MAXIMO
GER MAXIMO NOBILISS
CÆS · AVG NOSTRI FILIO
A · C · R · L //////

Imp(eratori) Caes(ari) G(aio) Jul(io) Vero Maximino, pio, fel(ici), Aug(usto), Ger(manico) maximo, tr(ibunicia) p(otestate), cons(uli) III, procons(uli), p(atri) p(atriae), optimo maximoq(ue) principi nostro; et

1. *C. I. L.*, VIII, 2465.

G(aio) Jul(io) Vero Maximo, Ger(manico) maximo, nobiliss(imo) Caes(ari), Aug(usti) nostri filio.

A c(ivitate) R(edonum) l(eugae).....

A l'empereur César Caius Julius Verus Maximin, pieux, heureux, auguste, très grand Germanique, revêtu de la puissance tribunice, consul pour la troisième fois, proconsul, père de la patrie, notre prince très grand et très bon, et à Caius Julius Verus Maxime, très grand Germanique, très noble César, fils de notre Auguste.

Depuis Rennes............... lieues (gauloises).

3 (fig. 2).

IMP CAES C IVL VERO
MAXIMINO PIO
FEL AVG GERMANIC
MAX PONTIF MAX TRIB POT
COS III PRCOS PP — p. Chr. 236?
OPTIMO MAXIMOQVE
PRINCIPI NOSTRO ET
C IVL VERO MAXIMO GERM
MAX NOBIL CAES
AVG NOSTRI FILIO
A C R L //////

[Même interprétation que ci-dessus].

L'importance des deux milliaires que je viens de rapporter me parait considérable, moins peut-être à cause des noms de l'empereur Maximin et du césar Maxime — car les monuments qui les mentionnent

sont encore assez nombreux — qu'en raison du nombre des salutations consulaires exprimées à la quatrième ligne de la première inscription et à la cinquième ligne de la seconde. C'est, en effet, la première fois que la mention d'un troisième consulat de Maximin apparaît dans l'histoire. Ce que l'on pourrait appeler le *cursus honorum* de cet empereur se réduisait à ceci jusqu'à présent[1] :

Germanicus maximus, en 236.
Sarmaticus maximus, en 236 ou 237.
Dacicus maximus, —

235	janv., fév., mars,	trib. pot.		
236	1er janvier,	trib. pot. II	cos. I	imp. III, IV.
237	—	— III		
238	—	— IIII		
—	—	— V[2]		

Maximin meurt dans les premiers jours du mois de mai 238.

Deux hypothèses peuvent être faites désormais : Tenir pour exactes les inscriptions de Rennes telles qu'elles se présentent, — et dans ce cas on est forcément obligé de modifier les listes consulaires de Rome, — ou bien croire à quelque erreur de gravure et ne tenir aucun compte, au point de vue historique du moins, du troisième consulat de l'empereur Maximin.

En 236, lorsqu'il reçut le seul consulat qu'on lui connaissait déjà, Maximin avait pour collègue *M. Pupienus Africanus*. Les noms des consuls des années

1. Cagnat, *Cours d'épigr. lat.*, 2e édit., Paris, 1889, p. 194.
2. La cinquième puissance tribunice de Maximin n'est connue que par une inscription d'Espagne. (Cf. Wilmanns, *Exempla*, n° 1009.)

voisines ne sont guère déterminés; on peut en juger par l'extrait que voici[1] :

232	.... *Lupus.*
	.... *Maximus.*
233	.... *Maximus II.*
	.... *Paternus.*
234	[*M. Clodius Pupienius*] *Maximus II.*
	.... *Agricola Urbanus.*
235	*Cn. Claudius Severus.*
	L. Ti. Claudius Aurelius Quintianus.
236	**Imp. Caes. C. Julius Verus Maximinus, pius, felix Augustus, Germanicus max.**
	M. Pupienius Africanus.
237	.... *Perpetuus.*
	.... *Cornelianus.*
	.... *Gallicanus.*
238	.... *Fulvius Pius.*
	.... *Pontius Proculus Pontianus.*

Maximin ne parait pas avoir été consul pendant les années 237 et 238, et s'il le fût jamais pour la troisième fois, ce ne put être qu'en l'année 236[2]. Il faut remarquer, d'ailleurs, que certaines listes donnent comme consuls à cette dernière date soit *Maximus* et Africanus, soit *Maximus III* et Africanus[3].

Si *Maximus* doit être corrigé en *Maximinus*, peut-être n'est-il pas absolument indispensable de rejeter complètement le chiffre III. Dans ces conditions, il

1. Klein, *Fasti consulares*, Lipsiae, 1881, p. 101.
2. C'est en l'année 236 que Maximin reçut le titre de *Germanicus* qu'il porte sur les milliaires de Rennes.
3. Klein, *loc. cit.*, note 1.

faudrait admettre soit que Maximin s'était gratuitement attribué deux consulats qu'il n'avait pas remplis, soit, ce qui paraît beaucoup plus vraisemblable, qu'il avait déjà été consul avant de recevoir sa première puissance tribunice. Cette particularité était assez peu fréquente, mais on en connaît des exemples [1], et quelque aventureuse qu'ait pu être la carrière du géant thrace dont Septime Sévère fit la fortune, il n'est pas impossible qu'on puisse ici la rencontrer. Dans ces conditions, les seuls consulats que l'on pourrait attribuer à Maximin seraient ceux des années 232 et 234, par la correction de *Maximus* en *Maximinus*. Il faudrait alors reporter à l'année 233 le problématique consulat de Pupien qui figure dans les Fastes de Klein [2].

En résumé, les Fastes consulaires de l'année 232 à l'année 236 devraient être ainsi corrigés :

232 { .... *Lupus*.
[C. Julius Verus] Maximinus.

233 { [*M. Clodius Pupienius*] *Maximus II*.
.... *Paternus*.

234 { [C. Julius Verus] Maximinus II.
.... Agricola Urbanus.

235 { *Cu. Claudius Severus*.
L. Ti. Claudius Aurelius Quintanius.

236 { Imp. Caes. C. Julius Verus Maximinus,
pius, felix, Augustus, Germanicus max. III.
M. Pupienius Africanus.

1. Pertinax, Lucius Verus, Marc Aurèle, etc.

2. Klein dit à son sujet : « Maximum *Borghesi probabiliter statuit esse eundem, qui cum Balbino regnavit : quando Pupienius primum consul fuerit, incertum est.* » (*Fasti cons.*, p. 100, note 4.)

Mais il y aurait quelque témérité à admettre comme un fait définitivement acquis que Maximin fût proclamé deux fois consul avant d'arriver au pouvoir suprême. Si la mention d'un troisième consulat sur les milliaires de Rennes est absolument indéniable, il est tout aussi exact que certaines inscriptions indiquent formellement Maximin comme *consul designatus* en l'année 235[1]. Il se pourrait donc que le troisième consulat que l'on a relevé à Rennes ne fût dû qu'à quelque erreur de gravure ou résultât simplement d'une transposition de chiffres. La correction TRIB·POT·III·COS· serait alors tout indiquée et les dédicaces devraient être datées de l'année 237.

Je laisse à d'autres le soin de se prononcer plus complètement sur cet étrange problème. Il me suffira d'en avoir posé les données.

On sait que la mémoire de Maximin fut abolie, ainsi que celle de son fils, par décret du Sénat, et comme conséquence, que les noms de ces deux princes durent être martelés sur les monuments. On les regrava plus tard sur certaines inscriptions d'Afrique, mais le décret du Sénat ne semble pas avoir été suivi en Espagne, et il ne dut pas l'être davantage en Gaule, puisque les inscriptions de Rennes sont intactes de tous points. C'est un fait qu'il n'est pas inutile de constater.

1. *C. I. L.*, III, 6465 et XII, 5428.

III. — *Milliaires relatifs à Postume* (Pl. X).

4 (fig. 1).

M CASIA
TINIO
POSTVM
PF AVG
C·R

5 (fig. 2).

ΛESARI DN
//) LATIN///
D F A

6 (fig. 3).

IN/////
///A/////
LA////
P////
///Γ////

L'inscription n° 4 peut être ainsi restituée et traduite :

imp.
caesari d n
M CASIA*nio*
la TINIO (N et I liés.)
POSTVM*o*
PF AVG de 258 à 267 ou 268.
C R
....

[*Imp*(*eratori*) *Caesari d*(*omino*) *n*(*ostro*)] *M*(*arco*) *Cas*(*s*)*ia*[*nio La*]*tinio Postum*[*o*], *p*(*io*), *f*(*elici*), *aug*(*usto*). *C*(*ivitas*) *R*(*edonum*) [*l*(*eugae*).....]

A l'empereur César, notre Maître, Marcus Cassianius Latinius Postume, pieux, heureux, auguste.

Rennes à .... lieues (gauloises).

Les deux autres doivent être restituées :

imp.	IM*p. Caes d. n.*
c \ESARI DN	*c*A*ssianio*
*m cassiani*O LATIN*io*	LA*tinio*
postumo P F A*ug*	P*ostumo*
c. r.	*p.* F *aug.*
....	*c. r.*
	....

L'empereur Postume, qui gouverna la Gaule et l'Espagne sous Gallien, et fut massacré par ses soldats en 267 ou 268, après un règne de neuf ou dix ans[1], ne fut jamais accepté par le Sénat de Rome. Je ne connais à son nom que les inscriptions ci-après[2] :

1. La durée du règne de Postume est assez peu connue. Eutrope *(Breviarium IX)* et Paul Orose *(Adversus paganos histor.*, VII, 22) la fixent à dix ans. C'est le nombre auquel se sont arrêtés Bréquigny *(Histoire de Postume* dans *Mém. de l'Acad. des Inscript. et B.-L.*, t. XXX, 1764, p. 338) et Eckhel *(Doctrina nummorum veterum*, t. VII, p. 437 et suiv.), et il paraît le plus probable. Trebellius Pollion ne parle que d'un règne de sept ans *(Gallienus*, VI et VII; *Trigenta tyrann. vitæ*, II.) On doit au baron de Witte *(Recherches sur les empereurs qui ont régné dans les Gaules au IIIe siècle de l'ère chrétienne)* une liste des consulats et des puissances tribunices de Postume.

2. En 1846, on découvrit à Caudebec-lès-Elbeuf un trésor de 8,600 pièces, dont 8,000 relatives à Postume. Le Musée de Rouen possède la collection complète de toutes les variétés de têtes et de revers de Postume, grand, moyen et petit bronze, que l'on a pu se procurer en Normandie. Le trésor de Caudebec en a fourni 75 pour sa part. (Cf. *Catal. du Musée d'antiq. de Rouen*, Rouen, 1868, in-8°, p. 81). Sur les monuments relatifs à Postume, cf. L. Rénier, *Acad. des Insc. et B.-L.*, comptes-ren-

1° A Cordoue[1] ou à Cadix[2]; perdue :

IMP CAES
M CASSIANI
VS LATINIVS·PO
STVMVS PIVS FEL
INVICTVS AVG
GER·MAX
PONT·MAX
TRIB·POT
COS·III·PP
PROCOS·RES
TITVIT

2° Près de Quintanille (Espagne)[3] :

*im*P·CA*es*
m CASSI*anio*
*lat*INIO *pos*
*tu*MO *p. f.*
*in*VI*cto aug*
*ger*M. *max*
*p. m. tr*I*b. pot.* p. Chr. 260.
cos III *p. p. procos.*

3° et 4° Près de Brecon (Angleterre), deux inscriptions, dont l'une en très mauvais état[4] :

dus, 1869, p. 100; Héron de Villefosse, *Rev. archéolog.*, nouvelle série, t. XXXVII, 1879, p. 263 à 270, et Zevort, *De Gallicanis imperatoribus*, Paris, 1880, in-8, p. 7 à 25.

1. Orelli, *Exempla*, n° 1015.
2. *C. I. L.*, t. II, n° 4943.
3. *Ibid.*, n° 4919.
4. *Id.*, t. VII, n°s 1161 et 1162.

IMP DO
N MAR
CASSIA
NIO LATINIO
POSTVMO PIO FELICI

5° A Javols (Lozère)[1] :

IMP C M CASSIANIO
LATINIO POSTVMO
INVICTO PF AVG
PONT MAXIMO TP
PP COS IIII CIVIT CAB *(civit(as) [G]ab(alum).*

6° A Saint-Jean-de-Nay (Haute-Loire), aujourd'hui musée du Puy[2] :

....
MOCASSIANO........
FA POSTVMO........
REAVG C·V· FEL....
MP·VIII

7° Dans les environs du Puy, « sur les limites de l'Auvergne et du Gévaudan. » Perdue[3] :

1. *Mém. Soc. agric. de Mende*, 1830, p. 29; — *Congrès arch. de France*. XXIVe Session. Mende, 1858, p. 103.
2. F. Mandet, *Hist. du Velay*, le Puy, 1860, in-12, t. I, p. 409. La copie que je cite est fautive, mais je n'en ai pas de meilleure. Il est d'ailleurs assez facile de la corriger.
3. *Ibid.*, p. 411; Fabretti, *Inscript. antiq. explicatio*, 1702, p. 413; ces deux copies, et bien d'autres encore, ont été données d'après le P. Sirmond (*Notae ad C. Sollium Apollinarem Sidonium*, 1614, p. 272), ou d'après Nicolas Bergier (*Hist. des grands chemins de l'empire ro-*

IMP. CAES
M. CAS LAT
POSTVMO
P.F. AVG COS
M P. GABALL.V.

8° A Altrip; aujourd'hui au musée de Spire[1] :

*im*P *ca*ESA*ri*
MAR*co cas*SIAN*io*
LATIN*io post*VMO *p.*
F·INV *aug.* P·M — **p. Chr. 259**
TRIB *pot.ii c*OS·II
PP *c*OL N — ***col(onia) N(emetum)***

9° A Prégilbert (Yonne); aujourd'hui au musée d'Auxerre[2] :

IMP CAES M·CAS
SIaNIO LATINIO
POSTVMO·P F INV
AVG.P F MAX GER
MAX·TR· P·COS·II·P· — **p. Chr. 258 ou 259**
AED·F*ini*B AB AVG — ***Aed(uorum finib(us) ab Aug(ustoduno)***
M.P.LXXII

main, édit. de 1736, p. 299). M. Héron de Villefosse propose de corriger ainsi les deux dernières lignes (*Revue archéol.*, 1879, p. 266) :

P·F·AVG·COS
GABALL
M·P·V

1. Brambach, *Corpus inscript. rhenan.*, n° 1948; — Steiner, *Codex*, n° 747.

2. Héron de Villefosse, *Bull. de la Soc. nat. des Ant. de France*, 1879; — *Rev. archéol.*, 1879, p. 267; — Quantin et Ricque, *Catal. raisonné du musée d'Auxerre*, Auxerre, 1884, in-8, p. 29.

10° A Entrain (Nièvre)[1] :

imp. *caes*
M.CAS
LATINIV*s*
POSTVM*us*
P.F.AVG.*p*.*m*.
TRIB. *pot*.
....

Une inscription de Bordeaux[2] est enfin relative à un consul *Postume* qui ne peut avoir été que l'empereur de ce nom.

IV. — *Milliaires relatifs à Victorin.* (Pl. XI et XII.)

7 (Pl. XI, fig. 1).

IMP
C·M
PIAVONIC
VICTORI
NO P·F INV — p. Chr., de 265 à 267.
AVG·C·R·
L·IIII·

Imp(*eratori*) *C*(*aesari*) *M*(*arco*) *Pia*(*u*)*vonio Victorino*, *p*(*io*), *f*(*elici*), *inv*(*icto*), *Aug*(*usto*).
C(*ivitas*) *R*(*edonum*) *l*(*eugae*) *IIII*.

1. Héron de Villefosse, *Bull. ant.*, 1879; — *Rev. arch.* 1879, p. 270.
2. C. Jullian, *Inscript. rom. de Bordeaux*, Bordeaux 1888-90, in-4°, t. I, p. 173.

A l'empereur César Marcus Piauvonius Victorin, pieux, heureux, invincible, Auguste.

Rennes à quatre lieues (gauloises.)

8 (Pl. XI, fig. 2).

IMP·C·M
PIAVVO
NIOVIC
TORINO
P F·INV
AVG.
C R
L·IIII·

9 (Pl. XII, fig. 1).

imp. c.
m. piavvonio
VICTORINO
P F
INV AVG
C R
l ....

10 (Pl. XII, fig. 2).

IMP C *m*
PIAV*vo*
NIO *vic*
TOR*ino*
p. f.
inv. aug.
c. r.
l .....

A l'indication de distance près, qui d'ailleurs se trouvait gravée sur un fragment disparu des inscriptions n°s 9 et 10, les trois textes qui précèdent doivent être lus et interprétés de la même façon que l'inscription n° 7. On connait ainsi quatre milliaires nouveaux au nom de l'empereur Victorin, et leur découverte a d'autant plus d'importance que les monuments épigraphiques relatifs à ce prince sont encore assez peu nombreux.

En dehors de l'inscription du musée de Trèves[1], qui constate la restauration d'une mosaïque par les soins de Victorin, alors simple tribun dans la garde prétorienne de Postume[2], on ne connaissait guère jusqu'ici que six inscriptions, toutes itinéraires, qui eussent été gravées en l'honneur de ce personnage[3]. Il ne me paraît pas inutile de les reproduire, bien qu'elles aient déjà été publiées plusieurs fois[4].

1° Au musée de Nantes[5] :

IMP CAES
M PIAVO
NIO VIC
*t*ORINO
*i*NVICTO

2° Au musée de Vannes[6] :

IMP CAES
PIAVONIO
VICTORINO
PIO FELICI
AVG

1. Brambach, *Corpus inscript. rhenan.*, n° 776.

2. Le *tribunus praetorianorum* de la mosaïque de Trèves avait été considéré jusqu'à ces derniers temps comme un officier d'une des cohortes prétoriennes de Rome. L'idée d'une garde prétorienne de Postume a été émise pour la première fois par M. Mowat dans la *Revue numismatique*, 1890, p. 65.

3. Une inscription de Langres est relative à la mère de Victorin. (Orelli, *Exempla*, n° 1017.)

4. Cf., à ce sujet, Zevort, *De Gallicanis imperatoribus*, p. 37 (qui n'en rapporte que deux), et Mowat, *Revue numismat.*, 1890, p. 67.

5. Mowat, *Revue des Soc. sav.*, 6e série, t. II, 1876, p. 477.

6. Mowat, *Revue numismat.*, 1890, p. 68.

3° A Saint-Méloir (Côtes-du-Nord)[1] :

IM CA*es* M PI
AVONIO VIC
TORINO P F AVG
P,////C COR
LEVC ////

4° Au musée de Swansea (Angleterre)[2] :

IMP
M C PIA
VONIO
VICTOR
INO AVG

5° A Brimont, près de Reims (Marne)[3] :

IMP. CAES MAR*co*
PIAVONIO VICTO
RINO P F INV AVG
PM TRIB P COS
P P PROCOS C REM
L IIII

6° A Lincoln (Angleterre)[4] :

1. Copie de M. Mowat [Cf. Orelli, *Exempla*, n° 1018].
2. *Archaeological journal*, t. III, p. 274. — *Corpus inscript. latin.*, VII, 1160.
3. *Congrès scientifique de France*, XIII[e] session (Reims), p. 273.
4. *Archaeological journal*, t. XXXVIII, 1881, p. 118.

IMP CAES
MARCO
PIAVONIO
VICTORI
NO·P·FEL·INV
AVG·PONT·MAX
TR·P·P·P
A·L·S·M
P·XIIII

La découverte qui vient d'être faite à Rennes fournit un appoint précieux pour la résolution d'un problème d'onomastique qui n'est pas sans avoir été très discuté.

Sans triompher complètement d'une erreur qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours, mais paraît définitivement reconnue, le baron de Witte démontra, en 1866 [1], qu'il fallait renoncer à lire en un seul mot les lettres PIES des légendes monétaires relatives aux deux Tetricus, et que le gentilice de ces empereurs était non pas *Pivesuvius*, *Pesuvius* ou d'autres formes encore aussi étranges que variées, mais simplement *Esuvius*.

M. Mowat a émis depuis [2] l'idée très naturelle que les deux lettres PI devaient former l'abréviation du cognomen *Pius*, rejeté en avant du nom, sans doute à l'époque où *Tetricus* le père prit la pourpre, pour éviter la redondance qui aurait résulté de l'adjonction des dénominations officielles *pius*, *felix*, *au-*

1. *Revue numismat. belge*, 4e série, t. V, 1867, et *Rev. archéol.*, n. s., t. XVI, 1867, p. 67.
2. *Revue numismat.*, 1890, p. 69.

gustus que prirent, à partir d'Elagabale, tous les princes qui arrivèrent au pouvoir suprême.

Procédant par analogie, A. de Longpérier eut l'idée de décomposer de même les légendes monétaires PIAVVONIVS et il proposa de les lire : *Pius Auvonius*, ce qui donnait à l'empereur Victorin un gentilice qui ne peut guère avoir été le sien et un cognomen qui ne lui a sans doute pas appartenu davantage[1].

Après de Longpérier, cette thèse a été reprise par d'autres savants, et l'un d'eux, dans une étude sur le trésor de Planche[2], a même commis l'imprudence d'écrire que la dénomination *Piauvonius* « ne se rencontre pas en épigraphie. » M. Allmer s'est contenté de donner, dans sa Revue[3], les raisons qui peuvent militer en faveur de la lecture *Pius Auvonius* :

« Il semble, a-t-il dit, que par cette épithète de *Pius* qu'ils faisaient entrer dans la série de leurs noms, les empereurs sécessionnistes aient voulu affirmer hautement leur dévouement à l'empire. S'ils s'étaient rendus maîtres des provinces qu'ils détenaient, c'était moins pour les soustraire à la domination romaine que pour les défendre des invasions des barbares, contre lesquelles Gallien se montrait absolument impuissant. Il les en avaient, en effet, garanties, et ils prétendaient, en s'intitulant *pieux*, c'est-à-dire « loyaux et dévoués, » ne pas devoir être tenus pour des usurpateurs. La conduite de

1. A. de Longpérier, *Journal des Savants*, 1873, p. 643.
2. *Rev. numism.*, 1889, p. 516 (tiré à part).
3. *Rev. épigr. du Midi de la France*, t. II, p. 372.

Tetricus, remettant volontairement ses États à Aurélien, le montre avec évidence. »

J'ai tenu à citer cette opinion d'un maître incontesté, parce que c'est sur elle que s'est fondé M. Cagnat dans la nouvelle édition de son *Cours d'épigraphie latine*[1], dont on ne saurait trop reconnaître tous les mérites, pour donner à Victorin les noms de *M. Pius Avonius Victorinus,* mais elle ne peut pas être admise, car elle ne résiste pas à l'examen des monuments écrits. Tandis, en effet, que les inscriptions relatives aux Tetricus donnent en toutes lettres le surnom *Pius* sous la forme PIO, celles qui sont particulières à Victorin, — et nous en avons ici neuf exemples, — donnent uniformément les deux lettres PI avant le groupe AVONIO. Que faut-il en conclure, — alors surtout que le prénom *Marcus* est parfois entièrement écrit, contrairement à l'usage, — si ce n'est que Victorin s'appelait PIAVONIVS? Encore doit-on se demander si cette forme est une bonne lecture, et je n'hésite pas à croire le contraire pour ma part.

D'accord avec les légendes monétaires, l'inscription de Rennes, rapportée plus haut sous le n° 8, donne le gentilice de Victorin sous la forme PIAVVONIVS. Si les sept autres inscriptions qui le fournissent en entier ne le donnent qu'avec un seul V, on ne doit attribuer cette différence d'orthographe qu'à l'usage de supprimer le V consonne placé entre une voyelle et un autre V. Cette élision était des plus fréquentes, et pour n'en citer qu'un exem-

1. Cagnat, *Cours d'épigr. latine*, 2e édit. Paris, Thorin, 1889, in-8°, p. 200. — M. Lejay a accepté de même la lecture « *Pius Auonius* » dans ses *Inscriptions antiques de la Côte-d'Or,* Paris, 1890, in-8°, p. 125.

ple, celui d'ailleurs qui paraît avoir été le plus répandu, il me suffira de rappeler la forme VIVS pour VIvVS[1].

Dans ces conditions, on ne peut que songer à lire *Piauvonius*[2]. On a déjà donné cette lecture, je le sais, mais ce n'a jamais été qu'incidemment, sans s'y arrêter de préférence à la lecture plus fréquente *Piavonius*, et c'est pour cela que j'ai cru devoir insister sur ce point pour bien établir — à mon point de vue du moins — la véritable forme du nom gentilice de l'empereur Victorin[3].

1. *C. I. L.*, XII, 352, 522, 605, 789, etc.

2. Avvonius étant une forme connue par quelques rares inscriptions du premier siècle, il faut admettre que ce gentilice s'est déformé plus tard. Une médaille appelle Victorin Piaavvonivs; c'est peut-être le seul exemple épigraphique que l'on puisse invoquer contre la lecture *Piauvonius*, mais je crois, pour ma part, qu'il y a là une faute accidentelle de gravure et je ne pense pas que l'on doive lire Piv(*s*) Avvonivs. Un argument plus sérieux pourrait être basé sur ce que la lettre P étant déjà la sigle du prénom Pvblivs, le *prénom* Pivs n'eût pu être indiqué que par Pi. Mais alors comment expliquer que ce cognomen, transformé en prénom, eût été constamment abrégé sur les monuments de Victorin et jamais sur ceux de Tetricus? De toute façon il y a là une anomalie, et quelque étrange qu'elle soit, la forme gentilice Piavvonivs est encore la plus probable. On n'est pas sans exemple, d'ailleurs, d'un gentilice formant un autre gentilice par l'adjonction d'une syllabe au commencement du mot. On peut rappeler, entre autres, *Turius* et *Titurius*.

3. L'inscription de la mosaïque de Trèves est ainsi conçue :

M. PIA
ONIVS VICTO
RINVS TRIBVNVS P
RET*oria*NORVM
*d. s. p. resti*TVIT

Il y aurait ici — si cette copie était exacte — la suppression complète

V. — *Milliaires relatifs à Tetricus le père.*
(Pl. XII.)

11 (fig. 1.)

*i*MP CAES
c PIO ESV
*v*IO TETRI
*c*O PIO FEL   **p. Chr. de 268 à 273.**
*invict*O AVG
*p.m.t.p.*P *p*
*cos.proc*O*s*
c R L ....

[*I*]*mp*(*eratori*) *Caes*(*ari*) [*Caio*)] *Pio Esu*[*v*]*io Tetri*[*c*]*o*, *pio*, *fel*(*ici*), [*invict*]*o*, *Aug*(*usto*), [*p*(*ontifici*) *m*(*aximo*), *t*(*ribunicia*) *p*(*otestate*)], *p*(*atri*) [*p*(*atriae*), *co*(*n*)*s*(*uli*), *proc*]*o*(*n*)[*s*(*uli*). *C*(*ivitas*)] *R*(*edonum*) *l*(*eugae*)...

A l'empereur César Caius Pius Esuvius Tetricus, pieux, heureux, invincible, auguste, souverain pontife, revêtu de la puissance tribunice, père de la patrie, consul, proconsul.

Rennes, à......... lieues (gauloises).

des deux V. Je n'ai pas vu l'original, mais M. Mowat *(Revue numismat.*, p. 68) pense « que la lettre A était peut-être liée à un V dont le bras droit aura disparu. » La pierre eût-elle d'ailleurs très réellement porté PIAONIVS qu'on ne pourrait y trouver aucun argument contre la forme que je propose à l'exclusion de toute autre. Il faudrait y voir une erreur matérielle, et rien de plus.

12 (fig. 2.)

IMP·CAES
C·PIOESVVIO
TETRICO P·F
INVIϘ AVG
p. m. t. p. p. p.
cos. procos.
c. r. l..... [1]

13 (fig. 3.)

imp. caes.
C PIO *esuvio*
TETR*ico p. f.*
INV*icto*
IO

A ce dernier texte il faut peut-être rattacher le fragment suivant, qui en constituerait la fin :

P M *t. p. p. p.*
CO*s procos*
C *r. l.....*

Indépendamment de celles de Rennes, on connaît plusieurs inscriptions relatives aux deux Tetricus.

1. Pl. VI, remarquez, au point de vue paléographique, la sigle en forme de *kappa*, qui suit le groupe de lettres INVI et dont la hauteur est, à peu de chose près, celle des autres lettres. Je n'en connais pas d'autre exemple et je la considère, moins comme un point séparatif d'une forme spéciale, que comme un monogramme des deux lettres T et O.

J'ai pu réunir les suivantes, qui sont toutes gravées sur des bornes milliaires :

1° Au musée de Niort, borne milliaire trouvée à Rom (Deux-Sèvres)[1] :

IMP CAES C PIO
ESVVIO TETRICO
PIO FELICI INVICTO
AVG P M T P P P COS
PROCOS
C P L XVI
FIN LXX

2° Au musée de Nantes[2] :

CAIO
PIO
ESVVIO
TETRICO
NOBILIS
SIMO
caes........

3° Au musée de Rennes, borne milliaire découverte à Saint-Gondran (Ille-et-Vilaine) :

C·PIO
ESVVI
O·TETR
ICO·NO
BIL·CAES
C·R

1. Espérandieu, *Epigraphie rom. du Poitou et de la Saintonge*, Paris, 1889, in-8, p. 39.
2. Parenteau, *Catalogue du Musée départemental*, Nantes, 1869, in-8, p. 24.

4° Au musée de Dijon[1] :

imp. caes
GAIO·ESVVIO
TETRICO·PIO
FELICI INVICTO
AVG·PM·TR·PPP
ANDM [*And(e)m(atunnum)*].
L XXV·

5° A Barbaïra, près de Carcassonne[2] :

C PIO *esuvio*
TETRICO *aug. f.*
NOBI*liss. caes*
PRINCIP*i*
IVVENT*utis*
COS
XICI /////

6° A Saint-Léger-Magnazeix (Haute-Vienne)[3] :

IMP·CAE*s*
PIO ESVV*io*
TETRIC°PIO *fel*
AVG C L LX... [*C(ivitas) L(emovicum)*].

7°, 8°, 9° A Bittern, près de Southampton (Angleterre)[4], trois inscriptions d'une même facture[5] :

1. Lejay, *Inscript. ant. de la Côte-d'Or*, Paris, 1890, in-8, p. 123. — C'est ce texte qui a servi de point de départ à la thèse de M. de Witte relative au nom gentilice des Tetricus.
2. *Revue épigr. du Midi de la France*, t. II, p. 371.
3. Abbé Leclr, *Bulletin de la Société archéol. du Limousin*, t. XVIII, 1868, p. 133, et t. XIX, 1869, p. 93.
4. *Archeologia*, t. XXIX, 1842, p. 257. — Orelli, *Exempla*, n° 5549.
5. L'unique copie publiée dans l'*Archaeologia*, et reproduite par Orelli,

IMP C·C
PIO ESVIO (P et I liés.)
TETRICO
P F AVG

10° Autrefois à Rouen ou à Bayeux, aujourd'hui perdue[1] :

C·P.ESVBIO TETRICO
NOBILISSIMO·CAES
....
....
P·F·AVG ....
L I

Ce texte, qui proviendrait d'Italie (ce qui est au moins très problématique), ne peut être qu'une mauvaise copie du suivant, jusqu'ici publié d'après Spon[2] ou Reinesius[3] :

C PIV ESVBIO TETRICO
NOBILISSIMO CAES
IMP CAES P PIV ESVBI
TETRICI P F AVG F
L I

est ainsi conçue :

IMP C·C
POESVIO
TETRICO
PEAG

Elle est indubitablement erronée et les corrections que j'indique sont certaines.

1. *Mém. de l'Acad. des I. et B.-L.*, t. II, *hist.*, p. 387. — Orelli, *Exempla*, n° 1019.
2. Spon, *Miscell.*, p. 174. — Orelli, *Exempla*, t. III, p. 108.
3. Reinesius, *Syntagma inscript. antiq.*, 1682, in-f°, p. 319.

11° A Beziers[1] :

·DO·NO·
·C·PIO ESVVIO·TE
·TRICO·NOBILIS
·SIMO CAES·FILIO
·IMP·C·PII·ESVVI·
·TETRICI·P·F·IN
·VICTI AVG P·M
TRIB·*pot.* II COS
....

On peut remarquer, — et cela confirme ce que j'ai dit, — que toutes les inscriptions relatives aux Tetricus (sauf la dixième, qui peut avoir été mal transcrite), donnent le mot PIO, en toutes lettres, avant le mot ESVVIO. L'inscription précédente offre même la forme génitive PII ESVVI(i)[2].

Le gentilice *Esuvius* est dérivé du mot *Esus*. Il rentre dans la catégorie des noms grecs tels que Δημήτριος, Διονύσιος, Ποσειδωνος et Ἑρμησιανός, dont la forme simple est un nom de divinité[3].

Lieut[t] Em. ESPÉRANDIEU,

Officier de l'Instruction publique.

Saint-Maixent, le 10 juin 1890.

1. Allmer, *Revue épigr. du Midi de la France*, t. III, 1890, p. 27.
2. Sur une dalle, découverte aux Arènes de Paris, on lit les quelques lettres VITIITRICI. Il se peut, mais il n'est pas absolument certain qu'elles aient fait partie d'une dédicace relative à l'un ou l'autre des Tetricus.

Je ne dirai rien des inscriptions fausses de Nérac. On peut d'ailleurs consulter à ce sujet : Lebègue, *L'empereur Tetricus et le chevalier Dumège*, Agen, 1889, in-8°.

3. Pour les fragments de milliaires qui ne donnent que quelques lettres, cf. la Pl. XIV.

ESSAI D'EXPLICATION

D'UNE

INSCRIPTION

DÉCOUVERTE DANS LES ANCIENS MURS DE RENNES

Parmi les seize inscriptions ou fragments d'inscriptions gallo-romaines, appartenant toutes au IIIe siècle, qui ont été découvertes récemment dans les substructions des anciens murs de notre ville, il en est une dont l'interprétation présente certaines difficultés, et à l'étude de laquelle j'ai cru devoir m'attacher à titre d'ancien élève de M. Léon Renier. La voici telle qu'elle est tracée sur la pierre, mutilée d'ailleurs quand on a transformé en moellon cette pierre dressée comme monument honorifique :

C·ISARM
ATRE DI
VI HADR
sEVERO PI
ADIABEN
POTES VI
sEPTIMO
VG FIL
O TRIB
CAES
VG G

Toutes ces lignes se lisent aisément sur l'original; les restitutions des lettres perdues peuvent seules offrir, en certains endroits, quelques difficultés.

Il y en a déjà quant à la destination même de la pierre : l'inscription qu'elle porte a été tracée en l'honneur d'un fils de Septime Sévère, mais est-ce bien Bassien, celui qui est presque uniquement connu dans l'histoire courante par le sobriquet de Caracalla, et qui succéda à son père? Il porte ici en seconde ligne le nom de Severus et le surnom d'Adiabenicus; il est dit expressément fils de l'empereur Septime : il n'y a donc pas de doute possible sur ce dernier fait. Quant au nom d'Hadrien au génitif (DIVI HADR), l'explication n'en est pas non plus douteuse. Spartien raconte[1] que Septime Sévère, pendant que, rentré en Europe après la défaite de Niger, il marchait contre Albin, donna le titre de César à son fils aîné, avec le nom d'Aurelius Antoninus. « Quelques-uns pensent, ajoute l'auteur, qu'il « le fit parce qu'il songeait lui-même à entrer dans « la famille de Marc Aurèle. »

Arrivé à Rome en 198, après la défaite et la mort d'Albin, il fit confirmer par le Sénat le nom d'Antonin donné à son fils[2], et un peu plus tard, après la défaite des Parthes, les soldats voulurent qu'il l'associât à l'Empire, c'est-à-dire proclamèrent Auguste cet enfant, déjà César, donnant ce dernier titre à Géta, le fils cadet[3]. Suivant un autre récit, le titre d'Auguste avait été donné au jeune Antonin, avec la

1. *Vie de Sévère,* chap. 10.
2. *Ibid.*, 14.
3. *Ibid.*, 16.

puissance tribunicienne, avant le second départ de l'empereur pour l'Orient[1].

Mais le changement du nom de Septime lui-même est certain, et il s'opéra sous une forme étrange, qui nous explique une anomalie dans l'inscription de Rennes. L'empereur s'avisa, avant la défaite d'Albin, c'est-à-dire sans doute au moment même où il donnait le nom d'Antonin à son fils aîné, d'*adopter* lui-même pour *père* Marc-Aurèle, mort depuis dix-sept ans[2]. Il en résultait que lui et sa famille se trouvaient descendants, par quintuple adoption, de l'empereur Nerva, en passant par Trajan, Hadrien, Antonin-le-Pieux et Marc-Aurèle. Je n'ai pas trouvé dans Cohen de monnaie de Sévère portant le nom d'Antonin; mais le titre de fils de Marc-Antonin, c'est-à-dire de fils de Marc-Aurèle, lui est attribué dans une inscription d'Ostie, aujourd'hui au musée de Latran[3], et le fait est signalé par d'autres encore[4].

Plusieurs fois cette filiation fictive est énumérée avec tous ses degrés, soit dans les inscriptions de Septime, soit dans celles de Caracalla; et ce qui parait d'abord étrange, c'est qu'on ne craint pas de qualifier le premier de *frère de Commode :* c'est logique, mais c'est peu flatteur; seulement l'étonnement cesse quand on apprend que Septime Sévère glorifia publiquement ce monstre et lui décerna le titre de dieu[5].

1. Cours (inédit?) de M. Léon Renier, leçon du 23 mai 1872.
2. Cours inédit de M. Léon Renier, leçon du 6 juin. — Cf. Dion Cassius, l. LXXVI, chap. 9.
3. *Ibid.*, même leçon.
4. Voy. *Corpus inscr. latin.*, I, nos 1028, 1030, 1031, 1035, 1037.
5. Spartien, *Vie de Sévère,* 12.

Dans notre inscription, la filiation n'est pas complète : deux de ces noms au plus s'y trouvent, l'un écrit, celui d'Hadrien, l'autre effacé, peut-être celui de Commode, par la taille de la pierre d'abord cylindrique. Pourquoi le choix d'Hadrien seul dans la filiation ascendante directe? Peut-être à cause du soin permanent qu'il prit des provinces, voyageant de l'une à l'autre pendant presque tout son principat, ce qui dut lui valoir, parmi les sujets de Rome[1], une popularité exceptionnelle. N'oublions pas, en effet, que, pour eux, il importait peu, en général, que le chef de l'empire fût un Marc-Aurèle ou un Néron; les meilleures intentions du monde ne pouvaient que bien difficilement se faire sentir à de si longues distances, et la férocité des princes ne se faisait guère sentir qu'aux familles et aux amis des sénateurs romains.

Cela dit, essayons la restitution du texte. La première ligne peut se lire soit CaISAR A*Ig*(*usto*), soit *Ca*ISAR*i Antonino*, soit CAESARI N*ostro* (avec le sigle de IN, sans la tête de l'I). A la seconde, j'avais cru d'abord devoir lire *Commodi fratre,* pour *fratri,* en langage ultra provincial, car n'oublions pas que l'inscription n'est signée ni d'un propréteur, ni de personne, pas même d'un corps municipal : elle doit être l'œuvre d'un simple *vicus*. Cependant, comme nous allons voir qu'il s'agit du fils (ou d'un fils) de Sévère et que c'est Sévère lui-même qui fut dit frère de Commode, on reste embarrassé. Ne faudrait-il pas lire :

1. Voy. dans Cohen, les médailles d'Hadrien, avec le revers ayant pour exergue : *Adventus Aug. Galliae.* Et de même pour diverses provinces d'Orient et d'Occident.

CaESARM*onino*,
et *fr*ATRE (pour *fratri*),

car à la fin du signe M il y a un trait oblique qui fait penser à NT. L'inscription serait alors tracée en l'honneur de Géta. Ce n'est pas probable, au premier aspect surtout, mais ce n'est pas impossible; elle pourrait être commémorative du titre de César décerné à ce jeune prince. Nous verrons si les chiffres le permettent; dans tous les cas, il s'agit d'un fils de Sévère : la plus rapide lecture de l'inscription suffit pour le reconnaître.

Vient ensuite DI | VI HADR*iani*. Le terme de parenté est perdu; mais comme Septime était dit Hadriani *pronepos*, la restitution des lettres effacées ne peut être que ABN*(epoti)*, la dimension de la pierre ne permettant pas de croire que le mot fût écrit en entier. Viennent ensuite :

SEVERO PI*o* F*(elici)*
A*rab(ico)* ADIABEN*(ico)*

qui ne présentent aucune difficulté.

A la cinquième ligne est mentionnée la puissance tribunicienne du prince : *trib(uniciae)* POTES*tatis* VI; mais le chiffre VI est incertain; la cassure de la pierre permet de supposer VII, VIII, sinon même VIIII. Quand Caracalla a-t-il eu la puissance tribunicienne, et Géta l'a-t-il jamais eue?

Nous avons vu que M. Léon Renier a fait dater la première de 198. Ni Spartien, ni Dion-Cassius ne l'ont dit; mais le témoignage des monuments suffira. Pouvons-nous le conclure des documents moné-

taires? Une monnaie de Caracalla[1] identifie sa dix-septième année tribunicienne à son quatrième consulat, sauf bien entendu le résultat possible de la distinction entre le début des années tribuniciennes et consulaires. Le quatrième consulat de cet empereur étant de l'année 213, sa première année tribunicienne devrait remonter à 197 et non à 198; mais les témoignages de la numismatique varient. Si un certain nombre des monnaies énumérées plus loin par M. Cohen énoncent la concordance signalée[2], il en est d'autres qui identifient à cette année consulaire la seizième et non la dix-septième année tribunicienne du pseudo Antonin[3]; il en est aussi qui énoncent directement l'identité de la dix-septième avec le troisième consulat (208)[4], et par conséquent de la première avec notre année 192, ce qui est tout à fait impossible, car Septime lui-même n'était pas encore empereur. Enfin, il en est trois[5] qui nomment l'année tribunicienne dix-huitième comme correspondant au quatrième consulat, ce qui donnerait l'an 196 pour la première. La conclusion certaine est que les graveurs de province se trompaient quelquefois dans leurs calculs; cependant, ces erreurs peuvent avoir été moins fréquentes en réalité qu'en apparence, la dix-septième année tribunicienne étant commencée avant que la quatrième consulaire fût terminée. Arrivons aux monuments épigraphiques.

Au n° 1030 du *Corpus Inscriptionum latinarum* de

1. Cohen, t. IV; Caracalla, 92.
2. Nos 239-51, 253-5, 260-73.
3. Nos 211-37.
4. Nos 238 et 252.
5. Nos 276-78.

Berlin (t. Ier, Inscriptions de Rome), nous trouvons la quatrième année du pseudo Antonin identifiée à la huitième de Septime, c'est-à-dire à l'an 200. La première est donc la cinquième de Septime, soit 198[1]. Quant aux années consulaires, les nos 1066-7 nous montrent la quatrième du jeune empereur (213) à cheval sur ses seizième et dix-septième années tribuniciennes, ce qui déjà résultait comme probable des observations faites plus haut. C'est donc à l'année 203 ou à la fin de 202 qu'il faut rapporter notre inscription si le chiffre VI est exact, c'est-à-dire sans cassure, et à l'an 204 ou 205 si le monument entier portait VII ou VIII. Ici c'est bien de Caracalla qu'il s'agit.

Les deux lignes suivantes constatent seulement que le prince est fils de Septime, encore vivant, puisqu'il n'est pas appelé *divus,* et en effet Septime n'est mort qu'en 211. Son année tribunicienne est indiquée, mais le chiffre a disparu : il devait être X, XI ou XII.

A la dernière ligne, on lit : VG (aVG*usto* ou aVG*ustis).* Dans ce dernier cas[2], on terminerait par un hommage simultané à Septime et à son fils; dans le premier, il ne s'agirait que de celui-ci, et alors, si ce fils était Antonin, il faudrait lire à la fin de la première ligne : *Caesari Ant(onino),* puisqu'il serait étrange que le fils de Septime ne fût pas nommé dans ce texte; mais il n'en resterait pas moins une anomalie

1. En considérant que l'année tribunicienne ne devait pas être commencée quand Didius Julianus succomba.

2. La lecture *Augustis* serait garantie par l'emploi du double G, si l'on ne tenait compte de l'interprétation qui va suivre.

flagrante : Antonin considéré comme *frère* de Commode, qui était bel et bien son oncle légal.

Une explication au moins séduisante est celle-ci, que j'ai déjà indiquée : mettre au génitif le mot Antonin de la première ligne et entendre Géta par le frère en question, ce qui nous autoriserait à lire *Augusto Getae* à la dernière ligne et à considérer le monument comme érigé en l'honneur du titre impérial donné à celui-ci par les soldats de l'armée d'Orient ou, sur leur demande, par son père. Les fastes consulaires nous apprennent que Géta était César au moins dès l'année 205. Il est vrai qu'il ne fut jamais Auguste; mais à une si lointaine distance les détails de l'évènement peuvent très bien avoir été mal connus.

Remarquons, en effet, une circonstance importante pour l'interprétation de notre texte : il n'est pas signé. Donc, contrairement à l'usage universel, quant aux monuments publics, il n'est l'œuvre ni d'un fonctionnaire ni d'une cité; il ne l'est même pas d'une corporation agissant ostensiblement en son nom pour un acte de gratitude. C'est probablement l'œuvre d'un *vicus*, lequel ne pouvait avoir de correspondance régulière avec les représentants du pouvoir impérial. L'inaccoutumance des auteurs peut encore expliquer l'étourderie de l'année tribunicienne d'Antonin *après* le nom au datif. Qui sait même si le nom de Géta n'a pas été volontairement, quoique imparfaitement effacé, quand il fut devenu trop compromettant, après la mort de Septime; et si l'équivoque AVG(*ustis*) par le double G, ou AVG (*usto Geta*) n'est pas l'œuvre réfléchie de nos pru-

dents ancêtres, le texte, en ce cas, serait un monument épigraphique curieux par sa rareté et peut-être absolument unique.

Voici donc la restitution que je propose, à vous, monsieur le Conservateur, et à M. Héron de Villefosse, l'éminent épigraphiste à qui vous avez commencé à communiquer nos monuments. J'insiste, en terminant, sur ce fait que n'étant pas proprement officielle et surtout se trouvant être l'œuvre de l'une des régions les plus lointaines et les moins romanisées de l'empire, des anomalies de style épigraphique seraient ici beaucoup moins inadmissibles qu'ailleurs. On peut donc lire :

Caesari Antonini
fratre(i) Di
vi Hadriani Abn(epoti)
Severo Pio F(elici)
Ar(abico) Adiabenico. Trib(uniciae)
Potes(tatis) VI (ou VII ou VIII)
S)eptimi
Aug(usti) fili
O Trib(uniciae) Potestatis X (ou XI ou XII)
Caesari
Aug(usto) G(etae)

Félix ROBIOU.

NOTE

Sur la découverte de trois coupes, trois plats et dix pièces de monnaie trouvées près de Carhaix par M. Nédellec, ancien député du Finistère, qui les a envoyées, sur la demande de M. Richard, pour être communiquées à la Société Archéologique de Rennes.

Depuis plusieurs années, M. Nédellec, propriétaire d'un champ de 35 ares nommé le *Parc ar Frout*, situé au Nord-Ouest de Carhaix, à 100 mètres de l'extrémité de la rue de l'Église, avait remarqué que la partie supérieure de cette parcelle se desséchait promptement et restait stérile. Composé de pierrailles et de fragments de briques, ce terrain était d'ailleurs d'une culture difficile.

En 1889, le propriétaire résolut de le défoncer et de l'améliorer. Tout d'abord ses ouvriers rencontrèrent des moellons, des fragments de briques, des pans de murs construits à chaux et à sable, portant la trace du feu, des cendres noires et du charbon mélangés à de menus morceaux de poteries antiques et de nombreuses coquilles d'huîtres, le tout reposant sur une assise de terre glaise, unie, paraissant avoir été battue ou pilonnée pour servir d'aire au sol de ces anciens édifices.

Personne ne se rappelait avoir entendu dire qu'il eût existé des constructions dans ce lieu; il n'était

pas douteux qu'on ne fût en présence de ruines très anciennes provenant d'incendie. Cette pensée a porté M. Nédellec à faire des fouilles suivies.

L'année dernière il n'a trouvé que deux pièces de monnaie et un ancien puits, sans margelle, qu'il se propose de vider. Cette année (1890), ses fouilles ont été plus heureuses; il a trouvé une quarantaine de pièces de monnaie romaine dont nous vous présentons aujourd'hui dix échantillons choisis parmi les mieux conservés.

La plus ancienne est de l'empereur Vespasien, dont le règne s'étend de l'an 69 à l'an 79 = dix ans.

Deux autres de Domitien, deuxième fils de Vespasien et successeur de son frère Titus de 81 à 96 = quinze ans.

En suivant l'ordre chronologique, la troisième est de Nerva, qui régna deux ans, de l'an 96 à 98.

Une d'Antonin-le-Pieux, qui régna de 138 à 161 = vingt-trois ans.

Une de P. Licinius Valerianus, qui régna de 253 à 260 = sept ans.

Ce prince malheureux fut pris par Sapor, qui lui fit supporter mille humiliations et finit par le faire écorcher vif. Son fils et successeur, Gallien, ne fit rien pour délivrer son père, et pendant son règne de tous côtés des prétendants s'élevèrent contre lui, *les Barbares firent des invasions en Gaule,* où Postumus s'empara du pouvoir. Nous avons deux pièces de ce dernier (il régna six ans, de 261 à 267).

Une pièce d'Aurélien, qui reprit le pouvoir en Gaule après Tetricus, 270 à 275 = cinq ans.

Enfin, il y a dans la collection présentée une pièce où on lit : *Cris...* ou *Cons...*, sans pouvoir préciser.

Par une coïncidence à noter, ces médailles reproduisent des noms d'empereurs de la même époque que celle des colonnes dernièrement trouvées dans les murs de Rennes, près de la porte Saint-Michel.

Je reviens à Carhaix.

Le 26 mars 1890, on trouvait, à environ 1ᵐ 25 de profondeur, trois plats ronds de 0ᵐ 30 de diamètre, en bronze, recouverts à l'intérieur d'une plaque d'argent, et à peu de distance de ces plats, trois coupes en argent de la dimension de bols pour déjeuner, avec poignées plates attachées au bord supérieur (des coupes à libations probablement).

Ces trois coupes, de dimensions inégales, étaient placées les unes dans les autres et sur le côté, comme les trois plats, c'est-à-dire dans une position anormale indiquant une chute. La coupe du dessus, la plus grande, a reçu un coup qui l'a bossuée et fendue. Elle porte au-dessous de la poignée, en gravure pointillée, l'inscription : Q:B. *Divixtæ;* elle pèse 390 grammes.

La moyenne, qui est la plus lourde, pèse 575 gr.; elle est marquée des trois lettres BI·M.

La plus petite, la plus ornée et la mieux conservée, pèse 318 grammes.

Ces objets étaient au milieu de cendres de charbon, de chaux, mêlés à des morceaux de briques et d'autres matériaux portant les traces d'un incendie.

Dans ces débris il n'y avait pas un seul morceau d'ardoise; cependant actuellement elle est très abondante dans le pays.

Que conclure de cet exposé? Évidemment qu'un violent incendie a détruit une habitation importante.

Le nom *Divixtæ* est de la période gallo-romaine; il indique une époque.

Cet évènement n'a pas été accidentel, car les propriétaires n'auraient pas manqué de faire des recherches pour retrouver les objets précieux enfouis sous les décombres, et ils auraient sans doute fait reconstruire leur habitation. Il y a eu destruction violente dans un moment de guerre ou d'invasion. A quelle époque faut-il placer ce fait? Les monnaies nous font connaître que ce ne peut être avant la fin du IIIe siècle.

Souvent déjà on a trouvé à Carhaix des ruines importantes; la ville a été considérable du temps de l'occupation romaine. Quels sont les faits violents qui l'ont détruite ou amoindrie? Aux érudits à faire la réponse.

PACHEU.

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE.

Bureau pour l'année 1888-89.

Président, — M. A. DE LA BORDERIE.
Vice-Présidents, — M. le Cte DE PALYS et M. l'abbé HAMARD.
Secrétaire, — M. PHILIPPE-LAVALLÉE.
Trésorier, — M. J. HARSCOUET DE KERAVEL.
Bibliothécaire, — M. VÉTAULT.

Membres composant, avec le Bureau, le Comité de publication.

MM. F. SAULNIER père, l'abbé HAMARD, DE LA BIGNE VILLENEUVE, DE MONTHUCHON, DUPUY.

Membres composant, avec le Bureau, le Comité de publication.

MM. F. SAULNIER père, DE LA BIGNE VILLENEUVE, DUPUY, l'abbé GUILLOTIN DE CORSON et DECOMBE.

Président d'honneur.

S. Ém. le Cardinal Charles-Philippe PLACE, archevêque de Rennes, Dol et Saint-Malo.

Membres honoraires.

MM. LE FEBVRE, O. ✻, ancien préfet d'Ille-et-Vilaine.
AUDREN DE KERDREL, sénateur, ancien élève de l'École des Chartes, membre fondateur de la Société Archéologique.
Mgr X. BARBIER DE MONTAULT, prélat de la maison de Sa Sainteté, à Poitiers.

Membres titulaires fondateurs.

MM.

DE LA BIGNE VILLENEUVE (Paul), membre de plusieurs Sociétés savantes, — à Rennes, rue de la Palestine, 5.
DE LA BORDERIE (Arthur), ancien député, archiviste paléographe, membre correspondant de l'Institut, — à Vitré, et à Rennes rue Saint-Louis, 22.
LANGLOIS (Charles), architecte, membre de la Société française d'Archéologie, — à Rennes, rue Victor-Hugo, 11.
VATAR (Hippolyte), imprimeur, ancien bibliothécaire de la Ville, — à Rennes, rue Saint-François, 8.

Membres titulaires agrégés depuis la fondation.

MM.

1857. GOUPIL (Théophile), — à Rennes, rue de Nantes, 87.
1859. DE PALYS (comte Élie), — à Rennes, rue Saint-Yves, 3.

MM.

1863. ANNE DUPORTAL, — à Hédé.

1864. GUILLOTIN DE CORSON (l'abbé), chanoine honoraire de la Métropole, — à Rennes, rue Saint-Melaine, 34, ou au château de la Noë, en Bain.

PARIS-JALLOBERT (l'abbé), curé de Balazé (par Vitré).

1866. PINCZON DU SEL (Thomy), — à Rennes, rue Trassart, 6.

GUILLOT (l'abbé), aumônier du Lycée, officier d'Académie, — à Rennes, boulevard Magenta, 3.

1867. LEROY, imprimeur lithographe, — à Rennes, rue des Carmes, 8.

1873. DE LA GRIMAUDIÈRE, — à Rennes, rue Victor-Hugo, 13.

1874. DECOMBE (Lucien), officier d'Académie, directeur du Musée archéologique, — à Rennes, faubourg de La Guerche, 13.

1875. DE MONTHUCHON, — au château de Monthuchon, près Coutances (Manche).

ROBIOU (Félix), professeur honoraire à la Faculté des Lettres, membre correspondant de la Société nationale des Antiquaires de France, — à Rennes, quai Chateaubriand, 15.

AUBRÉE (Jules), contrôleur principal des contributions directes, — à Rennes, boulevard de la Liberté, 30.

REUZÉ, propriétaire, — à Rennes, rue de Bordeaux, 1.

1876. PLIHON, libraire-éditeur, — à Rennes, rue Motte-Fablet, 5.

HAMARD (l'abbé), prêtre de l'Oratoire, — à Rennes, Grand-Séminaire.

1877. GAUTIER (l'abbé), curé de Saint-Rémy-du-Plein.

LE BOUTEILLER (Christian), — à Fougères.

HARSCOUET DE KERAVEL (Jean), — à Rennes, rue Lafayette, 5.

JOUON DES LONGRAIS (Frédéric), avocat, ancien élève de l'École des Chartes, — à Rennes, rue du Griffon, 4.

PLAINE (l'abbé), prêtre de l'Oratoire, — à Rennes, rue des Dames, 12.

1878. SAULNIER (Frédéric), conseiller à la Cour, — à Rennes, rue Rallier, 5.

MM.

1878. Salmon-Laubourgère, ancien magistrat, — à Rennes, rue Duguesclin, 4.

Vétault (Alphonse), bibliothécaire-archiviste de la ville de Rennes, officier d'Académie, — rue du Pré-Botté, 7.

Duver (l'abbé), curé de Saint-Germain de Rennes.

Danays, expert, — à Rennes, quai de Nemours, 16.

1879. Étasse, percepteur, officier d'Académie, — à Fougères.

1880. Banéat (Paul), avocat, — à Rennes, rue Motte-Fablet, 2.

De Gérard, professeur d'économie politique, — à Rennes, rue de Paris, 12.

1881. Busnel, chef de section, dessinateur des chemins de fer, — à Brest (Finistère).

De la Villarmois (comte Henri), — au château de Trans (Pleine-Fougères).

1882. Gobaille, conducteur principal des ponts-et-chaussées, en retraite, — à Rennes, rue d'Orléans, 6.

1883. Miniac, architecte, — à Rennes, rue de Montfort, 2.

Lescaudey de Maneville (Marcel), — à Rennes, quai Châteaubriand, 7.

Chénon (Émile), professeur à la Faculté de Droit, — à Rennes, quai Châteaubriand, 9.

Harvut, secrétaire en chef de la Mairie de Saint-Malo.

Robert (l'abbé), prêtre de l'Oratoire, — à Rennes, rue des Dames, 12.

De Foucaud, — à Rennes, rue de Belair, 12.

1884. Rabillon (Vital), avocat, — à Rennes, rue Tronjolly, 15.

Loth, professeur à la Faculté des Lettres, — à Rennes, Port-Cahours.

1885. Pied, économe du Lycée de Nantes, officier de l'instruction publique, — à Nantes.

Duval, conservateur des hypothèques en retraite, — à Rennes, boulevard Sévigné, 29.

Caillière, libraire-éditeur, — à Rennes, place du Palais, 2.

Richard, receveur de l'enregistrement en retraite, — à Rennes, rue Lesage, 7.

MM.

1885. Hervé, libraire-éditeur, — à Rennes, rue Motte-Fablet, 5.
Guillaume, officier d'administration, — à Saint-Malo.

1886. Boudou (l'abbé), curé de La Dominelais, par le Grand-Fougeray.
Fenault, négociant, — à Rennes, quai d'Ille-et-Rance, 17.

1887. Piron (l'abbé), vicaire de Saint-Sauveur, — à Rennes.
Ducrest de Lorgerie, avocat, — à Rennes, rue de Paris, 9.
De Gourden (Henri), avocat, — à Rennes, rue d'Orléans, 7.
Collin de la Contrie (Paul), avocat, — à Rennes, rue de Vincennes.

1888. Garnier (le Frère), instituteur, — à St-Pierre-de-Plesguen.
Debost, Directeur de la Société Générale, — à Rennes, rue aux Foulons, 14.
Bazin (l'abbé), vicaire, — à Châteaugiron.

1889. Forget (l'abbé), vicaire, — à Saint-Jean-sur-Vilaine.
De Bellevue, capitaine de cavalerie de l'armée territoriale, — à Rennes, rue de Paris, 9.
Gougeon de la Thébaudière, avocat, — à Rennes, rue aux Foulons, 2.
La Combe de Villers (Louis), château de Montauban.
Pacheu, inspecteur des Contributions directes en retraite, — à Rennes, rue Saint-Sauveur.

1890. H. Fournel, — à Rennes, rue de la Monnaie, 9.
De la Ferrière (l'abbé), chanoine honoraire, — à Rennes, rue Rallier, 5.
Esquieu fils, — à Rennes, au Musée.
Pocquet du Haut-Jussé, — à Rennes, rue Victor-Hugo, 7.
Dano, lieutenant au 41e de ligne, — à Rennes, rue Saint-Hélier, 67.

Membres correspondants.

MM.

Bougouin (Charles), membre de la Société Archéologique de Nantes, — à Nantes (Loire-Inférieure).

Duplessix, ✱, vétérinaire principal, membre de la Commission d'hygiène hippique au ministère de la guerre.

Kerviler (René), ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées, membre de la Société archéologique du Finistère, — à Saint-Nazaire (Loire-Inférieure).

Maillard (l'abbé), curé de Thorigné-en-Charnie (Mayenne), membre de la Société d'Anthropologie de Paris.

Mowat, O. ✱, chef d'escadrons d'artillerie en retraite, président de la Société de Linguistique, membre résidant de la Société des Antiquaires de France, — à Paris.

Moreau (Frédéric), ancien agent de change, — à Paris.

Hoffmann, membre de la Société anthropologique, — à Washington (États-Unis d'Amérique).

Le Diverrès, membre de la Société archéologique du Finistère.

Le docteur Marty, médecin-major au 1er bataillon d'Afrique, au Kreider (Algérie).

De Bray (Gaëtan), capitaine d'infanterie, — à Nantes.

Oheix (Robert), — à Trevé, près Loudéac.

De Saint-Pern (le baron René), sous-directeur au Haras du Pin (Orne).

Espérandieu, capitaine au 61e d'infanterie, — à Ajaccio.

Robuchon, photographe, — à Fontenay-le-Comte (Vendée).

TABLE

Extrait des Procès-Verbaux des Séances de la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine.

ANNÉE 1889.

MÉMOIRES

Rennes. — Imp. A. Laurent.






UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06845 9869


Google